L'INSURRECTION

ROYALISTE

DE L'AN VII

TOULOUSE. — IMP. J. FOURNIER, RUE DU SALÉ, 5.

HISTOIRE

DE

L'INSURRECTION

ROYALISTE

DE L'AN VII

D'après les Documents officiels
existant dans les Archives des Départements insurgés
et dans celles du Ministère de la Guerre

PAR B. LAVIGNE

ANCIEN SOUS-PRÉFET

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1887

L'histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII n'a pas encore été écrite. Quelques auteurs lui ont incidemment consacré quelques pages plus ou moins véridiques ; mais aucun d'eux n'a fait une étude spéciale, sérieuse, approfondie, de ce soulèvement qui, sans avoir l'éclat et la grandeur de celui de la Vendée, aurait infailliblement amené l'invasion de la France par les armées étrangères, s'il n'avait été étouffé dans son berceau par le zèle, le dévouement et le patriotisme des gardes nationales et des volontaires républicains de la Haute-Garonne et des départements limitrophes.

De pareils faits ne doivent pas rester enfouis dans la poussière des archives. Il

faut que les générations futures apprennent, comme nous, ce qu'ont coûté les libertés conquises, afin qu'elles ne les laissent pas péricliter dans leurs mains; car on oublie si vite, dans notre beau pays, qu'à l'exception de quelques rares vieillards, nul n'a conservé le souvenir d'un évènement qui couvrit nos bourgs et nos campagnes de sang et de ruines et qui contient pour tous de graves enseignements.

C'est pourquoi j'ai entrepris d'écrire cette page, à peu près ignorée, de notre histoire locale, et conséquemment de l'histoire de la France, qui n'est pas encore faite, et ne peut et ne doit être que la synthèse de toutes les histoires partielles. Aurai-je réussi? Je l'ignore, mais je l'espère. Je l'espère, car je n'ai rien négligé pour arriver à la vérité. J'ai visité toutes les archives et compulsé tous les livres pouvant me fournir des renseignements ou des matériaux. J'ai lu, étudié avec soin tous les do-

cuments relatifs à cette insurrection et conservés dans les archives. J'en ai reproduit textuellement les plus intéressants et les plus topiques, afin que mes lecteurs puissent se faire une idée exacte des événements dont je me suis efforcé de retracer la marche et la physionomie, en dehors de toute idée préconçue, de tout parti-pris. Je suis et j'ai voulu rester un narrateur consciencieux et fidèle, mais non un juge. Je laisse ce soin à mes lecteurs.

Est-ce à dire que je sois demeuré impassible ou indifférent aux violences, aux actes et aux agissements plus ou moins honnêtes des deux partis aux prises dans cette lutte fratricide? Non, sans doute; car il me paraît bien difficile, sinon impossible, à un auteur, à un homme quelconque de faire, d'une manière absolue, abstraction complète de sa personne, de ses idées, de sa foi, de ses préférences, au point de ne pas être impressionné, dans un sens ou dans un autre, par tout ce qu'il

rapporte ou décrit et de ne pas le faire sentir. Mais je suis resté impartial, sincère et juste. Je n'ai rien caché, rien voilé de la vérité pour ou contre quoi que ce soit ou qui que ce soit.

J'ai tout lieu d'espérer que mes lecteurs le reconnaîtront et me rendront cette justice, en même temps qu'ils seront frappés, comme moi, de la profonde analogie qui existe entre la situation politique actuelle et celle de cette triste époque où, comme de nos jours, les républicains, divisés en fractions dissidentes aussi nombreuses que passionnées, mettaient le gouvernement dans l'impossibilité de rien faire et de rien entreprendre, en l'attaquant, l'accusant, le critiquant sans cesse, à la tribune législative comme dans les journaux, et où les représentants de la nation, plus préoccupés de saisir le pouvoir que des véritables intérêts du pays, se faisaient une guerre incessante, acharnée, au lieu de se grouper et de s'unir pour livrer une

dernière bataille aux royalistes qui, profitant de ces divisions, conspiraient ouvertement contre la République et levaient l'étendard de la révolte pour la renverser.

En agissant ainsi, les républicains amenèrent le triomphe d'un soldat de fortune et de génie et lui permirent de les mettre d'accord avec leurs adversaires en se saisissant du pouvoir et en les renvoyant dos à dos, battus mais non contents.

L'histoire ne se refait pas, dit-on. Je ne suis pas de cet avis, parce que des causes identiques doivent nécessairement engendrer des effets identiques. Voilà pourquoi je me permets d'appeler toute l'attention des républicains comme des royalistes sur le travail que je publie aujourd'hui, et de leur crier bien haut : *Souvenez-vous du 18 brumaire !...*

Toulouse, le 22 septembre 1886.

LAVIGNE.

HISTOIRE

DE

L'INSURRECTION ROYALISTE

DE L'AN VII

CHAPITRE PREMIER

Les Préludes.

Dans le mois de thermidor an VII de la République française, août 1799, une insurrection violente éclata dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers, de l'Aude, du Tarn, du Lot et du Lot-et-Garonne, aux cris répétés de : Vive la Religion ! Vive le Roi !

Préparée de longue main par les royalistes du pays, les émigrés et les prêtres réfractaires rentrés de toute part, cette prise d'armes s'annonçait depuis longtemps par des rébellions partielles,

des incendies, des brigandages et des assassinats, tristes avant-coureurs des commotions politiques ou sociales. Des bandes armées parcouraient les campagnes, abattant les arbres de la liberté, dévastant, incendiant les récoltes et les propriétés des républicains militants, violentant et assassinant quelquefois les magistrats et les fonctionnaires dévoués à la République, et annonçant publiquement le prochain rétablissement de la monarchie. Tout était prêt, et les chefs comme les organisateurs du complot n'attendaient plus qu'un moment favorable pour déployer ostensiblement l'étendard de la révolte et rouvrir l'ère des guerres civiles. Ce moment leur parut arrivé dans les premiers jours du mois d'août 1799.

A cette époque, la France était, en effet, dans une situation déplorable, presque désespérée.

A l'extérieur, une nouvelle coalition s'était formée contre elle, et ses armées d'Allemagne et d'Italie, refoulées par les Austro-Russes, malgré des prodiges de valeur, perdaient peu à peu ce sol conquis par tant de sang et de glorieuses victoires. La campagne de 1799 avait débuté par la défaite de Jourdan à *Stochach* et celle de Schérer à *Magnano*. Le premier battait en retraite sur le Rhin, et le second se retirait précipitamment du Mincio sur l'Adda, d'où le Russe Souwarow devait bientôt le chasser ainsi que de l'Italie entière. Toutes les places

fortes du Piémont et de la Lombardie allaient capituler les unes après les autres, et le héros qui avait fait la conquête de ces belles provinces et donné à sa patrie le traité de *Campo-Formio* se trouvait en Egypte avec l'élite de nos officiers et de nos soldats; nos plénipotentiaires venaient d'être assassinés à Rastadt et il ne nous restait plus, pour défendre nos frontières menacées, que la petite armée de Masséna, forte de 37,000 hommes environ, campée sur les hautes montagnes de la Suisse et ayant en face, ou autour d'elle, 100,000 Austro-Russes commandés par l'archiduc Charles et par Souwarow, les premiers hommes de guerre de l'Europe coalisée contre nous. L'invasion de la France était donc imminente. Une nouvelle bataille de Valmy pouvait seule la sauver. Ce fut la bataille de Zurich !

A l'intérieur, tout était dans la confusion et le désordre. Les campagnes, sans cesse travaillées par les royalistes et les prêtres réfractaires, ne cachaient plus leur mécontentement et leur hostilité. La loi était partout méconnue, violée, et les autorités bafouées. Les paysans ne payaient les impôts que contraints et forcés, et leurs enfants, appelés par la conscription ou les levées, se hâtaient de rejoindre les bandes insurrectionnelles plutôt que de se rendre sous les drapeaux de la France. L'enthousiasme patriotique de 1792 avait entièrement disparu. Chacun n'aspirait plus qu'à vivre tranquille dans ses foyers, préférant le

calme de la servitude aux agitations violentes et continues de la liberté. Le Directoire exécutif, livré à des dissensions intestines et en butte aux attaques passionnées de partis aussi ingouvernables qu'incapables de gouverner, dépourvu de ressources, discrédité, méconnu, sans force, sans autorité, mollement obéi par la plupart de ses agents quand il n'était pas trahi, faisait tous ses efforts pour parer aux dangers de la patrie. A cet effet, il avait obtenu du pouvoir législatif l'autorisation de substituer à la levée de 200,000 hommes à prendre sur les *cinq* dernières classes, une levée de *toutes les classes* et un emprunt forcé de *cent millions*. Il comptait, avec ces ressources, renforcer nos armées affaiblies par le feu des batailles, les fatigues de la guerre et les désertions; garnir nos frontières menacées et reconstituer les garnisons des villes entièrement dépourvues d'hommes, d'armes et de munitions.

Mais ces mesures, quelque peu violentes et oppressives, ne produisaient aucun résultat. L'emprunt ne rentrait pas et les conscrits refusaient obstinément de rejoindre leurs corps. On se vit obligé, pour les y contraindre, d'envoyer dans leurs familles des garnisaires à *deux francs* par jour et d'organiser des colonnes mobiles de gardes nationales pour les poursuivre dans les campagnes, où ils formaient, avec des réquisitionnaires, des déserteurs et des paysans fana-

tisés, les bandes armées dont nous venons de parler. C'était une véritable dissolution sociale.

Cette dissolution se manifestait surtout dans le sud-ouest et le midi de la France, où un très grand nombre de nobles et de royalistes fervents n'avaient pas émigré et où les populations rurales, plus faibles, plus ignorantes et plus fanatisées, pouvaient aisément fournir les éléments d'une contre-révolution. On placardait, dans les villes comme dans les villages, des écrits menaçants contre les fonctionnaires publics, les républicains déterminés et les acquéreurs ou possesseurs de biens nationaux, afin de leur inspirer la crainte des prochaines vengeances de la réaction.

Ce déplorable état de notre pays sembla favorable aux royalistes pour tenter encore une fois le sort des armes, faire de nos contrées une seconde Vendée et y proclamer la royauté de Louis XVIII. Peu soucieux de la dignité nationale et des intérêts sacrés de la patrie, se réjouissant de nos revers, le moment leur parut opportun et ils le saisirent avec empressement. Il leur sembla, pour nous servir des expressions d'un écrivain local peu suspect à leur égard, *qu'à l'instant où ses troupes pouvaient à peine défendre les frontières, le gouvernement de la République ne saurait résister à une prise d'armes* (1).

« L'importance de Toulouse, ajoute le même au-

(1) Du Mège, *Histoire générale du Languedoc*, t. X, page 784.

« teur, comme centre de résistance, comme base « de toutes les opérations, ne fut pas assez com- « prise par les chefs de l'armée royale. Quoi qu'on « en ait dit, l'administration ignorait les projets « tramés par les contre-révolutionnaires. Il n'y « avait pour toute garnison, dans la capitale du « Languedoc, qu'un seul escadron du 14e régiment « de chasseurs à cheval et quelques canonniers « attachés à l'arsenal de cette place. Il n'existait « pas plus de quatre mille hommes de troupes sur « toute la ligne des Pyrénées, depuis Perpignan « jusqu'à Bayonne. Il n'existait que des dépôts « de recrues dans l'intérieur et jusqu'à la Loire. « La prise de Toulouse et de son arsenal aurait « assuré les succès du parti royaliste. Bordeaux, « où existait déjà une organisation secrète, aurait « appuyé, à l'ouest, le mouvement et servi de lien « avec les départements bretons et vendéens, « naguère encore insurgés. Dès le premier jour, « Montauban et Albi auraient fourni deux têtes « de pont sur le Tarn. Arles, Avignon, Montpel- « lier, Nîmes, Narbonne, villes alors disposées à « se soustraire à la domination directoriale, au- « raient suivi l'exemple de Toulouse ; mais on ne « sut point s'emparer de cette ville et l'insur- « rection était, par là même, vaincue avant d'avoir « déployé ses drapeaux. »

De son côté, M. de Castéras dit (1) : « Ces évé-

(1) *Histoire de la Révolution dans l'Ariège*, p. 356.

« nements, préludes d'agitations plus graves, an-
« nonçaient qu'une organisation puissante, s'é-
« tendant dans tout le Midi, y soufflait l'esprit in-
« surrectionnel et préparait un soulèvement armé.

« Une vaste conspiration royaliste existait réel-
« lement. Un coup de main pour la restauration
« de l'autorité royale dans le Midi fut résolu :
« Toulouse devait être le foyer de l'insurrection.
« Le plan d'attaque fut ainsi conçu : les insurgés
« du dehors devaient s'acheminer sans bruit, la
« nuit, autour de Toulouse et y prendre position,
« attendant le signal pour entrer dans la ville.
« Leurs complices du dedans devaient, par un
« prompt coup de main, s'emparer du parc d'artil-
« lerie et de l'arsenal et donner à leurs amis, par
« une fusée lancée dans l'air, le signal de l'entrée.
« Aussitôt après, on arrêterait les autorités répu-
« blicaines et on proclamerait Louis XVIII.

« L'armée royaliste, massée autour de Toulouse,
« s'élevait à seize mille hommes ; elle était formée
« par les contingents pris dans la Haute-Garonne,
« l'Aude, le Gers et l'Ariège. Les soldats étaient,
« sauf quelques royalistes qui se battaient pour
« leur cause, des réquisitionnaires, c'est-à-
« dire des conscrits réfractaires qui n'avaient
« d'autre alternative que de combattre hors des
« frontières, dans les armées de la République, ou
« suivre le drapeau de l'insurrection intérieure.
« Ils aimaient mieux se battre chez eux. »

Les événements que nous allons raconter jus-

tifient ces appréciations et démontrent que tel était, en effet, le plan des insurgés de l'an VII. Ce plan reposait sur une vaste conspiration embrassant, non pas une douzaine de départements du sud-ouest et du midi, comme disent les auteurs précités, mais la France tout entière. Cette conspiration avait été longuement méditée et savamment organisée, dans nos contrées, par les royalistes autorisés, les émigrés et les prêtres réfractaires, rentrés de tous les côtés grâce à la faiblesse du gouvernement, à l'incurie et plus souvent à la connivence des autorités locales. Nous ne savons pas si elle était connue de l'administration centrale de la Haute-Garonne ; mais elle ne pouvait ignorer que bon nombre de prêtres réfractaires célébraient publiquement les cérémonies du culte catholique dans les églises, comme à Blagnac et à Aussonne, près Toulouse, à Lagarde et à Monclar, près Villefranche-de-Lauragais, et que dans le canton de Lanta on y appelait les fidèles au son des cloches, comme avant la Révolution. D'autres, plus timorés ou moins audacieux, disaient la messe dans les métairies isolées ou dans les bois, où les paysans fanatisés, les réquisitionnaires, les conscrits et les déserteurs se rendaient en armes et montaient la garde aux alentours, afin de préserver de toute surprise l'assistance et les officiants (1).

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 14.

Elle devait savoir aussi que l'ex-bénédictin émigré Murasson, l'ex-capucin Domignon, Bornier, de l'ordre de la Mercy, Gerbaud, ex-curé de Montech et Barbot, ex-curé de Monbéqui, parcouraient les campagnes prêchant la révolte et réchauffant le fanatisme des paysans (1) ; qu'on se réunissait la nuit, dans les bois, pour se concerter, prendre les ordres des chefs et aller, de là, en bandes de quarante à cinquante hommes armés, abattre les arbres de la liberté, incendier ou dévaster les récoltes ou les propriétés des républicains convaincus, des fonctionnaires dévoués, et quelquefois les assassiner, comme à Escalquens. Que les châtelaines et les châtelains, unis aux prêtres réfractaires, prêchaient la guerre sainte ; qu'ils admettaient leurs vassaux et leurs valets à leur table et les poussaient à l'insurrection par toutes sortes de promesses et d'excitations. Aux uns on donnait de l'argent, aux autres des choses usuelles. On promettait à ceux-ci le rétablissement des maîtrises et à ceux-là la remise de leurs dettes ou les bénéfices d'un emploi : on mettait ainsi en jeu Dieu et l'argent, la terre et le ciel. Il n'en fallait pas davantage pour séduire et entraîner de pauvres paysans malheureux et fanatisés. « Des promesses « fallacieuses et quelques légers secours répan- « dus dans la classe indigente suffirent pour « créer dans chaque village quelques partisans

(1) *Id. Correspondance générale,* registre du 3 pluviôse au 13 fructidor an VII.

« de l'ancien ordre de choses, dit la *Biographie* « *Toulousaine*. »

C'est ainsi que, dès le commencement de l'an VII, le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, se plaint dans plusieurs lettres de ce que, dans les cantons de Saint-Gaudens, Baziège et Castanet, des attroupements d'hommes armés s'opposent à la perception des impôts, au départ des réquisitionnaires et des conscrits, qu'ils arrachent violemment des mains de la gendarmerie, comme à Labarthe-de-Rivière et à Lafitte, près Saint-Sardos, maltraitent les garnisaires et se livrent à des déprédations et des pillages (1).

Une lettre analogue du ministre de l'intérieur Duval, en date du 6 frimaire an VII, déclare que, vu les rassemblements de prêtres insoumis, d'assassins royaux, d'émigrés et autres ennemis de la République, qui ont lieu dans le canton de Murat (Tarn), et principalement dans les communes et les forêts des montagnes qui bordent les départements de l'Hérault et de l'Aveyron, le ministre de la guerre a donné l'ordre au général Petit-Guillaume, commandant la division de Montpellier, d'envelopper ces rassemblements au moyen de colonnes mobiles que les départements précités mettront à sa disposition (2).

Le 9 brumaire an VII, un de ces attroupements

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 4.

(2) *Id.*, *Ibid.*, loc. cit.

incendiait les bâtiments, le mobilier et les récoltes des citoyens Lubez père et fils, de Molas, canton de l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne). Le 7 frimaire, une autre bande dévaste entièrement les propriétés du citoyen Jullian, pharmacien à Beaumont-de-Lomagne, et, le 22 germinal, une bande semblable envahit le temple décadaire de Belberaud, canton de Baziège, et y détruit tous les insignes républicains. Quelques jours auparavant, les habitants d'Argut-Dessus et d'Argut-Dessous s'étaient révoltés et avaient commis de nombreuses dévastations sur les biens des patriotes.

Les dégâts occasionnés par ces bandes étaient si nombreux que le ministre de la justice Lambretch, dans une lettre du 3 pluviôse an VII, se plaint de ce que les commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales de la Haute-Garonne, et notamment ceux des cantons de Toulouse *extra-muros*, de Castelnau-d'Estretefonds, de Cadours, Grenade, Verfeil, ne poursuivaient pas les crimes et délits qui se commettaient dans ces cantons, et que cette faiblesse coupable devait être réprimée, parce qu'elle était nuisible à l'intérêt public (1).

D'un autre côté, l'administration centrale de la Haute-Garonne recevait, le 2 vendémiaire an VII,

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 4.

du lieutenant Monzel, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Saint-Gaudens, une lettre lui annonçant qu'il lui est fort difficile de faire exécuter ses arrêtés relatifs aux réquisitionnaires, conscrits et déserteurs, qui sont en pleine rébellion dans les montagnes, où ils occupent les gorges et se réunissent en nombre pour tomber sur la gendarmerie et lui enlever les prisonniers qu'elle emmène. Leur audace est due à leur certitude d'impunité. Il faut, ajoute cet officier, obtenir du gouvernement des mesures sérieuses si l'on veut en finir avec ces résistances (1).

Le lendemain, 3 vendémiaire, le capitaine Micas, commandant la gendarmerie du département de la Haute-Garonne, écrit à son tour que la brigade de Castelsarrasin, s'étant transportée à Laffite, canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave, pour arrêter un certain Parreau, déserteur, un attroupement considérable s'y était opposé et que les gendarmes avaient été dans l'obligation de se barricader dans une maison particulière, avec leur prisonnier, et d'appeler à leur secours la garde nationale de la localité ; mais que, nonobstant cette précaution, les rebelles étaient parvenus, pendant la nuit, à pénétrer dans ladite maison par la toiture et à enlever le prisonnier, après avoir attaqué, à coups de pierre et à coups

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 4.

de fusil, les gardes nationaux et blessé grièvement deux d'entre eux (1).

Mais, malgré les lettres et l'intervention des ministres, les attaques contre les personnes et les biens des représentants du pouvoir, de ses agents et des patriotes, continuaient de plus belle. C'est ainsi que, le 28 prairial (15 juin), deux garnisaires étaient assaillis à coups de fusil, sur la route, près de Venerque, et que l'un d'eux, le citoyen Lacombe, était tué. Cinq jours après, un nommé Pierre Soumet, de Cintegabelle, possesseur d'un bien national, fut assassiné sur les limites du canton de Nailloux. Il reçut quatre coups de feu ; son cheval fut tué. Soumet prit la fuite, quoique blessé, mais ses assassins l'atteignirent et le hachèrent à coups de sabre. Le même jour, l'agent municipal de Miremont Garrigues était grièvement blessé d'un coup de fusil, par le réquisitionnaire Bonifacy. Quelque temps après, Baptiste Busca, de la même commune, fut atteint, sur la grande route, de plusieurs coups de feu et puis assommé à coups de bâton. Ces assassinats avaient commencé dès les premiers jours de prairial, à Miremont, par celui d'un garnisaire qui avait eu le crâne fendu d'un coup de hache. C'est à cette occasion que Gaubert, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Cintegabelle, écrivait, le 7 prairial

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 15.

(25 mai), à l'administration centrale de la Haute-Garonne :

« Une révolte générale de toute la contrée se « prépare au moyen des réquisitionnaires, des « conscrits et des déserteurs, qui se rassemblent « sur des points divers pour comploter la dévas- « tation des propriétés et la mort des fonction- « naires dévoués à la République, qu'ils mena- « cent et injurient publiquement, parce qu'ils « savent qu'on n'a pas une force suffisante pour « les réduire et les arrêter. Cet état de choses « s'aggrave de jour en jour. Les prêtres et les « royalistes en profitent pour organiser une insur- « rection dont on raccole les soldats parmi les « paysans faibles et fanatisés, et qui ne tardera « pas à éclater si on n'envoie des forces suffisan- « tes pour arrêter les réquisitionnaires et les « conscrits (1). »

Il faisait parvenir le même jour, au commissaire central Lamagdelaine, le bulletin suivant qui donne bien la physionomie du pays en ce moment.

CANTON de CINTEGABELLE	BULLETIN *De la police générale du 7 prairial an VII.*

« Il est à craindre une révolte générale de la part « des militaires réquisitionnaires et conscrits

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII,* liasse 10.

« fuyards ou déserteurs, qui sont au nombre de
« quatre-vingt-seize dans le canton, d'après le
« nouveau recensement fait par l'administration
« municipale. Dans ce nombre sont compris plu-
« sieurs de ceux que j'avais fait arrêter et qui ont
« récemment déserté. Ils se promènent publique-
« ment et bravent l'autorité par leurs regards fu-
« rieux et menaçants ; ils savent que l'administra-
« tion n'a pas de forces suffisantes pour les faire ar-
« rêter. Ils sont forts de la coupable complaisance
« de leurs parents et de la protection des ennemis
« de la République, malheureusement en grand
« nombre dans le canton. Ils sont assurés que la
« plupart des membres de la garde nationale
« sédentaire ne feraient pas leur devoir, dans le
« cas où ils seraient commandés pour les arrêter.
« Sur trente-deux conscrits désignés pour le
« complément de la levée de 200,000 hommes,
« il ne s'en est présenté que *quatre*. Encore sont-
« ils de la compagnie de Calmont, qui a fourni
« quantité de défenseurs. Je doute même que ces
« derniers soient décidés à suivre l'officier
« nommé pour les conduire, lorsqu'il sera arrivé.
« Il est encore à craindre qu'une grande partie
« des habitants du canton ne fassent partie de
« cette révolte.

« Enfin, les fonctionnaires municipaux et le
« commissaire du Directoire exécutif sont obligés
« de prendre des précautions pour leur sûreté,
« lorsqu'ils se rendent au lieu de leurs séances.

« J'en excepte un agent et deux adjoints munici-
« paux, qui n'ont pas besoin de se précautionner,
« parce qu'ils savent qu'ils n'ont rien à craindre
« de la part des récalcitrants. L'agent municipal
« de Calmont Sauret vient de me dire qu'on
« l'avait prévenu de ne pas sortir sans être armé
« et d'en prévenir ses collègues. — GAUBERT (1). »

Pendant que Gaubert renseignait ainsi l'administration centrale sur ce qui se passait au sud-est du département, voici ce qu'écrivait son collègue Dussaut, de Verdun-sur-Garonne, au commissaire du Directoire exécutif Pérignon, à Beaumont-de-Lomagne :

« Bourret, 23 prairial an VII (10 juin 1799).

« Notre collègue près l'administration centrale
« a été instruit deux fois par moi, depuis le 19 du
« présent mois, des rassemblements séditieux
« qui se forment dans plusieurs communes de
« mon canton, sous les auspices du nommé
« *Brisefer*, prêtre rebelle, prêchant à main armée
« la contre-révolution, et soutenu dans ses orgies
« religieuses par plus de deux cents hommes
« armés. Le plus grand mérite auprès de luy, cet
« de donner l'hospitalité aux déserteurs des dra-
« peaux de la République et d'égorger tous les
« fonctionnaires qui défendent ses intérêts. Set
« un vrai Cartouche en son genre, et comme tou-

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 10.

« tes les mesures que j'ai pris contre luy jusqu'à « ce jour ont été infructueuses, par le défaut des « moyens qui pouvaient procurer son arrestation, « je me trouve réduit à prendre un traître dans « sa bande qui, jouissant de l'entière confiance « de ce scélérat, doit me le livrer incessamment. « Voilà la cause de mon séjour à Bourret. Vous « saurez incessamment le résultat de mes inqui- « sitions. Rassurez-vous sur moy. J'aurès recours « à vos offres si besoin est. Si vous connaissiez « toute la scélératesse des brigands cachés à « Saint-Sardos, l'assassinat de Larrazet n'aurait « pas lieu de vous étonner. J'ai sans interruption « deux cents assassins à mes trousses, à Verdun, « à Bourret, dans tous les chemins qui me con- « duisent à mon poste, au sein de ma famille, dans « mon bureau et dans mon logement. Les autres « fonctionnaires, quoique moins menacés que « moi, n'ont pas lieu d'être rassurés sur leur sort.

« Cet attroupement est composé de réquisition- « naires rebelles ou déserteurs, des conscrits des « trois classes rebelles ou déserteurs et voleurs « des deniers de la République, des assassins de « Goine, de Verdun et de Sérac de Grenade, et des « autres meurtres commis à Finhan. Les fanati- « ques, poussés par Brisefer, chaque diman- « che... (quelques mots illisibles)..... Salut et fra- « ternité. — DUSSAUT (1). »

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 14.

De son côté, la municipalité de Baziège écrivait, le 1er messidor (18 juin), à l'administration centrale à Toulouse, lui demandant des armes et des munitions afin, disait-elle, « de pouvoir se défendre contre les brigands qui coupent les arbres de la liberté et assassinent les fonctionnaires et les républicains dévoués. Il y en a qui sont morts et d'autres grièvement blessés. Les réquisitionnaires, les conscrits et les déserteurs passent par bandes de vingt à trente à travers champs, vignes et blés, criant, menaçant, sévissant. Nous serons bientôt à leur merci si on ne met ordre à cet état de choses et si l'on ne sévit point contre ceux qui leur donnent asile (1). »

Le président de l'administration municipale de Caraman Calvet déclare à son tour que les nobles de la contrée, les Puybusque, les Villèle, les Saint-Félix, etc., préparent l'insurrection depuis près d'un an, en appelant leurs paysans dans leurs châteaux, où ils tiennent des conciliabules pour les exciter contre la République et leur annoncer que la monarchie doit être rétablie avec la religion ; qu'un soulèvement est prêt dans le Midi comme dans la Vendée, et qu'il faut promettre et jurer de se joindre aux royalistes (2).

Enfin, et pour clore cette série de renseignements et d'informations, nous citerons cette

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 14.

(2) *Id.*, *Ibid.*, loc. cit.

phrase caractéristique du soldat *Cabrol,* de Bruguières, près Toulouse, écrivant à son père, de Coni, en Italie, que les soldats de Souwarow, campés en face d'eux, leur demandaient *si la marmite républicaine bouillait encore du côté de Toulouse* (1) ? Le complot était donc connu des armées étrangères !

Quelque temps après, Figuière, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Castelsarrasin, signalait à l'administration centrale de la Haute-Garonne le citoyen Dédaux aîné, ex-procureur du roi à Castelsarrasin, comme un des premiers et des principaux organisateurs de la rébellion. — Cet homme prêche, dit-il, sans cesse et partout la révolte, annonçant la venue prochaine du roy, grâce à l'insurrection qui est prête et qui va éclater sur la tête des républicains comme un coup de foudre, pour les anéantir tous. Il a sans cesse la menace à la bouche et terrorise les paysans, qui n'osent rien dire. Ses quatre fils, dont trois sont réquisitionnaires porteurs de congés absolus, quoique très dispos et très vigoureux, ne marchent jamais qu'armés jusques aux dents, pour inspirer la terreur. La maison de campagne qu'ils possèdent et habitent dans le canton de Saint-Porquier, est le lieu de réunion de tous les aristocrates de Montauban et des alen-

(1) *Journal de Toulouse* du 5 fructidor an VII.

tours. On prétend même que les déserteurs vont y recevoir des instructions et des secours et qu'il y a un dépôt d'armes et de munitions. Tout cela nous a été dit, au président du jury et à moi, ajoute Figuière, par plusieurs personnes qui le tenaient de source certaine, mais qui nieraient ou ne parleraient point si on les interrogeait officiellement, afin de ne pas encourir la haine de cet homme et des siens (1).

Mais si quelques fonctionnaires et quelques agents municipaux remplissaient leur devoir, combien plus grand était le nombre de ceux qui le méconnaissaient, laissaient faire, laissaient passer sans rien dire ou favorisaient les désordres lorsqu'ils n'y participaient point ! Partout le gouvernement était méconnu, désobéi, trahi, et ses agents les plus fidèles et les plus dévoués s'agitaient dans l'impuissance, faute de moyens d'action. Ils ne pouvaient disposer que des colonnes mobiles de la garde nationale, dont la majeure partie n'offraient pas de grandes garanties. On les mit pourtant en jeu pour poursuivre et arrêter les réfractaires de toute sorte et protéger les garnisaires chargés de faire rentrer les impôts et partir les déserteurs et les conscrits. Mais ces colonnes, ainsi que leurs détachements, étaient partout fort mal accueillis. On les injuriait, les menaçait, et quelquefois les poursuivait.

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII,* liasse 15.

Le 20 prairial an VII (7 juin 1799), le citoyen Pelberin, commandant la colonne mobile de Cadours, chargé de parcourir les communes de ce canton, avec un détachement de cinquante hommes pour protéger les garnisaires et favoriser la rentrée des impôts et le départ des conscrits et des déserteurs, se dirigea sur Garac pour y passer la nuit. Arrivé à la maison commune de ce village, il y installa ses hommes. Mais les habitants lui ayant paru hostiles, il invita l'agent municipal à lui envoyer quarante hommes de la garde nationale pour renforcer sa petite troupe. Cet agent regimba d'abord, en lui faisant observer qu'il n'avait rien à craindre. Pelberin qui, de la croisée de la maison commune observait les allées et venues et les chuchotements des habitants, dans la rue, requit l'agent municipal de lui envoyer, le plus promptement possible, le renfort qu'il demandait. L'agent municipal s'exécuta et ne rentra que *trois heures* après, avec dix-sept hommes, dont *trois* armés de fusils. Ces hommes paraissaient fort mal disposés et chuchotaient sans cesse avec l'agent municipal. Il était près de minuit, et Pelberin entendait depuis longtemps des bruits de corne ou de trompe dans la campagne. Peu à peu, les dix-sept hommes disparurent l'un après l'autre, et il ne resta plus dans la mairie que Pelberin, l'agent municipal et son adjoint, qui était venu le rejoindre, plus le détachement des gardes nationaux de Cadours, qui sommeillaient sur les tables,

les bancs et les chaises. Tout à coup, un grand bruit se fait entendre devant la maison commune. Pelberin et les agents municipaux descendent pour savoir ce que c'est, et ils aperçoivent, rangé en bataille et parfaitement armé, un attroupement de trois cents hommes environ, qui les hue, les injurie et menace de les fusiller s'ils ne font rendre les armes à la troupe enfermée dans la mairie. Pelberin et les agents municipaux cherchent à lui faire entendre raison et à le ramener au respect de la loi et de l'autorité, mais ils sont insultés et menacés de plus belle. Cet accueil peu encourageant et l'attitude plus que suspecte des agents municipaux déterminèrent Pelberin à leur demander ce qu'ils jugeaient convenable de faire. — De rentrer dans la maison commune, répondit l'agent municipal, parce que je ne réponds plus de rien et que quelque balle pourrait bien nous atteindre. Ils fermèrent solidement la porte et montèrent dans la salle des délibérations, où ils ne trouvèrent plus personne. Tous les hommes du détachement de Cadours avaient fui par une porte de derrière de la mairie donnant sur un jardin, en abandonnant lâchement leur commandant, qui se vit obligé, bien malgré lui, de suivre ce mauvais exemple (1), très concevable toutefois, de la part d'hommes mal armés, mal aguerris et presque sans munitions.

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 3.

Pelberin arriva à Cadours à quatre heures du matin. Il rendit compte de sa mésaventure à l'administration municipale, qui s'empressa de transmettre son rapport à l'administration centrale de la Haute-Garonne.

Sur ce rapport et ceux qui lui étaient parvenus, sur des faits semblables, des cantons de Grenade, Verdun, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Cintegabelle, Noé, Saint-Lys et autres, cette administration prit, le 23 prairial (10 juin), un arrêté par lequel elle requérait le général Pinon, commandant la deuxième subdivision de la Haute-Garonne, de faire transporter sans délai, dans les cantons précités, des forces suffisantes pour y rétablir l'ordre, en commençant par celui de Cadours. Le général Pinon partit le lendemain, avec deux cents hommes de troupes de ligne et vingt-six chasseurs à cheval du 14me régiment. Il parcourut tous les cantons sus-indiqués et n'y trouva pas vestige de désordre ni d'attroupement. Tout cela avait disparu à son approche. Ces attroupements se formaient et se dispersaient, selon les circonstances, sur les ordres de leurs chefs, généralement prévenus d'avance des mesures prises ou méditées contre eux (1).

Il en fut de même dans les cantons de Cintegabelle, Auterive, Noé et Saint-Lys, où une autre colonne avait été envoyée par le général Pinon.

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 5.

Des évènements analogues se produisaient dans quelques départements limitrophes. Ainsi, le commissaire du Directoire exécutif écrivait de Foix, le 19 messidor (6 juillet), qu'à Lézat, sur 2,400 habitants il y avait cent réquisitionnaires qui, réunis à ceux des localités voisines, formaient des bandes et allaient dévaster les propriétés, maltraiter les fonctionnaires et les patriotes, et terrorisaient le pays au point que nul n'osait porter plainte ni témoigner contre eux devant la justice. — C'est, dit-il, encore pire dans le canton d'Ax, peuplé de prêtres réfractaires et d'émigrés qui ameutent la population au point qu'on n'y trouve plus personne pour remplir les fonctions publiques. Chacun se récuse et invoque des motifs plus ou moins plausibles pour refuser ; il en est à peu près de même dans le canton des Cabanes, de Vicdessos, d'Oust, de Castillon, etc., etc. (1).

A *Saverdun*, les croix de mission avaient remplacé les arbres de la liberté ; à *Mirepoix*, les compagnies des Pénitents étaient rétablies ; à *Pamiers* on enrôlait pour Louis XVIII, et à *Surba*, près Tarascon, l'arbre de la liberté avait été scié en plein midi. Des meurtres étaient commis sur plusieurs points du département, et les victimes étaient toujours des hommes dévoués à la Révolution.

A son tour, l'administration centrale du Lot-

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondances militaires générales*, liasse du 6 août 1799.

et-Garonne informait celle de Toulouse, à la date du 2 messidor (19 juin), que le canton d'Auvillars était infesté de rassemblements dangereux, à la tête desquels se trouvaient des individus condamnés à mort par contumace par le tribunal criminel du Gers, pour fait de royalisme. L'audace de ces bandes est portée à son comble. Elles attirent à elles les conscrits, les réquisitionnaires et les déserteurs par la protection qu'elles leur accordent. Il est important de les détruire, et cette administration invite, à cet effet, celle de la Haute-Garonne à envoyer, le 8 du mois, à Saint-Nicolas-de-la-Grave, quelques brigades de gendarmerie, pour que ces brigands ne puissent passer d'un département à l'autre et trouver ainsi un refuge contre les poursuites de la force armée qu'elle va diriger contre eux.

Mais cette administration vigilante et énergique ne s'en tenait pas là, car, le 13 du même mois (30 juin), elle prenait l'arrêté dont la teneur suit :

« Administration centrale du département de Lot-et-Garonne.

« Séance du 13 messidor an VII de la Républi-
« que française une et indivisible.

« L'administration centrale du département de
« Lot-et-Garonne,

« Considérant que la fortune passagère des
« ennemis extérieurs de la République a ranimé
« l'audace de ceux qu'elle renferme dans son sein ;
« que leurs projets et leurs espérances liberticides

« des se sont manifestés, dans plusieurs parties « de ce département, par des attroupements sédi- « tieux et des attentats criminels sur l'arbre de « la liberté ; que c'est par eux que la désertion « est protégée et conseillée, le fanatisme enhardi « dans ses prédications incendiaires, et l'esprit « public perverti ;

« Considérant qu'il est instant d'opposer à ces « mouvements et à ces actes contre-révolution- « naires des mesures fortes et énergiques dont « l'application détruise rapidement les effets de la « perfidie ou de la malveillance et en comprime « les auteurs ;

« Considérant que, lorsque la voix de la patrie « appelle la troupe de ligne sur les frontières, « c'est à la garde nationale que la loi confie le « soin de la sûreté intérieure et l'exécution des « mesures propres à la maintenir ;

« Considérant que le zèle patriotique des gar- « des nationales de ce département, qui vient de « se développer avec tant d'énergie contre les dé- « serteurs et les séditieux du canton d'Auvillars, « garantit le succès des opérations qui leur seront « confiées toutes les fois que leur concours sera « nécessaire pour assurer la tranquillité publique « et l'obéissance à la loi ;

« Après s'être fait représenter les lois et les « arrêtés du Directoire exécutif, relatifs à la « garde nationale sédentaire, et en avoir médité « les dispositions ;

« Délibérant au nombre de trois membres, le « commissaire provisoire du Directoire exécutif « entendu,

« ARRÊTE :

« ARTICLE PREMIER. — Il sera formé un corps « de *1,000 hommes,* pris dans la garde nationale « sédentaire de ce département.

« Ce corps est destiné à agir, soit en masse « soit par détachements, lorsque les circonstan- « ces l'exigeront, pour le maintien de l'ordre et « de la sûreté publique dans l'intérieur du dépar- « tement, d'après les dispositions qui seront ar- « rêtées par l'administration centrale.

« ART. 2. — Chaque administration municipale « fournira son contingent pour la formation « dudit corps, conformément à la fixation qui la « concerne dans le tableau ci-après :

(*Suit le tableau*, etc., etc.)

« Fait à Agen, en département, les jour, mois « et an que dessus.

« Signés : A. VIDALOT (le fils), président ; « NINON, R. NOUBEL, administrateurs ; LAMARQUE, « commissaire provisoire du Directoire exécutif ; « NEYCHENS, secrétaire en chef (1). »

Si l'administration centrale de la Haute-Garonne avait suivi cet exemple patriotique et constitué, à cette époque, un corps semblable, elle ne se serait pas laissé surprendre par l'insurrec-

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII,* série L, liasse 16.

tion entièrement désarmée et s'exposer ainsi à compromettre les destinées de la patrie; mais elle se contenta de tenir très-exactement le gouvernement au courant de ce qui se passait et se borna à faire visiter par la gendarmerie les maisons et les châteaux qui lui étaient signalés comme servant de refuge aux conscrits, aux réquisitionnaires et aux déserteurs. C'est ainsi que cette administration envoya, le 30 messidor (17 juillet), le citoyen Vidalot, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Caraman, accompagné des brigades de ce canton et de celui de Villefranche et de quelques gardes nationaux des colonnes mobiles, faire des perquisitions dans le château de Mourvilles-Basses, désigné par la clameur publique comme servant d'asile et de refuge aux rebelles. Cette expédition ne donna pas de grands résultats; car on ne trouva dans ce château que le nommé Sembrès, meunier de Belberaud, ayant fait partie du rassemblement séditieux d'Escalquens, qui déclara être attaché en qualité de charpentier au service du citoyen Barthès, homme d'affaires du citoyen Villèle-Campauliac. Mais, ayant fait des recherches dans tout le château, on reconnut, sur le foin contenu dans la grange, les empreintes d'une quinzaine d'hommes y ayant récemment couché. Interrogé sur cette particularité, le citoyen Barthès répondit que ces empreintes provenaient de son corps, parce qu'il avait l'ha-

bitude d'aller dormir sur ce foin pendant la belle saison et de changer de place chaque jour (1).

Ces mesures anodines, mais vexatoires, n'aboutirent qu'à faire suspecter l'administration centrale par les deux partis. Pendant que les républicains l'accusaient de faiblesse et même de connivence avec leurs adversaires, les royalistes l'accusaient de laisser systématiquement grandir le danger pour avoir le droit de le comprimer plus énergiquement. Ni l'une ni l'autre de ces accusations n'étaient fondées. Cette administration put manquer de clairvoyance, de résolution peut-être, mais pas de bonne volonté. Sa conduite pendant l'insurrection le démontre. La vérité vraie, c'est qu'elle ne croyait pas à la possibilité d'un soulèvement général et que, d'un autre côté, elle était absolument dépourvue de moyens d'attaque comme de défense. Elle n'avait ni hommes, ni armes, ni munitions, ainsi que l'établit la pièce suivante :

« ÉTAT DE SITUATION DE L'ARSENAL DE TOULOUSE,
« LE 1er THERMIDOR (18 juillet) AN VII, A DIX
« HEURES DU MATIN.

« Canons de siège en bronze, de 16.	1
« Id. id. en fer, de 4.	8
« Id. de bataille, de 4.	76
« Id. id. de troupes légères	6
« Obusiers de 6 pouces...........	61
	152

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 14.

« Boulets de 36..................	152
« Id. de 16..................	2.555
« Id. de 12..................	6.223
« Id. de 8..................	9.853
« Id. de 4..................	4.123
« Obus de 6 pouces..............	45
	22.951
« Balles de 4....................	16.768
« Cartouches à boulets de 4......	102
« Cartouches à balles de canon de 12	39
« Id. id. de 8	45
Id. id. de 4	284
	17.238
« Cartouches à fusil ou pistolet de 20 à la livre	15.550
« Id. id. 22 id.	17.655
« Id. id. 28 id.	94.640
	127.845
« Caissons à canons de 12........	14
« Id. id. de 8........	16
« Id. id. de 4........	22
« Caissons d'infanterie pour cartouches	1
« Id. à obusiers de 6 pouces.	6
« Chariots à canons	9
	68
« Poudres de guerre.............	10.482 livres
« Id. de mine	403 »
	10.885

« Pierres à feu, pour fusil........	48.785
« Id. pour mousqueton et pistolet	118.279
	167.064
« Plomb en saumons.............	10.640 livres
« Id. en balles...............	5.900 »
	16.540
« Fusils d'infanterie, ancien modèle...	511
« Id. id. modèles étrangers.	237
	748
« Piques........................	1.888
« Sabres de cavalerie	27
« Couteaux de brèche	228
« Baïonnettes de fusil	280
	2.423

« Certifié conforme par le garde d'artillerie de « l'Arsenal.

« Toulouse, le 5 thermidor an VII.

« DUCRET, *signé*.

« Vu et certifié par le chef de brigade, directeur de l'Arsenal.

« DARODE, *signé* (1). »

Cette situation pourra peut-être paraître suffisante aux personnes peu compétentes pour réprimer la prise d'armes de l'an VII; mais nous leur

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII,* série L, liasse 2.

ferons remarquer que l'âme des batailles, le fusil, faisait entièrement défaut, et que les pièces d'artillerie, relativement nombreuses, étaient de différents calibres et pour la plupart inutilisables dans cette lutte de partisans à travers les champs, les vignes et les bois et par des chemins vicinaux généralement impraticables à cette époque. Telle fut, d'ailleurs, l'opinion des généraux composant le comité de défense institué par l'administration centrale, à la première nouvelle de l'insurrection ; car ce comité refusa obstinément de répondre aux nombreuses demandes d'armes et de canons qui lui arrivaient journellement de tous les côtés, et le directeur de l'arsenal lui-même, ainsi que le commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine, ne cessèrent de demander au ministre de la guerre des armes, des munitions et le prompt envoi de troupes régulières pour tenir tête à l'orage et comprimer l'insurrection.

Mais, si l'administration centrale de la Haute-Garonne demeurait un peu trop indifférente aux renseignements qu'elle recevait sur les agissements et les menées des royalistes, le gouvernement de la République, très exactement informé par Lamagdelaine, s'émouvait des manœuvres et des faits qui lui étaient signalés et obtenait, à dix jours d'intervalle, du Corps législatif, deux lois importantes dont nous allons reproduire les dispositions essentielles :

« LOI RELATIVE A L'AMNISTIE ACCORDÉE AUX MILITAI-
« RES QUI ONT DÉSERTÉ A L'INTÉRIEUR OU N'ONT
« PAS REJOINT LEURS DRAPEAUX DU 14 MESSIDOR
« AN VII (1er juillet 1799).

« Le conseil des anciens, adoptant les motifs de
« la déclaration d'urgence qui précède la résolu-
« tion ci-après, approuve l'acte d'urgence.

« Le conseil des Cinq-Cents, considérant qu'au-
« tant il est digne de la nation française d'accor-
« der une amnistie à ceux de ses défenseurs qui
« ont abandonné leur poste lorsque tout faisait
« présager une paix prochaine, autant il est
« instant de les rappeler sous les drapeaux au
« moment où les puissances coalisées dirigent
« tous leurs efforts contre la République,

« Déclare qu'il y a urgence.

« Le conseil des Cinq-Cents, après avoir déclaré
« l'urgence, prend la résolution suivante :

« ARTICLE PREMIER. — Il est accordé une
« amnistie aux sous-officiers et soldats qui, pré-
« venus, accusés ou convaincus d'avoir déserté
« leurs drapeaux, ne sont point sortis du terri-
« toire de la République ou de celui occupé par
« les armées françaises, à la charge par eux de
« rentrer en activité de service. En conséquence,
« toutes les plaintes portées, toutes poursuites
« exercées ou jugements rendus à l'occasion du
« délit de désertion à l'intérieur seront regardés
« comme non avenus.

« Art. ii. — Ceux desdits sous-officiers ou
« soldats qui sont détenus à l'occasion du délit
« de désertion à l'intérieur seront, aussitôt la
« publication de la présente, mis en liberté. Il
« leur sera délivré des feuilles de route pour se
« rendre dans l'un des corps de l'armée active.

« Art. iii. — Les sous-officiers ou soldats qui,
« prévenus, accusés ou convaincus de désertion
« à l'intérieur ne sont point détenus, se présen-
« teront, dans le courant de la décade qui suivra
« la publication de la présente, à l'administration
« municipale ou au commissaire des guerres le
« plus voisin de leur domicile actuel ; ils y décla-
« reront qu'ils veulent profiter des bénéfices de
« la présente loi.

Art. iv. — Les administrations municipales
« ou les commissaires des guerres leur remettront
« une feuille de route pour se rendre à un corps
« de l'armée active, etc., etc. . . . . . .
« . . . .

« Art. vi. — Les réquisitionnaires appelés par
« les lois antérieures, et notamment par celle du
« 23 fructidor an vi, et qui n'ont pas encore
« rejoint leurs drapeaux, sont compris dans l'am-
« nistie. Ils se conformeront aux prescriptions
« de l'article iii de la présente, et il leur sera
« délivré des feuilles de route conformément à
« l'article iv.

« Art. vii. — Sont également compris dans
« l'amnistie les conscrits appelés par les lois des

« 3 vendémiaire et 28 germinal an VI, et qui n'ont « pas encore rejoint les corps ou les dépôts pour « lesquels ils étaient destinés. Ils pourront être « admis dans les bataillons auxiliaires.

« ART. VIII. — Les sous-officiers, soldats, ré- « quisitionnaires et conscrits admis à profiter du « bénéfice de la présente justifieront, dans les « trois mois qui suivront sa publication, de leur « arrivée à un corps d'armée, etc., etc...

« ART. IX. — Ceux qui, appelés à profiter du « bénéfice de la présente, ne se conformeront pas « aux dispositions qu'elle contient, seront consi- « dérés, poursuivis et punis comme déserteurs, « etc., etc . . . .

« . . . .

« LOI SUR LA RÉPRESSION DU BRIGANDAGE ET DES « ASSASSINATS A L'INTÉRIEUR DU 24 MESSIDOR AN « VII (11 JUILLET 1799).

« Le conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il est « instant de prendre des mesures efficaces pour ar- « rêter les progrès du système d'assassinats et de « brigandages organisés sur divers points de la « République contre les fonctionnaires publics, les « acquéreurs ou possesseurs de domaines natio- « naux, et tous les citoyens attachés à la Consti- « tution de l'an III, déclare qu'il y a urgence,

« Et après avoir déclaré l'urgence prend la « résolution suivante :

« ARTICLE PREMIER. — Quand un département,

« canton ou commune est notoirement en état de « troubles civils, le Directoire exécutif propose « au Corps législatif de le déclarer compris dans « les dispositions suivantes.

« Art. ii. — Les parents d'émigrés, leurs alliés « et les ci-devant nobles compris dans les lois « des 3 brumaire an iv et 9 frimaire an vi, les « aïeuls, aïeules, pères et mères des individus « qui, sans être nobles ni parents d'émigrés, sont « néanmoins notoirement connus pour faire par- « tie des rassemblements ou bandes d'assas- « sins, sont personnellement et civilement res- « ponsables des assassinats et des brigandages « commis dans l'intérieur en haine de la Répu- « blique dans les départements, cantons et com- « munes déclarés en état de troubles.

« Art. iii. — Immédiatement après la publica- « tion de la loi rendue en exécution de l'article pre- « mier, les administrations centrales prendront « des otages dans les classes ci-dessus désignées, « dans les communes, cantons et départements « déclarés en état de troubles; néanmoins, et « dans le cas de troubles imminents, quoique le « département, canton ou commune ne soit point « encore déclaré par la loi en état de troubles, « les mêmes administrations sont provisoirement « autorisées à prendre des otages; elles en ins- « truiront le Directoire exécutif dans les vingt- « quatre heures.

« Art. iv. — . . . .

« Art. v. — Les otages qui, dans les dix jours « de l'avertissement qui leur sera notifié par un « gendarme ne se rendront pas au lieu indiqué « par les administrations, y seront traduits par la « force armée ; ceux qui s'en évaderont seront « personnellement assimilés aux émigrés, con- « sidérés et traités comme tels.

« Art. vi. — Sont exceptés des dispositions ci- « dessus les ci-devant nobles et parents d'émi- « grés qui ont constamment rempli des fonctions « publiques à la nomination du peuple ou qui « sont dans les exceptions prévues par les lois « des 3 brumaire an iv et 9 frimaire an vi.

« Art. vii. — Les administrations centrales dres- « seront, dans le mois de la publication de la loi « qui indiquera les communes, cantons ou dépar- « tements où la présente loi sera applicable, en « conformité de l'article premier, une liste de « tous les individus assujettis à la garantie per- « sonnelle et civile consacrée par l'article ii.

« Art. viii. — Les administrations centrales « comprendront sur cette liste tous les individus « dénommés à l'article ii, domiciliés dans leur « arrondissement respectif à l'époque du 1er sep- « tembre 1791 (*vieux style*).

« Art. ix. — S'il est commis un assassinat sur « un citoyen ayant été depuis la Révolution, ou « étant actuellement fonctionnaire public, ou « défenseur de la patrie, ou acquéreur ou posses- « seur de domaines nationaux, le Directoire exé-

« cutif, après avoir consulté les administrations
« centrales, est chargé de faire déporter hors du
« territoire de la République, dans les deux dé-
« cades de l'assassinat, quatre individus désignés
« dans l'article II par chaque personne assassi-
« née, pris en premier lieu parmi les parents no-
« bles d'émigrés; secondement, parmi les ci-
« devant nobles, et successivement parmi les
« parents des individus faisant partie des ras-
« semblements.

« L'enlèvement des citoyens ci-dessus dési-
« gnés, de leurs pères, mères, épouses ou leurs
« enfants, donne lieu à la même peine de la
« déportation et, en outre, aux amendes et in-
« demnités ci-après fixées s'ils ne sont remis en
« liberté dans les vingt-quatre heures de l'enlè-
« vement.

« Dans tous les cas d'enlèvement d'une per-
« sonne ci-dessus dénommée, les garants sont
« assujettis à une amende de six mille francs,
« sans néanmoins déroger aux peines portées
« par le code des délits et des peines contre les
« auteurs du délit.

« Art. X. — La peine de déportation contre
« les otages n'a pas lieu quand l'un d'eux a for-
« mellement dénoncé et procuré l'arrestation des
« individus qui seraient ensuite déclarés coupa-
« bles du délit.

« Art. XI. — Le séquestre sera apposé sur
« les biens des otages déportés et tiendra jus-

« qu'à l'accomplissement des condamnations « prononcées contre eux et jusqu'à la représen-« tation d'un certificat légal constatant qu'ils su-« bissent leur déportation.

« Art. xii. — . . . .

« Art. xiii. — Indépendamment de la peine de « déportation prononcée par l'article ix ci-dessus, « les individus dénommés dans l'article ii seront « respectivement, dans chaque département, « civilement et solidairement responsables d'une « amende de cinq mille francs par chaque indi-« vidu dénommé dans l'article ix, assassiné soit « isolément, soit dans une action ou de quelque « manière que ce soit.

« Art. xiv. — L'amende de cinq mille francs « sera payée dans les quinze jours, pour tout « délai, qui suivront l'assassinat ou l'enlèvement, « et versée dans la caisse du receveur général, « sur simple arrêté des administrations centrales, « lesquelles prononceront sur la remise des « procès-verbaux rédigés ou par les agents « municipaux, ou commissaires de police, ou par « les juges de paix, ou par les commandants de « la force armée.

« Art. xv. — Outre l'amende des cinq mille « francs versée au trésor public, lesdits individus « énoncés en l'article ii seront civilement et « solidairement garants et responsables d'une « indemnité qui ne pourra être moindre de la « somme de six mille francs en faveur de la

« veuve et de trois mille francs pour chacun des « enfants de la personne assassinée.

« Art. xvi. — Les citoyens de la qualité désignée « en l'article ix qui, mutilés, survivront à leurs « blessures, auront droit à une indemnité qui ne « pourra être moindre de six mille francs.

« Art. xvii. — Les citoyens qui se seraient, en « exécution d'une mission particulière à eux « donnée par une autorité civile ou d'un ordre « militaire, dévoués à la recherche des émigrés « rentrés, des prêtres déportés ou sujets à la « déportation, des assassins, et qui seraient « assassinés ou mutilés dans le cours ou à la suite « de cette mission ou de l'ordre militaire, auront « droit, eux, leurs épouses et leurs enfants, aux « mêmes indemnités que dessus.

« Art. xviii. — Les indemnités ci-dessus seront « acquittées dans les dix jours qui suivront l'ar- « rêté de l'administration centrale.

« Art. xix. — Les individus compris dans « l'article ii sont également, dans chaque dépar- « tement, civilement et solidairement respon- « sables, soit envers la République soit envers « les particuliers, des enlèvements de récoltes, « exactions de fermages, spoliations de deniers « publics, ainsi que des incendies, dégradations « et pillages exercés sur les propriétés.

« Art. xx. — . . . . (1). »

(1) *Bulletin des Lois,* 2e semestre de l'an VII, nos 295 et suivants.

Les articles xxv et xxvi de cette loi accordaient à tout individu qui aurait contribué à faire arrêter un émigré, un prêtre déporté ou sujet à la déportation ou un individu faisant partie des bandes d'assassins désignés dans la liste, une récompense de trois cents à deux mille francs pour un émigré, un prêtre déporté ou un chef d'assassins, et de deux cents à six cents francs pour les individus faisant partie des bandes.

Si la première de ces lois est pleine de bienveillance et de mansuétude, il faut reconnaître que la seconde, demeurée célèbre sous le nom de *loi des otages*, contient des dispositions violentes et draconiennes dont il était trop facile d'abuser. Mais il n'était pas permis au gouvernement de tolérer plus longtemps l'anarchie qui régnait dans le Midi sans compromettre entièrement la sécurité et peut-être le salut de la République. Dans ces conditions, la sévérité excessive, la rigueur même de cette loi s'imposait à son devoir comme une nécessité patriotique. C'est ce que fait énergiquement ressortir le Ministre de la justice dans la circulaire suivante :

« Paris, le 27 messidor an vii de la République
« Française une et indivisible (14 juillet 1799).

« *Le Ministre de la justice aux administrations*
« *centrales et aux commissaires du Directoire*
« *exécutif près de ces administrations.*

« Citoyens, la loi du 24 de ce mois vient de

« déjouer encore les folles espérances du roya-
« lisme. Trop lâches pour attaquer ouvertement
« les amis de la liberté, c'est par d'infâmes assas-
« sinats que les sicaires royaux avaient cru ré-
« pandre la terreur dans l'âme des républicains.

« Le sang le plus pur a coulé ! Des citoyens con-
« nus par leur attachement à la Révolution ont
« été victimes de leurs principes ; des fonction-
« naires publics ont péri sous le fer des assassins.

« Des maux de ce genre rendaient indispen-
« sables des moyens énergiques et capables d'en
« arrêter les effets désastreux.

« Le Corps législatif les a trouvés dans la loi
« susdite, insérée au *Bulletin* 295, n° 3129, relatif
« à la répression des brigandages et des assas-
« sinats et à la responsabilité des communes
« sur le territoire desquelles ils se commettent.

« Elle a pour but d'intéresser à la sûreté per-
« sonnelle des républicains les individus même
« dont l'influence dangereuse les a livrés à tant
« de périls.

« Les deux conseils, considérant combien il
« importe qu'une loi de cette nature soit connue
« des citoyens qu'elle doit rassurer, et des mal-
« veillants même qui vont devenir responsables
« de la tranquillité et de la sûreté générale, ont
« ordonné qu'elle serait proclamée et affichée
« dans toutes les communes de la République.

« Chargé, par les attributions de mon minis-
« tère, de tout ce qui concerne la publication des

« lois, je m'empresse de vous recommander la
« prompte exécution de cette mesure.

« Toutes les dispositions de la loi du 24 mes-
« sidor doivent obtenir la plus grande publicité;
« mais il est particulièrement intéressant de
« faire connaître à tous les citoyens celles des
« articles 25 et 26, qui ordonnent et fixent des
« récompenses en faveur de ceux qui favorise-
« ront l'arrestation des émigrés, des déportés et
« des assassins.

« La loi dont il s'agit présente des mesures
« rigoureuses mais nécessaires. C'est à vous, ci-
« toyens administrateurs, qu'il appartiendra d'em-
« pêcher que les passions particulières n'ajoutent
« à leur sévérité. Pénétrez-vous de la pureté des
« intentions des législateurs et, comme eux, ne
« perdez jamais de vue le salut de la République.

« Le Corps législatif a encore jugé utile d'an-
« noncer cette loi importante au peuple français
« par une adresse qui peint avec énergie tous les
« malheurs attachés aux dissensions civiles.
« Vous devez aussi, citoyens, faire proclamer et
« afficher cette adresse, contenue également au
« *Bulletin* 295, n° 3140.

« Puisse-t-elle convaincre tous les hommes
« qui respirent sous le ciel de la France, quelles
« qu'aient été leurs opinions, leurs pertes ou
« leurs espérances, qu'il n'est plus pour eux
« qu'une source de paix et de bonheur, le main-
« tien de la République et une réunion sincère

« autour de la Constitution de l'an III..... Salut « et fraternité. — LAMBRECHT, *signé* (1). »

Malgré ce patriotique langage et malgré l'aménité de l'une et la rigueur de l'autre, les lois des 14 et 24 messidor an VII (1er et 11 juillet 1799) n'amenèrent pas les résultats attendus. Les réquisitionnaires, les conscrits et les déserteurs ne rejoignirent pas leurs corps et les bandes royalistes continuèrent leurs violences et leurs dévastations. Le 19 de ce même mois de messidor une de ces bandes mit le feu et détruisit une grande quantité de foin et de bois récemment coupés, appartenant au citoyen Caton, agent municipal de Saint-Frajou. Quelques jours après, des menaces de mort et d'incendie contre ledit Caton, contre Debent, président de l'administration municipale de l'Isle-en-Dodon, Camin, commissaire du Directoire exécutif près de cette administration, Dastugue, également commissaire près de l'administration de Boulogne-sur-Gesse, et plusieurs autres fonctionnaires de ces cantons, furent affichées aux portes de leurs maisons de campagne. Voici en quels termes Dastugue informe l'administration centrale de ce placard :

« Boulogne, 10 thermidor an VII (27 juillet 1799).

« Les scélérats qui se permettent des délits inouïs « dans le canton de l'Isle-en-Dodon viennent « d'annoncer leur intention d'incendier la gerbe

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 4.

« que j'ay dans une petite métairie de ce canton.
« J'avais déjà méprisé pareilles menaces et d'au-
« tres plus honorables encore qui m'avaient été
« faites il y a déjà plusieurs mois. Sans craindre
« ni les unes ni les autres, j'aurais dénoncé ces
« jactances à votre sagesse et à votre surveil-
« lance, pour aviser aux moyens de les arrêter
« ou tout au moins pour mettre la commune
« de Montbernard, où se trouve ma propriété, à
« même de parer au mal.

« A cet effet, je pense qu'il faut spécialement
« enjoindre au juge de paix de faire une en-
« quête pour découvrir les auteurs et les malveil-
« lants qui écrivent et qui affichent de pareilles
« menaces. Il sera aisé de trouver des témoins
« pour découvrir quels sont les êtres qui ont l'air
« de courir toute la contrée pour y porter le fer
« et le feu.

« Je sais que deux hommes, dont l'un s'appelle
« Jean Broquise de Lunax et l'autre Dubédat de
« Lilhac, déserteurs avec armes et équipements,
« sont dans les bois et dans les auberges des
« environs. La loi défend encore de les arrêter.
« Il conviendrait, dans cette occurrence, de les
« faire saisir comme suspects, sans s'arrêter à
« la loi d'amnistie, mais je ne puis le faire
« qu'après des ordres particuliers. Salut frater-
« nel. — DASTUGUE, *signé* (1). »

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 12.

Des faits analogues se produisaient le 29 messidor (16 juillet) dans les communes d'Aiguesvives, de Castelmaurou et du Fousseret et, dans celles de Noé, de Montaut et d'Adeilhac le 5 thermidor (22 juillet).

Le même jour, l'administration centrale recevait la communication suivante :

« A Agen, le 4 thermidor an VII (21 juillet) de la « République Française.

« *L'administration centrale du département de « Lot-et-Garonne à l'administration centrale « du département de la Haute-Garonne.*

« Citoyens Collègues,

« Les brigands qui infestent le canton d'Au-« villars et pour l'arrestation desquels nous nous « sommes déjà vainement concertés avec vous, « viennent de se porter à de nouveaux excès, « enhardis par la faiblesse du détachement de « gendarmerie que les circonstances nous avaient « permis d'y laisser. Dans la soirée du 2 thermi-« dor une patrouille de trois gendarmes et de « deux hussards a été assaillie sur une grande « route à coups de fusils. Un homme et deux « chevaux ont péri. Le reste de la troupe s'est « sauvé en mauvais état dans la commune de « Saint-Clair. Cet attentat et les germes de « rébellion qui se manifestent dans toute cette « contrée nous déterminent à stationner pour « longtemps une force imposante à Auvillars. Cent

« hommes de la colonne mobile et vingt-cinq gen-
« darmes partent le 7 de ce mois pour rétablir la
« tranquillité et poursuivre avec persévérance les
« misérables qui nous tourmentent ; mais il nous
« est impossible, citoyens collègues, d'attendre
« un résultat heureux de nos démarches si vous
« ne concourez avec nous à leur exécution. Nous
« croyons, en conséquence, qu'il serait néces-
« saire que jusqu'à ce que le canton d'Auvillars
« soit entièrement soumis à la République, vous
« ordonnassiez aux administrations municipales
« de votre arrondissement limitrophe de notre
« territoire d'exercer la surveillance la plus
« active, d'arrêter les étrangers non porteurs de
« passeports, de faire des patrouilles fréquentes
« combinées avec le détachement stationné à
« Auvillars, et surtout que vous envoyassiez à
« portée des brigades de gendarmerie. Nous
« livrons ces observations à votre zèle et à votre
« patriotisme, et nous vous prions instamment
« de nous aider à étouffer les premières étincelles
« d'un incendie qui ne tarderait point à s'étendre
« jusqu'à vous. Salut et fraternité. — A. VIDALOT
« fils, président ; R. NOUBEL, NINON, DUBURGUA,
« *signés* (1). »

De son côté, l'administration centrale du Tarn écrivait à celle de la Haute-Garonne, le 14 thermidor (31 juillet) an VII :

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 16.

« Nous sommes informés qu'un grand nombre « de déserteurs, après avoir été jusques à Nîmes « ou en deçà, désertent par troupes; qu'il leur « est donné des espèces de feuilles de route pour « suivre les chemins de traverse où ils reçoivent, « chez des affidés contre-révolutionnaires, le « logement et les subsistances. Le bruit court que « ces hommes vont se rassembler du côté d'Auch. « On nous a même assurés qu'on en avait vu « passer armés et équipés. Comme ces hommes « doivent nécessairement passer dans votre arron- « dissement, entre Toulouse, Grenade ou Ver- « dun, nous vous invitons à prendre les mesures « que vous trouverez convenables pour vous assu- « rer si ces bruits ont quelque réalité. Ce qui « est positif, c'est que la désertion est très consi- « dérable et que la plupart des déserteurs ne « rentrent pas dans leurs foyers, ce qui ne peut « que faire supposer qu'ils se rendent à quelque « destination contre-révolutionnaire..... Salut et « fraternité. — CARAVEN, président ; SÉVÉRAC, « MONJOL, ESPÉROU, *signés* (1). »

Quatre jours après cette information, c'est-à-dire le 18 thermidor, une bande enlevait, près de Moissac (Lot), plusieurs prêtres réfractaires conduits par la gendarmerie, après avoir tué deux chevaux aux gendarmes et blessé grièvement deux citoyens accourus à leur secours.

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII,* série L, liasse 16.

La situation était à peu de chose près la même dans le Gers, lorsque l'administration centrale de ce département fit afficher dans toutes les communes, le 4 thermidor, une proclamation annonçant l'existence du complot royaliste et invitant les citoyens à prendre toutes les mesures possibles pour le déjouer et se défendre.

Le lendemain, 5 du même mois (22 juillet), cette administration prenait un arrêté par lequel elle ordonnait : 1° de surveiller les voyageurs et surtout ceux qui se disent négociants de Lyon et qui ne sont en réalité que des agents du royalisme chargés de l'organisation et de la propagation du complot contre-révolutionnaire ; 2° de visiter les maisons suspectées de contenir des émigrés ; 3° de faire également des visites domiciliaires chez les arquebusiers et les particuliers, afin de saisir les armes et les munitions de guerre, les effets d'habillement et d'équipement qui n'auraient pas été déclarés aux administrations municipales conformément aux articles 4 et 6 du décret du 20 ventôse (1).

Quelques jours après, le citoyen Contaut, président de l'administration municipale du canton de Lombez (Gers), écrivait ce qui suit au commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine, à Toulouse :

« Depuis quelques jours le royalisme lève auda-« cieusement la tête. Je tiens d'un ci-devant

(1) Archives du Gers, *Insurrection de l'an VII.*

« noble ayant perdu une succession considérable
« à cause de son républicanisme que les mécon-
« tents, les réquisitionnaires, les conscrits et les
« déserteurs du département, surtout sur les
« limites de la Haute-Garonne, étaient soigneu-
« sement organisés en compagnies et en batail-
« lons dans le but de proclamer l'avènement de
« Louis XVIII, d'attaquer les républicains et les
« acquéreurs de biens nationaux et de faire
« main basse sur ceux qui occupent ou ont occupé
« des fonctions administratives. Tous les huit
« jours au moins les officiers des bataillons
« royalistes se rendent, la nuit, sur divers points
« pour se concerter ensemble et avec leurs prin-
« cipaux soldats. L'insurrection est prête dans
« plusieurs départements et doit éclater au pre-
« mier jour. C'est pourquoi je vous fais part de
« ces renseignements que je crois certains.

« Je viens d'interroger un jeune réquisition-
« naire armé, qui s'était introduit chez le fermier
« d'un domaine national pour le tuer s'il ne
« voulait pas lui rendre un billet de six cents
« francs qu'il lui avait souscrit. Ce jeune homme
« a déclaré, dans son interrogatoire, que c'était
« le capitaine de cavalerie Miramont qui courait
« la nuit les campagnes, escorté de plusieurs
« fusiliers, pour organiser les bandes, et que son
« principal domicile était à Savignac, chez
« Domezon. Notre pays est plein de châteaux
« servant de repaires aux factieux qui nous

« tomberont dessus au premier jour. Nous som-
« mes sur des épines, car nous n'avons rien pour
« nous défendre (1). »

En présence de ces désordres, qui croissaient sans cesse, les tribunaux, faisant l'application de la loi du 24 messidor, avaient rendu des jugements sévères contre les habitants de plusieurs communes et notamment contre ceux des communes de Castelmaurou, Grépiac, Longages, Montgaillard, Beaumont-de-Lomagne, Labastide-Pomès, Boussan, Labarthe-de-Rivière, L'Isle-en-Dodon, Saint-Frajou, Saint-Nicolas-de-la-Grave, etc., etc., dans la Haute-Garonne, et d'Auvillars dans le Lot-et-Garonne. Voici un extrait de ce dernier jugement :

« L'administration centrale du département de
« Lot-et-Garonne,

« Vu l'expédition du jugement du 14 thermidor
« rendu par le tribunal civil de ce département,
« qui condamme les communes *intra* et *extra-*
« *muros* d'Auvillars à payer, savoir :

« A la famille du gendarme Dalby,
« assassiné dans ces communes. 8,000 fr.
« Au citoyen Asverguérin, maréchal-
« des-logis, en résidence à Agen. 6,000
« Au citoyen Dominique Pierret,
« hussard au 12e régiment...... 2,000

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 16.

« Au citoyen Etienne Phillipart, gen- « darme	1,500
« Au citoyen Jean Brun, gendarme.	1,000
« Plus, à la République, à titre d'in- « demnité........................	18,500
	« 37,000f (2).»

On se trouvait dans cette situation étrange et périlleuse lorsque l'administration centrale de la Haute-Garonne résolut de communiquer au citoyen Géraud Trébos, juge au tribunal civil du département et directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Toulouse, de nombreux rapports des autorités constituées et de plusieurs citoyens recommandables annonçant que les royalistes de la ville et de la campagne ourdissaient des complots contre la sûreté de l'Etat; qu'ils distribuaient des armes et des munitions, enrôlaient des soldats et organisaient en un mot la guerre civile, proclamant publiquement la prochaine entrée du roi Louis XVIII à Lyon.

Sur ces renseignements et ceux qui lui étaient personnels, le directeur du jury d'accusation rendit, le 9 thermidor an VII (26 juillet 1799), une ordonnance par laquelle les juges de paix et les commissaires de police de Toulouse étaient invités *à procéder immédiatement* à des visites domiciliaires dans les maisons suspectes indiquées

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 16.

dans ladite ordonnance, afin de saisir les armes, les munitions et pièces quelconques pouvant servir à une attaque contre la République ou établissant une complicité à cet égard et arrêter tous ceux qui se trouvent compris dans ce projet (1).

Cette ordonnance, rendue en vertu des articles 100 et 108 de la loi du 3 brumaire an IV et de l'article 359 de l'acte constitutionnel, fut immédiatement exécutée dans la commune de Toulouse et dans plusieurs cantons du département; mais elle ne donna pas de grands résultats. On ne saisit guère que de vieux fusils, de vieux sabres et de vieux pistolets impropres à un bon service, quelque peu de poudre, et on n'arrêta que quelques conscrits et quelques prêtres réfractaires cachés ou déguisés dans quelques maisons, surtout en femmes. C'est ce que constatent les procès-verbaux dressés par les juges de paix et les commissaires de police chargés de cette exécution.



Cet acte de vigueur déconcerta quelque peu les contre-révolutionnaires qui, craignant de voir leurs trames découvertes, se déterminèrent à précipiter l'action. « Tout était prêt, dit d'Aldéguier. « Le coup de main qui devait rendre les conspi- « rateurs de la ville maîtres du parc d'artillerie « devait être tenté dans la nuit du 17 au 18 juillet

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 1.

« (1er thermidor). Une fusée partie du parc devait « apprendre aux insurgés du dehors qu'on était « maître de ce parc. Les conjurés avaient montré « jusqu'alors la plus grande résolution ; mais, au « moment de frapper le coup, soit que le courage « leur faillît soit pour des motifs inconnus, très « peu d'entre eux se trouvèrent au rendez-vous, « et ceux qui s'y trouvèrent ne se croyant pas « assez forts pour le tenter, se séparèrent et les « rassemblements d'insurgés postés sur les hau- « teurs de Pech-David, ne voyant pas le signal « convenu, se dispersèrent (1). »

D'Aldéguier commet là une erreur. Il n'y eut pas d'insurgés sur le plateau de Pech-David avant la nuit du 4 au 5 août (18-19 thermidor). Du Mège parle aussi de cette tentative avortée, mais il la place avec juste raison dans la nuit du 4 au 5 août (18-19 thermidor), et non du 17 au 18 juillet, puisque les administrateurs du département ne l'apprirent, dit-il, que le lendemain, dans la soirée, par des agents nationaux fuyant devant *l'armée catholique et royale*. Puis il ajoute : « Une correspondance active liait les « mécontents de onze départements voisins de « la Haute-Garonne. La prise de Toulouse devait « être partout le signal du soulèvement (2). »

Ces assertions de Du Mège sont confirmées par

(1) *Histoire de Toulouse,* tome III, page 574.

(2) *Histoire générale du Languedoc,* tome X, p. 786.

l'interrogatoire du général Launay, dont nous allons reproduire la substance.

Le 19 thermidor (5 août 1799), dans l'après-midi, au moment où la population de Toulouse était vivement agitée par la nouvelle du soulèvement des cantons voisins, l'officier municipal Deville rencontra dans une rue de la ville un individu qui lui parut étranger et suspect. L'ayant invité à le suivre à la maison commune, cet individu se rendit à cette invitation et comparut devant le commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine qui, après un interrogatoire sommaire, ordonna son incarcération et le renvoya devant le citoyen Géraud Trébos, président du jury d'accusation de l'arrondissement de Toulouse.

Mis en présence de ce magistrat, le lendemain 20 thermidor, cet individu déclara s'appeler Jean Launay, être général de brigade, âgé de trente-quatre ans, né et domicilié à Bayonne, où le général Mauco, commandant la 11e division militaire, l'avait chargé de l'organisation des conscrits des Basses-Pyrénées. Ayant eu quelques données et saisi quelques indices d'une conspiration tramée par les royalistes contre la sûreté de l'Etat, il avait cru devoir en informer son chef hiérarchique, le général Mauco, et deux à trois amis sûrs qui résolurent de constituer immédiatement, à Bayonne, un comité secret chargé de découvrir et de suivre, s'il était possible, les trames de cette conspiration.

Ce comité fut composé du général Mauco, président, du capitaine André de Marville, son aide de camp, de l'adjudant général Vergès, chef d'état-major de la 11e division militaire, du commissaire des guerres Baylac, du commissaire du Directoire exécutif Basterreche, de l'adjoint municipal Lacoste et du comparant. Ce comité, ainsi constitué, lui donna la mission spéciale de continuer ses démarches et ses agissements partout où il le jugerait convenable en vue de saisir tous les fils de ce complot. Il hésita d'abord, dit-il, à accepter cette mission si contraire à son caractère franc et loyal, et il dut se faire violence pour jouer le rôle d'un royaliste afin d'avoir le secret des royalistes. Il n'accepta donc ce rôle délicat et difficile que par devoir et par patriotisme, et il ne tarda pas à savoir que la citadelle de Bayonne devait être livrée par le commandant Larrieu et le parc d'artillerie, avec les arsenaux, par le capitaine sous-directeur Ducos. Le comité secret dressa, le 8 messidor (25 juin), un procès-verbal de ces renseignements et l'envoya au ministre de la guerre. Le lendemain, 9 messidor, Launay partit pour Pau. Il se présenta à l'administration centrale pour lui exhiber ses pouvoirs d'organisateur des conscrits du département et constituer le bureau nécessaire à l'exercice de sa fonction. Il demeura à Pau jusqu'au 17 thermidor (3 août) et manœuvra si bien qu'il sut que les royalistes organisaient une insurrection dans tout le Midi de la France

et qu'ils avaient particulièrement en vue la ville de Toulouse, dont ils voulaient, tout d'abord, s'emparer pour se procurer des armes et des munitions. La ville de Pau comptait déjà environ deux cent soixante hommes armés et plusieurs fonctionnaires munis des pouvoirs du roi Louis XVIII. Deschevers, ex-accusateur public près le tribunal criminel des Landes, prenait le titre d'administrateur du roi pour la Guyenne; le nommé Lansac, conservateur des hypothèques à Pau, avait celui d'administrateur royal, et les sieurs Sainte-Marie, marchand, Lauzerail, employé au département, Chalvin, ex-employé aux fourrages, Balzac, employé chez Lansac, et Saint-Paul fils, se qualifiaient de commissaires civils de Louis XVIII. Launay déclare que ces renseignements lui ont été fournis par Deschevers et Lansac, et qu'ils ont été transmis au directeur Roger-Ducos par l'intermédiaire d'un certain Lartigue, de Dax, et les soins du comité secret de Bayonne. Lansac lui apprit également, comme le tenant de l'administrateur royal à Toulouse, qu'un mouvement général devait éclater le 19 juillet (2 thermidor) dans toutes les contrées comprises entre Pau et Toulouse. Launay s'empressa de communiquer ce renseignement au citoyen Harispe, commandant la force armée à Pau, et au chef d'escadron de gendarmerie. Mais le mouvement n'eut pas lieu parce que, lui dit Lansac, l'administration de la ville de Toulouse avait donné

l'éveil aux patriotes et procédé au désarmement des suspects, mais que la partie n'était que remise. Launay s'empressa de communiquer cette information à Harispe, au commandant de la gendarmerie et au citoyen Hury, commissaire des guerres, en les invitant à constituer un comité comme celui de Bayonne. Ces indiscrétions déterminèrent Launay à se rendre à Toulouse pour y suivre le fil de la conspiration. Il partit de Pau, le 17 thermidor, avec une feuille de route délivrée par Hury et arriva à Toulouse le 18 (4 août). Il descendit chez Bascans, à l'hôtel des Ambassadeurs, et se rendit immédiatement chez Dulaurier, grand patriote, pour lui remettre une lettre de recommandation que lui avait donnée un cousin domicilié à Pau. De chez Dulaurier, le général Launay se transporta chez le sieur Devauré, derrière les Cuves-Saint-Sernin, muni d'une autre lettre de recommandation de Lansac; mais Devauré était absent et on lui dit qu'il le trouverait probablement chez les citoyennes Lamarche, modistes, aux quatre coins des Changes. Il courut à cette adresse et n'y rencontra que deux individus qu'on lui dit être, l'un le citoyen Barbet, gendre de Devauré, et l'autre le citoyen Dufaur. Le général ayant dit qu'il venait de la part de Lansac, de Pau, les citoyennes Lamarche s'empressèrent de lui dire que Devauré était réfugié ou caché chez Campariol, affeneur, près la porte Montgaillard, et l'une d'elles sortit pour indiquer de



loin à Launay la demeure de Campariol. Devauré parut tout d'abord très surpris de cette visite ; mais il se rassura en lisant la lettre de Lansac et ne cacha pas au général sa contrariété du mouvement partiel qui s'était produit la nuit précédente dans les environs de Toulouse, parce que ce mouvement entravait le soulèvement général qui devait éclater dans toute la République le mardi suivant et que tout cela était dû à l'inconséquence de l'émigré Castelnau. Après une conversation assez longue, Launay demanda à Devauré de régulariser sa situation dans l'armée royale par le brevet d'un grade supérieur, ou, tout au moins, par une garantie quelconque. Devauré lui répondit qu'il n'avait pas de brevet, mais que dans *une couple (sic)* d'heures il en trouverait un chez les citoyennes Lamarche, et il lui remit, en attendant, un billet de soixante-douze francs, signé Clairfond, à toucher chez le nommé Villeneuve, détenteur des fonds pour la solde des royalistes. Launay étant revenu chez les citoyennes Lamarche, y retrouva Barbet et deux Dufaur, l'un petit et l'autre gros. C'est là qu'on lui parla, comme chefs militaires, des nommés Guintran, Giletti, Martel, Rougé, ex-général, Sol, également général, Parazol, ancien colonel, et Castelbajac, de Vic. Dans la conversation, Devauré aurait dit à Launay qu'ils avaient à leur *manche* le commissaire des guerres et le capitaine du génie, ainsi que Bonnal, commandant la place de Saint-

Jean-Pied-de-Port, qu'il devait leur livrer. Sorti de chez les Lamarche muni de tous ces renseignements, le général se rendait chez Dulaurier, auquel Hury l'avait recommandé, pour se faire présenter à l'administration centrale, lorsqu'il a été rencontré par l'officier municipal qui l'a prié de le suivre à la maison commune (1).

Ces déclarations, qui feraient plus d'honneur à un agent de la sûreté publique qu'à un chef militaire, ne sauvèrent pas le général Launay. Il fut maintenu en état d'arrestation pendant toute la durée de l'insurrection, malgré les bons renseignements du général Mauco, et ne recouvra sa liberté que sur un ordre formel du ministre de la guerre. Sa conduite a été diversement appréciée et a fini par devenir suspecte aux républicains comme aux royalistes. Nous croyons toutefois que ce général était sincère dans son rôle d'espion, disons le mot, les faits ayant établi l'exactitude de la plupart de ses renseignements. Nous allons, à cet effet, reproduire *in extenso* un des procès-verbaux du comité secret de Bayonne adressé par le général Mauco au ministre de la guerre, et nous le ferons suivre de quelques extraits de correspondances établissant, à ne pouvoir en douter, que la conspiration royaliste de l'an VII était générale et s'étendait sur le sol de la France entière, ayant l'étranger pour complice en attendant de l'avoir pour acteur.

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 45.

« Au quartier général de Bayonne, le 17 thermidor an VII
« de la République française une et indivisible.

« *Le général divisionnaire Mauco, commandant* « *provisoirement la division, au Ministre de la* « *guerre* (pour lui seul).

« Citoyen Ministre,

« J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un « troisième procès-verbal au sujet de la conspi- « ration royale dont je vous ai déjà entretenu dans « mes lettres des 29 messidor et 5 thermidor. « Salut et respect. — MAUCO. »

« Après l'arrivée de Pau à Bayonne de la per- « sonne dont le nom était inscrit dans le papier « joint à notre procès-verbal du 29 du mois der- « nier, et d'après les assurances données par lui « qu'il aurait des choses importantes à nous com- « muniquer, nous nous sommes assemblés chez « le général Mauco, commandant provisoirement « la 11e division militaire, et de tous les rensei- « gnements que nous avons recueillis de la sus- « dite personne il résulte :

« Que le chef-lieu de la conspiration royale est « à Lyon ; que cette grande commune est le cen- « tre de la correspondance et que c'est d'elle que « partent les ordres.

« Il y a à Lyon un chef militaire lieutenant « général, dont le nom n'est pas encore révélé.

« Il y a par province un chef de division. « Toulouse est le lieu de résidence d'un de ces « derniers. On ignore son nom.

« Chaque département a son chef militaire. « Celui du département des Hautes-Pyrénées est « le seul dont la personne sus-citée ait appris le « nom. Il s'appelle le marquis de Castelbajac, de « Vic. Il est à observer que la place de chef « militaire du département des Basses-Pyrénées « n'était pas encore donnée. On l'a offerte à la « personne en question, qui a paru se prêter à cet « arrangement pour acquérir davantage la con- « fiance des conspirateurs. En conséquence, elle « a donné l'état de ses services, qu'elle a calqués « exprès d'après les époques favorables au roya- « lisme, et elle attend son brevet.

« Chaque arrondissement, composé de neuf « départements, a son inspecteur général. Ceux- « ci sont pris parmi les militaires chevaliers de « Saint-Louis qui se sont le plus distingués dans « le sens royaliste.

« Chaque département a un conseil civil pour « remplacer les autorités constituées. Ce conseil « se compose d'anciens privilégiés. On ignore « leurs noms ; mais le tableau de ceux du dépar- « tement des Hautes-Pyrénées a été adressé par « Lansac au chef-lieu, à Lyon.

« La correspondance passe par des courriers « particuliers et quelquefois par la voye ordinaire. « Les caractères sont d'une encre ordinaire et le « sens en est vague ; mais dans les interlignes « sont des caractères qui ne deviennent visibles « que lorsqu'ils ont été frottés par une éponge

« d'une composition inconnue. Les chefs ne se « connaissent point entr'eux. Ils ont des numéros « pour se distinguer.

« Chaque département a un administrateur « chargé d'adresser au chef-lieu la liste de ceux « qui veulent servir Louis XVIII et de traiter de « tout ce qui a rapport au civil et au militaire.

« Il y a à Pau un comité composé de : Lansac, « Sainte-Marie (le négociant et pas celui qui est « commissaire du Directoire près le tribunal cor- « rectionnel), Saint-Paul fils, Lauzerail, Chalvin, « Balzac et Terrade. Ils prennent le titre de com- « missaires de Louis XVIII.

« Les forces qu'ils prétendent armer et faire « agir sont composées d'infanterie et de cavalerie. « Pour monter la cavalerie, on s'emparera des « chevaux des citoyens ; on l'armera de sabres et « de pistolets.

« L'infanterie sera armée de fusils de calibre ou « de chasse. Les cartouches sont faites en partie « et on s'occupe de celles de la cavalerie. Le ral- « liement est à la basse-ville, le point d'attaque « aux quatre cantons. Les magasins y sont réunis « dans quelques maisons adjacentes. Pour l'explo- « sion on attend la défection de l'armée.

« Les proclamations de Louis XVIII sont atten- « dues par le prochain courrier. Les administra- « teurs centraux du département des Basses- « Pyrénées, savoir : Claverie, Deyt, Lome et Dar- « raing sont, dit-on, du parti.

« Les ordres se transmettent par la voye du Pro-
« cureur du Roy. Il y en a un par département.

« Il résulte des dires de la personne sus-citée « que les conspirateurs de Pau n'ont pas une « grande confiance dans ceux de Bayonne, avec « lesquels ils correspondent pourtant. Nous per- « sistons néanmoins dans notre avis à leur égard, « exprimé dans notre dernier procès-verbal.

« La personne sus-citée, frappée de l'importance « des notes qu'elle avait à nous communiquer, a « cru devoir, d'elle-même, dépêcher au citoyen Ro- « ger-Ducos, directeur, un courrier extraordinaire, « nommé Lartigue, qui lui porte une grande par- « tie de ces renseignements pour une autre ré- « daction. Elle nous a, de plus, prévenus que ses « liaisons avec les royalistes de Pau, qu'elle est « obligée de voir souvent pour tâcher de découvrir « la totalité de leurs secrets, étaient cause que les « patriotes l'avaient déjà dénoncé au gouvernement.

« A Bayonne, le 5 thermidor, l'an VIIe de la « République française.

« *Le Général commandant provisoirement*
« *la 11e division*, MAUCO.

« *L'Adjudant général*, VERGÈS.

« André de MARVILLE, *capitaine, aide de camp.*

« BASTERRECHE, *commissaire du Directoire*
« *exécutif.*

« J.-B. BAILAC,
« *commissaire des guerres.*

« LACOSTE, *adjoint muni-*
« *cipal* (1). »

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 3 août 1799.

La personne visée dans ce procès-verbal n'est autre que le général Launay. Il est nominativement désigné dans un autre procès-verbal du comité secret de Bayonne, en date du 17 thermidor (3 août). Il résulte de ce document que, d'après les dires et affirmations de Detchevers, un des principaux agents royalistes dans les Landes, la Gironde et les Basses-Pyrénées, le chef militaire de Lyon agissant au nom de Louis XVIII s'appellerait Plessis.

« Celui de Bordeaux serait venu directement de Mitaw. Il n'en connaît pas le nom, mais il correspondrait avec Condé sans l'intermédiaire de personne. Ces renseignements de Detchevers ont été transmis de Pau au comité secret de Bayonne par Launay, en même temps qu'une copie de la correspondance qu'il entretient avec Lansac de leurs pourparlers et de leurs entrevues. Toutes ces pièces, dit le procès-verbal, sont déposées au quartier-général de la division (1). »

Un fait singulier se rattachant sans doute à ce complot se produisit à Dax le 13 fructidor. Un individu de cette ville, se promenant sur les bords de l'Adour avec un chien barbet, lui jetait des pierres dans l'eau que le chien allait chercher en plongeant ; à un moment déterminé l'animal rapporta du fond de la rivière un sabre au lieu d'une pierre. L'individu, piqué de curiosité, se

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 3 août 1799.

mit dans l'eau qui n'était pas très profonde et en retira plusieurs autres ; il s'empressa d'informer l'autorité de cette découverte ; on fit immédiatement des recherches dans cet endroit de la rivière et on en sortit *cent soixante-dix-sept sabres* provenant de chez Caissaignes, fournisseur du roi à Nantes ; ces sabres n'étaient pas tous d'une égale longueur.

Pendant que les déprédations et les violences partielles, symptômes précurseurs du mouvement insurrectionnel en gestation, agitaient nos contrées et confirmaient les révélations du général Launay, des mouvements et des actes semblables se produisaient aux quatre points cardinaux de notre patrie.

C'est ainsi que l'administration centrale de Vaucluse écrivait d'Avignon, le 14 thermidor (31 juillet), au ministère de la guerre : « Que la « situation de ce département devient de jour en « jour plus alarmante. Les bandes de Jésus et du « Soleil, les émigrés et les prêtres réfractaires « resaisissent leurs poignards et se rangent sous « les drapeaux de la révolte. Des soulèvements « insurrectionnels éclatent sur divers points de « notre département, et, sans la surveillance la « plus active, ils se seraient déjà communiqués « aux communes les moins populeuses. La loi « relative à l'amnistie redouble l'audace de ces « scélérats et jette le découragement dans l'âme « des républicains. De là l'enlèvement de la caisse « du percepteur de La Garde-Faréol ; de là « l'assassinat d'un chasseur du 15e régiment, en

« vedette sur le pont de la commune de Bollène ;
« de là les refus des républicains de Valréas
« d'occuper les places de municipaux ; de là l'ap-
« parition d'une troupe de brigands armés sur les
« territoires de Monteux, d'Entraigues et de Car-
« pentras ; de là l'enlèvement des prisonniers
« qu'on conduisait dernièrement de cette ville à
« Avignon, etc., etc. (1). »

Le capitaine commandant le 46e escadron de gendarmerie à Draguignan, dans une lettre du même jour disait au ministre de la guerre que l'esprit public était assez bon dans le département du Var, à l'exception de l'arrondissement de Brignoles et des communes voisines des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes, qui sont le théâtre de brigandages et où l'on a assassiné un réquisitionnaire qui allait rejoindre sa compagnie à Rians. Cette situation est confirmée par une lettre de Fouché, ministre de la police générale, en date du 24 thermidor, dans laquelle il dit à son collègue de la guerre que, s'il n'envoie pas des troupes de ligne dans les Basses-Alpes, « le fer des assassins achèvera bientôt de moissonner le peu de patriotes ayant échappé aux réactions. »

De son côté, Escalon, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale des Bouches-du-Rhône, écrit le 14 thermidor au ministre de la police générale que l'esprit public est

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale,* liasse du 3 août 1799.

mauvais à Marseille et dans tout le département. Non-seulement il s'y commet partout des brigandages et des assassinats, isolément ou par bandes, mais on y fait courir les bruits les plus alarmants sur la situation de nos armées d'Allemagne et d'Italie. « Les royalistes des deux sexes de Mar-« seille se préparent pour recevoir avant peu les « *Russes* et les *Autrichiens*. Ils poussent même « l'insolence jusqu'à annoncer hautement et publi-« quement qu'ils fêteront avec leurs bons amis « le jour de la Saint-Louis (1). »

Le 15 thermidor (1er août) le général Petit-Guillaume, commandant la division militaire à Montpellier, informe le ministre de la guerre de la dispersion des brigands et des assassins de l'Ardèche, battus par l'adjudant-général Nivet près la forêt de Chansou qui leur servait de refuge. Des détachements de colonnes mobiles de garde nationale ont été également envoyés dans plusieurs communes du département de l'Hérault, et notamment à Marseillan, Brissac et autres, où des actes de brigandage et de violence étaient journellement commis.

Le même jour (15 thermidor) le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du Puy-de-Dôme écrit de Clermont-Ferrand au ministre de la police générale « que l'audace « des ennemis de la chose publique va croissant « dans ce département. Les royalistes et les prêtres

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 3 août 1799.

« réfractaires ne cachent plus leurs coupables pro-
« jets. Des proclamations imprimées sont répan-
« dues dans les rues de Clermont, par lesquelles
« on provoque à la désobéissance aux lois les ré-
« quisitionnaires et les conscrits, et par lesquelles
« on promet surtout, avant quinze jours, la des-
« truction du gouvernement et le couronnement
« de Louis XVIII (1). »

Des proclamations identiques étaient distribuées à la même date à Angoulême et dans la Dordogne, où le général Mauco signalait des rassemblements armés au ministre de la guerre, ainsi que dans la Gironde, et demandait des troupes pour les Landes et les Basses-Pyrénées qui n'en ont point. Ces agitations royalistes s'étendaient de Périgueux jusqu'à Dijon, Lille et Amiens, ainsi que l'établit le document suivant en date du 25 thermidor :

« Le Directoire exécutif,

« Considérant que des troubles viennent d'écla-
« ter dans la commune d'Amiens ; que les lois y
« sont méconnues ; que les fonctionnaires publics
« et les républicains y sont insultés et menacés,

« ARRÊTE :

« ARTICLE PREMIER. — La commune d'Amiens,
« département de la Somme, est déclarée en état
« de siège, etc. (2). »

Au dire du commissaire du Directoire exécutif

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 1er août 1799.

(2) *Id.*, *ibid.*, liasse du 11 août 1799.

près l'administration centrale de Mâcon, l'agitation royaliste tendant à ramener un gouvernement monarchique était plus ardente et plus vive encore dans les départements du Rhône et de la Loire, surtout à Saint-Etienne et à Lyon, et il la signale à la sérieuse attention du gouvernement. Nous ne parlerons point des départements de l'Ouest. Tout le monde sait que depuis 1793 les conspirations royalistes étaient en état permanent dans la Bretagne et la Vendée. Le ministre de la guerre avait donc raison de dire, dans son rapport du 3 fructidor (19 août), au Directoire exécutif : « Une sourde fermentation « partout répandue annonçait une explosion pro« chaine. Du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, « tout devait être embrasé. Les troubles suscités « à la fois à Lille et à Lyon, à Amiens et à Bor« deaux, dans le département de Vaucluse et dans « ceux des Pyrénées ont assez démontré l'étendue « de la conspiration et le même jour choisi par« tout pour l'accomplir a fait assez connaître la « puissance infernale qui présidait à son exécu« tion (1). » Le ministre aurait pu ajouter : « Avec la connivence de l'étranger, » ainsi que le démontrent la lettre écrite de Coni par le soldat Cabrol dont nous avons parlé, la proclamation de Souwarow au peuple français, répandue dans le département de l'Ariège du 20 au 22 thermidor (2), et la

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 19 août.

(2) *Id.*, *ibid.*, liasse du 22 août.

lettre suivante, écrite de Mayence le 20 dudit mois par un patriote de la rive gauche du Rhin au citoyen Meyer, juge au tribunal civil de Strasbourg :

« Dans ce moment on croit généralement, à « Francfort, et d'une manière vraiment frappante, « qu'un soulèvement aura lieu prochainement « dans notre République. Les aristocrates les plus « sensés en sont convaincus et ils en préviennent « leurs amis d'ici dans les termes les plus posi- « tifs. Nulle de nos forteresses, disent-ils, n'est en « sûreté d'un jour à l'autre, et le coup partira dès « que M... sera arrivé à l'armée du Rhin. Qu'en « dites-vous (1) ? »

Le patriote qui traçait ces lignes ne se doutait pas qu'à ce moment l'insurrection annoncée avait éclaté dans la Haute-Garonne, le Gers, l'Ariège, l'Aude, et était tentée dans la Gironde, ainsi que l'établit le document suivant :

« Bordeaux, le 8 fructidor (24 août) an VII de « la République une et indivisible.

« *A l'administration centrale de la Haute-* « *Garonne.*

« Nous avons eu pareillement nos troubles, ce « qui démontre l'existence d'un plan qui embras- « sait tout le Midi. Ces troubles ont éclaté au mo- « ment où la horde royale a commencé chez vous

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 19 août.

« les hostilités. Mais la révolte a été comprimée « ici dès sa naissance. Un Toulousain a péri dans « l'affaire du 20 dont les feuilles publiques ont dû « vous rendre compte. On dit qu'il était ci-devant « chasseur dans votre fameuse légion d'Aspe. Ses « titres à la haine des patriotes remontaient bien « haut.

« Du reste, les feuilles publiques ont dénaturé « les faits. On a cherché à déverser l'odieux le « moins mérité sur les autorités qui ont opposé la « force à la rébellion ouverte. On ignorait alors « ce qui se passait simultanément dans plusieurs « départements méridionaux. La vérité, mieux « connue, a ratifié l'opinion et l'on doit se félici- « ter qu'un acte d'énergie ait fait mentir les bri- « gands de vos contrées qui vous criaient inso- « lemment : *Bordeaux est à nous !*

« Bordeaux est et sera toujours à la République. « Cette cité, recommandable par le civisme de « l'immense majorité de ses habitants, aurait « encore obéi à l'enthousiasme qui la précipita « vers Montauban dans les beaux jours de la Ré- « volution, si nous n'avions eu à craindre pour « nos côtes menacées. Nous organisons une force « de trois mille hommes pour les cas imprévus. « Si nos voisins ont besoin de nous, ils peuvent « compter sur de prompts secours.

« Nous vous prions, citoyens collègues, de nous « faire part de ce qui se passe dans vos environs, « relativement aux troubles qu'y ont suscités les

« brigands royaux. — BALGUERIE fils, *président*
« *de l'administration centrale* (1). »

D'après une lettre écrite au ministre de la police genérale Fouché par le bureau central de Bordeaux, les tentatives insurrectionnelles dont parle Balguerie se produisirent dans cette ville les 19 et 20 thermidor (5 et 6 août). Des attroupements nombreux parcoururent les rues en criant : *A bas les Jacobins!* attaquant la garde nationale et menaçant les citoyens. Plusieurs coups de feu furent tirés. La force armée riposta et *trois* rebelles, dont un mort, restèrent sur la place.

Des tentatives semblables eurent lieu, ces mêmes jours, dans plusieurs départements.

A Angoulême, les royalistes, parfaitement organisés, dit le commissaire du Directoire exécutif, n'attendaient qu'une bonne nouvelle de Bordeaux pour se jeter dans la lutte. Dans le Vaucluse, l'administration centrale se voyait obligée de prendre, le 20 thermidor (6 août), un arrêté ordonnant des battues dans tout le département, afin d'arrêter les *égorgeurs*, les *émigrés*, les *réfractaires* et les *déserteurs* qui le désolaient. Dans l'Ardèche, les rebelles s'étaient rendus maîtres du village de *Beaumes*, à une lieue et demie de Carpentras, et cette ville n'avait qu'une quinzaine de cavaliers pour la défendre. Mais le général Colomb les battit et les dipersa. Il en fut de même dans le

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 16.

Puy-de-Dôme, et le général Quantin écrivait de Marseille au ministre de la guerre, le 19 thermidor, « que les brigandages et les assassinats continuent sur divers points du département. Malgré les patrouilles et les nombreuses battues qui sont faites, il ne peut parvenir à mettre la main sur les scélérats, parce qu'ils sont recueillis et cachés par les habitants des campagnes. Il ne se passe pas de jour, ajoute le général, sans que les brigands commettent quelque attentat et ils ont osé, le 26 de ce mois, vers six heures du soir, attaquer à trois quarts de lieue de Marseille un poste de huit dragons du 20e régiment, qu'ils ont désarmé après avoir tué un de ses hommes (1). »

Comme conclusion de ce chapitre sur l'organisation et les préludes de l'insurrection de l'an VII, nous allons reproduire une pièce trouvée sur Jean Labarrère dit Nègre, chef insurgé arrêté à Beaumarchez (Gers) le 25 fructidor, avec Lamothe-Vedel, chevalier de Thermes et six autres rebelles :

« Nous, sieur de Clerfont, breveté du roi con-
« cernant l'institut pour former les compagnies,
« et autorisé à nous nommer un adjoint militaire,

« Considérant que les difficultés qu'ont éprou-
« vées par les circonstances plusieurs de nos affidés
« les ont entravés dans l'organisation, qui demeure
« imparfaite dans quelques cantons des départe-
« ments confiés à nos soins ;

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasses des 16 et 17 août.

« Après avoir pris connaissance par des faits du
« zèle et du dévouement du sieur Nègre fils,
« l'avons chargé par le présent, indépendamment
« de sa commission antérieure d'affidé pour le
« canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave et d'autres
« lieux, de se transporter immédiatement partout
« où l'organisation aurait été retardée ou négligée,
« pour y procéder à la formation des corps et
« compagnies, enjoignons à nos affidés de l'aider
« dans les différentes opérations et expéditions
« qu'il exécutera pour le service de Sa Majesté
« Louis XVIII, notre légitime souverain. Ordon-
« nons, à cet effet, aux compagnies et aux corps
« organisés de lui obéir à la première réquisition,
« voulant qu'il prenne toutes les mesures salu-
« taires que les circonstances peuvent exiger.

« Donné à Toulouse, sous le bon plaisir de
« Sa Majesté, le 30 juin 1799.

« CLERFONT, *signé*.

« Paraphé *ne varietur* le 25 fructidor an VII
« (10 septembre 1799).

« MAIGNON, juge de paix. — TEYSSINIÉ,
« greffier, *signés*.

« Pour copie conforme :

« *Le général de brigade commandant*
« *provisoirement la 10e division*,
« COMMES, *signé* (1). »

(1) Archives de la Haute-Garonne, *Insurrection de l'an VII*, série L, liasse 45.

Au dire de l'administration centrale du Gers dans une délibération du 27 thermidor, les bandes royalistes auraient été organisées au moyen de sociétés charitables ou philanthropiques créées depuis longtemps pour favoriser et masquer les projets des rebelles. Cela résulterait de pièces trouvées sur un certain Cugno-Belloc, de Laurac, arrêté par la municipalité de Saramon, et d'un exemplaire des statuts de ces sociétés découvert par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Simorre (1).

Dans son livre de *Foix et Comminges*, M. E. Roschach parle de ces sociétés philanthropiques et dit que, pour se reconnaître, les affiliés se pinçaient l'oreille droite en remettant leur coiffure après avoir salué.

En terminant ce premier chapitre, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que tout en respectant les divisions territoriales existantes, la Constitution de l'an III supprima l'autonomie des communes et transporta leur centre administratif et politique au chef-lieu de canton où siégeait et se réunissait l'*administration municipale* de toutes les communes du canton. Cette administration se composait d'un agent et d'un adjoint municipal pour chaque commune, élus par tous les citoyens payant une imposition dans cette commune, d'un prési-

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 14 août 1799.

dent élu par les électeurs délégués de toutes les communes réunis au chef-lieu de canton en assemblée primaire, et d'un commissaire du Directoire exécutif nommé par le ministre et représentant le gouvernement. C'était là un véritable conseil cantonal s'élevant quelquefois à plus de quarante membres, mais il était rarement au complet, surtout pendant l'insurrection.

A leur tour, les départements étaient gouvernés et administrés par une *administration centrale* de quatre ou cinq membres, selon l'importance du département, comprenant un président, trois ou quatre administrateurs et un commissaire du Directoire exécutif. Ils étaient tous nommés par le gouvernement. L'*administration centrale* avait la haute main sur toutes les *administrations municipales*, et le commissaire central du Directoire exécutif sur tous ses collègues des chefs-lieux de canton.

CHAPITRE II

Le Soulèvement.

A la suite des désastres de nos armées d'Allemagne et d'Italie, le gouvernement avait dirigé sur nos frontières menacées toutes les troupes disponibles, de telle sorte que les grandes villes se trouvaient sans défense et que Toulouse, par exemple, ne comptait pour toute garnison que trente-quatre chasseurs à cheval du 14e régiment et quelques canonniers attachés au service de l'arsenal lorsque l'insurrection de l'an VII éclata.

Ce fut dans la nuit du 18 au 19 thermidor (4 et 5 août 1799). Les réquisitionnaires, les conscrits, les déserteurs, des paysans travaillés de longue main par les royalistes et les prêtres réfractaires, se soulevèrent aux cris répétés de : *Vive la religion ! vive le roi !* dans les communes des cantons de Lanta, Caraman, Saint-Félix, Montgiscard, Montesquieu-sur-le-Canal, Nailloux, Auterive, Muret, Saint-Lys dans la Haute-Garonne, Lombez et Samatan dans le Gers, et dans quelques communes de l'Ariège, de l'Aude et du Tarn.

Cette insurrection s'étendait de l'est à l'ouest,

depuis Mouzens dans le Tarn jusqu'à Lombez dans le Gers, sur une longueur de près *de cent kilomètres.* Elle formait, au sud de Toulouse, un arc de cercle qui coupait les communications de cette ville avec les Pyrénées comme avec les départements du sud-ouest et du Midi de la France, les insurgés ayant, la même nuit, arrêté tous les courriers et toutes les diligences.

D'après ce que nous avons rapporté dans le chapitre précédent, on serait autorisé à croire que l'administration centrale du département de la Haute-Garonne s'attendait à cette levée de boucliers. Il n'en était rien. Sa quiétude et sa confiance étaient si grandes, au contraire, qu'elle se trouvait sans aucun moyen de résistance. La garde nationale n'avait encore reçu aucune organisation en dehors de la colonne mobile réglementaire, dont une partie se trouvait en ce moment à Auterive. Le service de la place était si mal fait qu'il avait suffi de vingt-cinq royalistes s'étant procuré le mot d'ordre pour surprendre et désarmer le poste de la place du Salin, dans la nuit du 19 thermidor, au moment où l'on venait d'apprendre le soulèvement des campagnes.

Cette attaque prouve une fois de plus que la conspiration était parfaitement combinée entre les royalistes de la ville et ceux du dehors et que si, comme le disent Du Mège et d'Aldéguier, les conspirateurs de Toulouse avaient eu du cœur, ils pouvaient en ce moment s'emparer aisément de

l'arsenal, défendu par une vingtaine d'hommes seulement, donner le signal convenu aux insurgés rassemblés sur le plateau de Pech-David et leur ouvrir les portes de la ville. Mais ils n'osèrent pas ou ne surent pas, et leur tentative échoua piteusement.

L'incurie ou l'imprévoyance des administrateurs de la Haute-Garonne a d'autant plus lieu de surprendre qu'aucun d'eux ne pouvait être suspecté et qu'ils déployèrent tous, à partir de la première nouvelle du soulèvement insurrectionnel, une vigilance et une activité remarquables.

Le premier qui leur annonça cet évènement fut un Toulousain, le citoyen Vaïsse. Vaïsse avait une propriété dans le canton de Lanta et il s'y trouvait en villégiature lorsque, le 19 thermidor, vers deux heures du matin, ses fermiers vinrent lui dire que, depuis la tombée de la nuit, des bandes armées de cinquante à cent hommes parcouraient le canton, emmenant de gré ou de force toutes les personnes qu'elles trouvaient dans les maisons, afin de grossir leur nombre et de s'emparer de Lanta.

A cette nouvelle inattendue, Vaïsse se lève, s'habille, prend son cheval et part pour Toulouse. Il y arriva vers huit heures du matin et courut prévenir le président de l'administration centrale de ce qui se passait. Quelques heures après, des émissaires et des agents municipaux des communes rurales soulevées arrivèrent les uns après les

autres, annonçant que le tocsin sonnait partout, que les insurgés, en nombre considérable, envahissaient toutes les localités, pillant, brûlant, saccageant, incarcérant les patriotes et les autorités et quelquefois les assassinant. L'administration centrale, surprise mais non découragée, se réunit à la hâte et se déclare en permanence. Elle fait appel à la garde nationale sédentaire et aux patriotes qui accourent à la maison commune et offrent leurs services avec autant de zèle que de patriotisme. On forme immédiatement deux colonnes de deux cent cinquante hommes chacune qui partent, l'une pour Montgiscard dont les royalistes se sont emparés, et l'autre pour Lanta. Le première est commandée par le capitaine Rigaud et la seconde par le capitaine Arbousset.

Dans l'après-midi, l'administration centrale reçoit du citoyen Marrast, commissaire du Directoire exécutif près le canton de Saint-Lys, la lettre suivante :

« Plaisance, 19 thermidor (5 août).

« Un drapeau noir ! vive le Roi ! mort aux pa-
« triotes ! tels sont les cris que pousse l'attroupe-
« ment royaliste qui nous poursuit. Il a fait halte
« à Fonsorbes et nous à Plaisance, où nous venons
« d'arriver à deux heures du soir. J'ignore encore
« s'ils ont incendié, violé, pillé. Mais la Vendée
« est en activité. Vaincre ou mourir ! La liberté ou
« la mort ! Envoyez-nous des hommes, des armes
« et des munitions. Le citoyen Picard, de Tou-

« louse, porteur de ce billet vous fera des rapports
« *de visu.*

« MARRAST, *signé* (1). »

En présence de ces nouvelles alarmantes et de l'absence des courriers qui n'étaient pas arrivés des lignes du Midi et du sud-ouest; en présence des dangers imminents que courait la ville de Toulouse, l'administration centrale prit, séance tenante, l'arrêté dont la teneur suit :

« *Séance extraordinaire du 19 thermidor an VII*
« *de la République française une et indivi-*
« *sible.*

« L'administration centrale du département de
« la Haute-Garonne,

« Demeurant les rapports officiels qui lui sont
« parvenus sur les mouvements contre-révolu-
« tionnaires qui ont à la fois, et dans la nuit
« dernière, éclaté dans les cantons de *Muret,*
« *Montgiscard, Lanta, Saint-Lys* et *Caraman,*
« où l'on a arboré l'étendard de la révolte et de la
« royauté, coupé ou arraché les arbres de la liberté,
« emprisonné ou massacré des républicains,
« notamment des fonctionnaires publics, où enfin
« des bandes royales, armées et accompagnées de
« tous les signes caractéristiques de la cause à
« laquelle elles sont dévouées, parcourent les
« diverses communes en beuglant des cris de mort

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 11.

« contre les patriotes et des acclamations en
« faveur de Louis XVIII, se livrant au pillage et à
« mille sortes d'excès ou d'attentats contre les
« personnes et les propriétés de tous ceux qui,
« par leurs principes ou leurs actions, ont donné
« des gages de leur dévouement à la République
« et à la Constitution de l'an III ;

« Considérant que la faible garnison en troupes
« de ligne et la colonne mobile de la commune
« de Toulouse, non plus que la gendarmerie
« nationale, ne présentent pas une masse assez
« forte pour en imposer aux contre-révolution-
« naires et arrêter le cours de leurs débordements ;
« qu'il convient, en conséquence, et qu'il est
« même instant de recourir à des mesures extraor-
« dinaires impérieusement commandées par les
« circonstances actuelles ;

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

« ARRÊTE :

« ARTICLE PREMIER. — L'administration cen-
« trale se constitue en permanence.

« ART. II. — Le jour elle travaillera dans le
« lieu de ses séances, la nuit elle tiendra sa per-
« manence à la maison commune, le motif de
« cette réunion nocturne étant pris de la néces-
« sité de concentrer les forces et d'être plus sûre-
« ment en mesure contre les atteintes que les
« malveillants pourraient porter à la sûreté publi-
« que.

« Art. iii. — Il sera fait un appel aux répu-
« blicains.

« Art. iv. — La masse de forces que présente
« chaque canton étant insuffisante pour la défense
« de chacun d'eux en particulier, il sera pris,
« dans ceux où la révolte n'a pas encore éclaté
« et où les symptômes ne s'annoncent pas d'une
« manière aussi alarmante, un nombre d'hommes
« choisis pour former un noyau salutaire destiné
« à se porter partout où le besoin l'exigera.

« Art. v. — En conséquence de l'article précé-
« dent, il sera fourni dix hommes par chacun des
« cantons suivants :

« Villefranche, Castanet, Carbonne, Rieux,
« Montesquieu-Volvestre, Fousseret, Cazères,
« Grenade, Grisolles, Castelsarrasin, Lévignac,
« Aurignac, Montech, Martres, Saint-Porquier,
« Saint-Gaudens, Aspet, Villebrumier, Fronton,
« Villemur, Bruguières, Castelnau-d'Estrete-
« fonds, Beaumont, Blagnac, Boulogne, Montas-
« truc et Verfeil.

« Art. vi. — Ces hommes feront le service
« pendant quinze jours ; ils recevront la solde
« et les subsistances à l'instar des troupes de
« ligne en activité, et en sus l'indemnité de huit
« centimes et demi par jour, pour leur tenir lieu
« d'habillement et d'équipement, conformément
« à l'arrêté du Directoire exécutif du 23 floréal
« dernier.

« Art. vii. — Ils seront choisis parmi les répu-

« blicains les plus forts, les plus ingambes, les « plus fermes et les mieux disposés à servir la « chose publique, dans la colonne mobile de leurs « cantons respectifs.

« Art. viii. — Il leur sera délivré par leurs « administrations respectives, autant que possi- « ble, des fusils de munition avec bayonnettes, « qui seront soigneusement réintégrés à leur « municipalité à l'expiration du service, ou bien « dans les mains de leurs successeurs au renou- « vellement périodique de quinze jours.

« Art. ix. — Dès la réception du présent les « administrations municipales des cantons men- « tionnés à l'article v assembleront les colonnes « mobiles ; elles mettront de suite en activité ceux « des citoyens les composant qui s'offriront volon- « tairement pour la première quinzaine, et à « défaut de cette levée spontanée, elles y sup- « pléeront par la voie de la désignation ou défi- « nitivement par celle de la réquisition.

« Art. x. — La désignation et réquisition ne « priveront pas celui qui en sera l'objet de « la faculté de se faire remplacer par un de ses « frères d'armes faisant partie de la colonne « mobile, pourvu d'ailleurs que ce dernier réu- « nisse les qualités exigées par l'article vii.

« Art. xi. — Le cinquième jour après la dési- « gnation ou la formation de la liste des hommes « ci-dessus désignés, ces derniers partiront pour « se rendre au chef-lieu du département ; l'étape

« leur sera fournie en route et la solde payée à « leur arrivée.

« Art. xii. — Les membres de ces colonnes « auxiliaires ne seront point casernés, mais bien « logés chez les particuliers de la commune de « Toulouse, comme les militaires marchant isolé- « ment.

« Art. xiii. — Le commandant de la gendar- « merie nationale est requis de distraire, de cha- « cune des brigades où il le pourra sans inconvé- « nient, deux gendarmes pour augmenter les « ressources et faire le service ordinaire dont les « causes sont exprimées dans le présent arrêté.

« Art. xiv. — Les administrations municipales « de l'arrondissement se transporteront de suite « chez tous les débitants de poudre à feu et s'en « empareront provisoirement jusqu'à nouvel ordre « après en avoir constaté la quantité et la qualité.

« Art. xv. — Le présent arrêté sera imprimé, « pour être publié et affiché dans toutes les com- « munes du département ; il sera extraordinaire- « ment envoyé par des ordonnances dans tous les « cantons désignés en l'article v.

« Art. xvi. — Il en sera adressé des exemplai- « res au général de brigade commandant la « 2me subdivision de la 10e division militaire, au « commissaire ordonnateur de la même subdivi- « sion à Toulouse, ainsi qu'à chacun des minis- « tres de la police générale, de la guerre et de « l'intérieur.

« Délibéré à Toulouse les jour, mois et an que « dessus.

« Caissel, *président* ; Barrau, Leygue,
« Camparan, Desbarreaux, *adminis-*
« *trateurs ;* V. Lamagdelaine, *commis-*
« *saire du Directoire exécutif ;* Béguil-
« let, *secrétaire général* (1). »

Cet arrêté illusoire ne pouvait amener aucun résultat, attendu que plusieurs des cantons désignés étaient en pleine insurrection et qu'il ne fournissait, d'ailleurs, à l'administration centrale qu'une force de deux cent soixante-dix hommes de garde nationale, venant des quatre points cardinaux du département et ayant au moins *six jours* pour se rendre à Toulouse. Il prouve seulement que cette administration ne se rendait pas un compte bien exact de la situation et persistait dans son aveugle confiance ; car si les insurgés étaient en aussi grand nombre qu'on le disait cette mesure ne pouvait rendre aucun service immédiat. Ceux qui la prirent le reconnurent implicitement eux-mêmes en écrivant le même jour, ainsi que le commisaaire du Directoire exécutif, à leurs collègues du *Tarn,* du *Lot,* du *Lot-et-Garonne,* de l'*Ariège,* de l'*Aude,* du *Gers,* des *Hautes* et des *Basses-Pyrénées,* pour leur annoncer cette prise d'armes et leur demander des secours aussi prompts que possible, afin de l'étouffer dans

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 3.

son berceau et de l'empêcher de gagner leurs départements.

Mais le mal était plus grand qu'ils ne pensaient, car des soulèvements pareils à ceux de la Haute-Garonne et du Gers s'étaient produits la même nuit et presque à la même heure dans les cantons de Labastide-d'Anjou et de Saint-Michel-de-Lanez (Aude), de Cuq-Toulza (Tarn) et d'Auvillars (Lot-et-Garonne).



Pendant ce temps, les insurgés de Caraman, Lanta, Montgiscard, Saint-Félix, Montesquieu-sur-le-Canal, Nailloux, Auterive, Muret et Saint-Lys s'emparaient de tous ces chefs-lieux de canton, y brûlaient les archives et les insignes municipaux, incarcéraient les fonctionnaires et les patriotes dont ils dévalisaient ou incendiaient les maisons ou les propriétés, les maltraitaient quand ils ne les assassinaient pas, abattaient les arbres de la liberté, mettaient à sac les casernes des gendarmes, rétablissaient les institutions municipales antérieures à la Révolution et marchaient sur Toulouse.

La colonne dirigée sur Montgiscard et commandée par le capitaine Rigaud ne put arrêter les rebelles de cette contrée; car, arrivée près du village de Deymes, cette colonne aperçut les brigands, au nombre de cinq cents environ, rangés en bataille sur les hauteurs voisines. Le commandant les fit immédiatement attaquer; mais les insurgés ayant, pendant le combat, reçu un ren-

fort de près de trois cents hommes, il crut prudent, en présence de forces aussi considérables, de se replier sur Castanet où il arriva à huit heures du soir. Cet engagement coûta vingt hommes tués ou blessés aux rebelles, deux blessés aux républicains, ainsi qu'un cheval tué et deux blessés (1).

De son côté, l'adjoint municipal Bornier écrivait de Castanet à l'administration centrale, le 19 thermidor, à neuf heures du soir, que Rigaud venait d'arriver avec sa colonne ; qu'il était seul ; que tout le monde avait fui, y compris le commissaire du Directoire exécutif Rougé ; que la situation est très grave et que Rigaud attend un prompt secours de deux cents hommes au moins pour défendre Castanet. Bornier ajoute qu'il a donné l'ordre de mettre sur pied toutes les gardes nationales du canton et qu'il s'est adjoint, pour l'aider dans le travail dont il est surchargé, les agents et adjoints municipaux du canton de Montgiscard réfugiés à Castanet.

Mais cette commune fut bientôt envahie par les populations rurales fuyant devant les insurgés qui s'étaient emparés de Deymes, de Pompertuzat et d'autres lieux et occupaient les hauteurs jusqu'à Pech-David, à deux mille mètres des portes de Toulouse. Bornier écrit de nouveau pour presser l'envoi de renforts qui n'arrivent point et il se voit lui-même forcé, le surlendemain, de se réfu-

(1) *Journal de Toulouse*, 21 thermidor an VII.

gier à Toulouse avec les administrateurs municipaux présents à Castanet, y compris le percepteur, que les insurgés avaient entièrement dévalisé et auquel ils avaient pris 1,050 francs de la caisse publique, 280 francs de ses fonds personnels, tout son linge de table et de corps, son vestiaire et celui de sa femme, plus ses verres, ses bouteilles et son vin (1). L'administration du canton de Castanet se composait de Richard, président; de Bornier, Cluzet aîné, Triadou, Boy, Bascou, etc., etc., agents ou adjoints municipaux. Colomyès remplissait les fonctions de secrétaire, et le commissaire du Directoire exécutif Rougé était le frère du général en chef des rebelles.

Les appréhensions et les craintes de Bornier étaient parfaitement fondées, car, sans la présence de la colonne de Rigaud, Castanet aurait été pris, comme les autres chefs-lieux de canton, dans la nuit du 19 thermidor, par les bandes qui parcoururent les diverses communes du plateau de Pech-David et arrivèrent jusque dans la banlieue de Toulouse, au village de Pouvourville, où elles enfermèrent dans l'église dix-huit patriotes et mirent à sac la maison du citoyen Bénaben, de Toulouse. Ce propriétaire, surpris dans son lit, fut saisi, lié, garrotté et traîné de village en village, de métairie en métairie, subissant toute sorte de menaces, d'insultes et d'outrages jusqu'à ce que,

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 8.

dans une fausse alerte, il eut la force et l'habileté de s'échapper et d'arriver à Toulouse rompu, brisé, exténué de fatigue et de faim.

Il résulte d'un procès-verbal du juge de paix Resplandy, qui se rendit sur les lieux, et d'un état détaillé des pertes subies par Bénaben, que sa maison était inhabitable : tout y avait été cassé, brisé, arraché, saccagé, volé, détruit. Les portes, les fenêtres, les meubles n'existaient plus; ses habits, ses vêtements et ceux de sa femme; le linge de table et de corps, la literie, la batterie de cuisine, l'argenterie, les bagues, les bijoux, y compris une douzaine de cents francs en argent monnayé, tout avait disparu. Le jardin lui-même n'avait pas échappé à ces ravages et tous les arbres fruitiers y étaient coupés ou arrachés (1).

La colonne d'Arbousset, dirigée sur Lanta, ne fut pas plus heureuse que celle de Rigaud. En arrivant près de cette commune, cette colonne, composée de deux compagnies de gardes nationaux de Toulouse et d'un détachement de chasseurs à cheval, s'était renforcée de cent cinquante hommes venus de Verfeil sous la conduite de Raynal, président de l'administration municipale, et de quelques volontaires à pied et à cheval dudit canton de Lanta. Elle possédait, en outre, une pièce de canon de quatre et offrait ainsi une certaine soli-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 10.

dité. Mais les insurgés occupant Lanta étaient au nombre de plus de douze cents. Le capitaine Arbousset n'hésita pas à les attaquer, et le combat s'engagea le 20 thermidor (6 août), à sept heures du soir. Il fut d'abord favorable aux républicains; mais les rebelles, recevant sans cesse des renforts de Caraman, la fortune incertaine changea de face et les troupes d'Arbousset, malgré leur contenance ferme, se virent dans l'obligation de reculer devant des forces triples. Bientôt le désordre se mit dans leurs rangs et elles finirent par se débander laissant leur pièce de canon entre les mains des rebelles.

Dans cette débâcle, un petit groupe d'hommes de Verfeil, guidés par le médecin Antoine Pillore, voulut résister. Il fut enveloppé. Une lutte corps à corps s'engagea dans laquelle le brave Pillore fut tué avec quatre de ses compagnons. Le citoyen Pillore fit une résistance héroïque. Blessé grièvement et ne pouvant plus se défendre, les insurgés l'entourèrent et le sommèrent de crier : *Vive le Roi!* Mais, fidèle à sa foi républicaine et à ses serments, Pillore n'hésita pas à répondre : *Vive la République!* et il tomba criblé de coups de fusil et de baïonnette. Les brigands s'acharnèrent tellement sur son corps qu'ils le déchirèrent, le hâchèrent à tel point que sa femme, Adélaïde Vaugé, venue le lendemain sur le champ de bataille pour recueillir son cadavre, ne l'aurait pas reconnu sans les



gémissements et les caresses que lui prodiguait son chien (1).

La résistance héroïque de Pillore permit à huit à dix de ses compatriotes plus ou moins blessés de se sauver. Antoine Pillore avait servi plusieurs années comme chirurgien dans les armées du Nord et s'était vu forcé de quitter son poste à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui l'avait ramené à Verfeil, sa ville natale, avant l'âge de trente ans. D'après un rapport de l'administration municipale de Lanta et du commissaire du Directoire exécutif Lacan, en date du 19 fructidor, ce combat laissa sur le champ de bataille dix-huit cadavres de l'un ou de l'autre parti (2). Un grand nombre de membres de la municipalité du canton de Lanta prirent directement ou indirectement une part active à l'insurrection. Elle se composait, en thermidor, de Molinier, président; Jammes, Francès, Pinel, Siadoux, Lermiterie, Delon, Belgarric, Henry, Grailhe, Pitorre, Baquié, Lasserre, Cazes, Delmas, Blanc et Mattou, agents ou adjoints municipaux. Lasserre, Cazes, Pinel et Siadoux furent seuls arrêtés par les insurgés et incarcérés à Lanta. Le domicile du secrétaire Delisle fut entièrement pillé, dévalisé, et le notaire Jammes, qui était en même temps percepteur et qui avait fui prétendit, lorsqu'il rentra, le 5 fructidor, avoir caché dans son pigeonnier 4,000 francs des deniers

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 9.
(2) *Journal de Toulouse*, primidi, 21 thermidor an VII.

publics et ne pas les y avoir retrouvés en arrivant chez lui. Les insurgés de Lanta avaient pour chefs un certain Hiroux, ancien huissier, et l'émigré Bladviel.

La veille de cet engagement, c'est-à-dire le 19 thermidor (5 août), le citoyen Vidalot, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Caraman, écrivait de Lavaur à l'administration centrale de la Haute-Garonne que, « prévenu le matin de ce jour, vers sept heures, « que les brigands s'étaient emparés de Lanta et y « avaient arrêté les patriotes, il s'était empressé « de réunir la garde nationale, de placer des sen- « tinelles et de se diriger sur Lanta à la tête de sa « petite troupe ; mais qu'à peine sortis de la ville, « ils avaient rencontré les brigands, au nombre « de douze cents environ, qui leur barraient le « passage. Un petit engagement avait eu lieu dans « lequel un brigand avait mordu la poussière et « le sergent de la garde nationale Jacques Fé- « raud reçu une balle dans le pied. Mais cette « garde, à peu près sans armes et sans munitions, « très inférieure en nombre, s'était vu bientôt « forcée de rentrer dans la ville où, ayant réuni la « municipalité, les fonctionnaires et les patriotes, « il avait été décidé que la lutte étant impossible, « le mieux était de se retirer à Lavaur pour y « chercher des secours. Les rebelles portent la co- « carde blanche, ajoute Vidalot. Ils sont armés de « fusils de tout calibre, de sabres, de fourches et de

« faux. Ils marchent au cri de : *Vive le Roi !* et « rétablissent partout les consuls avec le régime « antérieur à la Révolution (1). »

La municipalité, qui fuyait en ce moment devant les insurgés, se composait de Calvet, président ; Soual, Rochas, Simon Viguier, Batut, Gringaud, Sirven, Escande, Durand, Auriol, Fages, Hourléac, Andrieu, Graule, Bermond, Granier, Baudol, Manen, Fournier, Loupiac, Guiraud et Banquet.

Les insurgés entrèrent à Caraman le 19 thermidor, vers midi, et n'y trouvant aucun fonctionnaire ni aucun patriote important, ils mirent à sac la caserne de la gendarmerie et les maisons de quelques patriotes, puis s'amusèrent, par dépit sans doute, à fusiller Marie Cramassel, épouse Hébrat dit Bonnet, qui les regardait passer de la croisée de sa chambre, et la veuve Elisabeth Gautier née Boudet, qui se trouvait sur le pas de sa porte. Ces deux meurtres, que rien ne motivait, frappèrent de stupeur la population de Caraman et soulevèrent sa juste indignation, comme le meurtre de Salbat, de Loubens, assassiné dans sa maison pour ne pas avoir voulu crier : Vive le Roi ! souleva celle des habitants de cette commune.



Un fait à peu près semblable se passait le même jour et presque à la même heure entre Auterive et Grépiac. Une dame Lozes, épouse Bergeaud,

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 9.

d'Auterive, venait vers huit heures du soir de faire moudre du blé au moulin de Grépiac, lorsqu'elle rencontra sur la route une bande d'insurgés qui l'insultèrent, la menacèrent et finirent par lui tirer un coup de fusil qui la renversa. Ce coup de feu l'avait atteinte profondément à la cuisse droite, mais il avait été entendu des habitants de la ferme de Roquebrune qui arrivèrent à son secours, la transportèrent dans leur maison, et le lendemain à l'hôpital d'Auterive, où elle passa deux mois (1). Cette bande venait de Grépiac.

« Le 19 thermidor, à midi, dit le *Journal de « Toulouse*, cinquante conscrits et réquisitionnaires, guidés par l'ancien agent de l'émigré « Polastron, se sont réunis à Grépiac, près Auterive, y ont arrêté l'agent municipal, le patriote « Baget et un autre républicain et les ont conduits « dans la maison du royaliste Duprat.

« Le commissaire du canton d'Auterive, Célery, « requiert le citoyen Grisones, commandant un « détachement de cinquante hommes venus de « Toulouse, d'aller disperser cet attroupement; « mais ce commandant et sa troupe y mettent « tant de mauvaise volonté qu'ils ne sont prêts « qu'à cinq heures du soir. Célery se met à « leur tête, accompagné de deux gendarmes. « Arrivés à Grépiac, ces trois hommes prennent « le devant et vont droit aux insurgés qui se

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 10.

« trouvaient à ce moment au nombre de deux « cents environ. Lamarque, agent de Polastron, « chef de la bande, porte un coup de faux à un « gendarme et le blesse au visage. Celui-ci riposte « par un coup de feu qui manque Lamarque et tue « un autre insurgé. Pendant ce temps, Grisones « et ses hommes restent cachés à l'entrée du vil- « lage, derrière des paillers. Les gendarmes et le « commissaire du Directoire exécutif se replient « sur cette troupe qui refuse de marcher et se « hâte de rentrer à Auterive (1). »

Mais cette conduite ne tarda pas à porter ses fruits. Le lendemain, à la pointe du jour, la ville d'Auterive fut envahie par deux mille insurgés environ et les lâches de la veille, pris, arrêtés et désarmés, furent incarcérés et dépouillés entièrement. On leur enleva leur argent, leurs habits et leurs souliers. Il y en eut même un, le citoyen Tirebaque, qui fut absolument mis à nu dans sa prison.

Des faits semblables se passaient le 19 thermidor à Miremont, près d'Auterive, où une autre bande d'insurgés arrêtait et emprisonnait l'agent municipal Ville, ainsi que Jean-Jacques Peyret et quelques autres patriotes de la localité. Peyret ne fut pas seulement emprisonné, on pilla, on saccagea, dévalisa sa maison, et son frère, prêtre constitutionnel desservant cette commune, fut

(1) *Journal de Toulouse* du 21 thermidor an VII.

poursuivi, traqué par cette bande au point qu'après avoir erré pendant deux jours et deux nuits de bois en bois, de métairie en métairie, il préféra se laisser prendre que de continuer ce genre de vie. L'abbé Peyret fut d'abord enfermé dans l'église de Miremont; on pilla et dévasta sa maison, lui vola jusqu'aux boucles d'argent de ses souliers et 1,200 francs de numéraire, puis on le conduisit dans les prisons d'Auterive où il demeura jusqu'au 27 thermidor. Ce prêtre expose longuement, dans une plainte adressée à l'administration centrale, le 28 thermidor, toutes les souffrances qu'il éprouva au milieu des menaces et des cris de fureur de la troupe qui le traîna d'étape en étape jusqu'aux prisons d'Auterive, lui criant sans cesse qu'*il allait mourir, qu'on voulait lui arracher les entrailles, manger son foie grillé et promener sa tête au bout d'une pique* (1). Le 27 thermidor vit finir les souffrances de l'abbé Peyret. Ce jour-là, le comte de Paulo, commandant en chef les rebelles de cette contrée, ayant connaissance de la marche de l'armée républicaine de Vicose, vint lui-même le délivrer, ainsi que ses nombreux compagnons d'infortune, en leur faisant jurer, non pas *soumission au Roi, mais aux Lois de la patrie!* Ces pérégrinations douloureuses sont nombreuses dans les documents des archives, mais nous nous bornons à quelques exemples.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 10.

Le comte de Paulo, qui s'intitulait général de la province de Foix, était un émigré rentré secrètement pour prendre part à l'insurrection dont il avait été l'un des organisateurs. Il avait réuni sa bande dans son château de Terraqueuse, où elle passa les journées des 18 et 19 thermidor (4 et 5 août), *mangeant et buvant aux frais du comte,* dit M. Roschach (1). Elle en partit le 20 thermidor, à quatre heures du matin, armée de fusils de tout calibre, de piques et de faux, accompagnée de quelques cavaliers et pourvue d'une petite pièce de canon. Quelques heures après, cette troupe entrait à Cintegabelle au cri de : Vive le Roi ! et y faisait sonner le tocsin pour appeler les rebelles de la contrée, qui arrivèrent en grand nombre. On incarcéra le commissaire du Directoire exécutif Gaubert, le président de l'administration municipale Anglade et les frères Moulis, patriotes de Calmont, qui se trouvaient dans cette ville. On dévalisa la maison commune, rétablit le consulat comme avant la Révolution et, le lendemain 21, le comte de Paulo partit pour Calmont à la tête de cinq cents hommes. Arrivé aux portes de cette petite ville, le général de la province de Foix envoya au citoyen Jacob Sauret, agent municipal, la sommation dont la teneur suit :

« Peuple de Calmont,

« Je vous somme, au nom du Roi, de mettre

(1) *Foix et Comminges.*

« bas les armes sur-le-champ, et alors je vous « promets, en son nom, pardon général et pro- « tection; sinon, le premier coup de feu tiré sur « notre troupe vous serez passés tous au fil de « l'épée et je fais mettre sur-le-champ le feu « aux quatre coins de la ville.

« Tout le pays jusqu'à Toulouse est au pouvoir « des royalistes. Nous avons pris des otages « qui nous répondent de votre conduite. Ainsi, « décidez et envoyez-nous votre réponse.

« Ce 7 août, à quatre heures du matin.

« Le Comte de Paulo, *commandant.*

« Certifié véritable par moi, Jacob Sauret, agent « municipal de la commune de Calmont, réfugié « à Villefranche (1). »

Le commandant de Paulo venait de donner un mauvais exemple. Il appliquait, sans titre ni qualité, la loi des otages à son profit, avant que l'administration centrale de son département l'eût mise en vigueur.

Quoi qu'il en soit, l'agent municipal Sauret, voulant réunir ses hommes bien qu'il ne disposât que d'une cinquantaine de fusils dans un état plus ou moins satisfaisant, fit prévenir son collègue de Mazères et demanda trois heures pour réunir la municipalité et délibérer. De Paulo lui répondit en s'emparant de la ville. Il fit abattre l'arbre de la liberté, exigea la remise de toutes

(1) *Journal de Toulouse* du 25 thermidor.

les armes et ordonna le massacre du patriote Galache, qui courait vers Mazères pour hâter l'arrivée des secours demandés. Ces secours arrivèrent, mais trop tard. Ils se composaient de vingt hommes seulement, mais parfaitement armés. Le commissaire du Directoire exécutif Prat marchait à leur tête et le citoyen Camefort-Hérisson, ancien soldat d'Italie, les commandait. Les insurgés les assaillirent avec fureur. Les Mazériens se défendirent vaillamment, mais accablés par le nombre ils se virent bientôt contraints de prendre la fuite. Camefort se jeta dans le Lers et se sauva. Chamayou, ancien soldat, fut pris. On voulut lui faire crier : Vive le Roi ! il répondit par le cri de : Vive la République ! et fut fusillé au bout du pont de Calmont, avec ses compatriotes Dou et Blondin (1). De Paulo, profitant de ce succès, se dirigea sur Mazères et Saverdun où il entra le lendemain.

Une bonne partie de la troupe de de Paulo et des insurgés de Cintegabelle appartenait au Lauragais. Elle venait surtout du canton limitrophe de Nailloux, en pleine insurrection depuis deux jours. Une fraction des rebelles de ce canton avaient rejoint ceux de Montgiscard pour marcher sur Toulouse, pendant que l'autre fraction se réunissait à ceux de de Paulo pour insurger la vallée de l'Ariège et s'emparer de Pamiers et de Foix.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 14.

Au reste, l'insurrection fut assez bénigne dans la partie du Lauragais comprise entre le grand et le petit Lers, à l'exception des violences et des méfaits des petites bandes de Fonsabranes et de Gavarret-Rouaix, qui désolèrent le canton de Montesquieu-sur-le-Canal.

A Nailloux, dit le commissaire du Directoire exécutif Desclaux, les insurgés n'arrêtèrent et ne garrottèrent que trois à quatre patriotes qu'ils relâchèrent quelques heures après sans leur faire aucun mal; mais ils commirent quelques dégâts dans des maisons particulières et prirent toutes les armes et tous les chevaux qu'ils trouvèrent. Il est juste d'ajouter que l'administration municipale toute entière, à l'exception de Desclaux, avait pris la fuite à la nouvelle de leur approche et ne rentra que six jours après (1). Cette administration se composait de Lamarque, président; de Bernon, Mendans, Forgues, Bousquié, etc., agents ou adjoints municipaux.

Il en fut à peu près de même à Baziège et à Montesquieu-sur-le-Canal. Cette dernière ville avait été envahie le 19 et délivrée le 20 thermidor par une colonne mobile de trois cents hommes, venue de Villefranche sous la conduite de Trinchant, président de l'administration municipale, et formée à la hâte de détachements d'Avignonet, de Villenouvelle et de Villefranche. Après avoir

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 14.

chassé les rebelles de Montesquieu, cette colonne marchait sur Montgiscard lorsqu'elle apprit, à Ayguesvives, la défaite de Rigaud à Deymes. Se trouvant trop faible pour attaquer les brigands rentrés en force à Montgiscard, Trinchant se replia sur Baziège, où il trouva la municipalité fort perplexe, au milieu d'une population hostile refusant de marcher contre les rebelles. Dans cette périlleuse situation, le président Laflèche et ses collègues Estadens, Touzet, Caunes, Maurel, Graule, Lanusse, Pujol, commissaire du Directoire exécutif, et quelques républicains de la localité se réunirent et résolurent de suivre la colonne de Trinchant et de se réfugier à Villefranche (1).

Cependant l'agent municipal de Montgiscard Lacheurie, informé, le 19 thermidor vers dix heures du matin, de l'approche d'une bande de deux cents rebelles environ, s'était transporté à la maison commune avec le citoyen Garric pour mettre en surêté les papiers importants et les trente-quatre fusils qu'elle contenait. Mais il avait à peine commencé cette opération que la commune est envahie aux cris de : *Où sont les armes? Nous voulons les armes!* Obligé de subir la loi du plus fort, Lacheurie assista, impassible, à l'enlèvement de ces armes. Les insurgés brisèrent un buste de la Liberté, lacérèrent de nom-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 14.

breux papiers, emprisonnèrent l'agent municipal pour le relâcher quelques heures après, puis coururent dans la ville pour arrêter les patriotes et tous les membres de la municipalité. Mais le président Trémolières et ses collaborateurs Julia, Ginesty, Laguens, Janereau, Abadie, Sartré, Soulignac, Monredon, Mauriès, Noulet, Laujoulet et leurs amis avaient déjà pris la fuite, y compris le commissaire du Directoire exécutif Lacheurie.

On fut un peu plus brutal dans le petit village de Deymes, où on arrêta l'agent municipal et sept patriotes qui furent enfermés dans l'église en leur disant : « *Aquiou qué poudèts damoura. Tournarèn lèou pér fa la sanqueto.* » Vous pouvez rester là. Nous reviendrons bientôt pour vous saigner (1). Nous nous hâtons de déclarer que la menace ne se réalisa point.

Il résulte de plusieurs lettres de l'administration centrale de l'Ariège que des attroupements séditieux s'étaient formés dans ce département, dès le 14 thermidor (31 juillet), notamment à Lézat, où elle se proposait d'envoyer un détachement armé pour s'emparer des rebelles, comprenant en majeure partie des conscrits, des réquisitionnaires et des déserteurs. Mais comme ces rebelles pouvaient facilement se réfugier dans les communes limitrophes de la Haute-Garonne, les administrateurs de l'Ariège avaient

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 14.

invité leurs collègues de Toulouse à faire transporter sur les lieux une colonne de cavalerie et d'infanterie, devant se trouver sur les limites de la commune de Lézat le 21 thermidor, à trois heures du matin. Les évènements qui s'étaient produits à cette date ne permirent pas de réaliser ce projet, et l'administration centrale de l'Ariège écrivait, le 22, que les révoltés occupant les routes de la Garonne et de l'Ariège, toutes communications étaient interrompues entre elles, mais que des attroupements sérieux s'étaient formés dans les communes de Saint-Sulpice-de-Lézat, Beaumont-sur-Lèze, Marquien et autres communes de l'Aude dont les insurgés s'étaient emparés. « Mazères et Saverdun, ajoutait l'administration, « sont également au pouvoir des rebelles, mais « les gardes nationales de Daumazan, du Mas-« d'Azil, de Sainte-Croix et de Saint-Girons vont « marcher sur Montesquieu-Volvestre. Nous « avons organisé une compagnie de canonniers « expérimentés et nous ferons tous nos efforts « pour vous seconder, mais nous manquons de « canons.

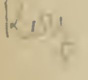
« Nous avons la plus grande confiance dans les « lumières, le civisme, le courage et la fermeté « du citoyen Chaussey, commandant la force « armée de notre département. Il aura pour colla-« borateurs les citoyens Danduran, chef de batail-« lon, commandant la place de Narbonne, Bribes, « chef de brigade, et Laffite, son adjoint.

« Informez-nous des dispositions que vous « aurez prises et de la situation de votre dépar- « tement.

« GOMMA, *président;* DELAGE, DAREXY,
« SIGNOREL, *administrateurs;* J. LAU-
« RENS, *commissaire provisoire du*
« *Directoire exécutif* (1). »

Saint-Sulpice-de-Lézat, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle et plusieurs autres communes de ces cantons furent en effet envahies, les 19, 20 et 21 thermidor, par les insurgés qui s'y livrèrent à leurs exploits habituels (2). Ils dévalisèrent les maisons communes, celles des fonctionnaires et des patriotes, et surtout la caisse des percepteurs. Celui de Beaumont, Bosc, affirme dans une déclaration du 24 vendémiaire an VIII que les insurgés lui prirent, le 21 thermidor, 1,093 fr. 74 c. dont ils lui remirent une quittance signée : *Mailos, commissaire du Roi, Aygobère, sécretaire en chef.*

Toutes les bandes de cette contrée se réunirent à celle du comte de Paulo, qui remonta la vallée de l'Ariège, par Mazères et Saverdun, jusqu'au Vernet, près Pamiers, d'où il fit distribuer et répandre l'ordre suivant :



« De par le Roi légitime,

« Je vous invite, Monsieur, à sonner le tocsin

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 16.
(2) *Id., ibid.,* liasse 11.

« dans vos communes respectives, à prendre les
« armes et à arrêter les chefs des coquins et
« ennemis du bon ordre et de la tranquillité publi-
« que. Instruisez-moi des moyens que vous aurez
« pris pour exécuter les ordres les plus prompts
« de Sa Majesté très chrétienne. Vous communi-
« querez le présent ordre de suite à Fajac, Mar-
« quien, Gameville, Saint-Michel-de-Lanez, Salles
« et Lalouvière, Molandier, Labastide, Ribouisse,
« Pechluna, Lacassaigne, Fanjeaux, Montréal et
« jusques à Castelnaudary et Carcassonne en sui-
« vant le canal.

« Le COMTE DE PAULO, *signé* (1). »

Quelques-unes de ces communes du département de l'Aude n'avaient pas attendu cet ordre. Elles s'étaient soulevées les 19 et 20 thermidor. Dans l'arrondissement de Castelnaudary, des bandes s'étaient emparées de Saint-Michel-de-Lanez, de Salles-sur-Lers et notamment des Cassés et de Montmaur, canton de Labastide-d'Anjou, où les insurgés avaient arboré le drapeau blanc et s'étaient installés. Mais l'activité et l'énergie de l'administration centrale du département de l'Aude mit bien vite fin à cette échauffourée, en envoyant promptement sur les lieux les forces concentrées à Castelnaudary depuis la veille et qui battirent et dispersèrent entièrement les rebelles des Cassés et de Montmaur.

(1) *Journal de Toulouse*, 27 vendémiaire an VIII.

Pendant que tout cela se passait sur les riches coteaux du Lauragais, dans la vallée de l'Ariège et sur la rive droite de la Garonne, des évènements analogues se produisaient sur la rive gauche de ce fleuve, dans le canton de Muret et de Saint-Lys.

Le 19 thermidor, vers neuf heures du soir, une bande de rebelles armés pénétra dans la métairie du citoyen Sautet, près Seysses, le saisit au milieu de sa famille et le traîna dans un bois voisin, où il fut lâchement massacré à coups de fusils, de sabres et de piques. On pilla sa maison et, cet exploit accompli, cette bande se rua sur le village, y arrêta les patriotes et dévasta leurs maisons. Espagnol dit Saint-Ybars, agent municipal de cette commune, et Galtier la dirigeaient.

La nouvelle de ce meurtre et des violences de cette bande parvint à Muret vers dix heures du soir. Le commissaire du Directoire exécutif, Alexis Sevène, réunit à la hâte cinquante hommes de la garde nationale mobile et se transporta sur les lieux ; mais ayant appris en arrivant près de Seysses que ce village était occupé par plus de deux cent cinquante rebelles, Sevène crut prudent de battre en retraite et d'envoyer chercher du renfort à Muret. Il fit halte à une petite distance de Seysses pour y attendre le renfort demandé. Ce renfort arriva vers quatre heures du matin et Sevène attaqua immédiatement les rebelles, qui se dispersèrent presque sans résistance. Il délivra les patriotes de Seysses et de

Lamasquère enfermés dans le local appelé *La Mirande* et rentra à Muret avec sa petite troupe (1). Mais ces rebelles, que Sevène prétendait avoir battus et dispersés à cinq ou six heures du matin, se présentèrent le même jour, vers onze heures, aux portes de Muret, ainsi que le constate un procès-verbal du 20 thermidor dressé par le juge de paix Laviguerie.

« Un rassemblement de six cents hommes « armés, venant de Seysses, s'est arrêté à un « quart d'heure environ de la ville. Les patriotes « et l'administration municipale se sont réunis « pour aller dissiper ce rassemblement. Mais des « reconnaissances ayant établi et reconnu sa force, « on est rentré dans Muret, où on a jeté l'alarme « en sonnant le tocsin. Comme on ne disposait « que de cinquante mauvais fusils environ, chacun « s'est empressé de fuir et d'aller se mettre en « sûreté ailleurs, de telle sorte que la ville est « demeurée déserte (2). »

Cette lâche désertion permit aux insurgés d'entrer, sans coup férir, dans la ville de Muret, chef-lieu d'arrondissement peuplé d'environ quatre mille habitants, et de s'y installer tout à leur aise. Leur premier soin fut de se transporter à la maison d'arrêt pour délivrer les assassins d'Escalquens et les autres détenus, et au tribunal correctionnel pour y brûler les procédures

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 11.
(2) *Id.*, *ibid.*, loc. cit.

gênantes et les papiers compromettants. Voici les noms des braves administrateurs du canton de Muret : Lacroix, président; Lavergne, Baylac, agents municipaux; Cazeneuve, Founaud, Blanc et Traversier, adjoints; Alexis Sevène, commissaire du Directoire exécutif, et Douarre, secrétaire. Sevène était un homme sans principes, fort galant avec les dames et ayant servi tous les partis.

Durant ce temps, dit Laviguerie, des détachements royalistes parcouraient la ville et la campagne pour arrêter les patriotes, se procurer toutes les armes possibles, ainsi que les vivres et les approvisionnements nécessaires à ce qu'ils appelaient *l'armée royale.* Cette armée grossissait sans cesse. Chaque ci-devant noble ou émigré de la contrée arrivait avec son contingent, de telle sorte qu'elle compta bientôt deux mille cinq cents hommes, tous armés, portant la cocarde blanche et criant : *Vive le Roi !*

Le 24 thermidor, un curé réfractaire célébra la messe sur l'Esplanade en présence de toute l'armée et, à partir de ce moment, les proclamations et annonces publiques, qui se faisaient au nom de Louis XVIII, furent faites au nom du général de l'armée royale dont Laviguerie se garde de donner le nom. Un conseil d'administration était en permanence à la maison commune, ordonnant des réquisitions et des arrestations aussi nombreuses qu'arbitraires, mais rarement signées. En moins de deux jours, le nombre des

détenus dépassa trois cents et les réquisitions en blé, avoine, vin, fourrages, viande, devinrent ruineuses.

« Jusqu'au 25, dit Laviguerie, les habitants de Muret, asservis et consternés, ont été forcés, par des réquisitions et des menaces, de se joindre aux rebelles Certains autres, trompés et séduits par des prêtres réfractaires leur annonçant que seize départements étaient en pleine insurrection, que la France toute entière se levait pour rétablir la religion et la royauté, les suivirent par faiblesse et par crainte. Mais la vérité vraie c'est que les chefs des insurgés, sachant qu'ils seraient attaqués le lendemain 26 par l'armée des patriotes de Toulouse, à laquelle ils ne se sentaient pas capables de résister, préparaient leur départ vers les Pyrénées qui s'effectua dans la nuit suivante. »

La nouvelle de l'entrée des insurgés à Muret s'était répandue dans la vallée de la Garonne avec une extrême rapidité et avait vivement impressionné la population des deux rives du fleuve. Cette émotion s'était vite communiquée aux cantons limitrophes de l'Ariège et à tout l'arrondissement de Pamiers, qui se voyait sérieusement menacé par de Paulo, déjà maître de Saverdun, et par Rougé qui, installé à Muret, pouvait franchir la Garonne à Carbonne et se trouver sous les murs de Pamiers en vingt-quatre heures.

Comme les autres départements, celui de l'Ariège était depuis longtemps travaillé par les royalistes en vue d'un soulèvement insurrectionnel. Nous savons, par un rapport de son administration centrale, que du 20 au 22 thermidor de nombreux exemplaires d'une proclamation de Souwarow au peuple français furent clandestinement distribués dans plusieurs cantons de ce département, notamment à Foix, Tarascon, Lavelanet, Mirepoix, Massat, etc., etc. (1). Mais, malgré toutes ces excitations, l'insurrection était encore à l'état latent lorsqu'elle éclata dans la Haute-Garonne et le Gers. Néanmoins, la présence des insurgés à Saverdun et à Muret et la possibilité de les voir se réunir ou marcher de concert, par des voies différentes, sur Pamiers et sur Foix absolument dépourvus de moyens de défense, avait jeté l'alarme dans le pays. Dans les arrondissements de Pamiers et de Saint-Girons, les premiers menacés, toutes les municipalités se constituèrent en permanence. Elles réunirent leurs colonnes mobiles et appelèrent aux armes tous les bons citoyens. Mais elles n'avaient rien ou à peu près rien à leur donner pour attaquer ni pour se défendre. Aussi était-ce entre elles un va et vient continuel de lettres et de courriers sollicitant vainement des armes et des munitions que chacun gardait précieusement. Il en était, à

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale,* liasse du 22 août 1799.

cet égard, dans l'Ariège comme dans la Haute-Garonne, le Gers et à quelque chose près partout. On se trouvait au dépourvu et, malgré les appels réitérés et les cris de désespoir des municipalités limitrophes de la vallée de la Garonne, comme Sainte-Croix, Daumazan, le Mas-d'Azil, l'administration centrale de l'Ariège faisait la sourde oreille ou ne répondait que par des promesses ou des faux-fuyants. Elle avait beau mettre en jeu toutes ses ressources, ramasser tous les vieux fusils, réunir des armuriers pour les mettre en état de servir tant bien que mal, faire fabriquer nuit et jour des piques et des cartouches, elle ne pouvait, avec toute son énergique activité, suffire aux demandes qui lui arrivaient de tous les côtés en armes, hommes et munitions. On n'improvise pas une armée en vingt-quatre heures, d'autant mieux que, malgré l'incontestable patriotisme de l'administration centrale et des citoyens de l'Ariège, les hommes ne répondaient pas toujours à son appel. Il y eut des cantons pervertis, notamment celui de Rimont, qui refusèrent de marcher.

Néanmoins, les municipalités du Mas-d'Azil, de Daumazan et de Sainte-Croix, réunies à celles de Montesquieu-Volvestre et de Rieux dans la Haute-Garonne, livrées à leurs propres ressources et à leur initiative, s'empressèrent d'organiser des détachements armés qui, réunis en un seul corps, offraient une certaine résistance. Déjà

le lieutenant de gendarmerie Duprat, qui se trouvait à Rieux, était parti le 21 thermidor avec la brigade de cette localité et un détachement de gardes nationaux pour s'assurer de la marche des insurgés de Muret. Mais, arrivé à deux kilomètres environ de cette ville, en un lieu appelé la *Gondole*, il se heurta à un corps de rebelles qui lui barra le passage et le força à battre en retraite après avoir perdu quatre hommes et plusieurs blessés. Après ce facile succès, les insurgés remontèrent la vallée, entrèrent à Noé et arrivèrent à Carbonne le lendemain 22 thermidor. Ces deux chefs-lieux de canton ne firent pas la moindre résistance. Il y a plus, au dire de Sarrans, commissaire du Directoire exécutif à Noé, son collègue de Carbonne Lasserre aurait non-seulement favorisé les insurgés, mais encore refusé à Duos et à cinquante patriotes de requérir des renforts et des munitions à Rieux, dans la nuit du 20 au 21 thermidor et, qui plus est, renvoyé en l'injuriant une colonne de près de trois cents hommes venant du canton de Cazères (1). Ces faits sont confirmés par le juge de paix Ruffat, de Saint-Elix. Le canton de Noé était en ce moment administré par Merle, président; Fauché, Delhom, Pons, Cazeaux, etc., etc.; Sarrans, commissaire. Nous n'avons pas trouvé les noms des administrateurs du canton de Carbonne qui

(1) Arch. de la Hte-Gne, Registre des délibérations de la municipalité de Carbonne.

marchaient d'accord avec leur commissaire Lasserre, et Lajous, président de la municipalité de Cazères, J. Maumus, Lafore, Delhom et ses autres collaborateurs n'étaient pas animés d'un bien grand patriotisme.

Pendant ce temps, le général de brigade Léra arrivait de Saint-Girons à Rieux avec deux cent quarante hommes. Il les réunissait à un nombre à peu près égal de gardes nationaux et de volontaires du Mas-d'Azil, de Montesquieu-Volvestre et de Rieux et se présentait devant Carbonne, occupé depuis quelques heures par les contre-révolutionnaires. Léra, ayant franchi la Garonne, fut vigoureusement attaqué par les rebelles qui, étant sortis en force de Carbonne, l'obligèrent à se replier sur le pont et finalement à se retirer sur Rieux après avoir perdu plusieurs hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Un assez grand nombre ne se sauvèrent qu'en traversant la Garonne à la nage. Une lettre de Montesquieu-Volvestre, du 22 thermidor à cinq heures du soir, adressée à l'administration municipale du Mas-d'Azil, dit : « Au moment de l'arrivée de votre messager, nous « recevons la nouvelle la plus désastreuse : les bri« gands se portent de toute part sur le pont de « Carbonne où un combat très vif est engagé. Le « bruit de la fusillade s'entend d'ici. Notre troupe « manque de munitions. Envoyez-nous donc des « forces et de la poudre. Le chef de brigade Léra « s'est replié avec sa petite troupe sur Rieux, de

« sorte que ces coquins ne tarderont pas à s'y « rendre. » Cette prévision se réalisa le lendemain. Les insurgés entrèrent à Rieux, ils s'y comportèrent comme partout ailleurs, et Léra se retira sur Saint-Girons (1) avec le président de la municipalité de Rieux, Labouglie, les agents ou adjoints municipaux Lafaille, Costes, Prades, le commissaire du Directoire Rigal et quelques patriotes.

Le 19 thermidor, l'administration centrale du département du Gers informa celle de la Haute-Garonne qu'une bande de cinq à six cents hommes armés avait arrêté, le matin au point du jour, à Bragayrac, le capitaine Castex, de Boulogne-sur-Gesse, qui se rendait à Toulouse; mais que cet officier s'était heureusement échappé des mains des insurgés, malgré les cinq à six coups de fusil qu'ils lui avaient envoyés aux cris répétés de : *Vive le roi!* Cet attroupement se dirigeait sur Saint-Lys. Ayant rencontré deux enfants sur la route, les rebelles les avaient mis entièrement à nu, afin de voir s'ils ne portaient aucune lettre. Ce mouvement contre-révolutionnaire avait commencé le 16, dans les fêtes locales de deux communes voisines, où une bande de cent à cent cinquante hommes arrachaient les ganses jaunes et les cocardes tricolores des chapeaux des patriotes en criant à tue-tête : *Vive la religion ! vive le roi* (2) !

(1) Archives de l'Ariège, Registres de *Correspondances du Mas-d'Azil et de Foix.*

(2) Archives du Gers, *Insurrection royale de l'an VII.*

Cet attroupement entra, en effet, à Saint-Lys le matin du 19 thermidor, de bonne heure, aux cris répétés de : *Vive la religion! vive le roi!* Il y dévalisa la maison commune et les maisons de quelques républicains, notamment celles de Dussol et Saint-Aguet, agents municipaux, du commissaire du Directoire exécutif Marrast, du curé constitutionnel qui desservait la paroisse, de Gaillardie, de Marion et de Magenthies, patriotes sincères et dévoués qui, faute d'armes et de munitions, avaient fui devant cette bande en emmenant toutefois une couleuvrine que possédait la ville. Les insurgés s'acharnèrent surtout sur la maison de Marion qu'ils tenaient à arrêter à tout prix. Ne pouvant contraindre sa jeune femme, Catherine Sert, à leur dévoiler la retraite de son mari, ils la conduisirent dans la boutique d'un boucher et, lui plaçant la tête sur un billot, ils la menacèrent de la lui trancher si elle n'obéissait pas. Mais ce fut en vain ; Catherine Sert garda le silence et on la laissa aller. Comme elle traversait la place pour se rendre chez elle, un coup de fusil l'atteignit dans les reins et elle tomba. Cette blessure n'eut pourtant pas de suites fâcheuses, ayant été faite avec du petit plomb (1). Mais un enfant qu'elle allaitait et que nous avons beaucoup connu à Toulouse porta toute sa vie les traces indélébiles de ses violentes émotions.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 18.

Quoi qu'il en soit, les républicains de Saint-Lys, ayant en passant rallié ceux de Fonsorbes, arrivèrent à Plaisance au nombre de cent cinquante environ et s'y arrêtèrent après avoir remis au citoyen Picard, de Toulouse, la lettre de Marrast précédemment rapportée.

Le lendemain, dans la soirée, une centaine d'hommes de Blagnac et de Tournefeuille arrivèrent à Plaisance, ainsi que quelques gardes nationaux de la Salvetat. Ceux des autres communes se réunissaient à Léguevin, chef-lieu du canton. Dans la nuit du 20 au 21, les commissaires du Directoire exécutif Marrast, de Saint-Lys, et Jardel, de Blagnac, le président de l'administration municipale de Léguevin Dugué, et l'agent municipal de Plaisance Lamasson, se réunirent avec les chefs des gardes nationales et résolurent d'attaquer les brigands concentrés à Fonsorbes, le lendemain 21, à quatre heures du matin. Les ordres furent donnés en conséquence. Un émissaire partit pour Léguevin afin d'inviter le commandant des gardes nationales réunies dans cette commune à se trouver, à l'heure précise, au bas de la côte de Fonsorbes avec toutes ses forces.

Les gardes nationaux concentrés à Plaisance constituaient un petit corps de trois cent cinquante hommes environ, armés de vieux fusils de guerre ou de chasse. Ils se formèrent en deux colonnes sous les ordres, la première, de Bernard Tragné, de Blagnac, ancien commandant dans l'ar-

mée des Pyrénées-Orientales, et la seconde sous ceux de Marion, de Saint-Lys. Arrivés au pied de la côte qui précède le village de Fonsorbes, les républicains n'y trouvèrent personne. Ils gravirent la côte, espérant y joindre leurs camarades de Léguevin ; mais ils n'y virent âme qui vive. On les crut en retard et on attendit. Toutefois, après un moment d'attente et ne voyant rien venir, on résolut de se porter en avant dans l'espérance de surprendre les rebelles. Les deux colonnes se mirent donc en marche à la queue l'une de l'autre. Mais pendant que celle de Marion, qui tenait la tête, tournait le bourg par la grand'route, celle de Tragné, qui suivait le chemin du village, était vivement attaquée par une fusillade bien nourrie partant de l'enclos du cimetière, dans lequel les insurgés s'étaient embusqués. Tragné, surpris mais non troublé, fit attaquer le cimetière. Une lutte ardente s'engagea, et malgré les avantages de leur position, les rebelles se virent obligés d'abandonner leur poste pour aller rejoindre le gros de leurs forces, vivement assailli par Marion à l'autre extrémité du village, sur la promenade du *Trépadé*. Tragné accourut au bruit de la fusillade. Mais, après un combat acharné, les républicains, très inférieurs en nombre, furent obligés d'abandonner le champ de bataille, ne pouvant se servir de leur couleuvrine parce qu'une femme de Plaisance avait, disait-on, versé pendant la nuit de l'eau dans la lumière. Ils eurent



plusieurs morts et plusieurs blessés. L'agent municipal de Saint-Clar Laborde, un des combattants, porte à plus de mille le nombre des insurgés présents à cette affaire.

Les vaincus se retirèrent en bon ordre, emportant leurs morts et leurs blessés. Les royalistes, fort maltraités, ne les poursuivirent point. Rentrés à Plaisance, les républicains se dispersèrent. Ceux de Saint-Lys et de Fonsorbes gagnèrent Toulouse et ceux des autres communes rentrèrent chez eux.

Les insurgés restèrent maîtres de Saint-Lys jusqu'au 25 thermidor. Il résulte de deux lettres de Déjean, de Cambernard, qu'il était le 19 à la tête de six cent cinquante rebelles et que le nombre de ceux qui occupaient Saint-Lys le 21 s'élevait à quinze cents. Déjean était un commandant de l'ancien régime en correspondance suivie avec le comte de Liancourt qu'il appelle *mon général*. Ce comte résidait à Agen et avait confié des papiers importants à Déjean pour qu'il les mît en sûreté. Ce dernier reconnaît, dans la première de ses lettres, avoir été à la tête des insurgés de Saint-Lys. Dans la seconde, écrite après la défaite, le 7 fructidor, Déjean cherche à se disculper, disant qu'on l'avait forcé et que, le 24, il était parvenu à obtenir des rebelles qu'ils se disperseraient. Quoi qu'il en soit, le chef des insurgés de Saint-Lys, à cette date, était Boyer, de Rieumes.

Le lendemain du combat de Fonsorbes, une bande de cinq à six cents insurgés, partie du canton de Cadours, envahit Lévignac-sur-Save. La maison commune fut dévalisée ainsi que celle des fonctionnaires et des patriotes qu'on enferma dans l'église. « On ne saurait, dit Olmade, président de l'administration municipale, se faire « une idée des *brigandages* qui ont été commis « dans le canton de Lévignac les 22 et 23 thermidor. Heureusement que la prise de l'Isle-en-« Jourdain par les républicains y mit un terme « et qu'Isalguier, le chef des rebelles, ouvrit lui-« même la porte de l'église aux prisonniers en « leur faisant des excuses. Mais ses soldats « furieux se récrièrent, l'insultèrent, l'accusèrent « de les avoir trompés et menacèrent de le « fusiller. Il finit cependant par leur faire enten-« dre raison et ils quittèrent la commune (1).» Les rebelles s'acharnèrent tout particulièrement sur le domicile de l'instituteur Déjean, ancien prêtre marié qu'ils détestaient cordialement. Les administrateurs Bosc, Rigal, Esparbès, Viguier, Bégué étaient absents, ainsi que le commissaire du Directoire Francès, et la plupart d'entre eux faisaient partie des bandes rebelles ou étaient d'accord avec elles, y compris le président Olmade.



Pendant que cela se passait à Lévignac, une

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 9.

autre bande concentrée à Colomiers et commandée par Martrin ou Dumartrin, se porta sur Blagnac, le 23 thermidor, au point du jour et envahit ce chef-lieu de canton. Elle y dévalisa les maisons du commissaire du Directoire exécutif Jardel, du juge de paix Tirul et de plusieurs patriotes qui, tous, avaient heureusement pris la fuite. On renouvela auprès de la femme de Tirul les violences exercées à Saint-Lys sur celle de Marion sans obtenir un meilleur résultat. Ils se portèrent ensuite à la maison commune, y brisèrent tout, jetèrent par la croisée tous les papiers des vieilles archives et de la justice de paix, dont ils firent un feu de joie. Ils agirent de même en passant à Cornebarieu et rentrèrent à Colomiers pour déjeuner.



Au moment où la bande royaliste partie de Bragayrac entrait à Saint-Lys, des bandes analogues, formées dans les cantons limitrophes de Lombez et de Samatan, envahissaient ces deux petites villes du département du Gers et s'y comportaient comme dans la Haute-Garonne, emprisonnant les fonctionnaires et les patriotes qui n'avaient pas pris la fuite et dévastant leurs maisons. Tout prouve que ces bandes obéissaient aux mêmes ordres que celles de la Haute-Garonne et exécutaient un plan concerté et arrêté d'avance par les chefs et les meneurs de la rébellion.

De Lombez et de Samatan, l'insurrection s'étendit rapidement dans le Gers et gagna les

cantons de l'Isle-en-Jourdain, Gimont, Cologne, Mauvezin, Montfort et Saint-Clar, tous limitrophes de la Haute-Garonne. Dès le 22, les insurgés étaient maîtres de tous ces chefs-lieux de canton, à l'exception de Gimont, et l'administration municipale de Beaumont-de-Lomagne écrivait ce qui suit à l'administration centrale de la Haute-Garonne :

« Le commissaire du Directoire exécutif près « l'administration de Cologne et l'agent munici- « pal de Solomiac viennent d'arriver ici, annon- « çant qu'une troupe d'insurgés, forte de quinze « cents hommes environ, s'est emparée de « Cologne, de Montfort et de Mauvezin et se dis- « pose à marcher sur Cadours et sur Beaumont. « Ces brigands portent la cocarde blanche ; ils « arrachent ou coupent les arbres de la liberté, « envahissent les maisons communes et déchirent « ou brûlent, au nom de Louis XVIII, tout ce qui « s'y trouve. A ces nouvelles, nous nous sommes « déclarés en permanence. Tous les bons citoyens « ont été appelés à nous donner leur concours. « La garde nationale toute entière est sur pied « et un corps de cavalerie de quarante-cinq « hommes est en train de se former. Nous sommes « donc prêts à recevoir les rebelles. Nous avons « appelé au chef-lieu toutes les gardes nationales « du canton, à l'exception de celles des communes « limitrophes du Gers, qui sont menacées les « premières. Mais nous n'avons point de fusils

« de calibre et nous venons de distribuer le peu « de poudre que nous possédions. Venez donc à « notre aide. Envoyez-nous des hommes, des « armes et des munitions avec deux pièces de « canon. Le porteur de la présente est accom- « pagné de deux cavaliers avec deux chevaux « pour traîner les canons (1). »

Cette demande fut renouvelée le même jour, 22, à dix heures du soir, d'une manière plus vive et plus pressante ; mais elle n'amena aucun résultat. L'administration centrale de la Haute-Garonne, ayant à ce moment les insurgés aux portes de Toulouse et se trouvant elle-même démunie, ne pouvait répondre aux demandes de ce genre qui lui arrivaient de tous les cantons envahis ou menacés. Heureusement, la défaite des insurgés à l'Isle-en-Jourdain et à Gimont arrêta l'élan de ceux de Montfort et de Mauvezin, et Beaumont-de-Lomagne ne fut pas envahi. L'administration municipale en profita pour appeler à son aide les gardes nationales des cantons de Grenade, de Saint-Clar et de Lavit ; mais les forces envoyées par ces deux derniers cantons furent obligées de rentrer chez elles à la hâte pour défendre leurs foyers menacés par les insurgés d'Auvillars. On expédia des émissaires à Grenade et dans les principales communes de ce canton pour se procurer des armes, de la poudre ou du nitre afin

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 15.

d'en fabriquer ; mais ces émissaires ne rapportèrent rien, chaque commune voulant conserver avec soin tout ce qui pouvait servir à sa défense. Dans cette situation, l'administration municipale de Beaumont écrivit de nouveau à l'administration centrale, le 26 thermidor, demandant à cor et à cri des armes, des munitions et surtout de l'artillerie, parce que tous les cantons limitrophes étaient soulevés et que la ville de Beaumont se trouvait au milieu de l'insurrection. A cette pressante demande, le conseil militaire répondit, le lendemain, « qu'il ne pouvait envoyer aucun se-
« cours, le peu de troupes qui se trouvaient à Tou-
« louse suffisant à peine à contenir les malveil-
« lants et à assurer la tranquillité publique. Mais
« il l'informait qu'une colonne de républicains de
« Montauban, commandée par le général Cayla,
« était partie pour Saint-Nicolas-de-la-Grave,
« occupé par les insurgés, et que cette colonne
« pourrait défendre leur ville si besoin était (1). »

Cette attitude du comité militaire de défense aurait droit de nous surprendre si nous ne connaissions pas la situation de l'arsenal de Toulouse et le danger qui pouvait résulter de la livraison, à des gardes nationales inexpérimentées, mal organisées et souvent suspectes, de pièces d'artillerie pouvant facilement passer, comme à Lanta, dans les mains des rebelles et servir contre les

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 2.

colonnes républicaines. Sa conduite fut donc prudente et sage, et il ne s'en départit, avec juste raison, que lorsque ces colonnes furent organisées et placées sous la direction d'hommes du métier, tels que Vicose, Chaussey, Aubugeois, Vidalot, etc.

Enfin, Beaumont-de-Lomagne est attaqué et pris le 29 thermidor. Voici comment l'administration municipale raconte le fait :

« Le 29 thermidor, vers une heure de l'après-« midi, les brigands, au nombre de deux mille « environ, apparaissent tout à coup aux portes « de la ville, mal gardées parce que les républi-« cains, épuisés par des veilles et des courses « nombreuses et vu leur petit nombre, n'avaient « pas mis les avant-postes trop éloignés afin qu'ils « ne pussent être enlevés. Nous n'avions à oppo-« ser aux envahisseurs que cent cinquante hom-« mes d'infanterie et vingt-cinq de cavalerie. Sur « les cent cinquante fantassins, cent étaient ar-« més de fusils de chasse ou de calibre, et le reste « de fourches ou de piques. Cette petite troupe « se porta bravement en avant. Le combat s'en-« gagea vivement et les brigands se replièrent « sur une deuxième colonne qui arrivait par la « route de Lavit, après avoir laissé quatre des « leurs sur le carreau. Pendant ce temps, une « troisième colonne de rebelles attaquait par le « bas de la ville. Dans cette situation, on crut « prudent de faire rentrer dans nos murs notre

« petite troupe de défenseurs. Mais la première
« colonne ennemie mise en déroute, s'étant ralliée,
« revint à la charge et Beaumont se trouva vive-
« ment attaqué de trois côtés à la fois. Nous nous
« défendîmes néanmoins si bien que le combat
« dura plus de trois heures. Il fallut cependant
« céder au nombre. Nous ralliâmes tous nos braves
« défenseurs et nous sortîmes de la ville par la
« porte de Grenade, avec l'administration muni-
« cipale réduite à Saint-Gès, Cuq, Barbot et le
« commissaire du Directoire Pérignon. Le pré-
« sident Dastarac et ses autres collègues étaient
« absents. Les brigands ont perdu dans cette
« journée quarante hommes tués et un plus grand
« nombre de blessés. Elle nous a coûté le brave
« Antoine Méric dit Caillau, ex-sergent au 4e ba-
« taillon de la Haute-Garonne, mort au champ
« d'honneur, et une centaine de blessés plus ou
« moins grièvement. Méric, entouré de brigands,
« reçut le coup mortel en criant : *Vive la Répu-
« blique !* Il fut haché à coups de sabre. On lui
« aurait laissé la vie s'il eût voulu crier : *Vive le
« Roi !* Nos braves se sont battus comme des lions.
« Auguste Bazeillac et Vidal, militaires retirés,
« ont fait des actions étonnantes. Nous ne pou-
« vons en dire autant de notre cavalerie bour-
« geoise qui, malgré les efforts et l'exemple du
« commissaire du Directoire exécutif Pérignon
« et de l'agent municipal Saint-Gès, placés à
« leur tête, s'est repliée lâchement et est rentrée

« dans la ville, à l'exception de quelques braves « qui ont fait leur devoir et se sont exposés inu- « tilement.

« Entrés dans Beaumont, les insurgés s'y li- « vrèrent à toute sorte d'excès. Ils brisèrent et « détruisirent tout dans la maison commune, « coupèrent l'arbre de la liberté, violèrent le « domicile des patriotes, prirent des otages, parmi « lesquels se trouvèrent le juge de paix forain « Raymond et le curé constitutionnel *Sans-Quar-* « *tier*. Puis ils nommèrent et installèrent la mai- « rie et la jugerie royales. Ils se divisèrent en- « suite en plusieurs bandes, parcoururent la ville « en pillant les maisons des bons citoyens, de- « mandant les membres de l'administration mu- « nicipale et menaçant d'incendier la cité s'ils ne « se présentaient point. Ils frappèrent la popula- « tion d'une contribution forcée, qui fut acquittée « en partie et donna 8,000 francs, sans compter « ce qu'ils avaient pris dans les caisses publi- « ques. Enfin, après s'être gorgés de viandes, de « vins et de liqueurs pendant quarante-huit heu- « res, ces brigands abandonnèrent Beaumont le « 1er fructidor, vers deux heures du matin, en « apprenant la déconfiture de leur quartier-géné- « ral à Mauvezin.

« Cette affaire déplorable aura toutefois eu « pour nous un avantage : celui de connaître les « bons et les mauvais citoyens. Il y en a que « nous suspections et qui se sont bien comportés,

« tandis que nous avons trouvé des traîtres et « des lâches parmi ceux qui se disaient des « nôtres (1). »

Pendant que tout cela se passait à Beaumont-de-Lomagne, les cantons limitrophes de Verdun-sur-Garonne et de Saint-Nicolas-de-la-Grave étaient en pleine insurrection. Les bandes royalistes de *Lamothe-Vedel* dit le chevalier de Thermes, de *Labarrère* dit Nègre et du fameux curé *Brisefer*, qui jouèrent un si grand rôle dans cette levée de boucliers, étaient entrées dans Saint-Nicolas-de-la-Grave le 24 thermidor (10 août), après une résistance honorable. Les patriotes se défendirent vaillamment. Ils eurent trois hommes tués et *vingt-trois* blessés. Les rebelles saccagèrent la maison commune ainsi que celles de plusieurs républicains, notamment celle du commissaire du Directoire exécutif Capéla, qui s'était heureusement sauvé avec le président Lasserre et ses collègues Dubon, Palanque et Garrigues cadet. Ils assassinèrent lâchement le notaire Garrigues aîné sur le pas de sa porte et firent, après cet exploit, chanter un *Te Deum* en action de grâces. Les brigands restèrent maîtres de la ville jusqu'au 2 fructidor (18 août), faisant des incursions dans les communes voisines pour se procurer des renforts et des vivres.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 15.

Le même jour et presque à la même heure, un attroupement parti de la fête de Saint-Cassian entra dans Le Mas-Grenier, canton de Verdun, aux cris de : *Vive le Roi ! Périssent les protestants !* Cet attroupement s'empara de la maison commune où il prit toutes les armes qui s'y trouvaient, fusils, sabres et piques, et fit sonner le tocsin. Les communes voisines, et surtout celle de Saint-Sardos, répondirent à cet appel. Les cloches furent partout mises en branle et des insurgés venant de tous les côtés arrivaient par bandes au Mas-Grenier.

Vers cinq heures de l'après-midi une de ces bandes rencontra, près du port ou passage de la Garonne, la citoyenne Hébray, femme d'un membre de l'administration municipale du canton de Verdun qui, effrayée par tout ce bruit, allait traverser le fleuve avec sa voiture pour se réfugier à Grisolles. Les rebelles arrêtèrent les chevaux, firent descendre la citoyenne Hébray, sa fille et son domestique, les fouillèrent, ainsi que la voiture, et s'emparèrent de l'argent, des bijoux et de l'argenterie qu'ils portaient. Au moment où ils terminaient cette opération, le bruit d'un tambour se fait entendre et les rebelles aperçoivent sur la route une petite colonne d'hommes armés portant un drapeau tricolore. Ils abandonnent précipitamment la citoyenne Hébray et sa voiture et courent s'embusquer derrière les parois du cimetière du Mas-Grenier,



près duquel devait passer cette colonne. Elle venait de Bourret, se composait d'une cinquantaine d'hommes et se rendait à Verdun où elle avait été appelée, sous la conduite de l'agent municipal Patron et de son adjoint Roger. On marchait en toute sécurité, ne sachant rien de ce qui se passait au Mas-Grenier. Arrivée en face du cimetière, cette colonne se voit tout à coup assaillie par une vive fusillade qui frappe mortellement Patron et blesse plus ou moins grièvement vingt-sept de ses camarades. Le reste se débande et fuit de tous les côtés. Pendant ce temps Miramont, de Bourret, aidait le malheureux Patron à se soutenir et le conduisait sur le bord du ruisseau *La Picone;* mais, arrivé là épuisé, défaillant, couvert de sang, il tombe pour ne plus se relever, car les brigands, qui ne l'avaient pas perdu de vue, arrivent en foule, le fusillent à bout portant, le hachent à coups de sabre, le déshabillent et vont le jeter dans la Garonne. Son cadavre fut arrêté quatre jours après, c'est-à-dire le 28 thermidor, au port de Bourret, par le passeur Descazeaux. Les autorités locales s'étant transportées sur les bords du fleuve avec l'officier de santé Popis, le cadavre fut reconnu pour être celui de Jean-Charles-Nicolas Patron, agent municipal de Bourret, âgé de trente ans. On procéda à son autopsie et voici ce que dit Popis dans son procès-verbal : « Ce cadavre porte *quatre* coups « de sabre sur le ventre, enfoncés jusqu'à la

« colonne vertébrale. *Une balle* et *vingt* grains de « plomb à la cuisse gauche. *Un coup de sabre* « entre la quatrième et la cinquième côte dorsale. « *Un coup de fusil* chargé de petit plomb sous « l'aisselle gauche, avec *plusieurs coups de sabre* « ayant presque enlevé l'épaule. *Un coup de sabre* « à la joue droite, *un autre* à la partie latérale de « la face. *Un autre coup de sabre* à la partie pos- « térieure de la région lombaire droite, et *un* « *coup* d'un instrument pointu et tranchant en- « foncé depuis la partie supérieure de la clavicule « jusqu'au fond de la poitrine. Ayant fouillé les « poches de la culotte et du gilet, nous n'y avons « rien trouvé. Le cadavre n'avait que la culotte, « le gilet et la chemise hors de la culotte (1). »

L'assassinat du malheureux Patron, qui laissait une veuve et quatre enfants, et l'attitude des insurgés réunis au Mas-Grenier déterminèrent l'agent municipal Raspide à se rendre à Verdun pour informer l'administration cantonale de cet état de choses. Il y arriva vers huit heures du soir. On réunit immédiatement la municipalité et Raspide lui raconta ce qui venait de se passer. Cette administration avait pour président J.-M. Laborde, et pour agents ou adjoints municipaux Bayssade, J. Hébray, Raspide, Bouzigues, Dumayne, Bézian, Lacassine, Audran, et Dussaut pour commissaire du Directoire exécutif. Après avoir ouï le récit

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 15.

de Raspide, Hébray n'écoutant que son devoir de magistrat, de citoyen et de fils dévoué déclara qu'il allait partir immédiatement, mais qu'il demandait à être accompagné par six amis de Verdun dont il donnait les noms. Ses collègues voulurent le dissuader de cette entreprise périlleuse. Il n'écouta rien et affirma de plus fort que c'était son devoir et qu'il ne voulait pas, en outre, laisser son père âgé de quatre-vingts ans, ainsi que sa sœur, à la merci des brigands du Mas. On fit alors appeler les six patriotes désignés : *Nolet* père et fils, *Andrieu* fils, *Linas*, *Mascarat* et *Perducet*, instituteur, qui acceptèrent cette mission dangereuse. Les huit cavaliers, y compris Raspide, quittèrent Verdun à la nuit close. La route, à partir de l'abbaye du Mas, était remplie de postes insurgés leur criant : Qui vive! Les cavaliers répondaient : Raspide! et ils passaient sans encombre. En arrivant au Mas, ils trouvèrent la place occupée par une foule énorme, dont on ne pouvait guère apprécier le nombre à cause de l'obscurité, et dans laquelle ils ne pénétrèrent que grâce à la présence de leur compagnon Raspide. Hébray voulait descendre à la maison commune, mais il ne voyait autour de lui que des inconnus. Il était assez embarrassé, lorsqu'il finit par apercevoir plusieurs habitants du Mas, au milieu desquels se trouvait Dupuy fils, armé d'un sabre et paraissant commander à cette foule. Il s'approcha de lui et l'invita à l'escorter avec ses

concitoyens jusqu'à la maison commune. Arrivés devant la porte, Hébray monta sur une chaise et s'efforça de faire comprendre à tous ces hommes très animés, mais relativement calmes, qu'ils se compromettaient. Il les engagea à rentrer chacun chez soi, pour reprendre les travaux de la moisson, s'ils ne voulaient voir arriver de Verdun la force armée prête à marcher sur eux. Après un moment d'hésitation, un mouvement se produisit dans cette foule qui promit de se retirer. Pendant sa harangue, Hébray avait fait occuper la maison commune par quelques hommes du Mas dont il était sûr, et il profita de ce moment de calme pour aller embrasser son père et sa sœur. Il était à peine entré chez lui qu'un attroupement considérable se forma devant sa porte et qu'une bande de furieux envahit sa maison en criant qu'il les avait trompés et qu'une de leurs patrouilles venait d'être attaquée à coups de fusil, près l'abbaye du Mas, par une patrouille de Verdun. Hébray proteste énergiquement, mais ses protestations sont inutiles. Les rebelles se jettent sur lui, le saisissent et l'arrachent des bras de sa sœur, qui tombe évanouie à ses pieds, pendant que quelques autres s'emparaient de ses six compagnons de Verdun. On les entraîne tous vers l'église où sonnait le tocsin. A ce moment, un coup de feu est tiré sur Hébray ; il n'est pas atteint et, à ce bruit, ses six compagnons s'échappent des mains de leurs adversaires et courent lui faire un rempart de leurs

corps ; mais Hébray ne perd pas son sang-froid et s'écrie : « Vous dites que je vous ai trompés, cela « n'est pas vrai. Et si quelques-uns d'entre vous « veulent m'accompagner jusqu'à l'abbaye, je « m'engage, s'il s'y trouve un seul homme de la « force armée de Verdun, à vous livrer ma tête ! » La proposition est acceptée et Hébray part avec une vingtaine de rebelles. Arrivés sur les lieux on ne vit personne et ne trouva ni tué ni blessé. Cette démonstration sauva Hébray. Il rentra au Mas avec son escorte et fit ressortir aux yeux de la foule qui l'attendait cette preuve de sa loyauté et de sa bonne foi. Il invita de nouveau les insurgés à se disperser et à rentrer chez eux. Ils obéissent. Ses six compagnons partent pour Verdun. Hébray regagne sa maison, que son père avait quittée pour se réfugier chez un ami et n'y trouve que sa sœur tout éplorée, qui lui raconte la mésaventure de sa femme et le massacre de Patron, le suppliant de s'éloigner pour éviter une pareille fin. 
« Le récit de ma sœur, dit Hébray, me glaça de « terreur et je partis à la hâte avec *Bladanet* et « *Dussaut*, du Mas, qui voulurent à toute force « m'accompagner. Le jour était venu et, arrivés « au pont de l'abbaye, nous aperçûmes trois « chapeaux sur la route. Nous regardâmes dans « le ruisseau et nous vîmes, presque sous le pont, « le cadavre d'un homme que nous reconnû- « mes être celui de Lasserre, meunier à Verdun. « Les insurgés avaient donc raison; seulement

« c'étaient les leurs qui avaient tué au lieu d'être « tués ! »

Voici ce qui s'était passé. L'administration municipale de Verdun voulant savoir, sur le matin, après de mortelles heures d'attente, ce qui se passait au Mas, avait envoyé une patrouille en découverte vers l'abbaye. Cette patrouille ayant entendu du bruit sur ce point avait crié : Qui vive ! On lui répondit par le mot de : *Condé !* accompagné d'une bordée de coups de fusil qui renversa Lasserre et blessa plusieurs de ses camarades, y compris le fils du juge de paix Brueys (1).

Le commissaire du Directoire exécutif Dussaut informa le même jour l'administration centrale de la Haute-Garonne de tous ces évènements, en ajoutant qu'une autre bande de brigands de quatre à cinq cents hommes avait ravagé les communes environnantes, surtout celle de Belleserre où elle s'était emparée des fonds contenus dans la caisse du percepteur. Les républicains de Verdun, qu'il avait appelés pour aller au secours de ces communes, étaient au moment de se mettre en route lorsqu'on avait appris que les royalistes de la localité se disposaient à profiter de cette absence pour s'emparer de la maison commune. Ce complot, trop facile à réaliser, dit Dussaut, et les évènements du Mas-Grenier nous ont obligés à renoncer à ce projet.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 15.

Le lendemain, 25 thermidor (11 juillet), l'administration municipale fit afficher au Mas-Grenier et dans toutes les communes du canton de Verdun la proclamation suivante :

« Au nom de la Loi,

« Il est ordonné à tous les individus qui for-
« ment les attroupements séditieux qui troublent
« en ce moment la tranquillité publique dans les
« communes du canton d'avoir à se dissoudre
« dans l'instant et de rentrer chacun dans ses
« foyers, sans quoi elle déclare qu'elle sera forcée
« de faire marcher dans l'instant, contre les dits
« attroupements, toutes les forces qui sont à sa
« disposition.

« Délibéré à Verdun, en séance permanente, le
« 25 thermidor an VII de la République française
« une et indivisible.

« *Pour le Président :*

« BAYSSADE, BOUZIGUES (1). »

Cette proclamation resta à l'état de menace, l'administration municipale n'ayant pas des forces suffisantes pour la mettre à exécution. Les insurgés continuèrent donc leurs déprédations et leurs attroupements ; mais, le 28 thermidor, cent cinquante hommes et douze cavaliers venant du Lot étant arrivés à Verdun, on les réunit aux

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 15.

cent cinquante fantassins et aux trente cavaliers du canton et l'on marcha sur le Mas-Grenier encore occupé par les rebelles. Cette troupe y entra à sept heures du matin, mais elle n'y trouva que des femmes éplorées demandant grâce. Les insurgés avaient entièrement disparu. Le commissaire du Directoire exécutif Dussaut profita de cette occasion pour faire descendre et transporter à Verdun la cloche qui, pendant plusieurs jours, avait jeté l'alarme dans le pays.

En rentrant de nuit à Verdun, l'administration municipale y trouva douze gardes nationaux et vingt cavaliers de Beaumont-de-Lomagne avec sept réfugiés de Cologne qui lui annoncèrent l'entrée des brigands dans ces deux villes. Dussaut s'empressa d'écrire à l'administration centrale pour lui demander, avec toutes les instances possibles, des armes, des hommes et des munitions pour se défendre contre une attaque inévitable des insurgés triomphants de Beaumont réunis à ceux du Mas-Grenier. « Je suis, dit-il, épuisé, n'ayant pas dormi deux heures depuis six jours. » On passa, le 1er et le 2 fructidor, dans des transes mortelles, s'attendant, à tous les moments du jour et de la nuit, à voir les avant-postes placés en avant de Verdun se replier sur la ville en annonçant les brigands. Mais, le 3 fructidor (19 août), vers dix heures du soir, on vit enfin arriver le général Aubugeois avec une colonne d'in-

fanterie, de cavalerie et d'artillerie venant de Toulouse. Tout était sauvé (1).

Cette insurrection avait été si bien ourdie qu'elle éclata, comme nous venons de le voir, le même jour et presque à la même heure dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège, de l'Aude, du Tarn et de Lot-et-Garonne. Deux jours après, elle était maîtresse absolue de presque toutes les communes des cantons de Lanta, Caraman, Revel, Villefranche, Saint-Félix, Montgiscard, Montesquieu-sur-le-Canal, Baziège, Nailloux, Cintegabelle, Auterive, Mazères, Saverdun, Muret, Beaumont-sur-Lèze, Saint-Lys, Léguevin, Lévignac, Cadours, l'Isle-en-Jourdain, Lombez et Samatan. Les villes de Revel et de Villefranche étaient seules restées libres. A ce moment, l'insurrection comptait environ vingt mille hommes sous les armes, répartis ainsi qu'il suit : quatre mille hommes à Caraman formant l'aile droite de l'armée royale; quatre mille à Muret formant le centre et le quartier général, et quatre à cinq mille à l'Isle-en-Jourdain formant l'aile gauche. Ces deux ailes étaient reliées au centre par les deux mille hommes occupant Auterive et les quinze cents massés à Saint-Lys. Il faut ajouter à ces forces les deux mille hommes de de Paulo occupant Saverdun; les bandes d'Auvillars et de Saint-Nicolas-de-la-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 15.

Grave et celles stationnées à Colomiers, à Lévignac et sur le plateau de Pech-David, à deux kilomètres des murs de Toulouse. Telle était la ligne occupée par les insurgés royalistes le 22 thermidor (8 août) au matin. Elle décrivait, de l'est à l'ouest, un arc de cercle dont la corde avait près de cent kilomètres de longueur. Nous croyons qu'il aurait été facile à cette armée de s'emparer à ce moment de la ville de Toulouse. Mais il est juste de reconnaître que cette armée, d'une force numérique redoutable, était mal organisée, mal armée, mal équipée et presque sans munitions. Chaque homme, dit le commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine, recevait un franc par jour, en outre de la nourriture. Quoique affirmée par le général Launay, cette assertion nous paraît fort hasardée, puisque les insurgés vivaient de réquisitions et de rapines. Quant au commandement, il était à peu près nul à tous les points de vue. Ce n'est pas que l'armée royaliste manquât de chefs, elle en avait peut-être trop ; mais, à part le général Rougé, qui avait fait la guerre dans les armées françaises, *de Paulo, de La Hage, le chevalier de Thermes, Barbazan, d'Albis, d'Aguin,* etc., etc., étaient des jeunes gens courageux et braves peut-être, mais sans aucune connaissance de l'art militaire. « Ils de-
« vaient obéir à Rougé, mais comme ils se
« croyaient tous, dit d'Aldéguier, des *Lescure,* des
« *Larochejacquelein,* des *Charrette* ou des *Cathe-*

« *lineau,* ils ne lui accordaient qu'une mesure « d'obéissance petite et conditionnelle, comptant « bien l'éclipser par leurs hauts faits (1). »

Quoi qu'il en soit, il ressort pour nous clairement de tout ce que nous avons rapporté au chapitre premier de ce livre, que si les insurgés de la Haute-Garonne s'étaient emparés de la ville de Toulouse et de son arsenal, l'insurrection aurait gagné la France entière et compromis ses destinées en la livrant à l'étranger. Honneur donc aux braves gardes nationaux et aux patriotes de bonne volonté qui la sauvèrent de cette humiliation et de ce désastre !

(1) *Histoire de Toulouse,* tome III, page 574.

N.-B. — On peut facilement suivre les mouvements des bandes rebelles et des forces qui les poursuivaient sur les Cartes géographiques des départements parcourus par les insurgés; mais nous devons faire observer qu'à cette époque celui de Tarn-et-Garonne n'était pas encore créé.

CHAPITRE III

La Répression.

Les nouvelles officielles de l'entrée des insurgés à Lanta, Caraman, Montesquieu, Montgiscard, Nailloux, Auterive, Muret et Saint-Lys, et de la défaite des colonnes républicaines envoyées contre eux à Castanet et à Lanta, arrivèrent successivement à Toulouse et y produisirent une profonde émotion.

En présence de ces faits alarmants et des progrès incessants et rapides d'une insurrection qu'elle n'avait su ni prévoir ni prévenir, et qui menaçait le département tout entier et arrivait aux portes de Toulouse, l'administration centrale de la Haute-Garonne, siégeant en permanence depuis la veille, se détermina à prendre des mesures rigoureuses mais nécessaires.

Elle commença tout d'abord par mettre en vigueur la loi du 24 messidor que nous avons reproduite dans ses dispositions essentielles. Puis elle constitua un comité militaire chargé de la défense du département, ordonna la concentration à Toulouse de toutes les brigades de gendarmerie disponibles et la réquisition des chevaux néces-

saires aux services militaires. Le premier de ces arrêtés était ainsi conçu :

« Du 20 thermidor an VII, à sept heures du soir.

« La permanence continuant,

« Tous les symptômes d'une contre-révolution « se déployant de la manière la plus évidente, les « moments étant précieux et le département de la « Haute-Garonne se trouvant dans les cas prévus « par la loi du 24 messidor an VII sur la répression « des brigandages et des assassinats à l'intérieur ;

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

« L'administration centrale arrête :

« ARTICLE PREMIER. — Il y a lieu d'appliquer « dans la commune de Toulouse la rigueur de « l'article 2 de la loi du 24 messidor dernier.

« En conséquence, l'administration municipale « de la commune de Toulouse est requise de s'as- « surer, par tous les moyens légaux, et ce sans « le moindre délai, de tous les individus compris « dans quelqu'une des classes exprimées dans « l'article 2 précité.

« ART. 2. — Le général Aubugeois, en qui la « confiance du gouvernement est placée ; qui pos- « sède entièrement, parce qu'il en est digne, celle « de l'administration centrale, est invité et, en tant « que de besoin, requis de prendre toutes les me- « sures militaires que les circonstances exigent « pour conserver à la République la ville de Tou- « louse et le département de la Haute-Garonne,

« la sagesse, le zèle et l'énergie du général offrant
« à l'administration centrale une garantie suffi-
« sante.

« Extrait du présent sera de suite transmis à
« l'administration municipale de Toulouse, au
« général Aubugeois et au Directoire exécutif par
« l'intermédiaire des ministres de la guerre, de
« la police générale et de l'intérieur.

« Délibéré à Toulouse les jour, mois et an
« que dessus.

« CAISSEL, *président;* BARRAU, LEYGUE,
« DESBARREAUX, CAMPARAN, *adminis-*
« *trateurs;* V. LAMAGDELAINE, *com-*
« *missaire du Directoire exécutif;*
« BÉGUILLET, *secrétaire-général* (1). »

Le lendemain, 21 thermidor (7 août), l'administration centrale ordonna aux citoyens Servoisier, payeur-général du département, et Lefèvre, receveur-général des contributions directes, de transporter de suite à la maison commune leurs caisses, registres et pièces comptables, et adressa l'appel suivant aux républicains du département :

« *L'administration centrale de la Haute-Garonne*
« *aux républicains de ce département.*

« SÉANCE PERMANENTE
« du 21 thermidor an VII de la République française une,
« indivisible et impérissable.

« Républicains !

« La République est en péril imminent !...

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 3.

« Des brigands royaux en grand nombre ont « levé l'étendard de la révolte ! Des drapeaux « blancs et les cris séditieux de : *Vive le Roi !* « sont leurs signaux de ralliement. Leurs projets « sont d'assiéger Toulouse. Le parc d'artillerie est « leur point de mire. Ils espèrent pouvoir tuer la « liberté en s'emparant de cette commune popu- « leuse qui toujours lui servit d'asile. Ils regar- « dent avec raison ce centre comme le poste le « plus important et le plus difficile à emporter. « Quant aux cantons, ils se flattent d'avance d'en « être facilement les maîtres. Ils se trompent, les « scélérats !... Vous marcherez contre eux et ils « auront vécu !...

« Nous faisons un appel *à votre patriotisme.* « Volez à notre secours, il en est temps, et tout « sera sauvé !

« La présente proclamation sera imprimée pour « être *sur-le-champ* envoyée dans tous les can- « tons et y être affichée et publiée dans toutes les « communes de l'arrondissement.

« Fait à Toulouse les jour, mois et an que « dessus.

« CAISSEL, *président;* BARRAU, DESBAR- « REAUX, LEYGUE, CAMPARAN, *admi-* « *nistrateurs ;* LAMAGDELAINE, *com-* « *missaire du Directoire exécutif;* « BÉGUILLET, *secrétaire-général* (1). »

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 3.

Ce chaleureux appel fut suivi le lendemain de l'arrêté qui suit :

« Du 22 thermidor an VII de la République française
« une et indivisible, à deux heures du matin.

« La permanence continuant,

« Vu par l'administration centrale son arrêté « du 21 courant ;

« Vu la pétition présentée par un grand nom- « bre de citoyens de la commune de Toulouse, « tendant à provoquer l'exécution de la loi du « 24 messidor an VII sur la répression des brigan- « dages et des assassinats à l'intérieur ;

« L'avis de l'administration municipale de Tou- « louse portant que, pour arrêter les progrès des « royalistes insurgés et être assurés que les « républicains, dans le cas d'attaque, n'auront rien « à redouter de leurs ennemis existant dans la « commune, il est de la dernière urgence de « s'assurer momentanément, et pendant le dan- « ger qui nous menace, des personnes capables « de servir les projets des contre-révolutionnaires « et d'inquiéter les républicains amis de la patrie ; « et sans préjudice néanmoins de l'exécution de « la loi du 24 messidor dernier, dont les disposi- « tions sont appliquées à la commune de Tou- « louse par l'arrêté de l'administration centrale « du jour d'hier ;

« Vu enfin les articles 1, 2, 3 et 4 de la loi pré- « citée ;

« Considérant que le département de la Haute-

« Garonne se trouve dans les circonstances
« malheureuses prévues par la loi ;

« Que le péril est tellement imminent que la
« liberté et la Constitution républicaine de l'an III,
« ainsi que tous les bons républicains qui l'aiment
« et la chérissent, sont dans le plus grand danger ;

« Qu'il résulte des rapports faits par les déta-
« chements rentrés hier au soir que les brigands
« royaux s'avancent à grands pas vers la com-
« mune de Toulouse, et que ladite commune est
« sur le point d'être cernée, par conséquent privée
« de toute communication avec le dehors ;

« Qu'il résulte aussi des renseignements parve-
« nus à la police civile que ces brigands sont com-
« mandés par des chefs de la classe ci-devant noble,
« par des parents d'émigrés et des émigrés même
« qui se sont jactés de trouver parmi leurs parents
« et leurs nombreux amis des appuis et de puis-
« sants renforts, au moyen desquels tous les
« établissements républicainement constitués se-
« ront anéantis et remplacés par d'autres con-
« formes aux instructions dont sont nantis les
« commissaires brevetés de Louis XVIII, ainsi que
« l'administrstion en a la certitude matérielle ;

« Que d'ailleurs ces rapports coïncident parfai-
« tement avec les mouvements qu'ont tentés la
« nuit dernière les royalistes de Toulouse, de
« s'emparer de la ville comme ils se sont emparés
« des armes du poste de la place du Salin ;

« Considérant enfin qu'une sanguinaire héca-

« tombe de républicains est méditée pour sceller « l'entrée de ces hordes barbares d'égorgeurs « dans le chef-lieu du département;

« D'après ce douloureux mais trop puissant « motif, l'administration centrale du département « de la Haute-Garonne,

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

« Arrête :

« Article premier. — L'administration muni- « cipale est requise de prendre, dans sa sagesse, « toutes les mesures propres à assurer l'exécution « de la loi du 24 messidor dernier sur la répres- « sion des brigandages et des assassinats à l'in- « térieur.

« Art. 2. — Elle prendra, sans perte de temps, « des otages dans les classes des individus men- « tionnées dans l'article 2 de la loi précitée. Elle « déterminera, d'après ses connaissances locales, « le nombre des dits otages, de telle sorte que le « salut de la République puisse être à l'abri de « toute atteinte de leur part.

« Art. 3. — Elle déposera les otages dans la « maison nationale, dite des Carmélites, et elle « observera d'apporter à l'exécution de cette « rigoureuse mais indispensable mesure toute la « prudence et les précautions dont elle est suscep- « tible. Elle évitera surtout d'exercer à l'égard des « dits otages aucun acte de rigueur qu'ils ne « rendraient pas nécessaire par la violence ou « une coupable résistance.

« Art. 4. — Extrait du présent arrêté sera « transmis aux ministres de la police générale, « de la guerre et de l'intérieur, avec invitation de « faire approuver par le Directoire exécutif et, en « attendant, vu l'urgence, il recevra son exécu- « tion provisoire.

« Un extrait en sera sur-le-champ adressé à « l'administration municipale.

« Délibéré à la permanence, dans une des salles « de la maison commune de Toulouse, les jour, « mois et an que dessus.

« Caissel, *président ;* Barrau, Camparan, « Leygue, Desbarreaux, *administrateurs;* « V. Lamagdelaine, *commissaire du Di-* « *rectoire exécutif ;* Lacoste, *pour le* « *secrétaire-général* (1). »

Cet arrêté fut suivi de deux autres pris le même jour. Par le premier, l'administration centrale étendait à tout le département l'application de son arrêté de la veille relatif à l'exécution de la loi du 24 messidor, et par le second elle ordonnait à toutes les administrations municipales de faire arrêter toutes les personnes qui, par leurs actes ou leurs propos, auraient témoigné ou témoigneraient de leur connivence ou de leur sympathie pour les insurgés.

Ces mesures quelque peu violentes et excessives étaient motivées par la situation critique dans

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

laquelle se trouvaient la ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne. La ville, pleine de réfugiés des campagnes et des cantons voisins, était très agitée. La surprise et le désarmement du poste de la place du Salin et le rassemblement royaliste dont parle Du Mège, qui s'était formé la nuit précédente près de l'hôtel de l'Académie, dans le but d'aller surprendre l'arsenal pour donner le signal convenu aux insurgés stationnés sur le coteau de Pech-David, avaient surexcité au plus haut point tous les esprits. La générale battait dans toutes les rues appelant les républicains à la maison commune. Les postes avaient été doublés, les portes de la ville fermées, et on armait ses remparts des gros canons que possédait l'arsenal. L'administration centrale s'attendait à une attaque nocturne de la part des royalistes de la ville ou à la voir cernée et assiégée par les seize mille rebelles existant à ses portes ou à quelques heures de marche (1). C'est pourquoi elle prenait ces dispositions belliqueuses, et les membres de la municipalité : Paul Vaïsse, président; J.-F. Aubegès, Bellan cadet, Corbet, F. Deville, C. Marie, en permanence comme l'administration centrale, avaient pris un arrêté ordonnant à tous les citoyens d'illuminer leurs croisées pendant la nuit afin d'éclairer les rues et les places publiques, les prévenant qu'on procèderait à l'arrestation de

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 6 août.

quiconque serait rencontré hors de chez lui après la retraite.

L'état général du département ressemblait en tous points à celui de la ville de Toulouse. La population des campagnes, très surexcitée, était en l'air. Les ouvriers des champs, petits propriétaires ou cultivateurs, avaient abandonné les travaux si précieux et si pressants de la moisson pour rejoindre les bandes royalistes ou pour les combattre. Cet abandon, de la part des paysans de l'un et de l'autre parti, donne la juste mesure de leur surexcitation. Des cantons déjà cités, l'insurrection avait gagné toutes les communes des cantons de Saint-Sulpice-de-Lézat, de Beaumont-sur-Lèze, de Rieux, de Cintegabelle, de Noé, Carbonne, Cadours, Léguevin, Lévignac, et s'étendait dans l'Ariège et dans l'Aude. De Paulo occupait Saverdun avec deux mille hommes et menaçait Pamiers, pendant que les rebelles de Lombez et de Samatan entraient à l'Isle-en-Jourdain et se portaient de là sur Gimont, Cologne, Mauvezin et Montfort, dans le Gers.

Cependant le comité militaire, composé des citoyens Pasquier, commandant de place, Lemonnier, ex-général, Vicose et Laval, ex-adjudants généraux, Carivenc fils et Martres, chefs de bataillon, Esquerré et Arbousset, capitaines, Barrau, administrateur du département, et Corbet, administrateur municipal, s'occupait activement de la défense de la ville et de la région. Il se réunit

pour la première fois le 21 thermidor (7 août), à deux heures du matin, et resta jour et nuit en permanence jusqu'au 27, concentrant dans ses mains tous les pouvoirs, faisant des réquisitions d'hommes, de vivres, de chevaux, dirigeant les opérations militaires, correspondant avec les municipalités du département et des départements voisins, nommant les chefs de corps et prenant, par des arrêtés, toutes les mesures propres à vaincre les rebelles et à rétablir l'ordre. Mais, après l'arrivée à Toulouse du général Commes, commandant provisoirement les 9e et 10e divisions militaires, l'administration centrale prit, le 26 thermidor, un arrêté prononçant la dissolution du comité militaire, motifs pris de ce que l'existence de ce conseil était incompatible avec les pouvoirs du général en chef, du commissaire des guerres et du commissaire ordonnateur qui, seuls, doivent avoir la direction des troupes en marche et des subsistances. Néanmoins, ce comité avait rendu de grands services en organisant une force publique à opposer aux rebelles, en dirigeant les opérations militaires et en donnant de l'unité au commandement (1).

Il est certain que si, après leurs petits succès de Deymes et de Lanta, les insurgés, au lieu de perdre leur temps à installer des consuls dans les communes à la place des agents municipaux,

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 13 août.

avaient profité du désordre et de la panique qui les suivit et marché rapidement et résolûment sur Toulouse, en concentrant sur ce point les quatre mille hommes qu'ils avaient à Caraman et Lanta, les cinq mille qui occupaient Muret et Saint-Lys, les trois à quatre mille stationnés à Auterive ou à Saverdun avec de Paulo, et ceux qui étaient concentrés à Castanet et sur le plateau de Pech-David, cette ville pouvait être surprise et emportée par un coup de main dans la nuit du 21 au 22, alors que les rebelles campés à Pech-David tentèrent seuls de pénétrer dans le faubourg Saint-Michel. Mais il faut reconnaître que si l'administration centrale avait manqué de prévoyance et s'était pour ainsi dire endormie dans une fausse sécurité alors que l'orage s'annonçait de toute part, les chefs insurgés, qui avaient si longuement médité et organisé leur complot, manquèrent absolument de décision, d'activité et d'énergie. On pourra dire à leur décharge que leurs troupes étaient inhabiles, mal armées, mal organisées; mais il est surabondamment démontré qu'en ce moment celles des républicains l'étaient encore plus mal, puisqu'elles n'existaient point. Cela ressort clairement de deux arrêtés du comité militaire. Le premier, en date du 21 thermidor, appelle sous les armes toute la garde nationale de Toulouse, active ou sédentaire; le second, daté du 22, ordonne l'organisation de cette garde nationale et des détachements étrangers qui sont

venus ou qui viendront à Toulouse pour combattre les rebelles, en compagnies régulières de cinquante-huit hommes et en bataillons de dix compagnies. On forma ainsi onze bataillons, dont un d'élite, et un escadron de chasseurs à cheval commandé par le capitaine Fontètes, de Toulouse (1). Ce n'était donc, de part et d'autre, que des troupes de volontaires inexpérimentés, se valant au point de vue militaire et obéissant, les uns à l'appel de la loi ou à la voix du patriotisme, les autres à des calculs intéressés, des sentiments fanatiques ou à la haine du gouvernement de la République. Avant cette date du 22 thermidor, la ville de Toulouse n'avait, pour répondre à une attaque imprévue, que trente-quatre chasseurs à cheval du 14e régiment, nous l'avons déjà dit, et cinq à six cents hommes de garde nationale active. Pour doubler les postes à la première nouvelle du mouvement contre-révolutionnaire, et pour former les colonnes mobiles qui combattirent les insurgés à Deymes, à Lanta, à Pech-David, à Colomiers et à l'Isle-en-Jourdain, on fut obligé de faire appel à la garde nationale sédentaire et aux républicains de bonne volonté. A ce moment, les postes établis dans la ville étaient au nombre de *trente-trois* et occupaient neuf cent soixante-treize hommes.

Il ne faut pas perdre de vue que la ville de

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 2.

Toulouse ne comptait guère, à cette époque, que soixante mille habitants au plus, et que malgré ses murs d'enceinte, elle n'aurait pu résister à une attaque combinée avec les royalistes de l'intérieur, très nombreux et fort bien disposés, mais qui, comme ceux du dehors, manquèrent d'audace ou peut-être d'entente.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle du soulèvement contre-révolutionnaire fut portée à Albi, le 19 thermidor, par un exprès venu de Lavaur pour annoncer à l'administration centrale de ce département qu'un rassemblement de quatre mille brigands s'était emparé de Lanta, Caraman, Saint-Félix, Auriac et Saint-Julia, et se dirigeait sur Lavaur par Mouzens et Cuq-Toulza. Dès le 14 thermidor, la municipalité de Lavaur avait été prévenue de ce mouvement insurrectionnel par l'agent municipal de Loubens qui le fixait au 16 de ce mois (1) ; mais il n'éclata que dans la nuit du 18 au 19, ainsi que nous l'avons vu. Ce fut la municipalité de Caraman elle-même qui en apporta la nouvelle à Lavaur. Cette ville dirigea immédiatement cent gardes nationaux sur Caraman et expédia un courrier à l'administration centrale du département du Tarn pour l'informer de ce qui se passait. L'administration centrale requit immédiatement les administrations municipales de Gaillac et de Puylaurens d'expé-

(1) Ministère de la guerre (arch. histor.), *Correspondance militaire générale,* liasse du 8 août.

dier sur-le-champ, vers Lavaur, des colonnes mobiles de gardes nationales aussi fortes que possible. Elle donna en même temps l'ordre aux brigades de gendarmerie de Gaillac, Saint-Paul, Lacaune, Rabastens et à une brigade d'Albi de partir pour Lavaur. Le commandement de toutes les forces réunies dans cette dernière ville fut confié au chef d'escadrons de gendarmerie Izos, avec pouvoir de requérir sur sa route toutes les gardes nationales dont il aurait besoin pour vaincre et disperser les brigands. Mais lorsque Izos arriva à Lavaur, les colonnes de cette ville, de Gaillac et des localités voisines étaient parties sous la conduite du citoyen Azéma, ancien chef de bataillon, et arrivaient au Bourg-Saint-Bernard dans la soirée du 20, au moment où les républicains de Toulouse et de Verfeil étaient aux prises avec les insurgés de Lanta. Le lendemain, 21 thermidor, Azéma écrivait à l'administration centrale de la Haute-Garonne pour lui demander des munitions, des armes, des vivres et un officier général capable de diriger ses troupes. Le conseil militaire désigna l'adjudant général Vicose, l'un de ses membres. Vicose était un officier supérieur de l'armée d'Italie rentré à cause de ses nombreuses blessures. Il partit immédiatement pour le Bourg avec son adjoint Amalric et y arriva dans la soirée du même jour (1).

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

Pendant ce temps, une autre colonne de quinze cents hommes environ se formait à Puylaurens, au moyen des contingents de cette ville, de Castres, de Mazamet et du contingent de Revel qui la rejoignit après la prise de Saint-Félix et de Saint-Julia.

En arrivant au Bourg-Saint-Bernard, le général Vicose y trouva le chef d'escadrons de gendarmerie Izos qui refusa obstinément de lui céder le commandement de ses troupes. Cela ressort d'une lettre écrite le 25 thermidor à l'administration centrale du Tarn par le comité militaire, dans laquelle il dit « qu'il lui dénonce la conduite « plus que suspecte du chef d'escadrons Izos qui, « par son entêtement et un amour-propre déplacés, « a failli compromettre la chose publique. C'est « ainsi que le 21 du courant il a refusé de céder « le commandement des troupes de votre département au général Vicose, que nous avions « envoyé au Bourg sur la demande du citoyen « Azéma, commandant des gardes nationales qui « y étaient campées. Toutes les instances du « général, même l'offre de se mettre sous ses « ordres comme simple aide de camp, furent « inutiles, et Vicose se vit obligé, malgré les pou- « voirs réguliers dont il était muni, de se retirer « en présence de troupes qui le huèrent. Izos ne « voulut jamais marcher ni sur Caraman ni sur « Toulouse et il est certain qu'il aurait agi de « même le 23, s'il n'avait appris que les forces par-

« ties de Revel, après avoir délivré Saint-Félix et « rejoint celles de Puylaurens, allaient délivrer « Saint-Julia et Auriac, puis Caraman, sans sa « participation. Nous vous laissons, citoyens « collègues, dit le comité militaire, le soin « d'apprécier cette conduite et de prendre à l'égard « de ce chef indigne telles mesures que vous « jugerez convenables (1). »

L'administration centrale du Tarn défend le commandant de ses troupes et dit, dans une lettre du 27, « qu'Izos est un bon citoyen, qu'il ne doit « y avoir eu entre lui et Vicose que le désir d'être « le premier à attaquer et à vaincre les insurgés « concentrés à Caraman. Comme toutes les forces « réunies au Bourg venaient, à peu de chose près, « du Tarn, Izos pensait que c'était à lui à les com- « mander. Quant au refus d'un grand nombre de « ces troupes de se porter sur Toulouse après avoir « arraché à leur prison les patriotes de Lanta, « cela venait de ce que les républicains du Tarn « n'avaient quitté spontanément leur famille que « dans le but exclusif de délivrer Caraman et de « rentrer chez eux (2). »

Ces raisons, relativement fondées, ne sauraient excuser en rien le chef d'escadrons Izos d'avoir manqué à tous ses devoirs en refusant de céder son commandement à un chef supérieur en grade

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 2.
(2) *Id., ibid.,* liasse 16.

et muni de pouvoirs réguliers délivrés par le conseil militaire de défense. Cette conduite, de la part d'un officier appartenant à l'armée régulière, était impardonnable et nous comprenons le langage du comité militaire à son égard. Elle était d'un mauvais exemple et pouvait amener des conséquences fâcheuses, car elle introduisit l'indiscipline dans cette colonne. Heureusement que le citoyen Séverac aîné, membre de l'administration centrale du Tarn et commissaire délégué près de ce petit corps d'armée, arriva le lendemain de la rentrée de Vicose à Toulouse, c'est-à-dire le 22 thermidor (8 août), et fit décider l'attaque de Caraman pour le 23. Voici comment il raconte lui-même cette affaire à ses collègues de l'administration centrale du Tarn :

« Au quartier général, à Caraman, le 23 thermidor
« an VII, à huit heures et demie du matin.

« Citoyens collègues,

« Je me suis hâté d'aller, avec quarante cava-
« liers, joindre l'armée républicaine du Tarn,
« division de Lavaur, campée au Bourg-Ber-
« nard, fatiguée de son inaction. J'ai fait, avec
« seize cents hommes seulement, de concert avec
« les chefs de l'entier corps d'armée, une tenta-
« tive qui a réussi, après toutefois nous être con-
« voqués en conseil de guerre et avoir discuté pen-
« dant deux heures sur tous les moyens praticables.
« Le seul de ces moyens, auquel nous avons cru

« devoir nous arrêter, a été celui qui reste pour « dernière ressource aux républicains : l'attaque. « Je monte en conséquence à cheval, décoré des « marques distinctives de ma place. Je fais ras- « sembler l'armée et, après lui avoir fait connaî- « tre l'objet de ma mission, je la harangue et lui « promets de marcher à sa tête. On bat la géné- « rale à deux heures du matin et nous dirigeons « notre marche sur Caraman où nous savions « l'ennemi retranché, fort de deux mille hommes « et muni d'une belle pièce d'artillerie du calibre « de quatre.

« Arrivés devant Caraman, nos forces se divi- « sent en trois colonnes précédées de quelques « tirailleurs. Les tambours battent la charge et, « malgré le feu de la pièce de quatre, nos troupes « entrent dans Caraman la bayonnette en avant et « s'emparent du canon, qui nous servira pour le « département. Les ennemis ont pris la fuite dans « le plus grand désordre. La cavalerie d'Alby, qui « nous a servis avec le plus grand courage et beau- « coup de succès, les a chargés vigoureusement. « L'ennemi a perdu en tout *cent vingt hommes*, « et nous ne nous sommes pas aperçus qu'aucun « de nous ait reçu la moindre blessure. Marchant « toujours à la tête de la division, j'ai été cons- « tamment témoin du courage de nos braves qui « ont fait des prodiges.

« On doit de grands éloges à la conduite cou- « rageuse, ferme et soutenue du citoyen Azéma,

« chef de bataillon, qui s'est distingué dans cette « occasion. Cette victoire ne nous a coûté « qu'une heure de temps. Je n'ai pu voir sans « verser des larmes d'attendrissement cent vingt « patriotes que nous avons eu le bonheur de ren- « dre à la liberté et qui s'attendaient de jour en « jour à être égorgés. Vive la République!

« Sévérac aîné (1). »

Bien que ce rapport ne dise rien du différend survenu entre Vicose et Izos, il le confirme par son silence même et donne un grand poids à la version du général qui déclare, dans une lettre du 22 thermidor, qu'arrivé au Bourg-Bernard à une heure et demie du matin pour prendre le commandement des troupes stationnées sur ce point, il n'a pas trouvé dans le chef d'escadrons Izos tout le bon vouloir désirable, mais qu'il a fini par obtenir que sa colonne le suivrait à Lanta pour combattre les insurgés, et que ces insurgés ayant disparu à leur approche, il avait voulu amener à Toulouse cette colonne, forte de deux mille six cents hommes; mais que les chefs et les soldats lui ont carrément déclaré qu'ils rentraient au Bourg et que s'ils ne recevaient pas dans la journée les armes, les munitions et les vivres qu'ils réclamaient vainement depuis deux jours, ils regagneraient, tous, leurs foyers. Dans cette situation, ajoute Vicose, il ne m'a pas été possible d'opérer le mou-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

vement convenu et je suis reparti pour Toulouse avec cinquante fantassins et huit cavaliers.

La menace faite au général Vicose dut se réaliser le lendemain, puisque cette colonne était réduite presque de moitié le 23 et que Sévérac ne put attaquer Caraman qu'avec seize cents hommes. Il convient toutefois de reconnaître que cette espèce de désertion était pour ainsi dire légitimée par le manque presque absolu de bonnes armes, de vivres et de munitions, malgré les réclamations pressantes et réitérées du citoyen Vidalot, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Caraman, qui avait suivi l'armée de Lavaur, et auquel le comité militaire répondait : « Procurez-vous des vivres par des « réquisitions et par tous les moyens possibles. » C'est par suite de cette réponse qu'il se présenta, le 21 thermidor, chez le citoyen de Bourg, à Sausseus, suivi d'un détachement armé et accompagné du citoyen Auriol-Langotier, agent municipal de la commune de Loubens. Cette visite inattendue amena une scène sanglante que le dit de Bourg raconte comme suit, dans une plainte adressée au citoyen Rabaud le jeune, délégué du gouvernement à Toulouse, le 6 nivôse an VIII (30 décembre 1799) :

« Citoyen délégué,

« Le 19 thermidor dernier, il y eut quelques « troubles à Caraman. Des hommes pervers en

« prirent prétexte pour aller dans les communes
« voisines commettre des excès.

« Le 20 thermidor, ma maison fut tout à coup
« entourée par des détachements sans chefs d'une
« force armée, à la tête de laquelle étaient les
« citoyens Vidalot, commissaire du Directoire
« exécutif, et Auriol-Langotier, agent municipal
« de Loubens, administrateur du canton de
« Caraman.

« Je vis à peine ces gens armés accourir que
« mon fils, capitaine de cavalerie, et moi, leur
« offrîmes des rafraîchissements qu'on leur dis-
« tribuait et tout ce qui pouvait dépendre de nous.
« Mais à l'instant, mon malheureux fils reçut un
« coup de fusil qui l'étendit mort sur ma porte.
« Aussitôt cette bande forcenée s'élança sur moi,
« s'empara de ma femme, et après nous avoir fait
« marcher sur le corps sanglant de notre fils, on
« nous jeta sur une charrette. On affecta de nous
« y mettre ainsi en spectacle deux jours de suite;
« on nous traduisit avec notre domestique dans
« les prisons de Lavaur et, de là, dans celles de
« Toulouse où j'ai resté cinq semaines, tandis
« que le meurtrier de mon fils a toujours été et
« est encore libre dans la commune de Loubens.

« Dès qu'on se fut débarrassé des maîtres de
« la maison, on a enfoncé et brisé les portes des
« armoires et mes effets ont été mis au pillage.
« Quelque argent et mon portefeuille ont disparu
« avec ce que j'ignore. Sous prétexte de nourrir

« l'armée, on tua quatre de mes plus beaux « bœufs de labourage, deux veaux de lait, un « troupeau de moutons et deux chèvres laitières. « On m'enleva tout ce que j'avais de vins et de « bouteilles de liqueurs, d'avoine, de légumes, « une charretée environ de foin, puis on s'empara « de quatre-vingts septiers de blé qu'on fit verser « dans les magasins du citoyen Blanc Roaix, à « Caraman, qu'on a constamment refusé de res- « tituer, malgré un arrêté de l'administration « centrale. Sur ces quatre-vingts septiers, il y en « avait vingt-cinq de vendus au citoyen Vaïsse, « qu'on a également refusé de rendre.

« Le citoyen Janroux, cordonnier de Caraman, « membre de la garde mobile, s'empara, le jour « du pillage, d'une jument et il n'a pas été possible « de la lui faire rendre par l'autorité militaire « dont il dépendait.

« Je n'ai pu ni me faire restituer mes effets, « mes denrées, ni m'en faire payer la valeur, pas « même en bons de réquisitions pour le payement « de mes impositions.

« Dans cette triste situation, citoyen délégué, « je vous demande justice, puisque vous promettez « de ne tolérer aucune vexation.

« De Bourg. »

Quelque regrettables que soient les faits exposés par le citoyen de Bourg, et tout en respectant l'esprit et les termes de sa plainte, il nous est im-

possible d'admettre que son fils ait été, brutalement et sans motifs, tué juste au moment où ils offraient des rafraîchissements au détachement armé, guidé par Vidalot, et qui n'était pas *sans chefs* puisqu'il avait à sa tête le commissaire du Directoire exécutif du canton et un agent municipal. Il dut y avoir quelque rixe ou quelque résistance de la part du capitaine de cavalerie. Quant aux réquisitions et à l'enlèvement des vivres de toute sorte, ils étaient le résultat, ou mieux la conséquence, de l'état de guerre provoqué par la rébellion des coreligionnaires politiques du citoyen de Bourg et des mauvais exemples qu'ils avaient donnés, comme nous l'avons vu. C'était une nécessité dépendant de la situation qu'ils avaient créée; il fallait la subir et se rappeler que la violence appelle la violence et la justifie.

La prise de Caraman arrêta l'insurrection, si elle ne l'anéantit pas, à l'est de la Haute-Garonne, et l'empêcha de s'étendre rapidement dans le Tarn, l'Aude et l'Aveyron. Cet heureux résultat fut exclusivement dû au patriotisme, à l'activité et à l'énergie des citoyens du département du Tarn qui se levèrent en masse et formèrent, en quarante-huit heures, une armée de plus de cinq mille hommes fort habilement disposée en deux colonnes ou divisions, dont l'une, partie de Puylaurens avec quinze cents fantassins et deux cent quarante cavaliers, parmi lesquels étaient des hussards, prenait les insurgés à revers et leur

enlevait successivement Saint-Julia et Auriac, pendant que l'autre, partie de Lavaur, leur barrait la route de Toulouse et s'emparait de Caraman, leur quartier général. Ces deux corps se joignirent à Caraman quelques heures après l'entrée de Sévérac dans cette ville.

D'après une lettre de l'administration municipale de Puylaurens, Auriac aurait été pris de vive force le 23 au matin, et les rebelles y auraient perdu *soixante hommes,* y compris le chevalier de Saint-Louis Delor qui les commandait. Delor fut tué par un hussard. Il était décoré de tous les insignes de ses titres et qualités et portait une ceinture pleine d'or, *trois* montres à répétition et *trois pistolets* (1).

A Caraman, les républicains perdirent le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Revel Cazeaux qui, épuisé par trois jours de fatigues, sans sommeil et sans repos, tomba de cheval dans la lutte et mourut des suites de cette chute. Voici ce que ce brave fonctionnaire écrivait de Revel, le 21 thermidor, à son collègue près l'administration centrale à Toulouse :

« Citoyen,

« Le brigandage organisé par les ennemis irré-
« conciliables de notre Constitution se fait sentir,

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale,* liasse du 9 août.

« depuis trois à quatre jours, dans nos contrées.
« A Saint-Julia, hier matin, une bande de ces
« scélérats y coupa l'arbre de la liberté, dé-
« chira en lambeaux les écharpes municipales, le
« drapeau de la garde nationale et foula aux
« pieds les cocardes après les avoir arrachées aux
« citoyens qui les portaient. Toutes ces horreurs
« se sont commises en criant : *Vive le Roi ! Vive*
« *Louis XVIII !*

« Informé de cet évènement terrible, je me
« concerte avec l'adjoint municipal de cette com-
« mune et quelques bons républicains et je me
« porte sur le lieu qui venait d'être le théâtre de
« ces abominations. Je fais redresser l'arbre de la
« liberté au cri répété de : *Vive la République !*
« Les fonctionnaires publics de cette commune
« s'étaient retirés pour ne point tomber sous leurs
« coups meurtriers.

« Cinq à six villages limitrophes de ce canton
« et de Saint-Félix ont éprouvé le même malheur.
« Enfin, citoyen commissaire, tout fait présager
« des malheurs incalculables. Nous sommes sans
« armes ; sentez quelle est notre position ! Depuis
« vingt-quatre heures je suis sur pied, harassé de
« fatigue. Cependant, le péril se trouvant éminent,
« nous nous sommes concertés cette nuit avec les
« cantons de Sorèze, Dourgne, Puylaurens du
« département du Tarn, et Castelnaudary de
« l'Aude, pour aviser aux moyens de sûreté, et
« peut-être pourrons-nous différer les incursions

« de ces brigands ; mais il nous faut des secours.
« Caraman est le lieu où ils ont établi leur quartier général. Leur nombre augmente tous les jours par les recrues qu'ils font dans les villages où ils se portent. Le tocsin sonne de toute part pour leur réunion et les patriotes deviennent leur proye, et ils les déposent dans une prison de Caraman où, disent-ils, est leur tribunal pour les juger.

« Les communications sont interceptées de tout côté. J'ignore donc si l'exprès que je vous envoie vous parviendra.

« Veuillez, citoyen commissaire, nous faire passer et du monde et des canons. Nos montagnes favorisent le rassemblement de cette horde impie, et si le mal n'est pas arrêté dans sa source, ce pays deviendra une seconde Vendée.

« N'hésitez pas, je vous prie, un seul instant à venir à notre secours, et vous ferez approuver, je l'espère, les mesures déjà prises et celles que nous allons prendre vu le danger qui nous menace.

« Salut et fraternité.

« CAZEAUX (1). »

Quant aux morts et aux blessés de toutes ces rencontres, nous ferons observer, une fois pour toutes, que le nombre en varie selon les narrateurs et qu'il est généralement exagéré dans les

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 14.

rapports officiels, où les républicains ne perdent personne pendant que les révoltés perdent beaucoup de monde. La vérité vraie c'est que, dans tous ces combats, les républicains subissaient moins de pertes parce qu'ils étaient mieux armés, faisaient jouer l'artillerie, et que dans la défaite leur cavalerie sabrait impitoyablement les rebelles et faisait de nombreuses victimes. D'ailleurs, l'exaspération des volontaires républicains était très grande et bien naturelle, sinon excusable. Ils avaient été obligés de quitter les travaux si précieux de la moisson pour courir aux armes afin de défendre leurs personnes et leurs propriétés contre des actes de brigandage et des meurtres comme la mise à sac de la gendarmerie de Caraman, l'assassinat des deux femmes de cette ville et de Salbat, de Loubens. Aussi cette guerre fut-elle, dès le début, une guerre à mort, une guerre d'extermination, comme dit au ministre de l'intérieur le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Haute-Garonne dans un rapport du 26 thermidor :

« Je ne terminerai pas cette lettre, citoyen ministre, sans vous présenter des observations qui « pèsent sur mon cœur et dont vous sentirez toute « l'importance. La guerre que font les royalistes « aux républicains, et réciproquement, est une « guerre d'extermination. Il est rare qu'on fasse « des prisonniers de part et d'autre. Les rebelles « se composent d'une multitude furieuse, mais

« mal armée. Les républicains sont en plus petit « nombre, mais mieux armés. Les premiers com- « battent avec une fureur qui approche du délire; « les seconds avec un courage plus calme et plus « sûr de ses coups. Et chacun, ayant la certitude « de recevoir la mort s'il est vaincu, ne manque « pas de la donner sans miséricorde. Cela vous « explique pourquoi on fait si peu de prisonniers « et pourquoi les rebelles assassinent les répu- « blicains et pillent leurs maisons dans toutes les « communes où ils entrent. Jamais guerre n'a « présenté aussi fortement les terribles caractères « des guerres civiles que celle qui se fait ici (1). » Nous n'ajouterons rien à ces observations aussi justes que judicieuses.

Cependant le général Vicose était arrivé à Carcassonne le 23 thermidor vers l'entrée de la nuit. Il prit immédiatement le commandement de toutes les forces républicaines qui s'y trouvaient réunies et convoqua tous les officiers supérieurs afin d'arrêter les mesures à prendre pour le lendemain. Il fut convenu qu'on partirait au point du jour pour balayer les environs de Caraman et se porter sur Baziège et Montgiscard. Vicose informa le comité militaire de ces dispositions; mais le lendemain, au moment du départ, l'armée républicaine qui, la veille, comptait environ quatre mille hommes, était réduite

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

de moitié par le départ de la colonne de Lavaur presque toute entière. Le général s'en montra plus satisfait que peiné ; car il l'avait quelque peu provoqué par le langage qu'il lui avait tenu. Après ce qui s'était passé entre eux à Lanta, ce départ était plutôt, en effet, un bénéfice qu'une perte. Néanmoins, cette défection contraignit Vicose à passer la journée du 24 à Caraman, afin de réorganiser sa petite troupe et de lui donner plus de cohésion et d'homogénéité. Ce retard forcé lui permit de recevoir dans la soirée le premier convoi de munitions et de vivres venu de Toulouse et si souvent réclamé par Vidalot. Il se composait de quatre mille rations d'infanterie et de cavalerie et était dirigé par le commissaire des guerres Didier, chargé désormais de la police et des subsistances du corps de Vicose. La situation se régularisait et chacun des petits corps de troupes formés ou en formation avait son chirurgien et son apothicaire. Tarbès, médecin, et Pailhès, ancien pharmacien des hôpitaux militaires, ayant offert leurs services au comité militaire, furent attachés en leur qualité à l'armée de Vicose. Le lendemain 25, ce général, après avoir dispersé les insurgés des alentours de Caraman et pris deux drapeaux blancs, se dirigea sur Baziège. Voici comment le citoyen T..., attaché à l'état-major de Vicose, raconte la marche de sa colonne :

« Nous n'avons trouvé à Lanta que dix à douze

« femmes éplorées qui nous offrirent des œufs.
« Nous ne négligeâmes rien pour dissiper leurs
« alarmes. Caraman n'a encore pour habitants
« que quelques patriotes. Cette commune n'offre
« qu'une vaste solitude. Blanc a échappé aux
« plus grands dangers. Je lui dois de la recon-
« naissance pour les services particuliers qu'il
« m'a rendus. A Baziège, les patriotes nous ont
« reçus comme leurs frères, leurs libérateurs.
« Delor, le fourbe Delor, a été pris au camp des
« rebelles les armes à la main. Il est dans les
« prisons de Villefranche pour être incessamment
« traduit devant la commission militaire. Labou-
« cherolle fils, qui était à la tête des brigands, a
« été tué. Son domestique, qui combattait à ses
« côtés, a été fait prisonnier. A Villefranche, c'est
« toujours le même enthousiasme patriotique.
« Les républicains qui nous sont arrivés de l'Aude
« se battent comme des lions. Nous n'avons trouvé
« à Montgiscard que quelques femmes égarées
« par le délire de la douleur. Nous sommes par-
« venus à calmer leurs craintes. Elles ont fini
« par nous apporter du vin et de l'eau que nous
« avons acceptés : la fatigue et la chaleur nous en
« faisaient un besoin. Des recherches faites dans
« la commune ont procuré l'arrestation de quatre
« brigands.

« Nailloux ne présente qu'une funèbre solitude.
« Cinq hommes sont restés, tous les autres ont
« fui.

« Nous ne sommes restés que quelques minutes « à Calmont. Des citoyennes sont venues à notre « rencontre en criant : *Vive la République!* et en « nous offrant des rafraîchissements. Nous assié- « geons le château de *Terraqueuse*, chef-lieu de « la contre-révolution, ancienne propriété *de* « *Paulo*. Il ressemble assez, par son immense « étendue, à celui du ci-devant archevêque de « Toulouse. Quelques boulets ont été lancés sur « cet exécrable repaire. Encore un instant et il « sera entièrement dévoré par les flammes venge- « resses.

« Demain nous marchons sur..., où les brigands « sont réunis en force. Nous ignorons leur nom- « bre; mais des hommes déterminés comme nous « à combattre jusqu'au dernier soupir comman- « dent toujours la victoire.

« Je joins à la présente une lettre originale de « *Paulo*, que j'ai trouvée sur un brigand auquel « j'ai fait mordre la poussière. »

« Du quartier général de l'armée royaliste à Cinte-
« gabelle, ce 12 août (26 thermidor) 1799.

« Vive le Roi Louis XVIII!
« De par le Roi,

« Il est ordonné à tous les braves royalistes de « venir se réunir à moi. Je leur promets de ne « jamais les abandonner. Les nouvelles du côté « de Toulouse, il sont parfaite *(sic)*. En sorte que « bientôt notre bon roi sera reconnu par tou-

« tes les provinces du Midi. Je vous embrasse à « tous.

« Le Comte de Paulo,
« *Général de la province de Foix.*

« A Monsieur Moulis, à Calmont (1). »

Nous avons reproduit la relation aussi claire que laconique du citoyen T..., parce qu'elle donne la mesure du triste état dans lequel l'insurrection mettait nos campagnes.

Maintenant que les révoltés de la rive droite de la Garonne, battus et dispersés, n'offrent plus de danger sérieux, revenons à Toulouse.

Nous avons laissé cette ville, le 21 thermidor, presque sans défenseurs. Elle n'avait à opposer aux insurgés campés sur les coteaux de Pech-David, à deux kilomètres de ses portes, que la garde nationale sédentaire, non organisée, et les colonnes battues à Deymes et à Lanta. Les insurgés étaient descendus en foule de leur position, le 21 au soir, et avaient marché sur le faubourg Saint-Michel. Une petite colonne d'infanterie et de cavalerie se porta à leur rencontre avec une pièce d'artillerie; un combat s'engagea et, après une légère escarmouche et quelques coups de canon, les rebelles regagnèrent le coteau dont ils étaient descendus, en laissant trois morts sur le champ de bataille.

Le coteau de Pech-David forme l'extrémité

(1) *Journal de Toulouse*, nº 117, 27 thermidor an VII.

nord du haut et riche plateau très accidenté qui sépare le petit Lers de l'Ariège et de la Garonne, et sur lequel sont assis les cantons de Castanet, Montgiscard et Nailloux. Il se termine à l'est par des pentes ondulées et diversement inclinées jusqu'au canal du Languedoc ; à l'ouest, par des pentes raides, souvent à pic, qui baignent leur pied dans la Garonne, et au nord par une pointe, espèce de promontoire terreux du haut duquel on domine la ville de Toulouse et la vallée de la Garonne, à plus de cent mètres d'altitude.

Le lendemain, 22 thermidor (8 août), à huit heures du matin la générale battait dans les rues de Toulouse. Les gardes nationaux, les volontaires de la ville et ceux de la campagne réfugiés dans cette cité répondaient à l'appel et une troupe d'environ cinq cents hommes, infanterie et cavalerie, munie de trois pièces de canon, se massait sur la place de la Liberté. Le général de brigade Aubugeois, commandant la deuxième subdivision de la Haute-Garonne et provisoirement la dixième division militaire en l'absence du général Commes, retenu à Perpignan, se mettait à la tête de cette troupe et se dirigeait vers le coteau de Pech-David où campait, depuis la nuit du 19 thermidor, un corps de sept à huit cents insurgés qu'il voulait déloger à tout prix, parce qu'il constituait un grand danger pour la ville de Toulouse. Arrivé à l'extrémité du faubourg Saint-Michel, au pied du coteau, le général Aubugeois

engagea l'action, et dès que l'action fut engagée, il détacha de sa troupe une petite colonne qu'il fit filer par un chemin vicinal vers le village de Saint-Agne, afin de prendre les révoltés à revers pendant qu'il les attaquait de front avec son infanterie, sa cavalerie et son artillerie par les pentes relativement douces mais accidentées que le coteau offre au nord-est. Le général avait combiné son attaque de manière à acculer les insurgés sur la crête du coteau aux pentes abruptes qui bordent la Garonne, afin de les obliger à se rendre ou à se voir précipiter dans le fleuve. L'attaque fut prompte et énergique, mais les rebelles se défendirent vaillamment et il fallut employer l'artillerie pour rompre leurs lignes. Le combat dura près de deux heures. Il fut acharné de part et d'autre. Cependant les rebelles, voyant leurs rangs troués et emportés par la mitraille, commencèrent à plier, à se débander et à prendre la fuite. La cavalerie se mit alors à leur poursuite et les sabra sans pitié comme sans merci. Néanmoins, le général Aubugeois ne vit pas son plan se réaliser, parce que la colonne qui devait prendre les vaincus à revers fut arrêtée dans sa marche par un groupe d'insurgés retranchés dans le château de *Niquet*, près Saint-Agne. Cette colonne, surprise et vigoureusement assaillie par une vive fusillade partant des fenêtres et de la terrasse de ce château, se vit obligée, pour venir à bout de cette résistance, de recourir au général Aubugeois

dont elle entendait le canon à un kilomètre environ. Ce général se hâta de lui envoyer une pièce d'artillerie avec un petit détachement qui la renforça. On fit jouer le canon, et les portes comme les croisées furent bientôt ouvertes. Les républicains se précipitèrent dans le château, la baïonnette en avant, mais n'y trouvèrent personne. Les rebelles, profitant de la canonade, s'étaient enfuis par une porte de derrière donnant sur un bois. Tout fut brisé, pillé, dévasté, et on ne laissa rien de ce qui pouvait être emporté dans cette demeure princière où l'or s'alliait à la soie dans les meubles, les lits, les tentures, etc.

Comme leur voisin Bénaben, de Pouvourville, le citoyen François Campiels et sa femme Clémentine Montalembert, propriétaires du château de Niquet, adressèrent à l'administration centrale de la Haute-Garonne, le 20 brumaire an VIII (10 novembre 1799), une pétition dans laquelle ils exposent :
« Que la colonne partie de Toulouse, le 22 ther-
« midor, pour chasser les insurgés de Pech-
« David, se laissa persuader par des gens qui
« cherchaient le pillage que des rebelles étaient
« cachés dans leur château, et sans requérir l'ou-
« verture des portes pour visiter l'intérieur les
« canons furent de suite pointés contre les murs
« pour les abattre et s'y introduire. Le maître-
« valet des pétitionnaires se présenta pour offrir
« d'ouvrir les portes ; mais déjà les boulets avaient
« fait plusieurs brèches aux murs intérieurs et

« extérieurs. La force armée s'était introduite
« avec tous ceux qui marchaient à sa suite et tout
« y fut brisé, pillé, etc. »

L'administration centrale s'empressa de transmettre cette pétition au général Aubugeois qui répondit par la lettre suivante :

« Toulouse, 28 brumaire an VIII (18 novembre 1799).

« En réponse à votre lettre du 26 du courant, je
« dois vous dire que le 22 thermidor dernier, lors-
« que l'action fut engagée contre les rebelles
« insurgés sur les hauteurs de Pech-David,
« j'ordonnai à une division de l'armée que je com-
« mandais de tourner l'ennemi par la droite afin
« de l'envelopper.

« L'officier chargé d'exécuter cet ordre fit son
« mouvement par la route qui conduit au château
« que vous nommez *Niquet*. Il fut accueilli à
« l'abordage de la terrasse du dit château par un
« feu de file qui sortait de toutes les fenêtres.
« Aussitôt il me dépêcha une ordonnance pour
« me prévenir de ce qui se passait.

« J'envoyai à l'instant une pièce de canon pour
« les protéger. La pièce joua, enfonça portes et
« fenêtres du dit château, dont les insurgés se
« sauvèrent par les derrières.

« Le maître-valet, qui fut trouvé dans un amas
« de foin, bien profondément enfoncé, déclara
« qu'une partie de l'armée ennemie avait bivoua-
« qué, la nuit du 21 au 22, sur la terrasse, et

« plusieurs personnes du lieu assurèrent que « l'état-major était au château.

« Il est possible qu'il se soit commis beaucoup « de dilapidations, même des vols. J'ai vu seule- « ment beaucoup d'ornements d'église dont « plusieurs individus étaient affublés dans le « moment où je faisais ma retraite sur Tou- « louse.

« Voilà, citoyens, tous les renseignements que « je puis vous donner.

« Salut républicain.

« Aubugeois (1). »

Le *Journal de Toulouse* du 23 thermidor dit, en effet, « que le château de *Niquet*, repaire de « brigands, a été mis à sac. On a enlevé tous les « meubles et ornements que contenait la chapelle, « de telle sorte que la colonne est rentrée à Tou- « louse dans un attirail assez pittoresque. Les « caissons et les affûts des canons étaient chargés « de lauriers, de croix, de cierges et de chande- « liers ; et pendant que tel fantassin était recouvert « d'une aube, tel cavalier portait une chape et tel « autre une chasuble. » C'est bien ici le cas de rappeler le mot de Montaigne que, *dans les affaires les plus graves, il y a toujours quelque chose de farcesque.*

La dame Montalembert et son mari Campiels

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 10.

joignirent à leur plainte un état détaillé de tout ce qu'ils avaient perdu dans chaque pièce de leur château, au grand salon, au salon de compagnie, à la salle à manger, à la chambre jaune, la chambre bleue, la chambre rose, à la cuisine, la chapelle, etc.; mais ils ne donnèrent pas l'estimation de ces pertes qui durent être considérables, vu la richesse des meubles et des appartements de cette luxueuse demeure.

D'après le rapport officiel du général Aubugeois, le combat de Pech-David n'aurait coûté que deux cents hommes aux insurgés, y compris leur aumônier qui faisait le coup de feu avec un bon fusil de chasse à deux coups, plus un drapeau blanc; mais le procès-verbal du commissaire de police chargé de constater l'état des morts déclare qu'il fit lever trois cent cinq cadavres. Les républicains n'auraient eu que quelques blessés. Cela nous paraît difficile, et c'est le cas de dire que qui prouve trop ne prouve rien.

Au reste, la ville de Toulouse fut fort agitée pendant les journées et la nuit des 21 et 22 thermidor. On s'attendait à un soulèvement royaliste. De nombreuses patrouilles parcoururent de jour et de nuit les rues Montgaillard, Vélane, Nazareth, Perchepinte, Sainte-Scarbes, etc., etc. Les habitants de ces rues furent contraints d'éclairer leurs croisées pendant la nuit, et cinq pièces de canon étaient en permanence à la maison commune et sur la place de la Liberté. Ses portes étaient

fermées et on avait placé de l'artillerie sur ses remparts (1).

Le général Aubugeois voulait tirer les conséquences de sa victoire et marcher le lendemain sur Montgiscard afin de rompre le demi-cercle d'insurgés qui enserraient Toulouse de l'est à l'ouest et coupaient ses communications avec le Midi et les départements pyrénéens, lorsqu'on apprit le 23, vers cinq heures du matin, qu'une forte colonne de brigands, partie de Colomiers avant le jour, s'était emparée de Blagnac et se trouvait ainsi presque aux portes de Toulouse. L'administration de ce chef-lieu de canton, avertie par une patrouille qui avait veillé toute la nuit, eut le temps de traverser la Garonne avec la plupart des patriotes, pour aller prévenir l'administration centrale de cette invasion.

A cette nouvelle inattendue, la générale fut battue dans toute la ville et, comme la veille, les volontaires affluèrent à la maison commune. On organisa à la hâte une colonne de quinze cents hommes environ, dont deux cents de cavalerie avec six pièces de canon et on se mit en route. Arrivée entre Saint-Martin-du-Touch et Colomiers vers onze heures du matin, cette colonne s'arrêta. Le général Aubugeois qui la commandait fit tirer un coup de canon et lança ses troupes sur le village de Colomiers. Les insurgés étaient en train de

(1) Ministère de la guerre (arch. hist.), liasse du 28 août.

déjeuner sur l'Esplanade. Le bruit du canon troubla quelque peu leur repas. Ils coururent aux armes et la lutte s'engagea. Elle ne fut pas longue, car un très grand nombre de rebelles, plus séduits et trompés que coupables, s'empressèrent de fuir à travers champs pour gagner leur village ; mais la cavalerie se mit à leur poursuite et les sabra. Les plus braves, ou plutôt les plus intéressés ou les plus compromis, firent mine de se défendre dans le village et sur la grande route qui conduit à l'Isle-en-Jourdain ; mais après un semblant de résistance, ils se retirèrent précipitamment sur cette dernière ville. Cette escarmouche de quelques instants coûta la vie à dix-sept royalistes et à quatre républicains. L'agent municipal de Colomiers fut pris au milieu des insurgés. Les chiffres que nous donnons sont officiels. Nous les avons relevés dans les pièces de procédure et demandes d'indemnité faites en 1824 par les veuves et les enfants des insurgés de l'an VII (1).

Les vainqueurs s'empressèrent de délivrer les nombreux républicains enfermés dans l'église et que les insurgés devaient pendre, disaient-ils, après leur déjeuner. La plupart d'entre eux se joignirent à la colonne et elle partit pour Pibrac afin de fouiller le vieux château féodal qu'on avait signalé à l'administration centrale comme bourré d'armes et de munitions. Mais on n'y trouva rien, et la

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 36.

petite armée bivouaqua dans les environs de ce village, d'où le général Aubugeois écrivit le lendemain : « Je pars pour l'Isle-en-Jourdain où les « fuyards se sont retirés et où nous entendons « depuis un moment une fusillade assez animée. « Je présume que les rebelles sont aux prises « avec les troupes du Gers qui doivent les pour- « chasser, ce qui me donne l'espoir de les prendre « entre deux feux. »

Le général Aubugeois se trompait en partie ; car le bruit de la fusillade ne venait pas de l'Isle-en-Jourdain, mais du château de Clermont d'où le général Petit-Pressigny chassait les insurgés de Gimont, ainsi que nous le verrons bientôt. Quoi qu'il en soit, ce général se porta, en effet, sur l'Isle-en-Jourdain et y entra après un combat qu'il raconte comme suit :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ
—
« Vive la République !

« L'Isle-en-Jourdain, 24 therm. an VII.

« *Le général de brigade de la 2me subdivision de « la 10e division militaire aux membres compo- « sant le conseil militaire à Toulouse.*

« Citoyens,

« A quatre heures du matin nous sommes « partis de Pibrac et nous sommes rendus, à neuf « heures un quart, à l'Isle-en-Jourdain. A huit « heures et demie, nos éclaireurs ont rencontré, à « une demi-lieue, trois vedettes de la commune

« de l'Isle-en-Jourdain qui, sur le *Qui vive!* « ont répondu : *Bourbon royaliste!* avec beau- « coup d'invectives. D'après la reconnaissance « que j'ai faite en ce moment des trois divisions « de leur armée, dont celle de droite et celle de « gauche semblaient vouloir nous cerner, j'ai « ordonné aux citoyens Martres et Quincy de se « mettre chacun à la tête d'une colonne d'infan- « terie pour faire face à celle des insurgés. J'ai « fait mettre la cavalerie en avant pour masquer « deux pièces d'artillerie que j'ai fait établir en « batterie. Nos tirailleurs ont commencé l'atta- « que. L'impatience de la cavalerie l'a emportée. « Elle a chargé les coquins qui étaient en bataille « au-devant de la commune, soutenus par une « petite couleuvrine qui est restée en notre pou- « voir. La cavalerie, les tirailleurs, toute la troupe « en général s'est conduite avec honneur et dis- « tinction. La terre est jonchée de cadavres. Nous « avons pris la ville d'assaut. Je donne à la troupe « le temps de se rafraîchir et de se refaire sous tous « les rapports. Elle passe un peu la mesure. J'en « suis fâché!

« Je n'ai pas encore tous les renseignements « que j'ai droit d'attendre. Je ne me détermi- « nerai à poursuivre les coquins que lorsque je « saurai bien positivement où ils se sont retirés. « Je présume cependant que je me porterai sur « Gimont, dont ils faisaient le siège hier et sur « lequel ils se portent encore. Nous pourrons

« peut-être bien faire le siège de quelques châ-
« teaux reconnus pour appartenir aux chefs des
« brigands et être leur repaire.

« Nous avons un grand nombre de prisonniers
« que je ferai conduire à Toulouse pour plus
« grande sûreté.

« Salut républicain.

« AUBUGEOIS (1). »

Aubugeois ne donne pas les pertes de l'un et de l'autre parti ; mais le commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine, dans un rapport au ministre de la guerre en date du 25 thermidor, déclare que les royalistes perdirent quatre cents hommes et quatre-vingts prisonniers sur six mille combattants. Les républicains eurent un tué et plusieurs blessés. Toutes les prisons de l'Isle-en-Jourdain étaient pleines de patriotes. Les rebelles étaient commandés par Barbazan, Lahage et les frères d'Albis de Rasingues.

Nous croyons devoir faire suivre ce rapport d'un épisode très caractéristique de cette malheureuse guerre, raconté dans le *Journal de Toulouse* du 19 fructidor an VII.

« Les brigands royaux, maîtres de l'Isle-en-
« Jourdain, dit ce journal, avaient envoyé des
« détachements dans les environs pour se pro-
« curer des vivres et des renforts. Un de ces dé-
« tachements pénétra dans la maison d'un nommé

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 2.

« Cizes, meunier, républicain prononcé et acqué-
« reur de biens nationaux. Après avoir pillé sa
« demeure et son moulin, pris son argent, ses
« effets et ses provisions, ils le lièrent et l'emme-
« nèrent à l'Isle-en-Jourdain. Arrivés sur l'espla-
« nade de cette ville, les brigands délibérèrent si
« on le fusillerait ou le pendrait à l'un des arbres
« de cette esplanade. La pendaison l'emporta. On
« se procura une corde suffisamment longue et
« solide et on se mit en train de procéder à cette
« opération. Mais, à peine le malheureux Cizes
« était-il hissé en l'air qu'une violente fusillade,
« accompagnée de vigoureux coups de canon, re-
« tentit aux portes de la ville. Les royalistes, sur-
« pris et croyant le pauvre meunier mort ou en
« train de mourir, attachèrent précipitamment la
« corde au tronc de l'arbre et s'enfuirent. Cizes,
« très solidement constitué et d'une force peu
« commune, en profita pour dégager ses mains
« du lien qui les étreignait et que des efforts
« successifs et violents, faits pendant le trajet de
« sa maison à la ville, avaient relâché, et saisit vi-
« goureusement au-dessus de sa tête la corde qui
« le suspendait afin d'empêcher la strangulation.
« Cette situation, aussi pénible que critique, ne
« pouvait durer longtemps. Cizes luttait avec
« l'énergie du désespoir. Mais ses forces s'affai-
« blissaient de minute en minute et il allait suc-
« comber, lorsqu'un cavalier volontaire de l'armée
« républicaine, le citoyen Lavigne, de Blagnac,

« entré des premiers dans l'Isle-en-Jourdain, « l'aperçut, courut à lui et, descendant de cheval, « détacha la corde du tronc de l'arbre et prit à « bras-le-corps le pauvre meunier à demi-mort. »

Ce cavalier était notre oncle. Il nous a souvent raconté cet exploit de sa jeunesse patriotique, et nous ne l'avons rapporté que parce que nous l'avons trouvé consigné dans un journal de cette époque. Il nous a semblé, d'ailleurs, qu'un acte d'humanité consolerait un peu des violences et des crimes que notre plume a retracés et aura à retracer encore.

Aubugeois se porta le même jour sur Gimont afin de se joindre au général Petit-Pressigny pour étouffer dans son œuf l'insurrection du Gers.

Cette insurrection avait éclaté dans ce département comme dans celui de la Haute-Garonne. Pendant la nuit du 18 au 19 thermidor, les populations rurales des cantons de Samatan et de Lombez s'étaient soulevées pour marcher sur ces deux petites villes. Un gendarme parti de la dernière arrivait le 20, à une heure du matin, à l'Isle-en-Dodon, pour demander un prompt secours au commissaire du Directoire exécutif, lui annonçant que deux mille rebelles allaient s'emparer de Lombez. A cette nouvelle fâcheuse, ce fonctionnaire se hâte d'envoyer en reconnaissance, sur la route de Lombez, la brigade de son canton et de convoquer l'administration municipale en expédiant dans chaque commune des

émissaires sûrs et dévoués chargés de prévenir les agents municipaux et de faire sonner le tocsin pour appeler toute la population aux armes. Il fait en même temps informer les chefs de la garde nationale et les patriotes de ce qui se passe, rassemble toutes les armes, le peu de munitions dont on dispose et se prépare à une vigoureuse résistance dans le cas probable où les insurgés, maîtres de Lombez, marcheraient sur l'Isle-en-Dodon. Mais la gendarmerie envoyée en reconnaissance vers Lombez rentre en annonçant que cette ville et celle de Samatan sont au pouvoir des rebelles. Le commissaire s'empresse alors de mettre en lieu sûr les registres de l'état-civil, les écharpes, les drapeaux, la correspondance et tous les papiers importants. Puis il envoie des ordonnances porter une lettre à ses collègues des cantons de Boulogne, Saint-Gaudens, Aurignac, Montréjeau dans la Haute-Garonne; Monléon, Masseube et Simorre dans le Gers. Voici le texte de celle qu'il adressa à celui de Boulogne-sur-Gesse :

« 20 thermidor.

« *Camin à Dastugue.*

« Vite, mon compagnon d'infortune. Ta brigade « et tous les bons citoyens de ton canton. Nous « allons être cernés par six cents brigands royaux. « Samatan et Lombez ont capitulé. Je rassemble « toutes mes forces. Fais comme moi et marche « sur ici.

« Fais partir au galop ta brigade. Un instant « perdu est un malheur! Fais sonner le tocsin. « Nous les repousserons. J'en jure par la Répu-« blique! Vite, et vite! Je suis alarmé sur le sort « des commissaires de Lombez et de Samatan. « Vite, au galop!

« CAMIN (1). »

A midi, l'administration municipale de l'Isle-en-Dodon était au grand complet et se constituait en permanence. La garde nationale, parfaitement organisée, ainsi que le prouve le tableau suivant, est réunie et se poste sur les hauteurs voisines.

GARDE NATIONALE MOBILE

Du canton de l'Isle-en-Dodon.

—

COMPAGNIE N° 1

ÉTAT-MAJOR

MAC fils aîné, capitaine;
ABADIE (Germain), lieutenant;
DESCADEILLAS (Jean-Marie), id.;
PALISSARD fils aîné, sous-lieutenant;
SUDÉRIE (Joseph), id.

SERGENTS

BUREAU (Barthélemy), de l'Isle-en-Dodon;
DADER (Paul), de Molas;
OLLÉ (Jean), de Martisserre;
DUFOUR, boulanger, de l'Isle-en-Dodon.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 12.

CAPORAUX

LAVERAN (Simon), de l'Isle-en-Dodon;
SANGUIN (Bernard), id.
VIGNES (François), id.
DUPRAT-DANOS, id.
LIZAUTE (Joseph), de Boissède;
LAURENTIES (François), de Molas;
DUCASSÉ (Raymond), de Martisserre;
BOUAS (Alexis), de Mirambeau.

COMPAGNIE No 2

ÉTAT-MAJOR

SANARENS (Pierre), de Montesquieu, capitaine;
SOUMEILLAN (Jean), de Puymaurin, lieutenant;
SALLES (François), de Montbernard, lieutenant;
LOZES (Jean-Baptiste), de Puymaurin, sous-lieutenant;
VIGNES (Dominique), d'Anan, id.

SERGENTS

DUFRÉCHOU (Guillaume), de Puymaurin;
DARAN (Joseph), de Puymaurin;
SAMARAN-FAGET (Jean), d'Anan;
PÈNE (Barthélemy), de Puymaurin.

CAPORAUX

FERRAN (Pierre), d'Anan;
DESPAX (Dominique), de Montbernard;
DÉCOUCUT (Guillaume), de Montbernard;
SAUT (François), de.....
LARROUCAU (Baptiste), de Puymaurin;
DESPAX (Valentin), de Puymaurin;
DUFRÉCHOU (François), de Puymaurin;
DÉSANGLES (Jean), de.....

COMPAGNIE No 3

ÉTAT-MAJOR

DUZAC (Luc), de Saint-Laurent, capitaine;
VIGNES (Pierre), de Saint-Frajou, lieutenant;

SOULAN (Jean), de Salerm, lieutenant;
SARRÈRE (Jean-Baptiste), de Coueilles, sous-lieutenant;
SAINT-RAYMOND (Martin), d'Agassac, id.

SERGENTS

CHARRIÈRE (Guillaume), de Salerm;
SAUT (François), de Saint-Frajou;
CAPERAN (Guillaume), de Lilhac;
LATAPIE (Jean-Pierre), de Saint-Laurent.

CAPORAUX

GABARROT (Jean), de Saint-Frajou;
BON (Raymond), de Saint-Frajou;
SAMARAN (Guillaume), de Salerm;
BRUMAS (Jean), de Coueilles;
BALMANE (Dominique), de Saint-Laurent;
GILIBERT (Bertrand), de Saint-Laurent;
CASSAET (Guillaume), de Saint-Laurent;
DUFOURC (Benoît), de Salerm.

COMPAGNIE N° 4

ÉTAT-MAJOR

DARIO (Benoît), de Fabas, capitaine;
CAUSSADE (Jean-Vincent), de Fabas, lieutenant;
DUFAUT (Jean-Pierre), de Frontignan, id.
ESCLASSAN (J.-P.), de Castelgaillard, sous-lieutenant;
LOUBIERRE (Bertrand), de Fabas, id.

SERGENTS

GESTA (Jean), de Frontignan;
CIZOS (Jean), de Castelgaillard;
DADER (Jean-Paul), de Fabas;
CLERMONT (Jean-Raymond), de Labastide.

CAPORAUX

LAOUAT (Bernard), de Frontignan;
DE SAINT-IGNAN (Vincent), de Fabas;
DUPRAT (Jean), tailleur, de Fabas;

SAVÈRE (Jean), de Labastide;
LAVEDAN (Baptiste), de Labastide;
DARIO (Pierre), de Castelgaillard;
DUPIN (Guillaume), de Castelgaillard;
LAFORGUE (Pierre), de Mauvesin.

Camin allait monter à cheval avec quatre patriotes pour s'assurer par lui-même de la situation réelle de Lombez lorsqu'il vit arriver, vers une heure, le citoyen Dupetit, agent municipal de cette commune, à la tête de trente républicains obligés de fuir devant les insurgés vainqueurs. La consternation est générale et le citoyen Lacassaigne, de Fabas, ancien chef d'escadrons, offre de mettre un peu d'ordre dans les forces militaires dont on disposait. Cette offre patriotique est accueillie avec autant d'empressement que de reconnaissance. Lacassaigne se met à l'œuvre. Il organise la défense, forme ou plutôt improvise un petit corps de cavalerie de cinquante hommes, pendant que tous les républicains du canton, accourus à l'appel du danger avec les administrateurs de leurs communes, s'arment de fusils, de sabres, de fourches, de faux et font le service de la place, afin de permettre à la garde nationale toute entière d'occuper les hauteurs et de veiller aux alentours de la ville. Le brave Caton, agent municipal de Saint-Frajou, âgé de *soixante-dix ans,* monte à cheval et part pour Saint-Gaudens afin de presser le départ des secours demandés et proposer l'organisation de la défense dans l'arrondissement.

Le 21, à la pointe du jour, on apprend que les insurgés marchent sur l'Isle-en-Dodon avec une colonne d'un millier d'hommes. Les avant-postes sont doublés et la colonne de Boulogne arrive vers une heure de l'après-midi. Après un moment de repos, cette colonne se joint aux autres forces et l'on décide d'aller à la rencontre des bandes royalistes. Camin se met à la tête de toutes les gardes nationales de son canton, formant un effectif de trois cents fantassins et de quarante-cinq cavaliers. Il va occuper les hauteurs de Cadeillan pendant qu'un autre corps, d'une force à peu près égale, ira s'emparer de celles de Mirambeau; mais les insurgés, au lieu de s'avancer rapidement, s'étaient arrêtés à Sauveterre pour y abattre l'arbre de la liberté, dévaster quelques maisons et y arrêter ou incarcérer quelques patriotes ou fonctionnaires.

Cependant la nuit arrivait et les forces républicaines prenaient leurs mesures pour bivouaquer tranquillement sur les hauteurs qu'elles occupaient. A onze heures Camin rentre à l'Isle-en-Dodon afin de pourvoir aux subsistances nécessaires à cette petite armée. Le vieux Caton venait d'y arriver, ayant fait à cheval quatre-vingts kilomètres en vingt-quatre heures. Il était accompagné du lieutenant Soubiran-Lamaguère, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Saint-Gaudens et de quarante gendarmes. On se réunit à la maison commune et il est décidé de

former une troisième colonne au moyen des républicains venus des autres communes et de tous ceux qui voudront prendre part à cette expédition de salut public.

Cette colonne est formée à *deux heures du matin*, le 22, mais à peu près sans armes et sans munitions. Camin et Soubiran-Lamaguère se mettent à la tête de toutes les forces réunies, ayant pour lieutenants Matet, de l'Isle-en-Dodon ; Lacassaigne et Dario, de Fabas ; Castex, de Larroque ; Pelleport, Lafargue cadet et Salles, de Boulogne, et l'on part pour aller rejoindre les autres colonnes sur les hauteurs de Cadeillan et de Mirambeau. A cinq heures du matin, les trois colonnes se trouvaient en bataille à une lieue de Lombez. Les républicains de Simorre, répondant à l'appel comme ceux de Boulogne, avaient fait dire à Camin qu'ils le rejoindraient derrière Sauveterre abandonné par les royalistes. Vers dix heures, en effet, leur troupe a fait sa jonction avec celles de Camin et l'on se trouve bientôt en vue de Lombez. Les tirailleurs engagent le feu de part et d'autre. Les républicains s'attendaient à une lutte sérieuse, à une véritable bataille. Tout se borna à un petit engagement, car les rebelles abandonnèrent la ville sur un coup de main hardi de Soubiran-Lamaguère (1).

Mais laissons parler ce lieutenant.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 12.

« Le 22 thermidor, à deux heures du matin, « dit-il dans son rapport à l'administration cen- « trale, je me mis en marche après avoir envoyé « à la colonne de Simorre l'ordre de nous rejoin- « dre au bas du château de Sauveterre. Les in- « surgés occupaient, la veille, cette commune. Une « de mes colonnes, forte de cent cinquante hom- « mes, marchait de l'autre côté de la Save afin de « s'emparer des hauteurs qui dominent Lombez. « Arrivé à un quart d'heure de cette ville, j'aper- « çois ces hauteurs occupées par environ trois « cents brigands pendant que d'autres forces se « groupaient de l'autre côté, à gauche de la ville. « Nous continuons notre marche en colonne ser- « rée, renvoyant et recevant quelques coups de « fusil. Tout à coup, je vois les deux colonnes « ennemies s'ébranler pour nous attaquer en nous « enveloppant. Je profite de ce moment pour « m'élancer, avec quelques gendarmes, vers la « ville où nous entrons en passant sur le corps « d'un poste de vingt hommes qui gardait la « principale porte. La cavalerie entre à ma suite, « suivie de près par l'infanterie; Lombez est à « nous et je range ma petite armée en bataille « devant la porte qu'on avait voulu nous dispu- « ter; mais ce coup de main a surpris les bri- « gands qui commencent à battre en retraite. « Ma cavalerie court sur eux, les disperse et, « pendant deux heures de poursuite, leur tue « soixante hommes et fait autant de prison-

« niers. Je rentre à Lombez pour y laisser une « petite garnison et je me porte immédiatement « sur Samatan que les brigands venaient d'aban- « donner et où je passe la nuit avec mes trou- « pes (1). »

Au dire de Contaut, président de la municipalité de Lombez, les insurgés de ces contrées étaient commandés par de Lahage, de Sailhas fils, Domezon fils et Lamothe-Riolas.

Mais, pendant que tout cela se passait, une bande d'insurgés de trois à quatre cents hommes, formée pendant la nuit précédente dans les communes de Riolas, Labastide-Paumès, Coueilles et autres, du canton de l'Isle-en-Dodon, apparaissait vers onze heures du matin, le 22, sur les hauteurs de Mirambeau et de Saint-Frajou et arrivait par les vignes à dix minutes de cette ville. Heureusement que le citoyen Castérés, de Boulogne, venait d'arriver avec un renfort de deux cents hommes, dont quatre-vingts de Monléon (Hautes-Pyrénées), conduits par le citoyen Gaillard aîné, et qu'il était resté dans l'Isle les capitaines Marambat et Lartigue-Oueytes qui, se mettant à la tête de cette colonne grossie de tous les hommes de garde et de tous les bons citoyens, chassèrent les royalistes de toutes les positions et les poursuivirent jusqu'à Frontignan, dont ils attaquèrent et prirent le château où les rebelles

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

s'étaient, disait-on, réfugiés, mais où ils ne trouvèrent personne (1).

Si nous sommes entré dans tous ces détails sur la conduite de l'administration du canton de l'Isle-en-Dodon, c'est que cette administration fut celle qui montra, ainsi que ses administrés, le plus d'activité, d'intelligence et d'énergie dans ces tristes circonstances, et qu'elle fut une des principales causes de l'échec de l'insurrection de l'an VII. Il est certain que si cette administration, prise de peur ou composée, comme tant d'autres, de traîtres ou de lâches, avait laissé les insurgés pénétrer dans l'Isle-en-Dodon, ils étaient à Saint-Gaudens en vingt-quatre heures, insurgeaient tout cet arrondissement on ne peut mieux disposé, comme nous le verrons bientôt, et se mettaient en rapport direct et continu avec l'Espagne, où de nombreux émigrés attendaient le moment d'entrer en France avec des hommes, des armes et des munitions accumulés sur la frontière. Il est vrai de dire qu'elle fut puissamment secondée dans son œuvre par les administrateurs du canton de Boulogne : Pierre Pelleport, président; Lacoste, Lartigue, Fourcade, Raymond Capdau, Salles, Debernat, Larrieu, Rimailho, Paya, Quérillac, Lascomères, Mathe, etc., etc. Nous n'insisterons pas sur les dangers que cette situation

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, Registre des délibérations de l'Isle-en-Dodon.

aurait fait courir à Toulouse et à notre patrie, dans l'état où elles se trouvaient en ce moment; mais nous allons donner un échantillon des dispositions peu patriotiques de certaines municipalités, en prenant pour exemple celle de Saint-Gaudens.

Le lieutenant Lamaguère raconte, dans son rapport, qu'appelé à la maison commune, le 21 thermidor à neuf heures du matin, pour y recevoir communication d'une lettre de l'Isle-en-Dodon, il y était encore à midi sollicitant vainement de l'administration municipale des hommes, du pain et du fer, avec l'ordre de partir pour cette ville. Mais malgré les réquisitions du commissaire du Directoire exécutif Suberville, les administrateurs du canton de Saint-Gaudens hésitaient. Ils perdaient le temps à ergoter sur les textes de la Constitution, à les commenter, les interpréter, et le président, Mariande aîné, finit par déclarer qu'il ne leur était pas permis de faire sortir les colonnes mobiles d'un canton à l'autre sans un arrêté de l'administration centrale. Lamaguère répondit qu'il y avait force majeure, que l'ennemi était là et qu'il fallait aller à lui pour le repousser et le vaincre, si on ne voulait pas le voir arriver à Saint-Gaudens et envahir l'arrondissement tout entier. Ce langage patriotique et sensé ne les toucha point. Ils continuèrent à discuter, peser, sonder tous les termes de la Constitution et des lois. C'est alors que le brave lieutenant de gendarmerie s'écria : Eh ! bien, je vais réunir autant

de gendarmes que je le pourrai et je partirai sans vos ordres et malgré vous. Il partit, en effet, quelques instants après avec les gendarmes Forgues et Picot, après avoir envoyé l'ordre à plusieurs brigades d'aller le rejoindre à l'Isle-en-Dodon. Il arriva dans cette ville vers sept heures du soir ; « mais là, dit-il, tout changeait d'aspect. « Des sentinelles, des patrouilles, des piquets « d'hommes armés occupaient tous les postes. Les « routes étaient surveillées. Tout était prêt. Le « citoyen Lacassaigne, ancien militaire, y avait « organisé à la hâte un corps de cavalerie de « cinquante hommes qui se conduisit fort bien. « On distribua du pain, de la viande et de l'eau-« de-vie, etc., etc. (1). »

L'hommage rendu par le lieutenant Soubiran-Lamaguère à la vigilance et à l'activité de l'administration municipale de l'Isle-en-Dodon est pleinement justifié par les promptes et énergiques mesures qu'elle sut prendre pendant toute la durée de la crise contre-révolutionnaire et dont nous croyons devoir reproduire quelques extraits.

Cette administration avait, dès le 21 thermidor, informé l'administration centrale de la Haute-Garonne de tout ce qui se passait en réclamant avec instance des armes et des munitions. Mais n'ayant reçu aucune réponse à sa lettre, le 24 du même mois, elle pensa que cette lettre avait été

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

interceptée par les brigands et se détermina à prendre la délibération suivante :

« L'administration municipale en permanence,

« Considérant que la nécessité de repousser les « brigands qui menaçaient la République et le « canton a forcé l'administration à appeler un « grand nombre d'hommes destinés à grossir « l'armée républicaine afin de vaincre et d'anéan- « tir les brigands ;

« Considérant que les fournitures à faire pour « la subsistance des troupes ne peuvent éprouver « aucun retardement ;

« Que négliger cette partie essentielle serait « évidemment compromettre la sûreté publique ;

« Que, dans cette commune, il n'y a aucun « étapier et que l'agence municipale a été obligée « de pourvoir à toutes les fournitures ; mais que « n'ayant aucuns fonds en main il faut nécessai- « rement en mettre à sa disposition ;

« Considérant que l'administration n'a aucun « autre moyen d'y pourvoir que celui de prendre « sur les contributions ;

« Que, quoique cette partie des fonds publics soit « sacrée, la nécessité des circonstances et l'ur- « gence du salut public doivent prévaloir sur tout ;

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

« L'administration municipale en permanence,

« Arrête :

« Article premier. — Les percepteurs des con- « tributions publiques ci-après désignés remet-

« tront sur-le-champ, entre les mains de l'agence « municipale de la commune de l'Isle-en-Dodon, « les sommes ci-après, savoir *(suit le nom des dix-huit communes du canton chargées de verser la somme totale de 1,475 francs, répartie proportionnellement à la richesse de chaque commune).*

« Art. 2. — Dans le cas où lesdits percepteurs « ne remettraient pas sur-le-champ les sommes « ci-dessus, chacun pour ce qui le concerne, ils « seront déclarés personnellement responsables « des évènements qui pourraient être la suite de « la désorganisation de l'armée républicaine ré-« sultant du non payement de la solde légale.

« Art. 3. — L'administration prendra ensuite « les moyens de faire remplacer ces sommes dans « les caisses, ou d'obtenir l'autorisation des auto-« rités supérieures lorsque les communications « seront rétablies avec elles.

« Art. 4. — L'agence municipale de l'Isle-en-« Dodon rendra compte de toutes les sommes « mises à sa disposition.

« Délibéré à l'Isle-en-Dodon le 24 thermidor « an vii de la République une et indivisible.

« G. Debent, *président;* F. Fréchou, *secrétaire.* »

Les mêmes administrateurs prirent, le 27 du même mois, une autre délibération dans laquelle après avoir énuméré les difficultés de toute sorte qu'ils avaient eues à surmonter pour vaincre les insurgés à cause du manque absolu d'argent,

d'armes et de munitions, et pour arracher les citoyens aux travaux si importants de la moisson, ils déclarent : « Que dans de telles circonstances « la prudence même indique de recourir aux « caisses publiques, parce que si, par malheur, « ils venaient à ne pas pouvoir résister au débor- « dement des brigands, ceux-ci ne manqueraient « pas de s'emparer de ces caisses et que les fonds « qu'ils enlèveraient seraient perdus pour la Répu- « blique, au lieu que s'ils étaient employés à la « nourriture des braves défenseurs de la Consti- « tution ils seraient utilisés pour la patrie. »

En conséquence, ces administrateurs arrêtèrent :

« Article premier. — Le receveur de l'enre- « gistrement et du domaine national au bureau de « l'Isle-en-Dodon versera sur-le-champ, et sous « sa responsabilité, tous les fonds qu'il aura dans « sa caisse entre les mains du citoyen Marrast, « adjoint municipal de l'Isle-en-Dodon, qui lui en « fournira récépissé et sera pris pour comptant.

« Art. 2. — Le citoyen Marrast emploiera ces « fonds au payement des fournitures à faire à la « troupe nationale, tant de cavalerie que d'infan- « terie, stationnée dans ce canton et employée à « la répression des brigands royaux, et en ren- « dra ensuite un compte exact.

« Art. 3. — Le présent sera transmis, par une « ordonnance, à l'administration centrale, avec « invitation à l'autoriser ou, à défaut, de nous « faire parvenir les fonds nécessaires.

« Délibéré à l'Isle-en-Dodon les jour, mois et
« an que dessus.

« G. DEBENT, *président ;* NAMASTRE, *agent municipal ;* MARRAST et BERNIS, *adjoints municipaux;* CAMIN, *commissaire du Directoire exécutif;* LABATUT, *agent municipal;* AUTOFAGE, *agent municipal;* DUTRAIN, *agent municipal ;* LATRILLE, *agent municipal;* VILLEPIGUE-FLORAN, *agent municipal;* CAPDEVILLE, *agent municipal;* PAUTE, *adjoint municipal ;* TOURNAN, *adjoint municipal;* CLAUSADE et DÉCAMPS, etc.;
« F. FRÉCHOU, *secrétaire en chef* (1). »

Nous devons toutefois reconnaître que, malgré leur apathie ou leur mauvaise volonté, les ergoteurs de Saint-Gaudens se déterminèrent, le 22 thermidor, à former une colonne mobile de cent quatre-vingts hommes d'infanterie qui partit sous le commandement de Blaché et de Bascans, anciens militaires. Cette colonne arriva à Boulogne le même jour à six heures du soir et y passa la nuit. Elle entra à l'Isle-en-Dodon le lendemain 23, à trois heures de l'après-midi, et on l'envoya, dans la nuit, à Labastide-Paumès où elle fit des battues et arrêta deux individus qu'elle amena à l'Isle le 24. Elle y trouva l'ordre de se rendre immédiatement à Martres-Tolosane et partit le 25 ; mais, arrivée à Aurignac, elle s'y ar-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 12.

rêta pour se reposer et se rafraîchir, car il *faisait bien chaud,* dit le rapport. Peu de temps après arrivait une ordonnance annonçant l'occupation de Martres par les insurgés. Blaché fait battre la générale pour rappeler ses hommes et se disposait à partir lorsqu'on apprit l'apparition des rebelles sur les hauteurs de Francon. L'administration municipale d'Aurignac, effrayée, sans défense, parce que sa colonne mobile était à Cazères avec le général Bartier, invita Blaché à marcher sur Francon. Celui-ci obéit. Il se rend dans cette localité, où il passe la nuit après avoir dispersé les rebelles et fait *cinq prisonniers* qu'il amène le lendemain à Aurignac avec sa colonne. Le désastre de la Terrasse y était connu, ainsi que l'occupation de Saint-Martory par les royalistes. A ces tristes nouvelles, Blaché se hâte de regagner Saint-Gaudens avec sa colonne et ses cinq prisonniers, après une promenade de quatre jours aussi fatigante qu'inutile (1).

A cette date, Lafont, commissaire du Directoire exécutif à Pau, écrivait aux ministres de l'intérieur et de la police générale que la conspiration royaliste s'étendait sur tout le territoire de la République et que Brotier de Lavilleheurnoy était un des principaux chefs. Les bandes royales sont prêtes partout et n'attendent que des ordres pour entrer en action comme dans la Haute-Garonne,

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 13.

le Gers, l'Ariège, l'Aude, et attaquer Pau et Bayonne. — Je ne puis, dit-il, prendre aucune mesure de sûreté parce que, à l'exception du citoyen Dalban, toute l'administration centrale est dévouée aux conspirateurs. Les prêtres réfractaires sont rentrés en très grand nombre. L'archevêque d'Auch est dans le pays, et Bagnères-de-Bigorre est rempli d'étrangers fort suspects. Le peuple des campagnes est égaré, séduit par leurs soins et leurs agissements. « On dit hautement que dans peu nous « aurons un roi et que le massacre des républi- « cains, fixé d'abord à la Saint-Jean, est définitive- « ment *renvoyé à la Saint-Barthélemy*. Cette date « nous dit ce que nous pouvons attendre (1). »

Comme l'administration centrale de la Haute-Garonne, celle du Gers avait reçu de divers fonctionnaires du département, bien avant l'insurrection, plusieurs lettres ou rapports sur le complot royaliste et les préparatifs évidents d'un soulèvement prochain. Nous avons parlé, dans les préludes, de quelques-uns de ces documents, et notamment de la proclamation des administrateurs du Gers en date du 4 thermidor et de l'arrêté du lendemain prescrivant quelques mesures de précaution. Mais cet arrêté ne fut pas exécuté ; car, à Auch comme à Toulouse, l'administration centrale ne fit absolument rien pour prévenir le mouvement insurrectionnel ni pour se défendre

(1) Minist. de la guerre (arch. hist.), liasse du 12 août 1799.

contre une attaque quelconque. Il est vrai de dire que si Toulouse manquait de moyens de défense, Auch en était absolument dépourvu. Il ne pouvait guère disposer que de colonnes mobiles de garde nationale mal armées, mal organisées et ne possédant presque pas de munitions pour les quelques vieux fusils de calibre ou de chasse qu'elles avaient dans les mains.

C'est dans cette situation que l'administration centrale du Gers apprit, le 19 thermidor au matin, le rassemblement de Bragayrac dans la Haute-Garonne. Craignant que ce mouvement contre-révolutionnaire n'eût des ramifications dans les cantons voisins de Lombez et de Samatan, cette administration se déclara en permanence et ordonna, conformément à la loi du 28 germinal an VI, la réunion immédiate de cinq brigades de gendarmerie au chef-lieu du département. Elle informa ensuite l'administration centrale de la Haute-Garonne de ce qui se passait à Bragayrac et lui demanda avec instance des armes, des munitions et surtout des canons. Puis, elle adressa un chaleureux appel aux républicains du département, en invitant ceux des cantons limitrophes de la Haute-Garonne à envoyer à Auch cinq cents hommes armés par canton.

Mais ces ordres étaient à peine donnés qu'un courrier lui apporta, le lendemain 20 thermidor, la nouvelle de l'occupation de Lombez et de Samatan par les rebelles, et de la vive fermenta-

tion qui régnait dans les cantons de Gimont et de l'Isle-en-Jourdain. L'administration était fort perplexe et fort embarrassée. Heureusement que, dans l'après-midi, le général Petit-Pressigny arriva de Toulouse avec la mission d'organiser les bataillons auxiliaires, conformément aux lois des 10 et 14 messidor an VII, et de prendre le commandement en chef des troupes républicaines qui pourraient être appelées à combattre les insurgés. Au moment où ce général montrait aux administrateurs du Gers les pouvoirs que lui avait confiés le général commandant la 10e division militaire, trois républicains de Gimont sont introduits dans la salle des séances de l'administration et annoncent qu'un millier d'insurgés marchent sur cette ville. Aussitôt des messagers sont expédiés dans les cantons limitrophes pour y presser le départ des cinq cents hommes requis la veille et qu'un nouvel arrêté élève à mille par canton. Ces hommes ont ordre d'amener avec eux tous les prêtres en surveillance, tous les réquisitionnaires connus, ainsi que les otages arrêtés, qui seront tous enfermés dans les prisons d'Auch.

L'administration centrale apprend le lendemain le soulèvement contre-révolutionnaire des cantons de l'Isle-en-Jourdain, Cologne, Mauvezin, Montfort, Saint-Clar et Mirepoix, et l'occupation de tous ces chefs-lieux par les brigands (1).

(1) Arch. du Gers, *Insurrection de l'an VII.*

Mais l'administration municipale du canton de Gimont avait reçu, le 20 thermidor, vers une heure du matin, une lettre du commissaire du Directoire exécutif du canton de Samatan lui demandant de prompts secours pour repousser les brigands qui marchaient sur cette ville. Cette administration s'était immédiatement réunie et, vers les trois heures du matin, soixante hommes armés partaient pour Samatan sous la conduite de l'adjoint municipal Vitrac, du brigadier de gendarmerie Calmels et du gendarme Pépet. Cette petite troupe fit halte au Bézéril, à moitié chemin de Samatan, et les deux gendarmes coururent vers cette ville pour s'assurer de sa situation; mais ils ne tardèrent pas à rencontrer des gens armés marchant par troupes vers Samatan. Voulant savoir si c'étaient des amis ou des ennemis, les gendarmes crièrent : Qui vive! Un formidable cri de : A bas les coquins! les scélérats! Rendez-vous! leur répondit. — Non, dirent les gendarmes, vive la République! A ces mots, des coups de fusil partent de tous les côtés, les deux gendarmes sont blessés en divers endroits avec du petit plomb et le brigadier a son chapeau emporté par une balle. Les deux cavaliers tournent bride et courent à fond de train rejoindre leurs camarades qui s'avançaient toujours. En présence de cette situation, la petite colonne de Gimont rentra dans cette ville afin d'y organiser une défense sérieuse. Arrivé vers neuf heures du matin, l'ad-

joint municipal Vitrac convoqua l'administration qui se déclara en permanence. Vitrac lui rend compte de ce qu'il a vu, des dangers qui menacent la ville de Gimont et de la nécessité absolue de se préparer à la lutte. On s'empresse d'appeler le juge de paix Alem et le commissaire du Directoire exécutif Sérain, qui étaient à leur maison de campagne, et on écrit à Saint-Antonin, de Marsan, commandant du bataillon des gardes nationales de Larrax, pour l'inviter à réunir immédiatement son bataillon, afin de se rendre à Gimont menacé par les brigands royaux. Elle informe ensuite les administrations centrales du Gers et de la Haute-Garonne des évènements qui se passent ou se préparent et demande à cette dernière des armes et des munitions; puis elle fait appel au patriotisme des cantons de Cologne et de Mauvezin, afin d'étouffer l'insurrection dans son berceau, et établit, en attendant, des postes d'observation sur toutes les routes.

Dans l'après-midi, les colonnes mobiles de Marsan, Aubiet et Ausan arrivent les uns après les autres et, vers quatre heures, cinq individus de Bézéril viennent annoncer qu'une petite bande armée a envahi cette localité aux cris répétés de : *Vive le Roi !* et enlevé toutes les armes qu'elle a trouvées dans le domicile des citoyens. Dans la soirée, des détachements des autres communes du canton de Gimont, de Touget et du canton de Mauvezin, arrivent avec les agents municipaux à

leur tête. Le citoyen Saint-Antonin prend le commandement de toutes ces forces, les organise et place des postes dans la ville, à ses portes et sur les hauteurs environnantes, afin de surveiller l'ennemi. Toute cette partie du département du Gers est très accidentée. Les collines succèdent aux collines et les ravins aux ravins, de telle sorte qu'on dirait un immense troupeau d'éléphants gigantesques cheminant côte à côte.

Le lendemain, 21 thermidor, Saint-Antonin forme une petite colonne de deux cents hommes et part pour le Bézéril afin de s'assurer par lui-même de la position et de la force des brigands. Mais, arrivé près de cette localité, il ne tarde pas à apercevoir sur les collines environnantes des masses de paysans criant à tue-tête : *Vive le Roi ! A bas la République ! Mort aux patriotes !* Saint-Antonin veut attendre les insurgés de pied ferme et range sa troupe en bataille sur la route. L'adjoint municipal Vitrac et les autres officiers lui font observer qu'il serait téméraire et même dangereux d'entrer en lutte avec des forces décuples, et qu'il est plus prudent et plus sûr de se replier sur Gimont, afin de ne pas exposer cette ville à être saccagée par les brigands royaux. Ce sage avis est adopté et on rentre à Gimont vers trois heures de l'après-midi. L'administration municipale était en permanence et au grand complet. Elle donne son entière approbation à la retraite de la colonne, vu sa faiblesse numérique, son mau-

vais armement et le peu de munitions dont elle dispose.

Cependant, les insurgés avancent et menacent de cerner Gimont. De nouveaux détachements de gardes nationales sont arrivés dans la matinée. On les incorpore dans la colonne de Saint-Antonin et tous les chefs militaires, d'accord avec l'administration municipale, décident d'aller à la rencontre des rebelles. On bat aussitôt la générale, double les postes, et on se met en marche vers quatre heures, ayant à sa tête le commissaire du Directoire exécutif Sérain, le juge de paix Alem, l'adjoint municipal Vitrac, quelques agents municipaux des autres communes et les deux secrétaires de l'administration municipale de Gimont Roignan et Rivière. Ce petit corps s'avance bravement sur la route de Samatan et aperçoit bientôt les brigands venant à lui en criant : *Vive le Roi ! A bas la République !* Les deux troupes ne tardent pas à se trouver en présence sur le territoire du domaine de *Charlas*. Les républicains comptaient *trois cents fantassins* et *trente cavaliers* dont quelques gendarmes, avec une pièce d'artillerie de quatre bien montée et bien pourvue. Les contre-révolutionnaires avaient une *quinzaine de cents hommes*. Le combat s'engage de part et d'autre. On se fusille avec entrain. Les royalistes tiennent bon et s'avancent fièrement. Le moment est décisif, solennel ; mais le feu réitéré du canon des républicains, habilement

manœuvré, ne tarde pas à jeter l'épouvante et le désordre dans les rangs ennemis qui se débandent et fuient de tous les côtés. Les républicains les poursuivent vigoureusement jusque dans la métairie de *Charlas* où ils croyaient trouver un asile. Ils en sont bientôt délogés et poursuivis par la cavalerie qui en tue ou blesse un très grand nombre et fait quelques prisonniers. Ce combat eut lieu le 21 thermidor (7 août 1799). Il dura deux heures et ne coûta aux républicains que quelques blessés ; mais il arrêta la marche des rebelles et donna quelque répit aux patriotes de Gimont (1).

En rentrant dans cette ville, à la nuit, la colonne y reçut un accueil enthousiaste. L'administration municipale la complimenta chaleureusement et lui donna de nombreux témoignages de gratitude et de reconnaissance. Mais Saint-Antonin ne s'endormit point, car il fit battre la générale, après une heure de repos, pour placer des postes avancés sur tous les points culminants voisins de Gimont, organiser des patrouilles afin de veiller à la sécurité publique et se prémunir contre tout retour offensif des insurgés. Quoique relativement calme, la nuit du 21 au 22 se passa dans l'inquiétude. Les bruits les plus alarmants circulaient sur l'Isle-en-Jourdain, Cologne, Mauvezin, Lombez et Samatan, qu'on disait au pouvoir

(1) Archives du Gers, Registre de l'administration municipale du canton de Gimont.

des royalistes qui, réunis au nombre de dix mille, devaient se porter le lendemain sur Gimont afin de s'en emparer et d'en faire leur quartier-général.

Néanmoins, le 22 se passa sans voir personne, et l'arrivée du général Petit-Pressigny, venant d'Auch, vers midi, avec un renfort d'infanterie et de cavalerie commandé par Mousquères, calma un peu cette inquiétude. Ce renfort était accompagné des citoyens Sauclières, commissaire des guerres, Laumond, préposé aux subsistances militaires, et Gaultier, chirurgien-major des armées. On requit les armes, les chevaux, les vivres et les fourrages nécessaires à ce petit corps d'armée qui, grâce aux détachements de gardes nationales et de volontaires arrivant de tous les côtés, s'élevait, le 22 au soir, à près de deux mille hommes.

Le 23, à *cinq heures* du matin, des vedettes de cavalerie envoyées pendant la nuit en reconnaissance, rentrent à Gimont en disant que les brigands, au nombre de plus de six mille, marchent sur la ville. Aussitôt la générale bat. Les républicains se réunissent et vont prendre position à *la Sardine*. Vers *six heures,* les ennemis apparaissent, en effet, au bois de la *Garnison*. Le général Petit-Pressigny ne quitte pas sa position de la Sardine. Il envoie des tirailleurs jusque vers le *pont Français*. Les insurgés en font autant en criant sans cesse : *Vive le Roi! à bas la Républi-*

que! On reste en présence jusqu'à onze heures. Puis les rebelles se retirent tout à coup, et le général Petit-Pressigny en profite pour faire rentrer ses troupes à Gimont, afin qu'elles prennent leur repas; mais il laisse des postes suffisants aux points convenables.

A une heure de l'après-midi, un cavalier vient annoncer au général que les brigands reparaissent et semblent menacer Larroque. La générale bat et l'on marche droit à l'ennemi, dont on atteint l'avant-garde sur les hauteurs de *Giscaro*. La fusillade éclate sur ces hauteurs et celles de *Montégut*. Les brigands, battus de tous les côtés, se replient et se retranchent dans le château de *Clermont*, sur la route de l'Isle-en-Jourdain. Les républicains les y poursuivent et attaquent le château. Les insurgés se défendent vigoureusement, faisant feu par toutes les croisées. La situation devenait difficile pour les patriotes qui, cependant, avançaient toujours vers le château, malgré le feu de peloton des insurgés cachés dans les jardins et les maïs qui l'entouraient. Mais la nuit arrivait et les rebelles, voyant que le cercle se resserrait de plus en plus et que le château allait être pris d'assaut, profitèrent de ses premières ombres et s'évadèrent par les jardins et les maïs sans être aperçus. Il s'en allait temps ; car, dit le général Petit-Pressigny dans une lettre, « je n'avais plus de munitions et ma « situation devenait des plus critiques. » C'est

ce qui sauva les insurgés plutôt que leur fuite que ce général voyait avec satisfaction.

Pendant ce temps le lieutenant Soubiran-Lamaguère que nous avons laissé victorieux à Samatan, le 22 thermidor, pour y passer la nuit, en partait le 23 au matin et arrivait en quelques heures au bois de la *Hourcade* où le général Petit-Pressigny lui avait donné rendez-vous, et où il reçut la mission de s'emparer des moulins à vent situés sur la route de l'Isle-en-Jourdain, à une faible distance du château de Clermont, afin de barrer le passage à tout renfort venant de l'Isle et de prendre les rebelles à revers. Lamaguère venait d'exécuter heureusement cette manœuvre et était maître des moulins à vent, lorsqu'il vit venir à lui, du côté de l'Isle-en-Jourdain, une forte colonne de rebelles qui allait l'attaquer, de telle sorte qu'il s'exposait à être pris entre deux feux au lieu d'y prendre ses adversaires. Il donne aussitôt l'ordre au gendarme Picot de placer ses canons en batterie sur la grand'route et de faire un feu vigoureux sur cette colonne, pendant qu'il l'attaquera sur les flancs avec son infanterie et sa cavalerie. Cet ordre est immédiatement exécuté. Le combat s'engage. La fusillade répond à la fusillade et le canon au canon. Mais les royalistes ne possédaient qu'une petite couleuvrine, celle qu'Aubugeois leur prit le lendemain. Elle fut bientôt réduite au silence et leur colonne ne tarda pas à battre en retraite sur l'Isle-en-Jourdain

avec les échappés du château de Clermont, laissant bon nombre de morts et de blessés sur le champ de bataille. La nuit sépara les combattants et ne permit pas à la cavalerie républicaine de poursuivre les insurgés. Si la colonne mobile commandée par Saint-Pierre, de Labarthe, avait pu arriver à temps, dit le rapport de l'administration municipale de Gimont, ç'en était fait des rebelles, qui ne perdirent pas un très grand nombre des leurs, parce qu'ils étaient à couvert dans le château, les jardins et les maïs très élevés à cette époque. Ces insurgés étaient commandés par le chevalier d'Albis de Razingues, dit la *Biographie toulousaine* (1). Lamaguère porte les pertes des insurgés à cent vingt hommes tués ou blessés. Daubas, commandant la place de Gimont, dans une lettre écrite le 24 à l'administration centrale du Gers, déclare que les rebelles ont perdu quatre-vingt-dix hommes et douze prisonniers, tandis que les républicains n'ont eu que deux morts et quatre blessés. Ces blessés, ainsi que plusieurs blessés insurgés, furent transportés à l'hospice de Gimont où les troupes républicaines victorieuses arrivèrent à *dix heures* du soir, harassées de fatigue et de faim, sans quoi elles auraient marché sur l'Isle-en-Jourdain.

Arrivé à Gimont, le lieutenant Soubiran-Lama-

(1) Archives du Gers, Registre des délibérations de l'administration municipale de Gimont.

guère y trouva l'ordre de rentrer immédiatement dans son arrondissement menacé par les royalistes. Il communiqua cet ordre au général Petit-Pressigny et le quitta le lendemain, 24 thermidor, à la pointe du jour, avec sa colonne, pour aller coucher à Boulogne. Il en partit le lendemain et arriva vers minuit à Saint-Gaudens, où il trouva la même *froideur et la même apathie* (1).

La nuit du 23 au 24 fut tranquille. La population et les troupes en profitèrent pour se remettre de trois jours et trois nuits d'agitation, d'alarme et de fatigue. Mais le général Petit-Pressigny envoya des vedettes en découverte dans toutes les directions, pour se garder de toute surprise, et les forces républicaines, au lieu de rentrer dans la ville, bivouaquèrent sur les collines avoisinant Gimont. Le quartier-général était à la *Sardine* et un autre camp occupait la serre *d'en Robert*. Le lendemain matin, de bonne heure, toutes les vedettes rentrèrent en annonçant que les brigands, réunis en très grand nombre à l'Isle-en-Jourdain, se disposaient à marcher sur Mauvezin et de là sur Gimont. Mais on apprit, vers quatre heures du soir, qu'une colonne républicaine venue de Toulouse, sous les ordres du général Aubugeois, les avait battus à plate couture et pris d'assaut la ville dont les principales maisons avaient été pillées. Un peu plus tard, le bruit courut que cette colonne

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 12.

marchait sur Gimont, où elle arriva en effet vers neuf heures du soir. Elle y fut reçue avec enthousiasme et fêtée avec entrain. Les deux généraux se concertèrent et résolurent de se porter, le lendemain, sur Mauvezin, où les vaincus de la veille s'étaient réfugiés. Mais le général Aubugeois reçut dans la nuit, du comité militaire de Toulouse, l'ordre de se porter immédiatement sur Muret, par Saint-Lys. Le lendemain, 25 thermidor au matin, ce général quitta Gimont avec toutes ses troupes.

Le général Petit-Pressigny, réduit par le départ d'Aubugeois et de Lamaguère à huit cents hommes d'infanterie et deux cents de cavalerie, manquant d'armes et absolument dépourvu de poudre et de balles, résolut de passer quelques jours à Gimont afin de s'en procurer, de réorganiser ses colonnes et surtout de changer bon nombre de leurs officiers, ceux de la garde nationale de Gimont ne lui inspirant, dit-il, aucune confiance. Il requit, à cet effet, la municipalité de cette ville de procéder à de nouvelles nominations et de lui livrer le plomb qui couvrait la flèche de la chapelle de Cahuzac pour *fabriquer les foudres qui devaient exterminer les brigands*. Les ordres nécessaires ayant été donnés, ce plomb fut converti en balles. Le citoyen Daubas fut ensuite nommé commandant de la place de Gimont. Il mit immédiatement à exécution la loi du 24 messidor sur les otages, et le général Petit-Pressigny, pourvu de vivres et

de munitions pour ses troupes entièrement réorganisées, partit pour Mauvezin le 30 et y entra le lendemain, 1er fructidor (17 août), après avoir pris ou tué tous ceux qui avaient résisté. Il se porta de là sur Beaumont-de-Lomagne, dans la Haute-Garonne, pendant que son lieutenant Mousquères s'emparait de Montfort et y tuait ou blessait quatre-vingts insurgés et y faisait autant de prisonniers (1).

Les succès du général Petit-Pressigny étaient dus en bonne partie à la vigilance, l'activité et l'énergie de l'administration du canton de Gimont. Cette administration se composait en ce moment de : Destouet, président; Collongues, Faure, Arqué, Baget, Bonnemaison, Saint-Martin, agents ou adjoints municipaux; de Sérain, commissaire du Directoire exécutif, et de Roignan, secrétaire. Ils arrêtèrent le développement de l'insurrection dans le Gers et préservèrent la ville d'Auch de l'invasion des barbares royalistes, comme ceux du lieutenant Soubiran-Lamaguère, à Lombez et à Samatan, préservèrent l'arrondissement de Saint-Gaudens et son chef-lieu.

Toutefois, l'administration centrale du département du Gers n'était pas demeurée inactive. Ne pouvant obtenir ni armes ni munitions de Toulouse, elle envoya le citoyen Deschaux jusqu'à Bayonne, où il parvint à se procurer deux pièces

(1) Archives du Gers, Registre de l'administration municipale du canton de Gimont.

de campagne qui furent confiées au capitaine d'artillerie Canteloup, avec la mission d'organiser un petit détachement de canonniers pour les servir. Elle établissait en même temps une fabrique d'armes et de munitions aux Cordeliers et constituait un comité militaire de défense, composé du chef de brigade de gendarmerie Bergeron, du capitaine de la même arme Laborde, du commandant de la cavalerie de Condom Larroche, et des citoyens Carbon, Manas et Guillemette (1). Trente hommes de Tarbes, se rendant à Toulouse, étant arrivés à Auch le 23 thermidor, l'administration centrale les garda et les incorpora dans la petite colonne de deux cents fantassins commandée par le citoyen Gros qui devait partir le lendemain pour Gimont, mais qui fut retenue à cause des craintes qu'inspirait l'attitude des royalistes de la ville, en présence de l'absence probable de toute troupe républicaine, et de la fermentation qui se manifestait dans le canton de Miélan. Elle finit enfin par avoir sous la main des forces suffisantes pour envoyer, le 25, deux cents hommes d'infanterie et trente de cavalerie dans le canton de Fleurance, commandés par Cazaux, de Laromieu, et cent fantassins et vingt cavaliers dans ceux de Saint-Clar et de Mirepoix, sous les ordres de Gros, afin d'empêcher les rebelles de gagner la rive gauche du Gers et surtout la ville de Fleu-

(1) Arch. du ministère de la guerre, liasse du 15 août.

rance. Trois jours après, l'adjudant-général Delort arriva à Auch avec quelques cavaliers ; il fut immédiatement chargé d'organiser un petit escadron volant de cavalerie qui se porterait, sous ses ordres, sur tous les points menacés. Les archives du Gers contiennent une longue et curieuse lettre de Bazergues, agent municipal d'Hêches (Hautes-Pyrénées), et de son adjoint Cardeillac, dans laquelle ils développent le plan des insurgés qu'ils disent tenir de l'un d'eux. C'est celui que tous les documents indiquent. Mais ils y font figurer le duc de Laforce, leur ancien seigneur.

Un Ariégeois, très ariégeois, trop ariégeois peut-être, M. H. Duclos, dans un volumineux ouvrage sur les hommes de son pays, a consacré à la rébellion de l'an VII un chapitre tout entier de son livre. Mais ce chapitre, empreint d'un esprit local excessif, exagéré même, semble avoir été exclusivement écrit pour la glorification du comte Jules de Paulo, que l'auteur cherche à élever à la hauteur d'un Larochejacquelein ou d'un Lescure, et qui fut, dit-il, « l'âme et le principal organisateur « du soulèvement royaliste de l'an VII, dont l'Ariège « fut le berceau, avec des ramifications dans la « Haute-Garonne (1). »

Malheureusement pour cet écrivain, les documents officiels, les faits et même son compatriote

(1) *Histoire des Ariégeois*, tome II, page 277.

M. de Casteras (1), démentent toutes ses assertions et réduisent son héros à des proportions bien moindres. De Paulo ne fut, en effet, comme ses collaborateurs Rougé, d'Aguin, de Lahage, Barbazan, Nègre, Lamothe-Vedel, etc., etc., que l'un des chefs de la révolte royaliste de l'an VII. Il se mit, comme eux, à la tête des réquisitionnaires, des conscrits, des déserteurs et des paysans de son ancienne seigneurie et souleva, au nom de la religion et de Louis XVIII, la population de la vallée de l'Ariège que sa famille habitait depuis des siècles. Son odyssée insurrectionnelle n'offre rien d'épique. Elle se borna à la prise de Calmont qui ne fut pas très héroïque, comme nous l'avons vu; à sa défaite du Vernet; à sa facile victoire de Saint-Martory et à sa disparition dans la déconfiture de l'armée royaliste à Montréjeau.

Tout démontre qu'il était brave, hardi, courageux; mais nous n'avons trouvé nulle part des preuves bien évidentes de ses capacités militaires. Nous ne voyons pas, en effet, qu'il fût très habile de s'éloigner de Toulouse et de remonter la vallée de l'Ariège, alors que ses amis et coopérateurs étaient concentrés en force à Muret; que ceux de Caraman tenaient en échec les trois mille républicains venus du Tarn pour les combattre, et que ceux de Baziège, Montesquieu, Montgiscard, Nailloux et Castanet occupaient la colline de

(1) *La Révolution dans l'Ariège,* page 357.

Pech-David, aux portes de Toulouse, leur objectif évident, nécessaire, absolu, et dont la possession pouvait seule offrir quelques chances de succès à l'insurrection.

Si, en effet, les insurgés, au lieu de s'éparpiller pour soulever des villages ou de rester dans l'inaction, avaient concentré rapidement toutes leurs forces dès le 21 thermidor et suivi le plan indiqué par M. de Casteras (1) et par tous les documents, nul doute qu'ils ne fussent entrés dans la ville de Toulouse, alors sans défense, pour peu que leurs amis du dedans les eussent secondés en provoquant un soulèvement quelconque.

Quoi qu'en dise donc M. Duclos, le département de l'Ariège ne fut pas plus le *berceau* de l'insurrection de l'an VII que de Paulo n'en fut l'âme. Nous avons vu et établi qu'elle partit de la Haute-Garonne et se propagea rapidement dans les départements limitrophes. L'Ariège ne fit que suivre l'impulsion donnée et ses premiers insurgés parurent à Lissac, près Saverdun, le 21 thermidor (7 août 1799).

Voici ce que dit à cet égard l'adjudant-général Chaussey, dans son rapport à l'administration centrale de l'Ariège :

« Mon dessein était d'arriver avant le lever du « soleil à Lézat, afin d'y exécuter vos ordres, de « cerner cette commune coupable et de la désar-

(1) *La Révolution dans l'Ariège*, page 358.

« mer. Mes forces se composaient de cent trente
« hommes d'infanterie et trente de cavalerie ; des
« citoyens Pierre Féret, mon adjoint, et de Tarta-
« nac, capitaine commandant la gendarmerie du
« département.

« Mon avant-garde, en arrivant à Lissac, com-
« mune distante de Saverdun d'une lieue et
« demie, fut assaillie par plusieurs coups de fusil.
« Les ombres de la nuit m'empêchèrent de voir
« d'où partaient les coups de feu. La colonne
« s'arrêta à mes ordres : je prenais des disposi-
« tions à l'instant où un soldat du 14e chasseurs
« à cheval est grièvement blessé d'un coup de
« fusil au bras. Ce coup de feu est tiré de si près
« qu'il lui brûle la figure. Trois autres sont bles-
« sés de coups de fourches et de sabres, parmi
« lesquels se trouve le guide que j'avais pris. La
« veille, la conspiration royale avait déjà éclaté
« dans la Haute-Garonne. Je l'ignorais et je
« n'avais point pensé que j'aurais à me défendre,
« sur ma route, contre les embuscades perfides
« des brigands royaux. Ils avaient de grands
« avantages sur moi et étaient supérieurs en
« nombre. J'étais à découvert, ils étaient cachés
« derrière des tas de paille et des murailles d'où
« ils tiraient sans pouvoir être atteints. Ils étaient
« sans doute instruits de mon approche ; j'igno-
« rais leur présence dans un pays dont la situation
« m'était inconnue. Néanmoins, *seize rebelles*,
« armés de fourches de fer ou de sabres, furent

« pris et conduits aux prisons de Foix. L'un
« d'eux me dit que les brigands l'avaient forcé à
« les suivre et m'informa que trois ou quatre
« cents hommes étaient cachés dans un champ de
« millet, à une petite distance de Lissac, et que si
« je faisais quelques pas aucun des miens n'échap-
« perait, etc.

« Dans ces circonstances imprévues et pénibles,
« ajoute Chaussey, la prudence du chef doit modé-
« rer la fougue du soldat. Je réunis les officiers et
« il fut statué, d'une voix unanime, que nous nous
« replierions sur Saverdun, d'où nous étions partis
« à neuf heures du soir et où nous arrivâmes à
« deux heures du matin.

« De nouvelles circonstances mirent obstacle à
« ce que je passasse, suivant mes projets, toute la
« journée du 21 thermidor à Saverdun. Un bruit
« public annonça, vers midi, que les brigands à
« cocarde blanche s'avançaient sur Saverdun par
« la route de Lissac, dans le dessein d'aller, le
« lendemain, à Pamiers. Il fallait empêcher leur
« entrée. J'éprouve une difficulté douloureuse à
« vous dire que la désertion réduisit mon infan-
« terie à cinquante hommes. La commune de
« Saverdun, menacée d'une invasion prochaine,
« n'avait aucune force disponible, ni munitions.
« L'agent municipal réclamait la présence de ma
« petite colonne à Saverdun ; mais l'intérêt géné-
« ral sollicitait la défense des places de Pamiers
« et de Foix. Mes officiers, assemblés, furent tous

« d'avis de nous retirer à Pamiers où nous arri-
« vâmes le même jour (1). »

Les brigands à cocarde blanche qui marchaient sur Saverdun étaient ceux de de Paulo. Ce chef, pendant que Chaussey était aux prises avec les insurgés de Lissac, s'emparait de Calmont, comme nous l'avons vu, entrait à Mazères et se dirigeait sur Saverdun où il était rejoint par tous les insurgés de la contrée. Cela ressort d'une lettre de l'administration centrale de l'Ariège à celle de la Haute-Garonne, en date du 22 thermidor, dans laquelle, après avoir constaté l'occupation de Mazères et de Saverdun par les rebelles, il est dit : « Nous organi-
« sons une compagnie de canonniers expérimentés
« et nous ferons tous nos efforts pour vous seconder.

« Nous avons la plus grande confiance dans les
« lumières, le civisme et la fermeté du citoyen
« Chaussey, adjudant-général, commandant la
« force armée de l'Ariège. Il va avoir pour colla-
« borateurs les citoyens Danduran, chef de batail-
« lon, commandant la place de Narbonne ; Bribes,
« chef de brigade, et Lafitte, son adjoint. Informez-
« nous des dispositions que vous aurez prises et
« de la situation de votre département. — Salut
« et fraternité.

« GOMMA, *président;* DELAGE, SIGNOREL, DA-
« REXY, *administrateurs ;* J. LAURENS, *commis-*
« *saire provisoire du Directoire exécutif* (2). »

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois,* tome II, p. 308.
(2) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 16.

Chaussey rentra, en effet, à Pamiers dans la soirée du 21. Son premier soin fut de requérir de l'administration municipale toutes les gardes nationales du canton, conformément à l'arrêté de l'administration centrale en date du même jour, ainsi que les munitions et les chevaux nécessaires à la constitution d'un corps de troupes capable de préserver la ville de Pamiers de l'invasion des contre-révolutionnaires. Cette administration répondit à ses demandes avec un zèle et une promptitude dignes d'éloges, et le lendemain ce général put constituer un bataillon d'infanterie et un petit escadron de cavalerie, grâce à l'empressement que les gardes nationaux et les volontaires mirent à répondre à l'appel des autorités.

« Je prenais des dispositions, le 23, dit Chaussey, lorsque j'appris que l'ennemi s'avançait par la route de Saverdun, au nombre d'environ deux mille hommes (1). Je fis battre la générale, et à l'instant la garde nationale s'assemble : infanterie, cavalerie et les deux pièces de canon que je venais de recevoir de Foix se mettent en marche et s'avancent au-devant de l'ennemi. Il était encore loin. Je me mets à même de faire une reconnaissance avec quelques cavaliers et tirailleurs. A quelque distance de Pamiers, un paysan me remet la sommation suivante :

« De par le roi légitime, je vous ordonne de venir

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale*, liasse du 9 août.

« vous réunir à l'armée catholique et royale que
« j'ai l'honneur de commander ; je vous promets
« alors pardon général et protection ; sinon, s'il
« vous arrivait de tirer un seul coup de fusil,
« vous n'aurez point de quartier et vous serez
« tous passés au fil de l'épée. J'attends une ré-
« ponse sur-le-champ, si vous voulez éviter votre
« châtiment.

« 10 août 1799.

« *Le général* COMTE DE PAULO. »

« Je répondis immédiatement :

« Au nom de la République française une, in-
« divisible et impérissable, et des braves républi-
« cains que j'ai l'avantage de commander, j'or-
« donne au soi-disant comte de Paulo, général de
« l'armée royale, de mettre bas les armes et d'éva-
« cuer la commune de Saverdun dans la minute.
« S'il lui arrive de me faire encore des somma-
« tions, je lui apporterai moi-même la réponse à
« coups de bayonnette et à coups de canon.

« Pamiers, le 23 thermidor, à onze heures du
« matin. — Vive la République !

« CHAUSSEY (1). »

Au lieu de haranguer son adversaire, comme les héros d'Homère, le comte de Paulo préférait lui adresser une sommation écrite. C'était plus commode mais moins épique.

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois*, tome II, p. 312

Quoi qu'il en soit, le général Chaussey continua sa marche et aperçut enfin l'ennemi dans la plaine du Vernet-d'Ariège, entre Pamiers et ce village, vis-à-vis celui de Bonnac. Il le fit aussitôt attaquer par ses tirailleurs, en attendant l'arrivée de toutes ses forces.

« Je fis venir, dit-il dans son long rapport, sur « mes derrières les deux pièces de canon et un « détachement de cent cinquante hommes. Les « deux canons sont mis en batterie et l'infanterie « en bataille. La fusillade s'engage ; elle devient « vive lorsqu'un coup de canon fut tiré sur cette « bande royale. Il paraissait qu'elle voulait faire « résistance; mais, par une canonnade bien nour- « rie, je la forçai à la retraite. Je fis continuer le « feu, et, dans peu, l'armée catholique et royale « fut en déroute. On ne voyait dans la plaine que « brigands épars, fuyant à toutes jambes (1). »

Le général Chaussey fit poursuivre l'ennemi sans pouvoir l'atteindre ; mais il trouva sur le champ de bataille une pièce de canon, quelques boulets, de la mitraille et quatre chevaux qu'il fit conduire à Pamiers pendant qu'il se dirigeait sur Saverdun, où il arriva à sept heures du soir. Il estime la perte des royalistes à cent sept hommes tués, beaucoup de blessés et quinze prisonniers, tandis qu'il ne perdit personne et n'eut qu'un cheval du 14e chasseurs de blessé.

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois*, tome II, p. 312.

Ne voulant pas donner du repos à son adversaire, Chaussey partit de Saverdun le 24, afin de le poursuivre activement. Il prit la route de Saint-Ybars, passa dans cette ville et successivement à Lézat, Saint-Sulpice, Rieux, et arriva à Carbonne sans avoir pu le joindre ; il y passa toute la journée du 28. C'est là qu'il apprit le désastre de la Terrasse et la marche des royalistes sur Saint-Martory. Il donna immédiatement l'ordre au général Latour, qui était à Labastide-de-Sérou, et au général Léra de se porter sur cette ville pendant qu'il allait se placer lui-même sur la ligne de Mazères, Saverdun, Saint-Ybars.

Nous avouons ne pas comprendre ce mouvement du général Chaussey qui, après avoir mis quatre grands jours pour se rendre de Saverdun à Carbonne, y séjourna le cinquième et se replia le lendemain sur Saverdun pour couvrir sans doute Pamiers et Foix, où il n'y avait plus d'insurgés, au lieu de se mettre aux trousses de l'armée royale qui marchait sur Saint-Martory et d'y rejoindre Latour et Léra.

Au reste, il aurait été difficile à ce général, après son succès du Vernet-d'Ariège, d'atteindre l'armée catholique et royale, parce que, au lieu de franchir l'Ariège, comme le dit M. Roschach (1), pour gagner Muret, le comte de Paulo s'était réfugié chez un meunier à Espanès, canton de Mon-

(1) *Foix et Comminges*, page 360.

giscard. Il en sortit le 25 et se trouvait le 26 à Cintegabelle, ainsi que le prouve sa lettre à M. Moulis, à Calmont, que nous avons reproduite. Il en partait le lendemain à l'approche du général Vicose venant du Lauragais, passait à Auterive, où il élargissait lui-même les prisonniers, dit l'un d'eux, l'abbé Peyret, et arrivait à Muret le même jour (27 thermidor), vers quatre heures du soir, avec cent quarante hommes à pied ou à cheval, alors qu'il en avait promis d'abord trois mille, puis douze cents, selon le juge de paix Laviguerie. « Il passa dans « une barque et fut très surpris de ne pas y trou« ver l'armée royale. Il courut se renseiger au« près de l'administration improvisée par les re« belles qui commençait à se démembrer, et sur « ses renseignements il s'empressa de partir pour « aller rejoindre l'armée royale en retraite vers les « Pyrénées. Ladite administration ne tarda pas « à faire comme lui. Elle fit mettre en liberté les « prisonniers étrangers, ceux de Muret étant élar« gis depuis deux jours, et se dispersa (1). »

Pendant ce temps, les gardes nationales de Daumazan, du Mas-d'Azil, de Sainte-Croix et de Saint-Girons marchaient sur Montesquieu-Volvestre et Rieux menacés par les brigands, et le général Léra écrivait de Lahitère à l'administration du Mas-d'Azil, le 24 thermidor (10 août) :

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 11.

« Citoyens, je marche avec une force armée « sur Carbonne. Les ennemis se sont repliés sur « Muret. Si vous avez des troupes à faire mar- « cher, veuillez les diriger sur ce point. Je compte « sur votre républicanisme. Veuillez ne faire « marcher que des gens bien armés et décidés à « combattre. — Vive la République !

« LÉRA (1). »

Mais la ville de Rieux avait été déjà envahie le 22 thermidor, pillée et dévalisée, ainsi qu'il résulte d'une réclamation de la gendarmerie de cette localité, en date du 28 fructidor, tendant à obtenir une indemnité de 1,382 francs pour les objets volés dans son domicile, pendant que la brigade marchait avec les gardes nationaux, sous le commandement du lieutenant Deprat, de la gendarmerie de Toulouse, à la rencontre des rebelles royaux et les combattait, le 21, à cinq heures du soir, au lieu dit la *Gondole,* près Muret, en y laissant quatre morts et quelques blessés.

D'un autre côté, on écrivait de Rieux, le 30 thermidor : « Depuis douze jours, les brigands « royaux se sont emparés de nos environs et y ont « commis toutes sortes d'exactions ; mais une « colonne d'Ariégeois, commandée par le citoyen « Léra, vint relever nos forces et notre courage. « Un instant après on annonce que les brigands « se sont emparés de Carbonne. On bat la géné-

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois,* tome II, p. 324.

« rale et on se porte sur Carbonne. Mais les nôtres
« sont battus, laissant des morts et des blessés, et
« les royaux s'emparent de Rieux. Les patrio-
« tes se rallient et se retirent sur Saint-Girons
« avec le brigadier Léra. Maîtres de Rieux, les
« brigands y commettent les excès les plus
« révoltants. Les propriétés des républicains,
« qui venaient de perdre Laurent Lafaille au
« pont de Carbonne et qui avaient perdu quatre
« des leurs au combat de la Gondole, près Mu-
« ret, sont livrées au pillage. Le plus féroce
« de tous était un certain Pascal Sieurac, de
« Rieux (1). »

Tous ces évènements sont confirmés par un très long rapport de Bellouguet, commissaire du Directoire exécutif à Foix, conservé aux archives historiques du ministère de la guerre (2). Après avoir constaté dans ce pays un mauvais esprit qu'il ne soupçonnait pas, ce fonctionnaire parle de l'envahissement des communes de Muret, Noé, Capens, Carbonne et Rieux par les brigands qui menacent de se porter sur les cantons de Sainte-Croix, Daumazan, le Mas-d'Azil. Il passe ensuite à l'entrée de de Paulo à Saverdun avec deux mille hommes et à la vive émotion qui s'empare de tout le nord-ouest du département à la nouvelle de cet évènement. Les bons citoyens se lèvent en

(1) *Journal de Toulouse* du 3 fructidor an VII.

(2) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale,* liasse du 12 août.

masse. Le chef de brigade Léra se met à la tête d'une compagnie de garde nationale formée à Saint-Girons et se porte sur Sainte-Croix. Sa colonne se renforce en route de détachements venant de Saint-Lizier, Massat et Castillon. Il pousse alors une pointe sur Carbonne pour arrêter les brigands et se voit obligé de se replier ; mais des renforts suffisants lui étant arrivés des cantons voisins, il renouvelle sa tentative et force les rebelles à abandonner Rieux et Carbonne. Pendant ce temps, le général de brigade Latour, à la tête d'une autre colonne de volontaires de Labastide-de-Sérou, se porte sur le Mas-d'Azil et Daumazan, afin de donner la main à Léra si besoin est. Après avoir raconté le combat du Vernet-d'Ariège, Bellouguet se plaint de ce que le département de l'Ariège est abandonné à lui-même, sans armes et sans munitions, n'ayant, depuis six jours, aucune communication avec Toulouse. Dans cette situation, l'administration centrale, dont le courage et l'énergie sont au-dessus de tout éloge, a été obligée de tout créer, n'ayant que deux pièces de quatre sans gargousses à balle ni à mitraille. Les citoyens réparent des fusils, fondent des balles, forgent des piques de tous les côtés, comme aux beaux jours de la Révolution, pendant que d'autres se portent aux frontières pour surveiller les passages et empêcher l'entrée des émigrés avec des armes et des munitions.

« Cependant le général Vicose, dit le citoyen

« T..., attaché à l'état-major de ce général, pour
« ménager ses munitions d'artillerie résolut de
« faire incendier le château de Terraqueuse afin
« qu'il ne pût pas servir à la résistance des rebelles,
« et y fit mettre le feu à deux heures du matin.
« A sept heures du soir le feu durait encore. Les
« habitants du pays applaudissaient à cette mesure
« parce qu'ils n'auraient plus à craindre que leurs
« récoltes servissent à l'entretien des rebelles qui
« s'y réfugiaient.

« Le 27, à trois heures du matin, les troupes de
« Vicose marchaient sur Cintegabelle pour y pour-
« suivre les brigands qui s'y étaient, disait-on, re-
« tirés. Mais ils avaient décampé à l'arrivée du gé-
« néral, après avoir pillé, saccagé, détruit ou brûlé
« tout ce qui se trouvait dans la maison commune.
« *Nous y avons saisi une correspondance qui jette*
« *le plus grand jour sur la conspiration royale.*

« De Cintegabelle, le général Vicose se porta
« sur Auterive qui était abandonné. Les rebelles
« étaient partis pour Muret avec les patriotes pri-
« sonniers d'Auterive et des environs. C'est à
« l'attaque de Pamiers que Laboucherolle fils a
« été tué. Nous nous sommes ensuite portés sur
« Lagardelle, Saint-Sulpice et Beaumont-sur-
« Lèze, et, de là, à Carbonne et à Saint-Elix où
« nous avons rejoint le général Commes (1). »

Il y a là au moins deux erreurs. La première

(1) *Journal de Toulouse* du 1er fructidor an VII.

concerne les prisonniers d'Auterive délivrés par de Paulo, au dire de l'abbé Peyret qui ne saurait être un témoin suspect, et la seconde l'incendie du château de Terraqueuse ordonné par Vicose. Voici comment M. E. Roschach raconte la prise de ce château :

« Des troupes régulières étaient arrivées, à la « nuit tombante, par les plateaux du Lauragais, « sur la crête des bois qui dominent Terraqueuse. « Le château, endormi au milieu de ses arbres « centenaires, baignait silencieusement ses pieds « dans les eaux, et les sept tourelles qui le flan- « quaient ne promettaient pas de résistance. La « colonne républicaine campa jusqu'au jour aux « fermes de Noé et de l Archer, et, le lendemain, « elle descendit par le chemin du bois, avec deux « canons, sur le dernier repli de la colline dont « l'Ers contourne la base. C'est de là qu'ils saluè- « rent de quelques volées d'artillerie la citadelle « sans défense. Ne recevant pas de réponse, des « hussards passèrent le gué, pénétrèrent dans le « château et se bornèrent à visiter révolutionnai- « rement les caves et à vider l'office pour continuer « ensuite leur marche à la poursuite des insurgés.

« Durant cette occupation pacifique singulière- « ment idéalisée par l'imagination des vainqueurs, « une vieille servante de la maison était demeu- « rée, tapie au fond d'un placard, à demi-morte « d'effroi (1). »

(1) *Foix et Comminges.*

Ce récit, où il n'est nullement question de l'incendie du château de Terraqueuse, ne cadre guère avec celui du citoyen T... qui le voit brûler depuis *deux heures* du matin jusqu'à *sept heures* du soir, bien qu'il soit avec Vicose sur la route d'Auterive à Muret. D'ailleurs, M. E. Roschach raconte tout autrement l'incendie de ce château.

« A la nouvelle de la déroute du Vernet, dit-il, « les patriotes de la contrée, ceux de Calmont « principalement, accoururent en masse à Terra- « queuse où ils organisèrent un déménagement « complet. Meubles, linge, ustensiles furent jetés « sur la terrasse et chacun en prit sa part. Diver- « ses maisons du pays renferment encore des ob- « jets de cette origine.

« Avant de quitter la place, la bande héroïque « assembla des tas de gerbes dans les salles et y « mit le feu (1). »

Le général Vicose proteste, à son tour, contre l'accusation dirigée contre lui et raconte cet incident comme suit :

« Toulouse, 3 vendémiaire an VIII.

« *Vicose, adjudant-général retiré, au rédacteur* « *de l'*Ami des Lois.

« Dans votre numéro du 29 fructidor, un ano- « nyme prétend que pendant ma marche contre les « rebelles j'étais obsédé par deux scélérats, mes « aides-de-camp, commissaires de police à Tou-

(1) *Foix et Comminges.*

« louse. Il n'y avait de commissaire de police « dans mon état-major que le citoyen Capoulat, « capitaine retiré par suite de blessures, un des « braves de l'armée d'Italie, ennemi juré du pillage « et un de ceux qui m'ont le plus efficacement aidé « à réprimer les désordres inévitables dans une « troupe levée à la hâte et prise dans une vingtaine « de cantons de plusieurs départements qui, la « plupart, retournaient chez eux après quelques « jours de marche.

« Des traîneurs ou des fuyards ont, comme « l'annonce l'anonyme, mis le feu au château du « *comte de Paulo,* général commandant le comté « de Foix pour Louis XVIII. Mais l'anonyme ne « dit pas tout ce que j'ai fait pour découvrir « les coupables. Il ne dit pas que lorsque je « l'appris j'étais en marche pour me porter sur « Cintegabelle, l'un des quartiers-généraux des « rebelles, où l'on m'avait annoncé qu'ils étaient « en force. »

Après avoir dit que l'anonyme qui le diffame jugea à propos de l'abandonner avec *deux cents* hommes au moment de l'attaque de Montréjeau, Vicose invoque le témoignage des capitaines Caminade et Delaur, de la gendarmerie et de l'artillerie de l'Aude, qui ne le quittèrent pas un seul instant, et il termine ainsi sa lettre :

« C'est la première et la dernière fois que je « réponds à de pareilles accusations. On veut, « par un système de calomnie parfaitement com-

« biné, dégoûter les républicains intègres. Plu-
« sieurs journalistes se prêtent avec complaisance
« à ce manège. Je vous invite, citoyen, à ne pas
« l'encourager par votre exemple.

« J'espère que vous voudrez bien insérer ma
« lettre dans votre prochaine feuille. — Salut.

« G. Vicose (1). »

Malgré la diversité de ces versions sur les véritables auteurs de l'incendie du château de Terraqueuse, nous estimons que celle de Vicose est la seule fondée, puisque ce château était intact lorsqu'il le quitta, le 27 thermidor au matin. M. Roschach commet donc une erreur en accusant les habitants de Calmont et des environs de cet incendie, à la suite de l'affaire du Vernet-d'Ariège, qui eut lieu le 23.

Mais les succès obtenus par les troupes républicaines à Caraman, Pech-David, le Vernet-d'Ariège, Colomiers, l'Isle-en-Jourdain, Gimont, etc., n'avaient guère changé la situation du département de la Haute-Garonne, car les insurgés, battus à Caraman et à Pech-David, étaient encore maîtres des hauts plateaux du Lauragais, entre le petit Lers et l'Ariège, de la vallée de ce fleuve et de celle de la Garonne. Ils occupaient Baziège, Montgiscard, Montesquieu-sur-le-Canal, Nailloux, Cintegabelle, Auterive, Saint-Sulpice, Beaumont-sur-Lèze, Lézat, Carbonne,

(1) *Journal de Toulouse* du 5 vendémiaire an VIII.

Rieux, Saint-Lys et Muret, où ils avaient concentré une force active de quatre mille hommes environ et établi leur quartier-général. Toutefois, la victoire d'Aubugeois à l'Isle-en-Jourdain les avait séparés de leurs coreligionnaires du Gers et mis un obstacle sérieux à la jonction de toutes leurs forces sur un point déterminé, afin de tenter un coup décisif. Dans cet état de choses, il ne restait guère plus aux troupes de Rougé et de de Paulo qu'à battre en retraite sur Saint-Gaudens pour soulever cet arrondissement, ou à se porter résolûment sur Toulouse pour y vaincre ou mourir. Mais c'était un peu tard. Les onze bataillons de garde nationale et l'escadron des volontaires à cheval de Fontètes y étaient organisés et armés. Les départements limitrophes, répondant à l'appel fait par l'administration centrale de la Haute-Garonne le 19 thermidor, avaient envoyé ou étaient prêts à envoyer des troupes nombreuses.

Nous avons vu que dès le 21 thermidor le Tarn avait massé près de trois mille hommes au Bourg-Saint-Bernard et que cette colonne s'emparait de Caraman le 23, pendant qu'une autre colonne de ce département, partie de Puylaurens, prenait successivement Saint-Julia, Auriac et entrait à Caraman presque sur les talons de leurs compatriotes. Il est vrai que, dès le lendemain, les deux colonnes étaient réduites à trois cents hommes qui ne quittèrent plus les Toulousains et se con-

duisirent partout vaillamment jusqu'à la fin de l'insurrection.

De son côté, l'administration centrale du Lot avait ordonné, le 22 thermidor, une levée de quinze cents hommes qui seront mis à la disposition de l'administration centrale de la Haute-Garonne.

L'Aude n'avait pas mis moins d'empressement à venir en aide à la Haute-Garonne ; car son administration centrale écrivait, le 23 thermidor, à l'administration centrale à Toulouse :

« Citoyens collègues, au moment où vous « recevrez cette lettre, le citoyen Sirugue-Maret, « chef de brigade, inspecteur de gendarmerie, se « trouvera sur la rive gauche du canal des deux « mers et au-dessus de Castelnaudary avec mille « hommes d'infanterie nationale, quatre-vingt-« dix de cavalerie de ligne et deux pièces de « campagne. Sur la rive droite, le citoyen Albert, « officier d'état-major, aura établi son quartier-« général à Castelnaudary, où il aura sous son « commandement deux pièces servies par des « artilleurs de ligne, cinquante chasseurs à cheval « et quelques centaines d'hommes à pied, bien « équipés, bien armés et surtout bien résolus.

« Veuillez bien, citoyens collègues, pour la « rapidité des mouvements et pour l'unité d'ac-« tion qui doit exister dans les opérations mili-« taires, correspondre avec ces deux officiers « pour tout ce qui concerne la défense des deux « départements.

« Il est instant que vous fassiez parvenir à Cas-
« telnaudary trois caissons du calibre de quatre,
« mille cinq cent quatre gargousses, etc... (*suit
« une longue liste d'objets d'artillerie*).

« Salut et fraternité.

« Joseph SIZAIRE, *président;* ARNAUD,
« RIVALS, DESPEYROUX, B. POULAILLE,
« *administrateurs;* MALATERRE, *se-
« crétaire-général;* EMBRY, *commis-
« saire du Directoire exécutif* (1). »

Ces magnifiques promesses ne durent pas être tenues ni ces ordres exécutés, puisque le chef de brigade commandant la dixième division de gendarmerie, Sirugue-Maret, arriva le même jour 23 à Villefranche-de-Lauragais avec quinze cavaliers et cinquante fantassins, précédant de quelques heures cent hommes d'infanterie et deux canons bien montés et bien servis. En passant à Labasitde-d'Anjou, ce chef avait ordonné au capitaine de gendarmerie Caminade de réunir immédiatement sa brigade avec tous les volontaires qu'il pourrait recruter pour se transporter aux Cassés et à Montmaur dont les insurgés s'étaient emparés et où ils avaient arboré le drapeau blanc, et de se concerter, à cet effet, avec les commandants des colonnes mobiles de Revel et Castelnaudary. Le capitaine Caminade se mit de suite en mesure d'exécuter cet ordre et les insur-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

gés furent chassés des Cassés et de Montmaur après une petite résistance. La commune de Marsa, du même département de l'Aude, s'était insurgée dans la nuit du 3 au 4 août (17 et 18 thermidor). Les rebelles avaient assailli et maltraité les citoyens Palanqué et Caneille dans leurs maisons où tout fut brisé, dévasté (1).

Le 24 thermidor, l'administration municipale de Villefranche-de-Lauragais écrivait à l'administration centrale de la Haute-Garonne qu'elle possédait à ce moment six cent cinquante hommes de garde nationale mobile, dix à douze cavaliers volontaires, plus quatre-vingt-deux gendarmes ou chasseurs à cheval venus de l'Aude avec cinq cents gardes nationaux, et qu'elle attendait, dans la journée du lendemain 25, le général Commes, commandant les neuvième et dixième divisions militaires, avec une demi-brigade de troupes de ligne et quatre pièces de canon (2).

Commes était à Perpignan. Il y apprend le soulèvement insurrectionnel de la Haute-Garonne, le 22 thermidor, et part le 23 pour Carcassonne, après avoir ordonné toutes les mesures propres à surveiller les émigrés sur la frontière d'Espagne et garanti les côtes et les forts de toute attaque. Il quitte cette ville le 24, arrive à Toulouse le 25 et y prend le commandement supérieur de toutes

(1) Ministère de la guerre (arch. histor.), *Correspondance militaire générale*, liasse du 6 août.

(2) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 14.

les troupes. Il a envoyé à Chaussey, de Perpignan, vingt-cinq chasseurs à cheval avec une pièce d'artillerie et des munitions, et ordonné à Vicose, en passant à Villefranche-de-Lauragais, de s'emparer de Nailloux, Calmont, Cintegabelle et Auterive afin d'appuyer les opérations de Chaussey et d'empêcher les insurgés de s'établir sur les deux rives de la Garonne. Il compte marcher le lendemain sur Muret, s'il a des forces suffisantes ou que la colonne mobile de deux mille hommes, créée par l'arrêté de ce jour de l'administration centrale de la Haute-Garonne, soit organisée. « Il sera plus « aisé de s'en servir à propos que de disposer d'une « immensité de gardes nationaux qui marchent et « se retirent quand ils veulent et sur lesquels on « ne peut jamais compter (1). » Dans ce rapport au ministre de la guerre, en date du 27 thermidor (13 août), Commes estime qu'à ce jour les insurgés ont perdu de mille à douze cents hommes. Voici le texte de l'arrêté visé par le général Commes :

« Du 26 thermidor an VII de la République « française une et indivisible.

« L'administration centrale du département « de la Haute-Garonne,

« Vu ses précédents arrêtés sur la mise en « activité des colonnes mobiles, notamment ceux « des 9 messidor dernier et 19 thermidor courant ;

(1) Ministère de la guerre (arch. hist.), *Correspondance militaire générale*, liasse du 14 août.

« Considérant que les circonstances critiques « où les agents de la contre-révolution ont réduit « le département de la Haute-Garonne rendent « les dispositions de ces arrêtés insuffisantes et « qu'il importe d'y obvier promptement ;

« Que le service de la garde nationale en masse « présente des difficultés lorsqu'il s'agit d'expé- « ditions extérieures, et que les chefs peu zélés « à se rendre à leur poste nécessitent l'amal- « game d'une compagnie dans une autre, ce qui « produit indispensablement de la confusion ;

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

« Arrête :

« Article premier. — Il sera choisi, parmi les « citoyens qui composent la garde nationale de « Toulouse, deux mille hommes qui formeront la « colonne mobile.

« Art. 2. — Ces deux mille hommes seront pris « de préférence parmi les républicains les plus dé- « terminés et les plus capables de contribuer par « leur courage à l'anéantissement des brigands « insurgés et au salut de la chose publique.

« Art. 3. — Ils seront de suite organisés en « compagnies et en bataillons. Ils seront entière- « ment sur le pied de guerre, tant pour la solde « et l'étape que pour la discipline.

« Art. 4. — Mille hommes de cette colonne « passeront la revue du commissaire des guerres, « le 27 thermidor courant, et se tiendront prêts à « exécuter les mouvements qui seront ordonnés

« par les généraux *Commes* et *Aubugeois*, se « trouvant actuellement dans le chef-lieu du « département.

« Art. 5. — Les mille hommes restant devront « être organisés sur le même pied et prêts à « subir pareille revue le 28 du dit. Cependant, s'il « y avait de la difficulté à trouver ces deux mille « hommes d'élite dans la garde nationale toulou- « saine, la municipalité pourra faire compléter le « dernier mille en prenant des membres dans les « colonnes mobiles ou gardes nationales des « cantons de ce département qui se trouvent en « ce moment auxiliaires dans la commune de « Toulouse, pourvu qu'ils réunissent les qualités « nécessaires.

« Art. 6. — Pour accélérer cette opération, « l'administration municipale de Toulouse pourra « nommer des commissaires *ad hoc* et se fera « aider, si elle le juge convenable, par les chefs « de brigade de la garde nationale sédentaire.

« Art. 7. — Elle nommera tous les officiers et « sous-officiers, en observant de ne confier les « grades qu'aux citoyens qui ont servi dans les « troupes de ligne, soit dans l'ancien, soit dans « le nouveau régime.

« Art. 8. — La garde des divers postes de la « commune sera montée par les citoyens autres « que ceux formant le corps de la colonne mobile « ci-dessus, à moins que les circonstances et les « généraux n'en ordonnent autrement.

« Art. 9. — L'administration centrale rappelle « aux citoyens destinés à composer le corps res- « pectable et vraiment imposant de la colonne « mobile que la subordination la plus austère, « l'exactitude la plus stricte à se trouver aux « appels, l'activité dans le service et le mépris « pour le pillage sont les plus sûrs garants de la « victoire qui a déjà accompagné leurs armes et « qui ne peut cesser de leur rester fidèle pourvu « qu'ils ne la rebutent pas.

« L'administration centrale, en rendant hom- « mage au zèle et aux vertus civiques qui ont « toujours caractérisé les citoyens de Toulouse, « se flatte qu'elle n'aura qu'une continuation « d'éloges à leur donner et qu'ils ne discon- « tinueront pas de bien mériter de la patrie.

« Art. 10. — Le présent arrêté sera imprimé « et affiché. Un extrait en sera de suite transmis « à l'administration municipale de Toulouse.

« Des exemplaires en seront adressés aux « ministres de la police générale, de l'intérieur « et de la guerre.

« Délibéré à Toulouse, en permanence dans « une des salles de la maison commune, les jour, « mois et an que dessus.

« Caissel, *président*, etc., etc.....;
« Béguillet, *secrét.-général* (1). »

Avant l'arrivée du général Commes à Toulouse,

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

le conseil militaire de défense lui avait écrit, le 24 thermidor (10 août) : « Nous sommes instruits « par le capitaine de gendarmerie Caminade, en « résidence à Labastide-d'Anjou, que vous mar- « chez sur Toulouse avec quatre pièces de canon « et cinq cents hommes de troupes de ligne. Nous « vous remercions de ce secours et vous infor- « mons de la situation générale de notre départe- « ment.

« Toulouse est tranquille, grâce à l'énergie et « au dévouement des républicains qui l'adminis- « trent et la défendent. N'ayez donc point d'in- « quiétude sur les projets que les brigands royaux « pourraient avoir formés contre elle. Toutefois, « une partie des forces que vous dirigez nous se- « ront nécessaires pour soulager nos concitoyens « qui, depuis huit jours, sont sous les armes sans « désemparer. L'autre partie, avec les canons, « pourrait être dirigée sur les points encore occu- « pés par les rebelles. Le centre de la rébellion est « à Muret, qui est leur quartier-général et se « trouve occupé, depuis le 19, par une force éva- « luée à quatre mille hommes, tant infanterie que « cavalerie. Il faudra l'attaquer avec des forces « imposantes, afin de ne laisser échapper aucun « rebelle.

« Le général Vicose est maître de Caraman. « Nous le prévenons de votre marche afin qu'il se « concerte avec vous pour préserver le départe- « ment de l'Ariège de l'invasion des brigands qui

« occupent Cintegabelle, Auterive et toutes les « localités voisines. Il est également nécessaire « de prévenir de vos projets le général Chaussey « qui commande à Pamiers. Le général Aubu- « geois, parti hier avec une force armée nom- « breuse, a dégagé Saint-Simon, Cugnaux, Bla- « gnac et Colomiers des brigands qu'il poursuit « et qui se sont ralliés à l'Isle-en-Jourdain, dans « le Gers. »

Le conseil militaire ignorait à ce moment que Chaussey avait battu de Paulo au Vernet, et Aubugeois de Lahage et Barbazan à l'Isle-en-Jourdain. Le lendemain, ce conseil écrivait ce qui suit au chef de brigade Sirugue-Maret, stationné à Villefranche-de-Lauragais :

« Le général en chef nous donne avis, citoyen « général, qu'il est dans l'intention d'attaquer « Muret demain. En conséquence, nous vous in- « vitons, et en tant que de besoin vous requérons, « de vous porter de suite sur Toulouse avec vos « troupes, afin que vous soyez ici ce soir pour « aller demain attaquer la porte de Toulouse à « Muret, indiquée par le général Aubugeois, pen- « dant qu'il l'attaquera de l'autre côté.

« Veuillez donc ajourner votre expédition sur « Nailloux, afin de nous rendre maîtres de Muret « et nous mettre en communication avec le Midi « de notre département qui nous fournira des « hommes, des subsistances, etc., etc.

« Le commandement de la colonne qui partira

« de Toulouse pour Muret vous est confié par le « conseil militaire. Il compte sur votre patriotisme, « votre zèle et votre énergie. »

Le même jour, ce conseil écrivait au général Aubugeois :

« Nous avons délibéré sur les rapports faits, de « votre part, par le citoyen Carbonel, et nous « pensons que l'expédition sur Muret doit être « renvoyée au 27 afin d'en assurer le succès. Il « serait difficile et dangereux pour la sécurité de « notre ville de vous envoyer une colonne de nos « troupes pour attaquer la porte de Toulouse à « Muret. En renvoyant l'attaque au 27, nous au-« rons reçu les renforts amenés par le chef de « brigade Sirugue-Maret que nous avons requis « de conduire ici. Voici donc les observations que « nous vous soumettons. Vous pouvez, ce soir et « demain, soumettre les rebelles réunis à Saint-« Lys et lieux voisins, et après avoir donné du « repos à vos troupes, vous trouver le 27 au ma-« tin devant Muret.

« Le général Vicose, qui se trouve en ce mo-« ment aux environs de Baziège, informé de vos « mouvements, contiendrait par sa présence les « cantons de Nailloux, Auterive et Cintegabelle. « La colonne partie de Toulouse réduirait les in-« surgés de Portet, Saint-Simon, Cugnaux et au-« tres lieux et se trouverait, le 27 au matin, de-« vant Muret. On pourrait, en outre, envoyer un « petit détachement s'emparer de Pinsaguel, afin

« de s'opposer au passage de la Garonne, si les « rebelles voulaient le tenter (1). »

Ce plan ne fut pas exécuté, parce que l'ordonnance chargée de le remettre au général Aubugeois ne put le rejoindre, et ce général s'arrêtait, le 26 thermidor, à la côte de Monjuif, près Muret, d'où il rentra à Toulouse sans attaquer ladite ville qu'il croyait puissamment défendue.

Le général Commes, étant rentré à Toulouse le 25 thermidor, prit en main la haute direction de toutes les opérations militaires, et l'administration centrale de la Haute-Garonne rapporta le lendemain son arrêté du 21 constituant le conseil militaire, dont la mission était terminée.

A peine réinstallé, le général Commes donnait les ordres suivants :

« Du 26 thermidor, à trois heures du matin.

« *A l'administration municipale de*
« *Castelnaudary.*

« Il est urgent et nécessaire d'avoir toujours « une colonne qui occupe Salles et Saint-Michel-« de-Lanès par des détachements et surveille les « environs de ces communes. »

« Du 26 thermidor, trois heures du matin.

« *A l'administration centrale de l'Aude.*

« Les rebelles sont en force à Muret. L'insur-« rection se fait sentir sur d'autres points, même

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 2.

« dans le Lot. Envoyez-nous du monde à Castel-
« naudary. Demandez des armes et des munitions
« à Narbonne et à Perpignan. »

« Même jour et même heure.

« *Au général Buget à Perpignan.*

« Il est urgent, mon cher général, que le citoyen « Mercié recueille des canonniers qu'il connaît à « Perpignan et qu'il les conduise à Carcassonne. « Faites obtempérer sans retard aux demandes « de l'administration centrale de l'Aude; il y a « encore beaucoup à faire ici. Les rebelles sont « en force à Muret. On les attaque ce matin. « Faites exécuter le mouvement que je vous ai « prescrit par lettre de Villefranche. Veillez à la « frontière et à la côte. Tenez prête, au besoin, à « Perpignan une colonne de deux cents républi- « cains d'élite. Je la demanderai si elle est né- « cessaire. Communiquez cette lettre à l'adminis- « tration centrale. »

« Du 26 thermidor, quatre heures du matin.

« *Au général Aubugeois.*

« Une ordonnance forcée de rétrograder par « les brigands n'a pu vous remettre mes nou- « velles dispositions. Vous êtes, sans doute, à « Muret. J'envoie une colonne pour assurer vos « communications avec Toulouse. J'attends la « nouvelle de votre victoire. Vive la République !

« COMMES (1). »

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 2.

Les espérances de ce général ne se réalisèrent point, bien qu'il eût été facile à Aubugeois d'entrer dans Muret. Mais laissons à cet égard parler le juge de paix de cette ville, Laviguerie, témoin oculaire :

« Le 26 thermidor, une armée venant de l'Isle-« en-Jourdain se présenta à la côte de Monjuif, « à un quart d'heure environ de Muret, et s'y « arrêta. Persuadée par de faux renseignements « que la ville était bourrée d'insurgés munis « d'artillerie et que le pont sur la Louge était « coupé, cette armée tira cinq coups de canon « pour provoquer les rebelles ; mais n'ayant vu « paraître personne, elle se dirigea vers Toulouse. « Les patriotes manquèrent là une bonne occa-« sion de reprendre Muret ; car il n'y avait plus, « à ce moment, qu'une arrière-garde de cent « cinquante hommes qui s'empressa de se dé-« bander et de fuir au premier coup de canon, de « sorte qu'il ne resta pas un seul homme armé « dans la ville (1). »

L'abandon volontaire et presque précipité de la ville de Muret, chef-lieu d'arrondissement, par l'armée royale était l'aveu formel, évident de son impuissance et le commencement de la fin de l'insurrection. Toutefois, cet abandon était motivé par la défaite des insurgés dans le Gers et de de Paulo dans l'Ariège, et par la marche de Vicose

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 11.

et d'Aubugeois sur Muret, pendant que le conseil militaire concentrait des forces imposantes à Toulouse et que le général Commes y arrivait pour en prendre le commandement supérieur.

Quoi qu'il en soit, l'administration centrale de la Haute-Garonne, voulant faire un dernier appel au bon sens et au patriotisme de ses administrés, leur adressa, le 27 thermidor, la proclamation suivante :

« *Les administrateurs du département de la Haute-*
« *Garonne aux habitants des campagnes.*

« Habitants des campagnes que les fauteurs du « royalisme ont trompés et dont l'erreur peut du- « rer encore, ouvrez les yeux à l'aspect de l'abîme « où l'on voulait vous engloutir. Revenez de votre « égarement déjà trop prolongé. Reprenez vos « occupations journalières comme viennent de le « faire les citoyens des cantons forains de Tou- « louse, ceux de Lanta, de Castanet, de Caraman, « de Saint-Félix, de Revel, de Baziège, de Ville- « franche, de Montgiscard, de Montesquieu-sur- « le Canal, de Nailloux, de Blagnac et de Saint- « Lys. Dans chacun de ces cantons, le peuple a « repris ses travaux et les magistrats républicains « leurs fonctions. Signalez et déclarez à l'autorité « légitime les monstres qui vous fanatisèrent et « ont voulu aliéner vos cœurs à la République. « Pourriez-vous méconnaître encore sa voix ma- « ternelle et rester plus longtemps sous les dra-

« peaux des féroces agents de la royauté? le
« langage du crime a-t-il pu un moment compri-
« mer votre élan naturel pour la vertu? Déchirez
« le bandeau dont les barbares vous ont couvert
« les yeux pendant quelques jours et revenez avec
« confiance vous jeter dans les bras de vos magis-
« trats. Ne craignez ni persécution ni vengeance.
« Les lois dont ils sont les organes sont clémen-
« tes pour les hommes, comme vous, utiles à la
« patrie. Elles ne sont sévères et terribles que
« pour les tigres qui, en vous aveuglant, ont
« voulu déchirer le sein de la mère commune.

« Que tardez-vous à reprendre vos travaux
« rustiques et à continuer vos moissons? Reve-
« nez; ah! revenez sans crainte, laborieux agri-
« culteurs; vous verrez, au ton paternel avec
« lequel nous vous recevrons, que les républi-
« cains savent pardonner à l'erreur et que ce
« n'est que ceux qui ont préparé et ordonné l'in-
« surrection que la République veut frapper.

« Vous l'avez vu, braves laboureurs; partout
« où l'on a levé l'étendard de la révolte, nos pa-
« triotiques phalanges ont terrassé les vils suppôts
« de Louis XVIII. Et ils seront défaits avec la même
« promptitude partout où ils oseront se montrer.
« Les perfides vous avaient dit qu'ils vaincraient;
« mais ils ont été trompés dans leur attente po-
« pulicide, et la victoire est restée fidèle aux sol-
« dats de la liberté.

« Déjà trop de sang a coulé. Nos braves gémis-

« sent d'être obligés de combattre contre des « Français. Abandonnez vos généraux féroces et « nommez-les hautement pour qu'ils soient punis « de leurs crimes. Ils se faisaient insolemment « appeler vos chefs ; ils ne voulaient être que vos « bourreaux. Eux seuls ont encouru la haine « nationale ; eux seuls sont rayés de la liste « de la grande famille. Mais vous, agriculteurs, « vous qui, livrés à vous-mêmes, avez l'âme « pure comme les productions de vos campagnes, « rentrez dans le giron de la République. Plus tôt « vous aurez repris vos travaux, plus tôt vous serez « pardonnés. Croyez à la sincérité des paroles de « paix que nous vous adressons comme à l'affec- « tion que des pères tendres portent à leurs en- « fants, même lorsqu'ils sont égarés.

« Et vous, administrations municipales de « canton, pénétrez-vous de nos principes pacifi- « cateurs ; traitez vos administrés qui revien- « dront de leurs erreurs avec les mêmes égards « que nous les traiterions nous-mêmes. Vous « partagez notre sollicitude. Nous sommes, vous « et nous, animés du même esprit et du même « amour pour la liberté. Que le même sentiment « nous dirige et que la même clémence nous ca- « ractérise pour ramener la paix dans nos con- « trées et rendre à nos concitoyens le bonheur « que le royalisme voulait leur ravir.

« La présente proclamation sera imprimée pour « être sur-le-champ envoyée dans tous les can-

« tons et y être affichée et publiée dans toutes les « communes de l'arrondissement.

« Fait à Toulouse, le 27 thermidor an VII de la « République française une et indivisible.

« CAISSEL, *président;* BARRAU, LEY-
« GUE, CAMPARAN, DESBARREAUX,
« *administrateurs;* LAMAGDELAINE,
« *commissaire du Directoire exé-*
« *cutif;* BÉGUILLET, *secrétaire-gé-*
« *néral* (1). »

Mais les insurgés du Gers, venant de Montfort et de Mauvezin, avaient pénétré dans la Haute-Garonne et menaçaient Grenade et Beaumont-de-Lomagne, pendant que les bandes du chevalier de Thermes, de Nègre et du fameux curé Brisefer, parties des limites du département de Lot-et-Garonne, du côté d'Auvillars, s'emparaient de Saint-Nicolas-de-la-Grave et du Mas-Grenier. Toutes ces localités se trouvant sans moyens de défense, demandaient à cor et à cri des hommes, des armes et des munitions à l'administration centrale de la Haute-Garonne qui faisait la sourde oreille ou répondait, par elle-même ou par le conseil militaire, qu'elle était dans l'impossibilité de rien envoyer.

Le Gers, vivement et subitement attaqué par ses propres enfants, n'avait pu, comme le Tarn, l'Ariège, l'Aude, le Lot et le Lot-et-Garonne, ré-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 3.

pondre à l'appel de la Haute-Garonne. Mais le Lot, malgré son dénûment en armes et en munitions et malgré les mouvements séditieux qui s'étaient produits sur le territoire, avait pris, le 22 thermidor, un arrêté par lequel il ordonnait une levée immédiate de douze cents hommes qui seront mis à la disposition de l'administration centrale de la Haute-Garonne, sous les ordres du général Cayla, commandant la force armée du Lot et de la Corrèze, en résidence à Montauban. Cet arrêté, signé : Calmon, président; Verninac, Duphénieux, Peyrat, Brunet, administrateurs; Périès-Labarthe, commissaire du Directoire exécutif, et Cayla, secrétaire, déclare que « malgré l'article 272 de « l'acte constitutionnel qui s'oppose à ce que la « force armée agisse d'un département dans un au- « tre sans une autorisation expresse du Directoire « exécutif, neuf cents de ces hommes se réuni- « ront à Montauban et trois cents à Moissac; « mais que, sur ce nombre, cinq cents seront « mis immédiatement à la disposition du géné- « ral Cayla, placé sous les ordres de l'adminis- « tration centrale de la Haute-Garonne (1). »

Quatre jours après, les administrateurs du Lot écrivent que la ville de Montauban n'a pu fournir les quatre cents hommes qui, réunis aux cent hommes de Moissac, devaient former les cinq cents hommes promis, à cause de l'état des esprits

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

dans cette ville; mais qu'une colonne mobile de Cahors va partir pour remplacer les forces que le général Cayla emmènera de Montauban. On hâte autant que possible la levée des douze cents hommes dans le département ; mais on n'a ni armes ni munitions à leur donner et la municipalité de Montauban écrit, le 25 thermidor (11 août), à l'administration centrale de la Haute-Garonne : « Qu'il ne lui est pas permis de laisser « partir quatre cents hommes de la ville parce « qu'elle a la certitude qu'il y existe un parti très « nombreux d'ennemis de la Révolution qui sont « organisés en compagnies d'insurgés et qui « n'attendent que le moment favorable pour lever « l'étendard de la révolte (1). »

Les citoyens Débia oncle, président ; Lagravère, Mariette-Auriol, Constans, Favenc père, administrateurs, ajoutent « qu'ils n'ont que *deux* « canons et que pour se défendre et aller au secours « de leurs voisins, ils demandent trois pièces de « canon de quatre avec tous les ustensiles néces- « saires ; deux caissons de quatre bien garnis, un « caisson de douze garni de cartouches d'infan- « terie, trois cents étoupilles, soixante lances à « feu et quatre brosses d'écouvillon pour pièces « de quatre. Le général Cayla a requis deux cent « cinquante hommes dans les communes voisines. « Nous y joindrons de nos troupes et quelques

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

« cavaliers d'un corps que nous venons de former, « et le tout partira demain au soir pour se mettre « à la poursuite des insurgés qu'on vient de « chasser de Saint-Nicolas-de-la-Grave. »

Ces demandes et ces observations sont confirmées par le général Cayla, qui écrit le même jour au conseil militaire de Toulouse : « Que depuis qu'il a offert six cents hommes au général Aubugeois pour aller à son secours, les choses ont bien changé ; que non-seulement il se voit obligé de prendre des mesures pour repousser les insurgés qui se sont portés dans le département du Lot, mais encore de garder sous la main des forces suffisantes à cause de l'effervescence qui règne à Montauban et des efforts que font les royalistes pour enrôler des hommes sous les drapeaux de Louis XVIII en leur *donnant de l'argent*. Mais que, dès qu'il aura reçu les renforts qu'il attend des cantons voisins, il marchera sur Verdun, surtout si on lui envoie les munitions, les canons et les autres objets nécessaires à une campagne effective, et portés sur l'état détaillé que doit lui adresser l'administration municipale (1). »

Cependant les administrations municipales des cantons du nord-ouest du département de la Haute-Garonne, Beaumont-de-Lomagne, Grenade, Verdun, envahis depuis quelques jours par

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 2.

les insurgés ou menacés de l'être, envoyaient lettre sur lettre et courrier sur courrier à l'administration centrale et au conseil militaire pour en obtenir des hommes ou tout au moins des armes et des munitions. Mais le conseil militaire, n'ayant rien à prendre dans un arsenal à peu près vide de munitions et d'armes utilisables, répondait par des espérances, des encouragements ou ne répondait point. Il se bornait, à défaut d'autre chose, à écrire au général Cayla, le 26 thermidor, à cinq heures du matin : « Pressez le départ de toutes « les forces disponibles pour Verdun. La soumis- « sion de Saint-Nicolas-de-la-Grave, abandonné « par les rebelles à l'approche d'une colonne « républicaine venant de Moissac, facilitera votre « marche. Nous ne pouvons vous envoyer que des « cartouches d'infanterie, des lances à feu et des « étoupilles. Nous pourvoierons aux besoins de la « colonne qui ira à Verdun dès que vous nous en « informerez (1). »

Enfin, le général Cayla se met en marche et arrive à Castelsarrasin, venant de Moissac, le 1er fructidor (17 août), avec deux cents hommes et une pièce de canon. Il renforce sa petite troupe de cent hommes de Castelsarrasin et franchit la Garonne avec des barques, pendant qu'un fort détachement de hussards venus du Lot-et-Garonne descendait le fleuve sur l'autre rive et entrait à

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 2.

Saint-Nicolas-de-la-Grave que venaient d'abandonner, pour la seconde fois, les bandes de Nègre et du chevalier de Thermes, après avoir mis à sac la maison du commissaire du Directoire exécutif Capéla.

Pendant ce temps, Aubugeois, venant de Toulouse, arrivait à Grenade avec sa colonne. Cette cité patriotique qui a donné tant de preuves de son civisme et de son dévouement à la République pendant cette période critique, lui fit le plus sympathique accueil et augmenta ses forces de deux cent soixante-dix-neuf fantassins et soixante-douze cavaliers. Ce général y apprit que quelques jours auparavant les patriotes de cette ville, joints à ceux du Burgaud, voulant arrêter la marche des insurgés de Cadours qui, de Drudas, Belleserre, Pelleport se portaient sur Launac au nombre de six cents environ, étaient allés à leur rencontre et, les ayant rencontrés dans les ravines de Pelleport, les avaient mis en pleine déroute après leur avoir tué ou blessé soixante-dix hommes, parmi lesquels se trouvaient de Fleyres et Izalguier, leurs chefs. Le canton de Grenade était alors administré par Arzac, président; Garric, Tissinié, Teulade, Laplaigne, Sarebeyrouse, Faumont, Estellé, Picard, Ségurel, Barrué, etc., etc. Barincou remplissait les fonctions de commissaire du Directoire exécutif à la place de Duzan, absent.

A ce moment, la situation des insurgés de la

Haute-Garonne et du Gers, éparpillés dans cette contrée en colonnes de cinq à six cents hommes, devenait fort critique. Le général Aubugeois arrivait à Verdun, le 2 fructidor à dix heures du soir; Cayla entrait à Saint-Nicolas-de-la-Grave, Petit-Pressigny marchait sur Beaumont-de-Lomagne après avoir soumis Cologne, Montfort et Mauvezin, et le général Vidalot, venant d'Agen, occupait Saint-Clar. Les bandes insurgées étaient donc cernées par quatre colonnes solides, comptant dans leurs rangs quelques troupes régulières avec des canons bien servis (1).

L'insurrection ne pouvait donc qu'être promptement étouffée. C'est ce qui arriva en effet ; car le général Cayla, s'étant mis à la poursuite des bandes de Thermes et de Nègre qui fuyaient vers Beaumont-de-Lomagne, finit par les joindre le 3 fructidor (19 août), à Labourgade, où elles s'étaient enfermées et retranchées dans le vieux château de Terride. Un combat très vif s'engagea. Les insurgés, bien supérieurs en nombre et abrités par des murailles, se défendaient bravement. Mais la pièce d'artillerie de Cayla s'étant mise de la partie, les vieux murs du château ne tardèrent pas à tomber, et les rebelles battus, dispersés et sabrés par les hussards et les cavaliers volontaires qui se mirent à leur poursuite, perdirent quatre-vingt-dix hommes dont quarante morts. Ces

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 5.

cavaliers s'emparèrent de deux charrettes chargées de farine et de pain.

De son côté, le général Aubugeois, accueilli à Verdun-sur-Garonne comme un libérateur, partit le lendemin, 3 fructidor, à huit heures du matin pour Beaumont-de-Lomagne, après avoir envoyé au Mas-Grenier une colonne de deux cent cinquante hommes pour préserver cette petite ville de tout retour offensif de la part des insurgés qui l'avaient abandonnée la veille. Avant de quitter Verdun-sur-Garonne, le général Aubugeois avait envoyé plusieurs cavaliers en reconnaissance afin de s'assurer si, comme on le disait, les brigands avaient concentré toutes leurs forces à Beaumont. Il n'avait pas tardé à apprendre de ces cavaliers que les rebelles s'étaient, pour ainsi dire, enfuis de cette ville à la nouvelle de la prise de Montfort, de Mauvezin et de Saint-Clar par les généraux Vidalot et Petit-Pressigny, et qu'ils se trouvaient en ce moment réunis à Saint-Sardos. Sur ces renseignements, Aubugeois se dirigea immédiatement sur ce village, signalé depuis longtemps comme un des principaux foyers de la rébellion ; mais il n'y rencontra qu'une petite bande de brigands qu'il dispersa à coups de canon. Après ce facile succès, ce général se rabattit sur Larrazet, où il rencontra le général Cayla avec sa petite colonne venant de Labourgade, qui lui apprit que le général Vidalot, avec une forte colonne de volontaires d'Agen, Lamagistère, Villeneuve, Castel-

sagrat, et des gendarmes et des hussards marchait sur Beaumont, par Lavit (1).

Nous avons reproduit, dans le premier chapitre de cet ouvrage, le prudent et sage arrêté de l'administration centrale du département de Lot-et-Garonne, pris le 13 messidor (30 juin), ordonnant la levée immédiate d'un corps de mille hommes qui se tiendra à la disposition des autorités constituées du département.

C'est avec une forte colonne de ce corps, renforcée de cinquante hussards et de quarante gendarmes, que le général Vidalot était arrivé à Auvillars, un des plus ardents foyers de l'insurrection, le 26 thermidor (12 août) au matin. Il en partit le lendemain pour aller dans le Gers délivrer Saint-Clar-de-Lomagne occupé par les rebelles, d'où ils menaçaient Fleurance, Lectoure et toute la rive gauche du Gers; mais ils avaient délogé à son approche et ne trouva personne dans ce chef-lieu de canton. Rentré à Auvillars, le général Vidalot adressa à l'administration centrale de son département et au ministre de la guerre un rapport dans lequel on lit : « Les forces des re-« belles de Saint-Clar se portent à environ douze « cents hommes, dont les deux tiers marchent à « peu près par force et ne sont armés que de four-« ches et de faulx. Le noyau de cette bande est « formé : 1° des chefs, la plupart bien montés et

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 5.

« bien armés ; 2° de déserteurs et de conscrits « ayant des fusils de calibre ou de chasse. Ils sont « environ deux cents. La bande est commandée « par Brocqueville, ex-officier dans la gendarme- « rie, Mauléon et Villereau. Les condamnés « d'Auvillars, parmi lesquels figure le *chevalier* « *Thermes,* jouent un grand rôle parmi les bri- « gands, qui fondent sur eux de grandes espéran- « ces et leur confient des détachements nombreux. « Aussitôt qu'ils prennent possession de quelque « ville ou village, les rebelles coupent l'arbre de « la liberté et y substituent une croix. Ils brû- « lent les écharpes des magistrats, les drapeaux « et tous les emblêmes de la liberté qu'ils trou- « vent dans les lieux publics. Ils obligent les ha- « bitants à arborer à leurs fenêtres des mouchoirs « ou des serviettes de couleur blanche. Les prê- « tres qui les accompagnent entonnent un *Te* « *Deum,* célèbrent messe, vêpres, complies et « ne font faute de bénédictions. Ils cassent les « administrations actuelles et les remplacent, au « nom de Louis XVIII, par des consuls et des « procureurs-syndics. En plusieurs endroits, ils « prennent les magistrats du peuple pour otages « et les forcent à crier : *Vive le Roi!* Nous vous « citerons, avec un respectueux attendrissement, « citoyen ministre, l'exemple du citoyen Garri- « gues, notaire public à Saint-Nicolas-de-la- « Grave qui, surpris par les brigands et excité « par eux à pousser le cri infâme, aima mieux

« périr que de racheter sa vie à ce prix. Il tomba « sous les coups de ces monstres en criant : *Vive « la République !* Mais tous les fonctionnaires ne « suivent pas ce noble exemple. Il y en a beaucoup « parmi eux et parmi les agents municipaux qui « font trop souvent preuve de mauvaise volonté « quand ils ne trahissent pas (1). »

Après la prise de Mauvezin et de Montfort, où les rebelles perdirent deux cents hommes tués, blessés ou prisonniers, le général Petit-Pressigny se dirigea sur Beaumont avec toutes ses forces et y entra dans la soirée du 3 fructidor (19 août) sans résistance aucune. Les insurgés avaient abandonné cette ville à la première nouvelle de sa marche. Il y fut rejoint le lendemain par les généraux Aubugeois, Cayla et Vidalot. Ces quatre généraux passèrent la journée du 5 fructidor (21 août) à Beaumont-de-Lomagne avec toutes leurs troupes et décidèrent de rentrer dans leurs départements respectifs, les insurgés ne paraissant plus nulle part et devenant ainsi insaisissables. Voici un des derniers actes de leurs chefs :

« DÉPARTEMENT DU GERS

« Les commandants, pour le Roy, l'armée en « station à Montfort déclarent et promettent en son « nom pardon et amitié, n'importe quelles ayent « été leurs opinions, à tous ceux de ses sujets qui

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), *Correspondance militaire générale,* liasse du 14 août.

« voudront se ranger sous sa légitime obéissance.
« En conséquence, déclarons que nous tiendrons « pour criminels de lèze-nation tous ceux qui, par « leur insinuation perfide, cherchent à inspirer « de méfiance sur la parole que nous leur don- « nons au nom du Roy de les recevoir avec nous, « et de ne jamais les inquiéter sur leur conduite « et opinion passées.

« Telle est la volonté du Roy que nous avons « juré et jurons d'exécuter au péril de nos vies.

« Donné à Montfort, au quartier-général, le « 16 août 1799 et le premier du Reigne de « Louis XVIII.

« De Brocqueville, *général de la* « *cavalerie;* Mauléon, *adju-* « *dant-général;* Bonnet, *com-* « *mandant;* Palanque, *adju-* « *dant-général*, signés.

« Collationné mot à mot sur l'original déposé « à l'administration centrale du Gers et envoyé « par le commissaire du Directoire exécutif près « l'administration municipale de Fleurance par « l'administration centrale du Gers.

« Remeignon, M. Vivès, J.-P. Laroche, « Mohic, Bailac; David, *commissaire du* « *Directoire exécutif* (1). »

Avant de quitter Beaumont-de-Lomagne pour

(1) Arch. du Gers, *Insurrection de l'an VII.*

rentrer à Toulouse, le général Aubugeois informe de cette détermination l'adjudant-général Portal, qu'il a laissé à Verdun avec un fort détachement et lui dit : *Je fais comme les fondeurs de Bourges, je chôme faute de matières, les insurgés ayant complètement disparu.* Il écrit également à l'administration centrale de la Haute-Garonne que tout rentre dans l'ordre, que les rebelles, battus de tous les côtés par ses collègues Cayla, Vidalot et Petit-Pressigny, ne donnent plus signe de vie ; mais qu'il va, en passant, fouiller la forêt et les ruines de l'abbaye de Grand-Selve où se sont, lui a-t-on dit, réfugiés avec leur chef les débris de la bande de Thermes. Il emmène avec lui une centaine de prisonniers sur lesquels on a saisi des pièces essentielles que le citoyen Gau jeune, du Tarn, lui remettra avec sa lettre, et laisse à Beaumont cent vingt hommes du canton de Cadours avec un chef de brigade (1).

Ce général fouilla, en effet, la forêt de Grand-Selve dans tous les sens et n'y trouva personne; mais les détachements qui bordaient la forêt en dehors pour saisir tous ceux qui en sortiraient lui amenèrent un prêtre réfractaire et un chef des brigands qu'on disait fort dangereux. Dans cette situation, écrit-il à l'administration centrale, j'ai l'intention de passer la nuit à Grenade, *fort estimable pour son zèle et son républicanisme,* et

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 5.

de rentrer demain à Toulouse avec ma colonne. Le général Aubugeois joint à cette dernière lettre un rapport du commandant de la garde nationale du canton de Grenade, signalant un trait héroïque du citoyen Capmartin, du Burgaud, à l'occasion de l'entrée des brigands dans ce village et du pillage de la maison du citoyen Portes, député au conseil des Cinq-Cents.

Il résulte des rapports officiels des quatre généraux qui cernèrent et dispersèrent les insurgés de cette contrée que les rebelles perdirent dans cette campagne trois cents morts ou blessés et cent vingt-cinq prisonniers, parmi lesquels le ci-devant comte de Mauléon, commissaire royal pour Louis XVIII, et un certain Razoua, installé juge royal à Beaumont.

Pendant que les quatre généraux précités débarrassaient le nord-ouest du département de la Haute-Caronne et le nord-est de celui du Gers des bandes royalistes qui les désolaient depuis huit jours, le général Commes partait de Toulouse avec une forte colonne de gardes nationaux de cette ville, de volontaires de l'Aude, du Tarn et de quelques troupes régulières pour se mettre à la poursuite de l'armée dite royale, qui avait abandonné Muret depuis deux jours en y laissant six mille rations de pain, soixante septiers de blé et dix-neuf barriques de vin, le tout pris sur les propriétés des acquéreurs de biens nationaux. Mais laissons parler le juge de paix Lavigerie :

« Enfin, le 28 thermidor (14 août) au matin, « arriva de Toulouse une armée de quatre mille « hommes au moins, composée de onze cent « soixante-dix fantassins et le reste de cavalerie, « dragons, hussards, gendarmes et volontaires à « cheval, avec trois pièces de canon, un obusier « et les munitions nécessaires, sous les ordres de « deux généraux. Une force si considérable nous « fit frémir. Nous craignîmes que les menaces « d'incendie et de destruction proférées la veille « par les patriotes forains mis en liberté après « sept jours d'une dure détention, et celles « articulées par l'armée arrêtée un instant à « Monjuif, le 26, ne se réalisassent. Je me « rendis auprès des généraux, à la maison com- « mune, pour plaider la cause de notre malheu- « reuse ville et leur exposer qu'elle avait été « contrainte de céder à la force et ne pouvait « être responsable de ce qui s'était passé. Les « généraux le comprirent si bien qu'après la « distribution du pain et du vin ils firent pro- « clamer à la tête des colonnes *qu'il était dé- « fendu de piller ni de vexer les habitants sous « peine d'être fusillé de suite*. Mais, malgré cette « défense sévère, de nombreux vols furent com- « mis et plusieurs maisons de belle apparence « entièrement dévalisées. Il était difficile qu'il « en fût autrement à cause du grand nombre « d'hommes, de femmes et d'enfants qui sui- « vaient l'armée. Cette armée partit le même jour,

« vers quatre heures de l'après-midi, pour aller
« à Noé.

« Le 29, les magistrats rentrèrent ou se montrèrent. On s'empressa de replanter l'arbre de la liberté et de chanter force chansons patriotiques. Une partie de l'armée de la veille repassa, se rendant à Toulouse, avec un général. Le 30 thermidor tout était rentré dans l'ordre et le juge de paix clot son procès-verbal (1). »

Tel est le procès-verbal du juge de paix de Muret Laviguerie. Il ne fait pas grand honneur au courage ni au patriotisme des magistrats, fonctionnaires et habitants d'une ville de quatre mille âmes qui fuient ou se cachent, le 20 thermidor, devant une bande de cinq à six cents insurgés mal armés, qu'ils attendaient depuis près de vingt-quatre heures. Nous l'avons toutefois reproduit presque textuellement et par fractions, parce qu'il est fort intéressant et très habilement fait. Nous n'en discuterons pas la sincérité, malgré les contradictions et les appréciations inexactes qu'il contient, telle que celle de l'armée de Commes comptant près de *trois mille cavaliers*. D'où étaient-ils sortis? Mais il nous est impossible de ne pas nous demander comment il se faisait que ce juge de paix n'eût pas envoyé, le 26, un exprès à Aubugeois arrêté à la côte de Monjuif pour lui faire savoir que les rebelles avaient abandonné Muret,

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 11.

et qu'il fût resté, pendant *dix jours*, au milieu des insurgés sans être inquiété, alors que leur premier soin était de mettre partout la main sur les magistrats et les fonctionnaires, de les piller, les arrêter et quelquefois les assassiner? Le commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine va nous le dire. Ce fonctionnaire déclare, dans un rapport au ministre de la police générale, que *le fils et le gendre* de Laviguerie étaient à la tête des royalistes de Muret, commandés par Gallias, frère du commissaire du Directoire exécutif près le tribunal civil et criminel de Toulouse. Il résulte, en effet, de pièces de l'état-major des rebelles trouvées à Muret, écrites et signées par eux, que le général en chef était Gallias et qu'il avait sous ses ordres Rougé, de Paulo, d'Aguin, Saint-Martin, Laborde, frère du député du Gers, les frères Marin, Puntous, de Sainte-Foy, Boyer, de Rieumes, etc., etc. Un riche propriétaire, nommé Carrière, installé consul à Muret, était le commissaire civil de Louis XVIII dans cette ville (1).

Quant à l'armée de Commes, voici ce qu'en dit ce même commissaire, dans un rapport du 28 thermidor adressé au ministre de l'intérieur :

« Une colonne de quinze cents hommes d'infan-
« terie et de trois cents cavaliers, avec quatre piè-
« ces de canon et un obusier, a été dirigée ce matin
« sur Muret. Les quelques royalistes qui y étaient

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

« restés ont pris la fuite et on n'a trouvé dans « cette ville que des femmes et des enfants. Les « hommes avaient fui par crainte d'être arrêtés, « parce que cette localité, entièrement vouée à la « royauté, ne comprend peut-être pas *cinquante* « citoyens qui n'aient trempé dans la rébellion. « Il en a, au reste, toujours été ainsi depuis « la Révolution. C'est pourquoi je me joins à « l'administration centrale pour demander au « Corps législatif que le tribunal correctionnel « soit transporté à Rieux (1). »

L'occupation de Muret par les insurgés avait jeté l'alarme dans toute la vallée de la Garonne, jusqu'aux Pyrénées, et vivement impressionné les populations des hauts plateaux qui la dominent, à l'est comme à l'ouest. Partout, les municipalités s'étaient déclarées en permanence et prenaient toutes les mesures propres à se défendre contre une attaque possible. Les colonnes mobiles étaient requises de se réunir aux chefs-lieux de canton afin de parer à tout évènement. Mais on manquait d'armes et de munitions, et malgré les lettres les plus pressantes on n'obtenait rien des administrations centrales, se trouvant elles-mêmes au dépourvu. Les bruits les plus alarmants et les plus contradictoires circulaient de tous les côtés. Ils se propageaient avec une rapidité surprenante et apeuraient les populations rurales par leur

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

extravagance et leur exagération. Il va sans dire que les plus extraordinaires étaient les plus accrédités. Toulouse était entre les mains des rebelles. Seize départements avaient pris les armes, et l'ouest comme le Midi étaient à feu et à sang. Louis XVIII allait être proclamé roi de France à Lyon. La République avait fait son temps et dans peu tous les républicains, comme tous les fonctionnaires, devaient subir la peine de leurs crimes et de leurs forfaits, etc., etc. Tous ces dit-on et toutes ces fausses nouvelles, propagées avec soin par les royalistes, obtenaient d'autant plus de créance qu'il était impossible de les démentir officiellement, les communications avec la ville de Toulouse et l'administration centrale se trouvant absolument interrompues. Leur effet était désastreux. Le trouble agitait tous les cœurs timorés et les âmes les plus fermes n'en étaient pas exemptes. De là, des craintes et des hésitations funestes parmi les fonctionnaires et les magistrats les plus dévoués. Les uns faisaient leur démission, les autres abandonnaient leur poste et on ne trouvait personne pour les remplacer. Qu'on juge par là de la triste situation dans laquelle se trouvaient les pays insurgés.

Néanmoins, un grand nombre de municipalités organisaient la défense de leurs foyers et se préparaient même à l'attaque. Nous avons vu que, dès le 21 thermidor, celle de Rieux avait envoyé sa brigade de gendarmerie, avec une petite colonne

de sa garde nationale, jusqu'au lieu appelé la *Gondole,* près Muret, pour empêcher les brigands de remonter la vallée de la Garonne. Cette expédition ne fut pas heureuse ; mais il aurait pu en être autrement si les cantons qui occupaient les deux rives du fleuve, comme Noé, Carbonne et Cazères, avaient suivi ce généreux exemple, au lieu de se laisser envahir sans la moindre résistance. Malgré cet échec, les citoyens de Rieux, il faut le dire à leur honneur et à leur louange, n'hésitèrent pas, le lendemain 22 thermidor, à se joindre aux gardes nationales voisines pour aller, sous la conduite du général Léra, disputer aux brigands le passage du pont de Carbonne, afin d'empêcher leur irruption dans leur canton et dans le département de l'Ariège. Mais cette tentative n'aboutit point. Après un combat assez vif, où il perdit plusieurs hommes tués, blessés ou faits prisonniers, Léra fut obligé d'abandonner Rieux à la merci des rebelles et de se replier sur Saint-Girons. Cependant ce général, voulant à tout prix s'opposer à l'invasion des brigands dans le département de l'Ariège, après avoir reçu de nombreux renforts pendant sa retraite, marcha de nouveau sur Carbonne abandonné par les insurgés, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa lettre de Lahitère du 24 thermidor. Dans cette situation, on ne s'explique guère pourquoi et comment il arriva trop tard, le surlendemain 26, au rendez-vous que lui avait assigné le général Bartier.

Le général Bartier (Jean-Etienne) était le fils de Bertrand Bartier, homme de loi et président de l'administration municipale du canton d'Aspet. Dès le début de la Révolution, il avait quitté le barreau pour suivre la carrière militaire. Après cinq campagnes aux Pyrénées, au siège de Toulon et en Italie, où il avait conquis le grade d'adjudant-général, Bartier, criblé de blessures et d'infirmités, avait été envoyé dans ses foyers avec la maigre retraite attribuée à son grade. Mais le gouvernement ne tarda pas à le nommer commissaire du Directoire exécutif près de son canton. Un an après, c'est-à-dire le 8 ventôse an VII, il était révoqué et remplacé par le juge de paix Saccarère. L'administration municipale toute entière, indignée d'une mesure que rien ne justifiait, donna sa démission. Le père du général s'était retiré depuis quelque temps à cause de son grand âge. Il avait été remplacé par Touzet. Mais lorsque Bartier transmit ses pouvoirs à Saccarère, il mit tant d'instance à ce que l'administration conservât les siens jusqu'à l'expiration de son mandat qu'il obtint gain de cause. Quelques jours après, l'assemblée primaire du canton, réunie à Aspet pour donner un successeur au juge de paix Saccarère, élisait le général à la presque unanimité des voix.

Le 21 thermidor, l'administration municipale du canton d'Aspet se réunissait extraordinairement sous la présidence de Touzet. Etaient pré-

sents : les citoyens Soubrier, Feuillerat, Lachapelle, Lafont, Lanelle, Mailhan, Bataille, Bilac, Vaqué, Cardeilhac, Chibalie, Maubé, Lieux, Lacourt et Périssé, agents ou adjoints municipaux ; Saccarère, commissaire du Directoire exécutif, et Thomas Arjo, secrétaire.

Après avoir ouvert la séance, le président donne communication de diverses lettres envoyées par plusieurs municipalités annonçant l'occupation de Muret, de Noé et de Carbonne par des bandes royalistes qui dévastent tout sur leur passage. L'administration délibère qu'il sera fait immédiatement un appel pressant à tous les bons citoyens afin d'aller au secours des cantons envahis ou menacés. Les volontaires se réuniront à Aspet le 23 thermidor et partiront sous le commandement du général Bartier. Des commissaires sont désignés pour aller de suite saisir les poudres, les armes et les munitions qu'on trouvera dans les boutiques (1).

Muni de cette délibération et frappé de la gravité des évènements, Bartier se rend à Saint-Gaudens et se met à la disposition de l'administration municipale pour organiser la résistance, réunir toutes les colonnes mobiles de la vallée de la Garonne et marcher sur Muret afin de délivrer cette ville et rouvrir, s'il est possible, les communications avec Toulouse. Ces offres généreuses et patrioti-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, Registre des délibérations de la municipalité d'Aspet.

ques furentchaleureusementaccueillies. On s'empressa d'écrire aux municipalités voisines pour les inviter à envoyer sans retard leurs colonnes mobiles à Cazères, où le général Bartier les organisera et en prendra le commandement. Mais le canton de Saint-Gaudens ne peut rien envoyer, toutes ses forces ayant été dirigées sur l'Isle-en-Dodon menacé par les brigands.

Heureusement, les administrateurs des cantons de *Montréjeau :* Trilhard, Lasserre, Batmale, Cazaugrand, Maupoumé, Save, Reulet, Lère, etc., etc.; Villaret, président, et J.-P. Sartor, commissaire du Directoire;

De *Salies :* Anouilh, président provisoire; Lasmartres, Duran, Irles, Ribet, Castex, Rozès, Blanchard, Dubuc, Canal, Gélas, Pujol, Fournié, Duchen, Daures, etc., etc.; Rouède, commissaire du Directoire, et Burgalat, secrétaire;

De *Saint-Martory :* Bonneserre, président provisoire; Pégot, Galès, Sarraute, Cassé, Bonneau, Lasmartres, Lastrade, etc., etc.; Court, commissaire du Directoire;

D'*Aurignac :* Dabeaux, président provisoire; Dulac, Barrau, Rouzès, Lasserre, Saint-Sébé, Dorliac, Samouillan, Duclos, Amilhat, etc., etc.; Goutelongue, commissaire du Directoire;

Du *Fousseret* : Danglans, président; Bazin, Lagèze, Larrieu, Autofage, Ségouffein, B. Dario, Seget, etc., etc.; Lamouroux, commissaire du Directoire exécutif, ne suivirent pas ce triste exemple;

car, le 25 thermidor, leurs colonnes mobiles étaient réunies à Cazères. Celles d'Aurignac et de Martres s'y trouvaient le 23 au soir. La colonne de Saint-Martory, dit Court, ne put partir que le 24 au matin, vers onze heures, avec celle de Salies arrivée le matin même. A sept heures du soir se présenta celle de Montréjeau, forte de cent quatre-vingts hommes bien aguerris, bien disciplinés et commandés par de bons chefs. Vers minuit arrivèrent cinq cents hommes du canton d'Aspet ne portant, en grande partie, que des bâtons ou des faux. Cette colonne passa la nuit à Saint-Martory et partit le 25 au matin pour aller rejoindre les forces réunies à Cazères sous les ordres du général Bartier (1).

Faisant acte de juste prévoyance, l'administration municipale de Saint-Martory convoqua dans cette ville, pour le 24, toutes les gardes nationales sédentaires du canton afin d'y organiser un corps de réserve destiné à parer aux imprévus qui pourraient surgir. Si cette sage mesure s'était réalisée, le désastre de la Terrasse pouvait être réparé. Mais il n'en fut rien. La plupart des communes répondirent à l'appel ; seulement, lorsqu'il fallut désigner les hommes qui devaient constituer ce corps de réserve, tout le monde se récria, disant que tous les hommes présents devaient en faire partie ou personne. Ceux d'Auzas

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 13.

étaient les plus bruyants. Voyant qu'elle ne viendrait pas à bout de son projet, la municipalité se décida à envoyer le tout à Bartier qui en ferait ce qu'il pourrait. Cette masse fut donc dirigée sur Martres-Tolosane, le 25 au soir; mais, avant d'arriver dans cette ville, le plus grand nombre avait déserté et, comme toujours, ceux d'Auzas qui criaient le plus : *En avant ! en avant !* avaient été les premiers à se débander.

Le 26 thermidor au matin, le général Bartier avait sous sa main, à Cazères, *une quinzaine de cents hommes* dont la moitié au moins ne portaient que des piques, des bâtons ou des faux et l'autre moitié des fusils de toute espèce et de tout calibre avec peu ou point de munitions. Le commissaire du Directoire exécutif près le canton d'Aurignac, Goutelongue, déclare que les gardes nationaux de ce canton n'avaient, chacun, qu'un coup de feu à tirer (1). Néanmoins, le général Bartier réunit le matin toutes ses forces sur la place de Cazères, les passe en revue et les encourage à se bien conduire. L'épicier-droguiste de Salies-du-Salat Anouilh, et l'apothicaire Bellecour, de Cazères, qui avaient pris, on ne sait pourquoi ni comment, *le titre de commissaires civils* de cette troupe, se mirent à la haranguer avec emphase ; puis l'apothicaire, ouvrant le code pénal militaire, lui en donna lecture et jura de mourir pour la République.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 12.

Bartier avait écrit au général Léra, qui se trouvait vers Sainte-Croix, dans l'Ariège, pour l'informer de son projet de marcher sur Carbonne, lui disant qu'il ne le réaliserait que lorsqu'il serait lui-même en état de se porter sur ce point. Léra lui répondit qu'il se trouverait le 26, à deux heures de l'après-midi, sur le pont de Carbonne. Comptant sur cette promesse, Bartier partit de Cazères avec sa petite armée, après déjeuner, vers onze heures, afin de se trouver au rendez-vous à l'heure indiquée. L'apothicaire et l'épicier paradaient en tête de la colonne, montés sur de bons et solides chevaux.

La route de Cazères à Carbonne, parallèle et peu éloignée de la Garonne, longe le mur de clôture du parc et du château de la *Terrasse* sur une assez grande étendue. Arrivée à l'extrémité du parc où se trouve le château, du côté de Carbonne, cette route tourne brusquement à droite vers la rivière par une pente assez raide. Rougé, rentré à Carbonne vers onze heures du matin avec environ quatre mille hommes, y avait été informé par les royalistes de Cazères du projet, du nombre et de l'état des troupes de Bartier. Voulant profiter de cette occasion et de l'excellente position que lui offraient le château et le parc de la *Terrasse*, il s'était empressé de s'y transporter avec ses troupes et avait embusqué une bonne partie de son infanterie derrière le mur de clôture du parc, pendant que l'autre partie, cachée avec

la cavalerie dans l'angle rentrant que forme la route à l'extrémité du château, attendait le moment d'agir efficacement. Bartier, ne se doutant de rien et ne croyant même pas les insurgés à Carbonne, marchait sans défiance et, il faut le dire, sans précautions, plutôt comme une troupe en promenade que comme des soldats pouvant être assaillis à tout instant dans un pays en pleine insurrection. La tête de sa colonne, côtoyant le mur du parc, allait arriver au château lorsqu'il entend tout à coup une fusillade vive et bien nourrie partir de ce parc et voit le mur de clôture couronné d'une épaisse fumée. Cette attaque aussi violente qu'inattendue renverse bon nombre d'hommes tués ou blessés et jette le désordre dans les rangs de la colonne. Mais les hommes de Martres et de Montréjeau, plus solides et mieux commandés, tiennent tête à l'orage. Ils serrent leurs rangs et se défendent si bien que l'ordre se rétablit autour d'eux. Bartier, payant de sa personne, parcourt les rangs et encourage ses soldats. Mais la fusillade du parc devient plus vive. Les hommes tombent les uns après les autres. Les républicains répondent inutilement, puisqu'ils ont une muraille entre eux et leurs adversaires. Cela les décourage et les ébranle. Ceux qui n'ont que des bâtons ou des fusils sans munitions commencent à fuir devant un combat aussi inégal. La cavalerie royaliste, embusquée dans l'angle de la route, derrière le château, saisit ce moment. Elle sort de

sa cachette et se jette à fond de train sur la colonne ébranlée. Une panique s'empare d'elle; Bartier court aux plus démoralisés, les ranime par son exemple, parvient à les rallier et les ramène au combat au pas de charge. Mais tous les gardes nationaux mal armés et ne pouvant se défendre quittent les rangs et se débandent, abandonnant leurs frères au milieu du danger. Bartier est entouré d'ennemis. Il se défend avec un courage héroïque et finit par se faire jour avec son sabre. Cependant son cheval, grièvement blessé, perd ses forces avec son sang, et ce général se voit obligé de rallier les plus braves de ses soldats qui résistent encore et de se replier sur Martres avec eux (1).

Les commissaires civils, dit le citoyen Lamouche, de Cazères, dans une lettre du 16 fructidor, qui avaient si chaleureusement harangué les troupes de Bartier sur la place de Cazères et juré de mourir pour la République, furent les premiers à tourner bride et à donner l'exemple de la fuite, mais d'une fuite tellement affolée qu'ils franchirent sans s'arrêter Salles, Saint-Julien, Cazères, Palaminy et arrivèrent d'un trait à Martres, d'où, après avoir laissé un instant prendre haleine à leurs montures, ils repartirent pour Saint-Martory avec la même vitesse. Cette fuite honteuse durant quatre lieues, alors que les royalis-

(1) Arch. de la Hte-Gne, Registre des délibérations de la municipalité de Montréjeau, séance du 15 fructidor.

tes, assez maltraités, n'avaient poursuivi les républicains que pendant un quart d'heure, fut, avec le mauvais armement des colonnes mobiles, une des principales causes du désastre de la Terrasse, « dans lequel j'ai perdu si inutilement mon fils, dit Lamouche, *sans que sa mort ait servi de rien* (1). »

On ne connaît pas exactement le nombre des républicains morts ou blessés dans cette déroute. Le *Journal de Toulouse* du 5 vendémiaire an VIII le porte à *soixante-huit* pour les tués et ne parle pas des blessés. Le commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine, dans son rapport officiel au ministre de la guerre, avoue *soixante* morts et se tait sur les blessés. Nous avons voulu vérifier ces chiffres, mais les listes des républicains tués ou blessés par les insurgés de l'an VII, dressées par les municipalités en exécution des lois des 24 messidor et 3 fructidor sont incomplètes et contiennent, en outre, de nombreuses lacunes. C'est ainsi que le jeune Lamouche dont nous venons de parler n'y figure point, de même que le citoyen Atoch, de Saint-Elix, également tué à la Terrasse, comme nous l'a affirmé notre ami le docteur Atoch, son petit-fils. Nous pensons, toutefois, que le chiffre donné par le *Journal de Toulouse* est à peu près exact et que celui des blessés ou prisonniers peut être porté à *deux cents*. La

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 10.

colonne mobile du canton de Martres-Tolosane perdit, à elle seule, quarante-deux hommes, dont vingt prisonniers, onze blessés et onze tués, parmi lesquels le brave Limargues.

Jean Limargues, qui commandait la colonne mobile de Martres-Tolosane, était un chef de bataillon de trente-deux ans, retiré par suite de blessures. Il remplissait à Martres les fonctions de commissaire du Directoire exécutif. Grièvement blessé et étendu sanglant sur le champ de bataille, il vit sa colonne se débander après avoir perdu, en morts, blessés ou prisonniers, près de la moitié de son effectif. Un certain Lamothe, ex-prébendier de Toulouse, chassé de sa famille pour son immoralité, l'aperçoit. Il court à lui et lui dit, en le menaçant de son sabre : Crie *Vive le Roi!* — J'ai juré de mourir libre, répond Limargues. *Vive la République!* — Eh! bien, meurs! dit Lamothe en lui plongeant son sabre dans la poitrine (1).

Un jeune garçon de dix-huit ans, Jean-Joseph Fadeuilhe, de Bordes, près Montréjeau, capitaine dans la colonne mobile de ce canton, mourut à peu près de la même manière. Fait prisonnier au combat de la Terrasse, il fut conduit à Carbonne. On voulut lui faire crier : *Vive le Roi!* Il s'y refusa obstinément et tomba sous les coups des brigands en criant : *Vive la République* (2)! Si

(1) *Journal de Toulouse* du 9 fructidor an VII.
(2) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 18.

Léra s'était trouvé au pont de Carbonne à *deux heures,* au lieu d'y arriver à six heures du soir, l'affaire de la Terrasse pouvait donner des résultats opposés.

Un écrivain contemporain, M. l'abbé de la Tour de Noé, dans un livre grotesque exclusivement consacré à la glorification de tous les membres de sa famille, fait du combat de la Terrasse un récit aussi pompeux qu'imaginaire. Il le fixe d'abord au 21 thermidor, alors qu'il eut lieu le 26, et substitue sans plus de façon, au général Rougé et à ses lieutenants, son grand-père Gabriel de la Tour de Noé et deux de ses amis, le comte de Fauls et de Guilhem de Latrape, dont nous n'avons pas trouvé seulement les noms dans les volumineux documents que nous avons parcourus.

Ces trois gentilshommes réunissent deux mille fantassins, cinquante cavaliers avec deux couleuvrines et marchent, dit-il, sous le commandement supérieur de la Tour de Noé, contre *cinq mille* républicains campés à la Terrasse. Ils les attaquent vers trois heures du matin, les mettent en pleine déroute et leur tuent *quatre mille cinq cents hommes* pendant qu'ils n'en perdent que *quatre cents.*

La principale action, dit cet écrivain, eut lieu au *pont d'Ercus,* derrière le parc de la Terrasse, « pont moins historique que celui d'Arcole, s'écrie « l'abbé de la Tour, et qui pourtant mériterait de le « devenir plus que lui, de même que le combat

« de la Terrasse a plus de valeur militaire que « toutes les batailles ensemble que les Frédéric, « les Moltke et les autres ont livrées aux soldats « de la France. » On ne saurait pousser plus loin l'infatuation de la famille.

Après ce grand succès, ajoute cet abbé, le général Gabriel de la Tour de Noé entra à Saint-Martory où le comte de Fauls blessa grièvement le général républicain Latour, et où de Guilhem de Latrape, commandant les cinquante cavaliers, fut tué près de l'église.

Comme toutes les mauvaises nouvelles, celle de la déconfiture des républicains se répandit avec une rapidité effrayante et jeta la consternation dans le pays. Chaque commune avait à déplorer quelque mort ou quelque blessé et voyait arriver, ce qui était plus humiliant encore, quelqu'un des siens *tondu* jusqu'à la peau. C'est après l'affaire de la Terrasse que les royalistes, ne sachant que faire des prisonniers, imaginèrent de les tondre aussi ras que possible afin de les reconnaître s'ils étaient pris de nouveau. Les plus célèbres *tondeurs* furent les chefs de bande Denax, de Lilhac, canton de Boulogne, et Martres père et fils, de Saint-André, canton d'Aurignac.

Cependant, le général Bartier arrivait à Martres avec les cinq à six-cents hommes qu'il avait pu rallier de son armée débandée et qui fondait pour ainsi dire dans ses mains, tant était grand le découragement. Il entra le lendemain matin,

27 thermidor (13 août), à Saint-Martory, y établit son quartier-général et partit pour Saint-Gaudens avec une seule ordonnance, laissant la ville sous la garde de vingt-cinq à trente hommes de Martres et du Fousseret, commandés par les capitaines Dinnat et Dulac. Ce qui restait de la colonne de Bartier, suivant son exemple, s'était dispersé.

Si le général Bartier, plus froid ou plus prudent, au lieu d'obéir à un ressentiment personnel et d'aller à Saint-Gaudens faire publiquement une scène violente à l'administration municipale, était demeuré à Saint-Martory pour réorganiser sa petite troupe, lui relever le moral, couper la route de Toulouse à Saint-Gaudens par des tranchées ou la barrer avec des barricades entre la vieille tour de Latourasse et les rochers d'en face, à l'entrée de la ville et dans le défilé de l'Escalère, il aurait pu arrêter Rougé au moins toute la journée du 28, recevoir le général Latour qui arriva le soir même avec trois cents hommes et deux canons et prendre sa revanche du désastre de la Terrasse. Pour peu que Bartier eût, en effet, prolongé la résistance dans Saint-Martory, si bien défendu par la nature, il recevait, deux ou trois jours après, les précieux renforts amenés par Chaussey et Léra et plaçait toute l'armée royaliste entre ses forces et celles de Vicose arrivant de Saint-Elix. Dans cette situation, Rougé n'aurait eu qu'à se rendre ou à se voir écraser entre les deux armées républicaines; car Saint-Martory est un défilé de

quelques mètres de largeur sur un ou deux kilomètres de longueur environ, limité à l'est par la Garonne et à l'ouest par des rochers élevés dans lesquels on a taillé la route à pic. C'est ce qui faisait dire à Goutelongue, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale d'Aurignac : « Je n'ai été qu'un sergent des « grenadiers de l'ancien régime, mais si j'eusse « été honoré du commandement des républicains « et que les brigands eussent franchi Saint- « Martory je me serais brûlé la tête (1). »

Quoi qu'il en soit, l'agent municipal de Saint-Martory Dominique Bonneserre, resté seul de toute l'administration municipale qui avait fui à la seule annonce de la marche de Rougé, y compris le commissaire du Directoire exécutif Court et le juge de paix Lapeyre, constate dans un procès-verbal que ce chef royaliste entra dans la ville abandonnée, le 28 thermidor (14 août) vers cinq heures du matin, avec une force armée de trois mille hommes environ criant à tue-tête : *Vive le Roi ! vive la Reine ! vive la Religion !*

Son premier soin fut de faire abattre l'arbre de la liberté en chantant le *Réveil du peuple*, d'enfoncer les portes de la maison commune, d'y briser tous les meubles et d'y déchirer ou brûler tous les papiers que Lapeyre et Court n'avaient pas emportés. Puis il me somma, dit Bonneserre,

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 12.

de fournir à ses troupes tout ce dont elles avaient besoin en pain, vin, viande, fourrages, « avoine, etc., etc. N'ayant aucune force à leur « opposer, je dus me soumettre à toutes leurs « exigences sous peine de voir les maisons et les « propriétés de mes administrés pillées, dévastées, « incendiées. Je fis alors publier cette somma- « tion au nom de Rougé et chacun s'empressa de « porter ce qu'il pouvait (1).

« Mais les chefs des rebelles, ajoute Bonneserre, « sachant que Saint-Martory avait fourni un fort « contingent aux colonnes républicaines qui « luttaient contre eux, imaginèrent de sommer, « au nom du roy, la population de verser, dans le « délai d'une heure, une contribution de guerre de « 6,000 francs dans leur caisse militaire, sous « peine de voir leur ville livrée au pillage. » C'était à la fois, dit M. Roschach, une nécessité de guerre et un châtiment (2).

Cette sommation jeta l'alarme dans tous les esprits et Bonneserre dut, avec quelques autres citoyens, faire des démarches pressantes auprès des chefs de l'armée royale pour leur démontrer l'impossibilité où se trouvaient leurs concitoyens de verser cette somme. Ils prièrent, supplièrent et finirent par obtenir qu'on ne donnerait pas suite à cette demande; mais bientôt après plusieurs maisons furent pillées. Enfin, les insurgés par-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 13.
(2) *Foix et Comminges*, page 137.

tirent pour Saint-Gaudens vers midi, emportant sur des chars réquisitionnés toutes sortes de subsistances pour l'infanterie et la cavalerie en viandes, fourrages, avoine, etc., etc., avec huit cents marques de pain et deux chars de vin, sans compter les deux mille trois cents rations de pain, de vin et de viande qui leur avaient été déjà livrées.

Les derniers soldats de Rougé avaient à peine franchi le défilé de l'Escalère que le général Latour apparaissait sur la route de Saint-Girons, de l'autre côté de la Garonne, avec trois cents hommes de cavalerie ou d'infanterie et *deux* pièces de canon. Les fonctionnaires et les magistrats fugitifs de la veille rentrèrent avec lui. Plusieurs détachements de républicains armés étant venus le rejoindre, ce général disposait de cinq à six cents hommes lorsque de Paulo se présenta devant Saint-Martory, vers cinq heures du soir. « Mais cette troupe ne sut pas ou plutôt « ne voulut pas résister, dit Court, car à la pre- « mière nouvelle de l'arrivée de ces insurgés, le « général Latour monta à cheval pendant que la « générale battait dans les rues de Saint-Martory. « Il se porta bravement en avant, sur la route de « Toulouse, suivi de quelques cavaliers seulement, « parmi lesquels se trouvait l'agent municipal « Bazin, du Fousseret, qui montra le plus grand « courage. Pendant ce temps, les autres troupes, « au lieu de suivre l'avant-garde qui se battait à « cent mètres de la ville, prirent la fuite. La cava-

« lerie courait vers Saint-Girons et l'infanterie « se sauvait à travers les champs et les vignes. »

Le juge de paix Lapeyre raconte à son tour le même fait comme suit :

« Le lendemain, 28 thermidor (14 juillet), dans « l'après-midi se présenta un corps d'insurgés « commandés par de Paulo. Le général Latour, « surpris par l'arrivée de ce corps dont il ignorait « la marche, fait battre la générale. Les républi- « cains prennent les armes et se réunissent à la « hâte. La lutte s'engage. Le général Latour « tombe. On le croit mort et le désordre se met « dans les rangs des républicains qui se déban- « dent et prennent la fuite en laissant cinq des « leurs sur le champ de bataille (1). »

D'après le commissaire du Directoire exécutif Court, le général Latour aurait été mis hors de combat par le comte de Paulo dans une lutte corps à corps. La *Biographie toulousaine* s'empressa d'adopter cette version qui servit aux écrivains royalistes pour donner à ce combat des proportions presque épiques. Un grave écrivain contemporain, M. Roschach, se prenant lui-même d'enthousiasme à cette occasion, écrit : « Il y eut dans « ce petit combat de Saint-Martory un épisode « qui rappela le souvenir des guerres chevale- « resques et qui dut plaire aux ruines féodales du « château de Montpezat. Pendant quelques ins-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 13.

« tants, le comte de Paulo et le général Latour
« se battirent corps à corps en avant de leurs
« cavaliers. L'officier républicain, blessé grièvement,
« passa quelque temps pour mort (1). »

Or, rien n'est moins certain que ce combat; car si le commissaire Court, qui ne faisait qu'aller et venir de Saint-Martory à Mazères et de Mazères à Saint-Martory, selon que les républicains étaient vainqueurs ou vaincus, le signale, le juge de paix Lapeyre et l'agent municipal Bonneserre, qui ne quitta pas un seul instant Saint-Martory, n'en disent rien dans leurs rapports. D'un autre côté, voici une pièce officielle qui en modifie singulièrement l'importance et le rend beaucoup plus prosaïque.

« L'an sept de la République française une et
« indivisible et le 28 thermidor, nous, Philippe-
« Joseph Dulac, habitant la commune de Lussan,
« canton du Fousseret, commandant la force ar-
« mée dudit canton, parti le 21 thermidor pour
« repousser et battre les insurgés royaux, certifie
« que le citoyen François Bazin, agent municipal
« de la commune du Fousseret, faisant partie
« de la force armée en qualité de soldat sous
« mes ordres, se battant corps à corps avec le
« comte de Paulo, un des généraux des brigands
« royaux, dans la commune de Saint-Martory et
« à l'entrée de la dite commune, du côté de celle
« de Martres, le 28 thermidor, le susdit Bazin, au

(1) *Foix et Comminges*, page 197.

« moment où la victoire se déclarait pour sa bra-
« voure et son intrépidité, fut atteint et frappé
« par l'aide de camp du dit Paulo au côté droit de
« la tête, un peu au-dessus de l'aureille, d'un rude
« coup de sabre qui, lui ayant coupé son chapeau
« de toile cirée, lui fendit environ quatre travers
« de doits de la tête, blaissure qui le força à re-
« gret d'abandonner sa proye et de se retirer pour
« se faire panser et se remettre. Ce que nous cer-
« tifions véritable, d'après le rapport de ses cama-
« rades d'armes et d'après ce que nous en avons
« vu nous-même qui en avons été en grande
« partie le témoin oculaire.

« En foy de quoy avons dressé et délivré le
« présent pour lui servir et valoir ainsi que de
« droit, et nous avons signé.

« A Fousseret, le seusdit jour et an que dessus.

« J. Dulac, *capitaine commandant*
« *la colonne mobile.*

« Nous, membres de l'administration munici-
« pale du canton du Fousseret, certifions la signa-
« ture du citoyen Dulac véritable.

« Fait en administration municipale, le 29 ther-
« midor an VII de la République.

« Danglans, *président;* Lagèze, *agent;* Lar-
« rieu, *agent;* Autofage, *agent;* Ségouf-
« fein, *agent;* B. Dario, *adjoint;* Seget, *ad-*
« *joint;* Lamouroux, *commissaire* (1). »

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 18.

Bazin mourut de sa blessure et quatre de ses compagnons furent également blessés dans ce combat. Le tableau des tués et blessés par les insurgés de l'an VII confirme cette lutte corps à corps avec de Paulo et ajoute à la colonne des observations que Bazin le blessa d'un coup de sabre à la poitrine et que c'est alors que l'aide de camp accourut au secours de son chef et frappa son assaillant.

On nous dira peut-être que ce combat corps à corps de Bazin avec de Paulo n'exclut pas une lutte semblable avec Latour, soit antérieurement soit postérieurement. Sans doute ; mais nous ferons remarquer que rien ne l'établit, que personne n'en parle, à l'exception de Court, absent en ce moment de Saint-Martory, et que la résistance de cette avant-garde ne dura que quelques minutes. Tout prouve, à notre avis, que Latour dut être blessé au début de l'action de quelque coup de feu et que c'est à cette nouvelle que ses troupes se débandèrent.

Durant cette petite campagne, ajoute le commissaire Court, la ville de Saint-Martory fut obligée de faire de grandes dépenses à cause du passage continuel des troupes républicaines et royalistes. « Les pillages ne furent pas nombreux, « dit-il, et certains se disaient volés alors qu'ils « avaient volé eux-mêmes. » Cette accusation, que rien ne justifie à l'encontre des habitants de Saint-Martory, pressurés, comme nous venons de

le voir, par les bandes insurgées, n'existe point dans les procès-verbaux de Lapeyre ni de Bonneserre, qui sont à peu près d'accord sur tous les faits, ce qui prouve qu'elle est absolument gratuite de la part du commissaire du Directoire exécutif, dont la conduite, à cette occasion, aurait amené sa révocation sans le bienveillant appui du juge de paix Ruffat, de Saint-Elix.

Le comte de Paulo ne passa que quelques instants à Saint-Martory. Il se hâta de franchir le défilé de l'Escalère pour aller rejoindre Rougé.

Quant au général Latour, nous ne nous permettrons pas de qualifier sa conduite. Nous dirons seulement qu'on ne comprend pas qu'un homme de guerre quelque peu expérimenté se soit laissé surprendre et battre à Saint-Martory, alors qu'il n'avait qu'à placer des avant-postes sur la route de Toulouse et à occuper l'entrée de la ville avec un fort détachement de ses troupes et ses deux pièces d'artillerie pour être à l'abri de toute surprise. Si Bartier était blâmable d'avoir abandonné la ville de Saint-Martory sans défense, sans armes et sans munitions, aux débris affolés des vaincus de la Terrasse, on ne saurait pardonner à Latour de ne pas avoir su, avec cinq à six cents hommes de troupes fraîches et deux pièces d'artillerie, préserver cette ville de l'invasion de de Paulo en détruisant les deux cents rebelles qu'il commandait ou en les rejetant sur Vicose qui arrivait par Saint-Elix; mais il ne prit aucune

précaution, aucune mesure de prudence si nécessaires dans les guerres régulières, à plus forte raison dans les guerres de partisans, si fécondes en surprises et en guet-apens.

Cependant la nouvelle de l'insurrection s'était rapidement étendue dans l'arrondissement de Saint-Gaudens. Dès le 21 thermidor les bruits les plus alarmants, les plus exagérés circulaient jusqu'au fond des montagnes et y répandaient le découragement et l'effroi. On disait, de tous les côtés, les insurgés maîtres de la ville de Toulouse et de son arsenal. Le roi Louis XVIII, proclamé à Lyon, marchait sur Paris avec une puissante armée, et les rebelles de Toulouse, installés à Muret, leur quartier-général, ne tarderaient pas à arriver à Saint-Gaudens. Tous ces bruits réjouissaient fort les royalistes, très nombreux dans ces contrées. Ils allaient, venaient de tous les côtés, commentant, amplifiant les mauvaises nouvelles, démentant les bonnes et soufflant dans tous les esprits le feu de la révolte. Leur quartier-général était à Cierp, où ils se réunissaient, se concertaient et tenaient des conciliabules.

Nous connaissons l'attitude de l'administration municipale de Saint-Gaudens et le langage qu'elle tenait au lieutenant Soubiran-Lamaguère, sollicitant un ordre de courir au secours de l'Isle-en-Dodon menacé par les insurgés de Samatan et de Lombez. Cette attitude ne se démentit point depuis ce jour jusqu'à la déconfiture des rebelles à Mont-

réjeau. Comme celle de Muret, l'administration municipale de Saint-Gaudens se montra d'une faiblesse, ou plutôt d'une mauvaise volonté criminelle. Elle n'avait, comme disait le général Bartier, que de bonnes paroles. Celle de Muret pouvait invoquer à sa décharge la surprise, tandis que celle de Saint-Gaudens ne sut ou ne voulut rien faire depuis le 21 jusqu'au 28 thermidor, jour où cette ville de six mille habitants laissa entrer dans ses murs les royalistes de Rougé sans leur tirer un seul coup de fusil, comme simple protestation, malgré les efforts que faisait depuis deux jours le brave Soubiran-Lamaguère.

Rentré de Gimont le 25 thermidor à minuit, cet officier trouva dans la municipalité de Saint-Gaudens la même froideur, la même apathie, malgré les demandes pressantes et réitérées du général Bartier, qui voulait prendre des mesures propres à défendre Saint-Martory et le défilé de l'Escalère. « Je fis, dit Lamaguère, demander « par Suberville, commissaire du Directoire exé-« cutif près cette municipalité, des hommes ar-« més à ses collègues de Luchon, de Saint-Béat, « de Saint-Bertrand, d'Aspet et de Montréjeau, « mais je ne reçus qu'une centaine d'hommes de « Saint-Bertrand que je dirigeai, le 27, sur Saint-« Martory avec ma brigade. Après une heure de « marche, ces hommes indisciplinés et mal armés « se jetèrent dans les bois et s'enfuirent laissant « les gendarmes seuls. A dix heures du soir

« arriva Bartier. Il raconta sa défaite de la Ter-
« rasse et reprocha vivement et publiquement son
« apathie, ou plutôt sa mauvaise volonté, à l'ad-
« ministration municipale qui ne songe guère,
« ajouta-t-il, *qu'à décamper pour échapper à*
« *tout danger.* » Le lendemain matin, en effet, il n'y avait plus personne. Le président Mariande aîné, l'agent municipal Cazes, le commissaire du Directoire exécutif Suberville, le juge de paix Montalègre et tous les autres magistrats ou fonctionnaires avaient disparu, laissant la ville seule, sans défense, à la merci d'une population hostile ou effrayée et d'un vainqueur insolent. Il convient d'ajouter à ces derniers les agents ou adjoints municipaux Dupuy, Bergounian, Lécussan, Garros, J. Boué, Bascans, Barbe, Couat, Lafuste, Fages, Cazaugrand, Blanchard, Dufour et Luscan qui ne parurent point à Saint-Gaudens.

Le lieutenant Soubiran-Lamaguère, indigné de la lâcheté des citoyens comme de celle des autorités, fait battre la générale dans toutes les rues à quatre heures du matin, le 28. Quelques républicains se rendent. Il la fait battre de nouveau deux heures après. Il court de porte en porte. Il réquisitionne le citoyen Mariande cadet, commandant de la garde nationale, de lui fournir vingt-cinq hommes par compagnie pour les joindre à sa brigade et aux quelques hommes de bonne volonté ayant répondu à l'appel de la générale et marcher sur Saint-Martory. Il attend

deux heures et reçoit pour toute réponse, du commandant Mariande, les contrôles des compagnies de la garde nationale, « comme si je pouvais, dit-il, *battre les rebelles avec du papier.* » Ce brave officier, désespéré de n'avoir rien sous la main, ne savait plus que faire lorsqu'il vit arriver les patriotes de Martres et de Saint-Martory annonçant l'entrée des brigands dans ces deux localités. Dans cette situation, voyant qu'il n'avait rien à espérer de Saint-Gaudens, il se disposait à partir pour Montréjeau avec les quelques hommes qu'il avait réunis, lorsqu'arriva le capitaine Micas avec quatre gendarmes. Il venait, de la part du général Aubugeois, le chercher avec toute sa lieutenance. Mais il n'eut pas de peine à faire comprendre à son supérieur l'impossibilité d'obéir à cet ordre. La situation de son arrondissement, envahi par les insurgés, lui en faisait un devoir. Micas se rendit à ces justes observations et ils résolurent de se replier ensemble sur Montréjeau afin d'y organiser la résistance. Ne voulant pas laisser aux rebelles les deux canons de Saint-Béat, ils les firent charger sur des charrettes, malgré les criailleries et la vive opposition d'une troupe de femmes. Ils partirent ensuite pour Montréjeau avec quatorze gendarmes et une cinquantaine de patriotes de Saint-Gaudens.

Les mêmes faits sont racontés par le capitaine Micas dans un rapport à l'administration centrale de la Haute-Garonne, et par le commissaire du

Directoire exécutif de Saint-Gaudens Suberville qui, rentré, comme il dit, *de son exil* (il devrait ajouter volontaire), s'empresse d'écrire, le 16 fructidor, aux ministres de la guerre, de l'intérieur et de la police générale, une longue lettre justificative de son étrange conduite, et dans laquelle il cherche à établir que ce n'est pas Soubiran-Lamaguère qui a voulu défendre Saint-Gaudens contre les insurgés et sauvé les deux canons de Saint-Béat, mais bien lui, *Suberville!* « Le capitaine « Micas, venant d'Aurignac, apparaît, dit-il, « comme un éclair. Je vole aux deux pièces d'ar- « tillerie de Saint-Béat presque abandonnées. « Je profite de la présence de quelques patriotes « pour les faire traîner au milieu de la ville. « Elles sont chargées sur une charrette et, sous « la protection des patriotes et des gendarmes, « conduites au camp de Lannemezan. » Il suffit de bien préciser les dates pour établir que tous ces faits se passaient dans l'après-midi du 28 thermidor et qu'à ce moment Suberville était caché dans les bois avec ses collègues de l'administration municipale et tous les fonctionnaires, à l'exception du receveur municipal Pégot qui seul aurait dû partir au lieu de laisser l'argent de sa caisse à la disposition des rebelles. Il le dit, au reste, lui-même dans une lettre très curieuse du 2 fructidor, jour de sa rentrée à Saint-Gaudens. « Chassé, dit-il, de mon poste « par les royaux (qu'il n'a pas attendus), j'ai passé

« *six jours et six nuits* dans les bois, et je revois
« enfin ma patrie! Je me glorifie d'avoir évité la
« profanation de mon serment de haine à la
« royauté et de ne pas avoir souillé les couleurs
« nationales (1). »

Le petit détachement parti de Saint-Gaudens avec Micas et Lamaguère arrive à Montréjeau et y est accueilli par une troupe de femmes répondant : *Vive le Roi!* aux cris de : *Vive la République!* poussés par la troupe républicaine. En présence de cet accueil peu encourageant, les deux officiers de gendarmerie s'adressèrent au président de l'administration municipale. Celui-ci leur répondit que, depuis la rentrée des vaincus de la Terrasse et la perte de *dix à douze* de leurs compagnons, la population du canton était en deuil; elle avait perdu tout courage, toute énergie et on ne pouvait compter en rien sur elle. Cette réponse aussi catégorique que décourageante détermina Micas et Lamaguère à se rabattre sur Lannemezan où ils espéraient trouver un corps de trois cents hommes formé dans les Hautes-Pyrénées. Le citoyen Pégot fils aîné, chef de bataillon adjoint au général Barbot, commandant la force armée des Hautes-Pyrénées, s'étant arrêté dans sa famille en passant à Saint-Gaudens, le 25 thermidor, avait dit à ses parents que le corps en formation à Lannemezan devait se porter le len-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 12.

demain 26 sur Montréjeau et de là sur Cazères, pour renforcer Bartier. Mais, arrivés à cette destination avec leur petite troupe, les officiers de gendarmerie n'y trouvèrent qu'un juge de paix, excellent patriote qui, ayant immédiatement et malgré la nuit envoyé des émissaires dans toutes les directions pour soulever les populations contre les royalistes, amenèrent le lendemain matin, 29 thermidor, près de trois mille hommes auxquels on ne put donner aucune espèce d'arme (1).

Il est donc certain et acquis qu'après l'arrivée de Bartier à Saint-Gaudens, le 27 thermidor au soir, et la rentrée à Montréjeau des vaincus de la Terrasse, arrivant par petites bandes, les uns *tondus*, les autres *déshabillés,* et tous désarmés, les administrateurs et les fonctionnaires de tout ordre de la ville de Saint-Gaudens s'empressèrent de fuir et d'aller se cacher dans les bois. Mais ils avaient, avant de décamper, beaucoup parlé, beaucoup discuté, beaucoup écrit et envoyé, comme dit un combattant de la Terrasse, le citoyen Ajustron, agent municipal de Martres-Tolosane, *beaucoup de belles phrases, mais jamais un homme ni un sou.*

C'est ainsi que, dès le 22 thermidor et sur la proposition du général Bartier, les administrateurs de Saint-Gaudens avaient fait un appel de secours à tous les chef-lieux de canton de la mon-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 13.

tagne et constitué, comme à Toulouse, un conseil militaire de défense. Mais ce conseil ne donna guère signe de vie, et nous avons vu que les cantons de Montréjeau, d'Aspet, de Salies et de Saint-Martory répondirent seuls à cet appel. Saint-Bertrand ne répondit rien. Luchon et Saint-Béat déclarèrent qu'ils avaient besoin de toutes leurs forces pour résister aux tentatives probables des royalistes de la contrée et des émigrés réfugiés en Espagne ; néanmoins, Saint-Béat envoya les deux pièces d'artillerie dont nous venons de parler. Saint-Gaudens, le canton rural le plus peuplé du département, avait épuisé tous ses moyens de défense en formant la colonne de cent quatre-vingts hommes dirigée sur l'Isle-en-Dodon. Cependant il ordonnait, le 24 thermidor (10 août), la formation d'un corps de cavalerie pour lequel il réquisitionnait des chevaux le 26 et qui ne fut jamais organisé. Il réquisitionnait le même jour tous les fusils de calibre ou de chasse et convoquait les gardes nationales des vingt-une communes du canton au chef-lieu pour le 28 thermidor, jour où elles auraient été reçues par les royalistes de Rougé.

Pendant ce temps les contre-révolutionnaires s'organisaient à Cierp. Cette commune et celles de Marignac, Gaud et quelques autres, prennent les armes le 24 thermidor et forment une compagnie de rebelles qui s'empare de Cierp et devient le noyau insurrectionnel de ce canton et de celui de

Saint-Bertrand. On coupe les arbres de la liberté dans tout le voisinage, au bruit de la fusillade et aux cris de : *Vive le Roi !* Cierp est entièrement royalisé. On y porte publiquement la cocarde blanche et Binos, le cadet, y organise une colonne de déserteurs, de conscrits, de réquisitionnaires et de royalistes avérés. Cette organisation des rebelles, leurs menaces et leurs cris jettent la terreur et l'effroi dans les vallées de la Garonne et de la Pique dont ils occupent fortement l'entrée. A Saint-Béat on est dans la consternation. La déroute de Bartier à la Terrasse, celle de Latour à Saint-Martory, la marche de Rougé sur Saint-Gaudens et l'occupation de Cierp par la bande de Binos frappent tout le monde d'épouvante. Le commissaire du Directoire exécutif à Saint-Béat, Cazes, fait les plus louables efforts pour relever les cœurs et raffermir les courages abattus; mais il ne peut parvenir à constituer une force armée capable de défendre le *passus lupi* de cette ville, ce passage si important qui est comme une porte de l'Espagne. Il a beau envoyer convocation sur convocation aux agents municipaux et aux gardes nationales : personne, ou à peu près, ne se rend à ses invitations. Il se décide alors à aller à Saint-Gaudens où tous les commissaires du Directoire exécutif sont invités à se rendre pour se concerter avec le conseil militaire chargé de la défense du pays. Il demande à ce conseil deux cents hommes armés qui, réunis aux

soixante dont il dispose à Saint-Béat, pourront former, avec l'artillerie qu'il possède, une force capable de défendre cette ville et de s'opposer efficacement à l'entrée comme à la sortie des rebelles. Mais il ne peut en obtenir qu'un ancien chef de bataillon en retraite pour commander ses *soixante hommes*. Cazes rentre désespéré à Saint-Béat avec ce maigre renfort. Il provoque immédiatement une réunion extraordinaire de l'administration cantonale; les agents municipaux de Lez, de Boutx et d'Eup répondent seuls à son invitation. C'est alors que lui vient l'idée de convoquer tous les citoyens à une réunion publique, afin de leur exposer la gravité de la situation et leur proposer de prendre des mesures énergiques. La réunion a lieu : on s'explique, s'échauffe, se sent les coudes et le commandant de la garde nationale est nommé commandant de place avec la mission spéciale de prendre toutes les dispositions nécessaires pour défendre la ville. Un moment après on apprend l'entrée des insurgés à Saint-Gaudens et, le lendemain 29 thermidor, l'occupation de Montréjeau et leur marche sur Saint-Béat et Bagnères-de-Luchon. Ces nouvelles successives refroidissent singulièrement la population. Le découragement s'empare des plus braves. On cache avec soin les pièces d'artillerie restées dans la ville et on jette dans la Garonne, par-dessus le pont, une couleuvrine d'un transport plus facile. Mais les femmes se soulèvent ; elles

courent les rues en criant que les insurgés arriveront dans la nuit. L'alarme est générale. On se réunit de nouveau et le commandant de la place, ainsi que le chef de bataillon venu de Saint-Gaudens, déclarent que la ville de Saint-Béat se trouve dans l'impossibilité de résister à une attaque. Alors la peur s'empare des plus fermes. Une panique générale saisit la population et chacun ne pense qu'à sa sûreté personnelle. On cache ou emporte ce qu'on a de plus précieux et on gagne la montagne. Cazes lui-même, emporté par le torrent, met en sûreté les registres de l'état-civil et les papiers les plus essentiels et fait comme ses concitoyens. Cependant, l'attaque nocturne annoncée n'ayant pas eu lieu, les Saint-Béatins descendent au petit jour dans la ville afin de continuer le déménagement précipité et incomplet de la veille. Mais, le lendemain 1er fructidor, vers quatre heures de l'après-midi, tous ceux qui se trouvaient sur la montagne qui domine Saint-Béat à l'ouest aperçoivent une colonne de six cents insurgés environ se dirigeant sur la ville et y entrer aux cris répétés de : *Vive le Roi !* Un certain Verdalle, breveté commissaire du roi dans le canton, était à leur tête. Il y proclama la reconstitution de la municipalité de 1790 ; plusieurs maisons furent pillées et on fit des réquisitions de toute sorte. Le lendemain, 2 fructidor (18 août), vers huit heures du matin, la compagnie formée à Cierp se dirigea sur Fos

drapeau blanc déployé. Le même jour, le général Rougé, qui faisait partie de la bande, quitta précipitamment Saint-Béat pour rejoindre son armée serrée de près à Montréjeau. La compagnie de Cierp rentra de Fos vers cinq heures du soir, suivie d'un détachement de cavalerie venant probablement de la frontière d'Espagne. *Dix à douze* émigrés à cheval venaient à la suite, le sabre nu à la main et criant : *Vive le Roi!* Toute cette troupe décampa pendant la nuit. Alors quelques républicains énergiques descendent de la montagne de bon matin; ils recrutent en passant, à Boutx et à Argut, une cinquantaine de bons citoyens, tous anciens militaires, et rentrent dans Saint-Béat presque désert. Ils s'emparent de tous les postes et y arrêtent les insurgés qui les gardaient. Ce coup de main hardi relève les courages. La population reparaît dans les maisons et dans les rues. On s'anime, s'échauffe, s'enhardit et on traîne les canons cachés dans la ville jusqu'au château aux cris de : *Vive la République!* Ce cri est répété par les échos des montagnes et, dans moins de vingt-quatre heures, les portes de Saint-Béat sont fermées, barricadées et le château, la place et le pont occupés par des hommes tous armés, prêts à défendre leurs foyers contre toute nouvelle invasion. Ceux qui n'avaient point d'armes gravissaient la montagne qui domine à pic la ville au Midi, pour y entasser des fragments de rocher afin de les jeter sur les assaillants s'il s'en pré-

sentait. Tout était prêt pour une lutte décisive, lorsqu'on apprit la déroute des insurgés à Montréjeau et l'arrivée prochaine des fuyards qui voulaient gagner la frontière d'Espagne. A cette nouvelle, les femmes recommencèrent à crier et à courir les rues, affolées par les menaces de mort, de pillage et d'incendie que la bande rebelle avait proférées la veille, en partant. Mais les citoyens restèrent fermes à leurs postes, bien résolus cette fois à repousser la force par la force. Heureusement les insurgés ne parurent point. Ils s'étaient engagés dans la vallée de la Pique pour gagner Bagnères-de-Luchon et, de là, l'Espagne. Néanmoins, les patriotes de Saint-Béat veillèrent jour et nuit pendant les 3 et 4 fructidor. Le 5, l'administration cantonale, composée de : Sacaze, président ; Claverie, Nouguès, Fourquet, Barès, Cassan, Soumastre, Saint-Antonin, Barès, de Garraux, Sengès, Baron, Mondon, Rouane, Talazac, Guiard, Cazes, Garravé, Agasse, Redonnet, Cazeaux, Comps, Burgalat, Goujon, Fouques, Sassère et Desprets, agents ou adjoints municipaux ; Cazes, commissaire du Directoire, et Ladevèze, secrétaire, reprit ses fonctions et, le même jour, les troupes républicaines commandées par les généraux Chaussey et Léra entrèrent dans Saint-Béat au milieu des cris enthousiastes de la population (1).

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 13.

Pendant que tous ces évènements se passaient à Saint-Béat, l'attitude de Bagnères-de-Luchon était bien pire. A Saint-Béat, il y eut au moins un commissaire du Directoire exécutif et une municipalité qui firent tout ce qu'ils purent pour remplir leur devoir, tandis qu'à Luchon, l'annonce de l'insurrection de Cierp et les menaces des communes des vallées d'Oueil et de l'Arboust d'aller, sous la conduite de Dutrey, incendier la ville, suffirent pour mettre en fuite les administrateurs et les fonctionnaires. Le 30 thermidor au matin (16 août), la ville de Luchon était à la merci de qui voudrait la prendre. Le président de l'administration municipale Cazat, l'agent municipal Paul, l'adjoint municipal Soulerat, le commissaire du Directoire exécutif Sengès, le juge de paix Saint-Martin, son greffier Gazave, le commissaire du département Pagès, le commandant de la garde nationale du canton Saccarère cadet, celui de la garde nationale de Luchon Ferras aîné, le percepteur des contributions Azémar, l'assesseur Colomic et quelques autres étaient prudemment cachés dans une grange de ce dernier, située dans un défilé des gorges des montagnes, à deux lieues de Luchon.

Aussi suffit-il d'une centaine d'insurgés, commandés par Binos-Guran fils aîné, pour s'emparer de cette ville de plus de trois mille habitants et y commettre toutes sortes de réquisitions, de pillages et d'arrestations. En outre de son chef,

cette bande comprenait parmi les plus exaltés. Verdalle père et ses trois fils Ninet, Touto et Jean-François ; Despouy père et fils aîné, de Cierp ; Despouy (Blaise), ancien juge de paix ; Bachos fils aîné ; d'Aspet, de Lez ; Spont, de Marignac, etc.

Ces rebelles constituèrent une municipalité, nommèrent deux consuls et conféirent le commandement de la force armée de Luchon à Dutrey, de Mayrègne, qui adressa, au nom de Louis XVIII, une proclamation au peuple. Mais, deux jours après, tout cela avait fondu comme la neige au soleil, à la suite de la déconfiture de Montréjeau, et tous les représentants de la République sortaient de leur grange et rentraient fièrement à Luchon pour y reprendre leurs fonctions. L'administration municipale s'installe à la maison commune et entre en séance pour délibérer sur les graves évènements qui se sont accomplis pendant son absence ; mais elle avait à peine entamé son ordre du jour qu'on entend sonner le tocsin et crier dans les rues : *Aux armes ! aux armes !* C'étaient environ trois cents cavaliers de l'armée royale qui traversaient la ville, portant un drapeau blanc fleurdelisé que la *Clotilde,* danseuse de l'Opéra de Paris, en villégiature à Luchon, venait de leur remettre, escortée d'un grand nombre de baigneurs et d'habitants de cette ville. Une panique saisit la population qui fuit de tous les côtés, et les cavaliers en profitent pour s'emparer de quelques vivres et gagner la frontière.

Le fait attribué à la dite Clotilde et celui du drapeau blanc fleurdelisé brodé de ses chastes mains ont été vivement contestés par les autorités locales et par quelques étrangers fort nombreux en ce moment à Luchon. Le président de l'administration municipale Cazat, chez lequel logeait la danseuse, répond au commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine « que l'histoire « attribuée à cette dame n'est pas vraie ; car ce « jour-là précisément elle avait pris médecine. « Mais que les brigands, après s'être promenés « dans la ville avec une serviette pour drapeau, « étaient entrés chez elle et qu'il est possible « qu'effrayées par leurs clameurs et leurs menaces, « la citoyenne Clotilde, sa sœur ou sa mère leur « aient offert une robe blanche que plusieurs « femmes qui se trouvaient là par hasard auraient « arrangé en drapeau. Ce drapeau n'a donc pas « été brodé des mains de Clotilde, ni la fleur de « lys verte cousue par elle, pas plus que porté par « elle au-devant des rebelles, mais par d'autres « femmes en très grand nombre, parmi lesquelles « il s'en trouvait quelques-unes de patriotes que « la peur faisait agir (1). »

Devant ces explications embarrassées et contradictoires du président Cazat, le commissaire du Directoire exécutif en résidence à Toulouse invita son collègue de Luchon, Sengès, à traduire

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 12.

la dite Clotilde et ses complices devant la juridiction compétente, afin d'y être poursuivis suivant la loi (1). Mais Sengès n'était pas un magistrat irréprochable. Il avait été déjà signalé plusieurs fois aux ministres de l'intérieur et de la police générale comme un ami des royalistes et surtout des prêtres réfractaires qui pullulaient dans toutes les communes, y disaient publiquement la messe en appelant les fidèles au son des cloches, comme avant la Révolution. C'est au point que, dans un très grand nombre de communes qui avaient un excellent esprit et dont les enfants partaient allègrement pour les armées, il n'y a plus aujourd'hui que des réquisitionnaires et des déserteurs corrompus par les prêtres. On ne tint aucun compte de ces plaintes, que la conduite de Sengès en thermidor justifia pleinement, et la danseuse Clotilde put quitter Bagnères-de-Luchon sans être inquiétée.

Cependant le général Commes était arrivé à Saint-Elix le 29 thermidor (15 août), après avoir renvoyé de Noé, où il avait couché, à l'administration centrale qui les lui demandait, le général Aubugeois avec cinq cents hommes dont il n'était pas très satisfait, ainsi que le prouve la lettre suivante :

« Je vous renvoie les forces que vous me de-
« mandez. Vos cavaliers et vos fantassins sont

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

« mal accoutumés. Ils ne connaissent ni ordre « ni discipline et ne songent qu'à piller. Je vous « les renvoie donc, car c'est le bataillon de la « colonne mobile que je veux et non ce ramassis « d'hommes dont je ne me servirai que lorsque « je ne pourrai faire autrement.

« Commes (1). »

Il écrivait, le même jour, « que Vicose était à Carbonne avec sa colonne qui est très fatiguée, mais animée d'un grand patriotisme. Elle pourra, dit-il, nous donner un bon coup de main. Mais envoyez-moi des troupes et des munitions, parce que les volontaires du Tarn veulent se retirer. Il faut donc accepter ceux que ce département vous offre pour les remplacer. »

Le lendemain, Vicose arrivait, en effet, à Saint-Elix et, après s'être concerté avec son supérieur, il réunissait les deux troupes en un seul corps, en prenait le commandement et se dirigeait sur Martres pendant que Commes partait pour Toulouse. Vicose passa la nuit du 1er fructidor à Martres afin de ravitailler sa colonne, et y réquisitionna, dans ce but, quatre bœufs, trente moutons et le pain, le vin, les fourrages et l'avoine dont elle avait besoin. Le 2 fructidor au matin, Vicose entrait à Saint-Martory et y rejoignait l'adjudant-général Chaussey, auquel il avait donné

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 6.

rendez-vous deux jours auparavant. Ces deux généraux adressèrent de cette ville la proclamation suivante aux agriculteurs, aux réquisitionnaires et aux déserteurs :

« Citoyens,

« Fort du sentiment de sa grandeur et de sa « puissance, un gouvernement républicain sait « pardonner l'erreur, lors même qu'il punit le « crime.

« C'est à vous tous, agriculteurs paisibles que « de lâches suborneurs ont conduits au bord de « l'abîme, à lui prouver votre repentir, en ren- « trant dans vos foyers pour vous livrer aux hono- « rables travaux qui alimentent sa force.

« La patrie vous tend encore ses bras maternels. « C'est aussi à vous que nous nous adressons « malgré vos torts, à vous, réquisitionnaires et « déserteurs de toute espèce qui avez abandonné « le poste de l'honneur pour marcher sous la « bannière du crime ; rejoignez vos braves frères « d'armes. Lavez sous nos yeux la honte dont « vous vous êtes souillés dans le sang impur « des vils sicaires d'une coalition monstrueuse.

« Et vous, jeunes conscrits que la patrie « voudrait pouvoir nommer ses enfants lors « même que vous cherchez à déchirer ses en- « trailles, présentez-lui la sincérité de vos remords « en abandonnant les hommes atroces qui, se « jouant de votre jeunesse et de votre crédulité,

« ont armé vos bras, sous le voile trompeur d'une « religion à laquelle ils ne croyent pas, pour « secouer sur notre malheureuse patrie le flam- « beau de la guerre civile.

« *Les adjudants-généraux,*

« G. VICOSE, CHAUSSEY.

« Pour copie conforme :

« Pierre FÉRET, *capitaine adjoint* (1). »

Ces deux généraux ne passèrent que quelques heures à Saint-Martory. Ils en sortirent vers midi et entrèrent le soir même à Saint-Gaudens sans coup férir, ainsi que le raconte le général Vicose :

« J'entrai à Saint-Martory le 2 fructidor et j'y « rejoignis l'adjudant-général Chaussey, com- « mandant la colonne ariégeoise. Nous sortîmes « après dîner pour pousser une reconnaissance « sur Saint-Gaudens. Après avoir parcouru près « de la moitié du chemin sans avoir rien vu qui « pût annoncer la présence de l'ennemi dans le « canton, trois chasseurs du 14e régiment, aux- « quels se joignirent les citoyens Carivenc, chef « de bataillon, et Hangard, entrent à cinq dans la « ville, s'emparent du corps de garde, désarment « trente hommes qui y étaient postés, se saisissent « de dix chevaux appartenant aux brigands et

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois*, tome II, p. 343.

« arrêtent cinq mille rations de pain, de la viande « et du vin en quantité qu'on avait destinés à leur « subsistance. Bientôt deux de nos braves joignent « les cinq qui venaient d'entrer dans Saint-« Gaudens et coopèrent, avec le citoyen Carivenc, « à faire délivrer les prisonniers détenus par les « brigands.

« L'état-major, la cavalerie et une pièce de « canon que nous fîmes avancer en poste, arri-« vèrent peu après dans la ville. Le soir, une « reconnaissance poussée sur Saint-Gaudens par « les brigands réunis en force à Montréjeau nous « fit prendre les armes. Dans cette alerte les « chasseurs tuèrent deux chefs et prirent trois « brigands. Un plus grand nombre auraient mordu « la poussière si la nuit n'eût arrêté les combat-« tants et suspendu leurs coups (1). »

Cette entrée des troupes républicaines dans Saint-Gaudens ressemble en tout point à celle de Rougé dans cette même ville et dans Saint-Martory. Elle démontre une fois de plus que les belligérants des deux partis se valaient, à peu de chose près, au point de vue militaire, et que sans l'entrée en ligne des troupes régulières il aurait été difficile de prévoir ce qui serait advenu de cette insurrection.

Rougé ne fit, pour ainsi dire, que passer à Saint-Gaudens. Mais on y vida les caisses publiques et

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 6.

y détruisit les procès-verbaux d'adjudication des biens nationaux. C'est dans le pillage du tribunal, dit M. Roschach, que périrent les précieuses archives de l'abbaye de Bonnefont. On y cria beaucoup : *Vive le Roi !* y découpa des fleurs de lis vertes pour les fixer sur les drapeaux blancs et y chanta à tue-tête le célèbre *Réveil du peuple,* dont voici deux strophes :

Peuple trançais, peuple de frères,
Peux-tu voir, sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur.

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux !
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux !
. . . .

En quittant Saint-Gaudens, Rougé y laissa les deux pièces suivantes :

« Au nom du Roy légitime,

« Le général en chef de l'armée royale stationnée « à Saint-Gaudens, étant instruit que des per- « sonnes malintentionnées insinuent que les mai- « sons des hommes dénommés par le titre de « patriote doivent être pillées, prend l'engagement « formel de respecter les personnes et les pro- « priétés ; il déclare qu'il fera punir très sévère- « ment tout individu qui s'écarterait de ses in- « tentions bien démontrées de n'être que juste, « ainsi que le roi son maître. Toute crainte à « cet égard doit être anéantie.

« Le dit général ordonne au nom du Roy à « toutes les paroisses d'avoir sans délay à nom- « mer parmi elles tous les consuls qu'ils croyent « nécessaires pour la police être exécutée selon « les principes de la raison et de la justice. Et si « contre son attente la présente sommation n'avait « point son entière exécution, il en rend respon- « sables tous les habitans ; il ordonne de plus « d'avoir à se former en corps armé pour repous- « ser les scellérats qui n'ont cessé jusqu'à ce jour « de violer tous les principes des droits des gens « sous des mots vagues et vides de sens ; et charge « les dits consuls d'attester et certifier à ces « sangsues du sang français que s'ils se permet- « tent aucune vois de fait contre aucun soldat de « l'armée Royale il usera de représailles.

« *Le général commandant l'armée Royale,*
« ROUGÉ, *signé.* »

« *P.-S.* — Je charge personnellement les « habitans et consuls de faire des doubles de la « présente et de la faire passer aux paroisses « voisines. — *Signé :* ROUGÉ.

« Pour copie conforme :

« CAISSEL, LEYGUE, BARRAU, CAMPARAN,
« DESBARREAUX, LAMAGDELAINE (1). »

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), liasse du 20 août.

« Je soussigné, chef d'état-major de l'armée « royale, déclare avoir reçu de M. Pégot, préposé « à la recette de l'arrondissement de Saint- « Gaudens, la somme de six mille cent francs, « provenant des deniers de la ci-devant Républi- « que, y ayant été contraint par ordre du Roy mon « maître.

« A Saint-Gaudens, le 15 août 1799.

« *Le chef d'état-major,*

« DUFAUR. »

Après cet exploit, Rougé laissa quelques hommes à Saint-Gaudens et se hâta de gagner Montréjeau où il établit son quartier-général et résolut d'attendre ses adversaires. Son facile succès de la Terrasse et celui plus facile encore de son lieutenant de Paulo à Saint-Martory avaient quelque peu grisé les chefs royalistes. Ils semblaient ignorer ou ne tenir aucun compte de ce qu'ils allaient trouver, parmi les gardes nationaux et les volontaires de tout ordre et de tout pays, des troupes régulières d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie venues de l'Aude et du Tarn parfaitement armées et organisées.

Rougé entra à Montréjeau le 15 août (29 thermidor), à onze heures du soir, en chantant le *Réveil du peuple*, dit M. Roschach. « La « ville était plongée dans la douleur et la cons- « ternation. Le triste habitant, renfermé dans « sa demeure, attendait en tremblant les suites

« funestes de ce chant de vengeance. Aucune lu-
« mière ne modifiait l'obscurité de la nuit. Les
« brigands exigèrent qu'on en allumât. Ce fut en
« gémissant que chacun en plaça une à sa fenê-
« tre (1). » Il occupa la ville et le plateau qui la précède sur la route de Lannemezan, nomma des consuls, comme avant la Révolution, et installa comme maire, à la maison commune, M. de Lassus de Camon.

M. l'abbé de la Tour, dont nous avons déjà parlé, déclare dans son livre « qu'en entrant à Montréjeau les chefs royalistes, parmi lesquels se trouvaient son grand-père *Gabriel XXII* et le comte de Fauls, se réunirent en conseil de guerre chez M. de Camon, dont les sympathies étaient acquises à la cause royaliste, et qu'en se séparant, à minuit, ils serrèrent la main à leur hôte bien-aimé. »

Le document suivant démontre que si cette affection était sincère elle fut de bien courte durée.

« Ce jourd'hui, quatrième fructidor de l'an sept
« de la République française une et indivisible,
« devant nous, Michel Bordères, juge de paix,
« officier de police judiciaire de la commune de
« Montréjeau, écrivant le citoyen Pierre Caton
« que nous avons pris pour notre greffier d'office,
« l'ordinaire se trouvant dans ce moment absent,
« Est comparu le citoyen Marc Lassus, pro-

(1) *Foix et Comminges*, page 260.

« priétaire habitant la commune de Montréjeau, « qui nous a dit que les brigands royaux s'étaient « emparés de sa maison en arrivant dans cette « commune, et qu'ensuite profitant de son ab- « sence, ils l'avaient pillée, tandis que ces révol- « tés le contraignaient, par la force des armes, à « se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour y exécuter les « ordres menaçants qui lui étaient adressés ; qu'ils « avaient enfoncé une armoire et une commode « où il avait son linge et l'avaient emporté ; « qu'il se trouvait que, d'après la reconnaissance « qu'il avait faite, les brigands lui avaient enlevé « cinquante chemises de toile de Rouen, huit gilets « d'hiver ou d'été, dix paires de bas de soie, six « paires de culottes d'hiver ou d'été, un manteau « de drap bleu, quatre habits, un chapeau neuf, « une pièce de toile de Rouen, six paires de sou- « liers, quatre douzaines de serviettes fines ouvra- « gées, vingt-quatre mouchoirs fins pour le nez, « douze mouchoirs superfins pour le col, deux « montres, l'une en or et l'autre en argent, une « belle pendule, un sabre à la hussarde, une arme « à feu qualifiée *espingole* ou *tréboucan,* douze « couverts, deux sucriers, quatre salières, deux « cuillières argent, six cuillières à café, six bro- « chettes et une cassette pour la soupe, le tout « en argent, une paire de boucles à brillants gar- « nies en argent pour les souliers, deux selles, « deux brides, deux fusils, l'un à deux coups et « l'autre à un coup, douze bouteilles de liqueurs

« fines, quatre bouteilles eau-de-vie, deux barri-
« ques pleines de vin vieux, douze chars de foin,
« quatre jambons, un pain de sucre, quatre livres
« café, dix paires volailles, un quartier de lard,
« ajoutant que comme il était intéressé à faire
« constater ce pillage, le comparant demande
« qu'il soit par nous procédé suivant le vœu de
« la loi et a signé : Lassus (1). »

Sur cette requête du plaignant, le juge de paix Bordères se transporte dans la maison où avaient été commis tous ces délits et constate la parfaite exactitude des faits signalés par Lassus. Les meubles cités avaient été forcés, les serrures détachées et tout ce qu'ils contenaient enlevé, à l'exception de quelques linceuls existant dans l'armoire.

Ayant interrogé la citoyenne Jeanne Couget et Bernard Couget, son frère, qui se trouvaient dans la maison au moment de l'invasion, ces témoins déclarent que le citoyen Lassus avait été pillé par les brigands royaux qui avaient imaginé de le charger de certains ordres, afin de pouvoir mieux, en son absence, lui dérober ses effets comme ils avaient dérobé les leurs sans pouvoir encore lui en donner le compte exact. Le dit Lassus ajoute que ce qui lui a été pris était d'une valeur de cinq mille francs au moins.

Les maisons des citoyens Jean Cistac, Jeanne-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 13

Marie Cistac, Lartigue et quelques autres de Montréjeau, et celle du citoyen Lacoste, de Villeneuve-de-Rivière, furent traitées à peu près de la même façon. Ce dernier porte les pertes qu'il a subies de la part des rebelles à douze mille francs. De son côté, le général Bartier déclare, dans une de ses lettres, « que ses propriétés et celles de sa « femme ont été entièrement ravagées par les « brigands (1). »

Nous comprenons jusqu'à un certain point les réquisitions faites par les insurgés, parce qu'il valait mieux que leurs chefs leur procurassent de quoi vivre par des moyens relativement réguliers que de les laisser se livrer à de véritables actes de brigandage. Mais nous ne comprenons pas les soustractions et les enlèvements de linge, de toiles, d'habits des deux sexes, de montres, de pendules, de l'argenterie, etc., etc., qui sont des actes de piraterie, des vols manifestes. Nous les comprenons d'autant moins, chez M. de Lassus, que ce riche propriétaire n'était pas un républicain, tant s'en faut, mais un pur royaliste occupant la plus belle maison de Montréjeau, ce qui lui attira probablement cette mésaventure. La conduite des insurgés, qui l'installent à la mairie pour le dépouiller plus facilement, est aussi lâche qu'odieuse et en contradiction flagrante avec la proclamation de leur général, publiée à Saint-Gaudens.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 12.

Comme les administrations centrales du Tarn, de l'Ariège, de l'Aude, du Lot et de Lot-et-Garonne, celle des Hautes-Pyrénées avait, à la première nouvelle de l'insurrection de la Haute-Garonne et du Gers, posté trois brigades de gendarmerie à Castelnau-Magnoac et requis les colonnes mobiles de cette localité, de Galan et de Monléon de courir sur les rebelles partout où ils apparaîtraient. Cette nouvelle lui avait été apportée par le citoyen Déchaux, d'Auch, délégué par l'administration du Gers à Tarbes, Pau et Bayonne pour se procurer les armes, les munitions et surtout les canons dont elle était entièrement dépourvue. L'administration centrale des Hautes-Pyrénées, composée des citoyens Lafeuillade, Bordenave, Laborde, Gertoux et J.-J. Décamps, commissaire du Directoire exécutif, avait, en outre, ordonné la réunion immédiate d'un petit corps de troupes à Lannemezan, dont elle offrit le commandement au général Maurice Mathieu, en traitement à Barèges. Ce général se rendit à son invitation, mais il lui exposa que l'état de sa santé ne lui permettant pas d'accepter ce commandement, elle pouvait en toute sécurité le confier à l'adjudant-général Barbot, dont le *zèle, l'intelligence* et la *bravoure* lui étaient connus. Sur ces observations, les administrateurs du département des Hautes-Pyrénées réquisitionnèrent tous les moyens de résistance en hommes, armes, munitions, chevaux, et envoyèrent à Lourdes le général Barbot, qui avait

accepté la mission déclinée par Maurice Mathieu, pour ramener du fort quelque pièce d'artillerie. Pendant ce temps, le chef d'escadron de gendarmerie Lafarge, *dont on ne saurait trop louer le dévouement à la chose publique,* dit l'administration centrale, faisait un appel pressant aux brigades de Pau, de Tarbes et lieux circonvoisins et formait un petit corps de cavalerie. Grâce à ces mesures aussi promptes qu'énergiques, une force armée de quinze cents fantassins et de cent cavaliers, dont faisait partie le détachement de Micas et Lamaguère, se trouvait prête à Lannemezan le 1er fructidor.

« Instruit par une ordonnance, dit le général « Vicose dans son rapport sur la bataille de « Montréjeau, que le général Barbot était à Lan-« nemezan avec une force imposante et qu'il se « proposait d'agir de concert avec moi pour la « réduction des rebelles, je m'engageai dans ma « réponse à faire une fausse attaque sur l'avenue « de Montréjeau, pour faire diversion à l'attaque « principale. L'affaire a eu lieu ce matin, 3 fruc-« tidor, comme nous nous l'étions proposé, et le « succès a couronné l'entreprise. Le général Bar-« bot, à la tête d'une colonne de quinze cents hom-« mes, a attaqué l'ennemi, fort de quatre mille « hommes, à huit heures du matin. Après avoir « rangé mon armée en bataille, j'ai fait avancer « les chasseurs à cheval pour opérer le mouve-« ment convenu. Bientôt mes cavaliers arrivent

« en présence de l'ennemi et leur aspect hâte la « défaite. Le carnage a été affreux. Deux mille hom- « mes tués ou noyés et mille prisonniers sont le « résultat de cette sanglante journée. Le fameux « *comte de Paulo* n'est plus. Il a été tué par les « républicains, auxquels il offrait cent louis pour « conserver sa vie. Cette bande royale, forte ce ma- « tin de quatre mille hommes, se trouve donc ré- « duite à mille environ. Ces faibles débris se sont « portés sur Saint-Bertrand, mais une colonne ré- « publicaine y était entrée sans coup férir ce matin, « ce qui nous fait espérer que les brigands échap- « pés à nos coups n'ont plus aucun espoir de salut.

« Le général *Rougé*, d'après le rapport des « prisonniers, n'a point paru dans l'action. La « cavalerie des brigands n'a pas donné. Elle est « constamment restée derrière l'infanterie, de « telle sorte que nos chasseurs n'ont pu se mesurer « avec elle. Leur artillerie, au nombre de sept « pièces, soit républicaines soit couleuvrines, est « tombée en notre pouvoir. Cette campagne, qui « n'aura duré que quinze ou vingt jours, prouvera « aux royalistes qu'avec des administrateurs « républicains les efforts des conspirateurs sont « toujours comprimés et renversés aussitôt que « conçus. — Salut et fraternité.

« G. VICOSE (1).

« *A l'administration centrale de la Haute-Garonne.* »

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 5.

Ce rapport, fort laconique, ne donne pas de grands détails sur cette bataille qui mit fin à l'insurrection de l'an VII. Mais il contient une erreur capitale qui ne tarda pas, au reste, à être relevée. C'est que le comte de Paulo ne fut ni tué ni blessé dans cette action. Il mourut en 1804 sur sa propriété de Terraqueuse. L'erreur vint de ce que les républicains avaient vu flotter, sur les eaux de la Garonne, un chapeau à panache blanc, signe distinctif des généraux insurgés. Les rapports des généraux Chaussey, Barbot et Commes sur la bataille de Montréjeau sont tout aussi brefs que celui de Vicose ; mais Commes n'assistait pas à cette bataille, puisque nous avons trouvé une lettre de lui, datée de Saint-Elix le 3 fructidor (1).

Voici le rapport du général Barbot :

« Au quartier général à Montréjeau, le
« 3 fructidor an VII de la République
« française une et indivisible.

« *L'adjudant-général Barbot aux administrateurs*
« *du département des Hautes-Pyrénées.*

« Il y a une heure à peu près, citoyens administrateurs, que je me suis emparé de la ville de Montréjeau, après avoir mis l'armée royale en déroute complète. Je lui ai tué environ mille hommes et nous avons sept à huit cents prisonniers. Aussitôt que j'en aurai le détail juste je vous l'enverrai. Nous avons perdu

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 6.

« dans cette occasion dix à douze hommes morts « et peut-être autant de blessés. J'ai donné des « ordres pour que les blessés soient soignés. « Deux officiers de santé de cette commune ont « offert leurs services et ils sont occupés dans ce « moment à les panser. Je ne présume pas que les « brigands puissent se rallier ; mais s'ils y par- « viennent, je les poursuivrai jusqu'à ce qu'il « n'en reste point vestige. Le général de Paulo, « un de leurs principaux chefs, a été tué.

« Envoyez-moi tout de suite toutes les car- « touches et munitions de toute espèce que vous « pouvez avoir. J'en ai besoin. Je les attends pour « poursuivre mes opérations.

« Je ne saurais assez donner d'éloges à toutes « les troupes qui étaient sous mes ordres. Elles « se sont parfaitement bien conduites. J'ai fait « occuper Saint-Bertrand.

« J'ai pris aux brigands sept canons et deux « drapeaux blancs. Enfin, toutes les armes et « bagages.

« Barbot.

« *P.-S.* — Nos troupes occupent Saint-Gaudens « depuis hier. Le général Vicose y est rentré « à quatre heures du soir.

« Le citoyen Vignola, votre commissaire, nous « a parfaitement secondé de tous ses moyens. Il « est constamment resté à l'avant-garde avec « nous, et il nous a prouvé qu'il était aussi bon « soldat que bon administrateur.

« Nous avons vu avec peine qu'il voulait ren-
« trer dans le département des Hautes-Pyrénées.
« Je l'ai engagé à rester ici et je pense que vous
« ne le désapprouverez pas, parce qu'il peut nous
« être utile.

« Pour copie conforme :

« *Le président de l'administration centrale*
« *du département des Hautes-Pyrénées,*

« LAFEUILLADE (1). »

A son tour le général Commes, arrivé à Saint-Gaudens dans la soirée, écrivait le lendemain 4 fructidor au Directoire exécutif :

« Citoyens Directeurs,

« L'armée des brigands royaux a été détruite
« hier par les colonnes républicaines à Montré-
« jeau. Mille rebelles tués, trois cents noyés dans
« la Garonne, douze cents prisonniers, sept
« pièces d'artillerie et deux drapeaux ont été le
« fruit de cette journée. Quatre ou cinq cents
« rebelles, qui ont échappé, vont se réunir à
« Saint-Béat ou à Bagnères-de-Luchon. Je suis
« à leur poursuite. Dans trois jours ils seront
« tous exterminés ou ils auront évacué le sol de
« la République. J'ose vous assurer, citoyens direc-
« teurs, que sous peu la tranquillité sera rétablie
« dans cette division. — Salut et respect.

« COMMES (2). »

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 6.
(2) Ministère de la guerre (arch. hist.), *Correspondance militaire générale,* liasse du 20 août.

Comme on le voit, ces trois rapports ne sont pas entièrement identiques. Ils ne s'accordent ni sur le nombre des morts ni sur celui des prisonniers rebelles, et Vicose ne dit rien des morts et des blessés de ses troupes. Il est vrai qu'elles ne paraissent pas avoir pris une très grande part à l'action. Cependant le général Chaussey dit dans son rapport à l'administration centrale de l'Ariège : « L'ennemi, ayant pris la débandade, fut vigoureu-
« sement chargé par la cavalerie. La route et la
« plaine furent jonchées de cadavres. La cavalerie
« ennemie fut poursuivie à deux lieues de là. De
« ces brigands, victimes de leur témérité et de
« leur scélératesse, il fut tué ou noyé au moins
« dix-huit cents et sept cents faits prisonniers (1). »

Tous ces rapports ne donnant pas des renseignements très précis sur les incidents et la physionomie de cette journée, que nous osons appeler mémorable parce qu'elle mit fin à l'insurrection de l'an VII, nous nous permettrons de reproduire sommairement le récit que nous en a fait bien souvent, hélas ! un ancien sergent de l'armée d'Italie qui avait pris part à cette bataille. « Je partis, nous disait-il, de Toulouse avec le général Commes, le 28 thermidor de grand matin. Notre petite armée se composait de deux mille fantassins et de trois cents cavaliers environ, avec quatre pièces de canon et un obusier. Le noyau était

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois,* tome II, p. 347.

formé d'un bataillon de troupes de ligne et de cent cinquante hussards, chasseurs à cheval et gendarmes. Arrivés à Muret, les insurgés avaient décampé depuis deux jours. Nous apprîmes à Noé la déroute de la Terrasse, et le général Aubugeois nous quitta, avec cinq cents hommes, pour rentrer à Toulouse. Un nombre à peu près égal de volontaires du Tarn nous abandonna à Carbonne, de telle sorte que nous arrivâmes le 29 à Saint-Elix réduits de moitié environ. Heureusement que le général Vicose nous y joignit le 30 avec une douzaine de cents hommes qui remplirent les vides, et on ne forma qu'un seul corps d'armée dont ce dernier général prit le commandement, Commes étant parti pour Toulouse. Nous passâmes la journée du 1er fructidor à Martres-Tolosane pour nous ravitailler, et le lendemain, de bonne heure, nous étions à Saint-Martory où nous trouvâmes le général Chaussey avec un petit corps d'Ariégeois. Le soir du même jour nous entrions dans Saint-Gaudens sans coup férir, et le 3 fructidor, vers sept heures du matin, le corps de Vicose se trouvait massé sur la route de Montréjeau, à un kilomètre environ de cette ville.

« La ville de Montréjeau est assise sur l'extrémité orientale du plateau de Lannemezan, à près de cent mètres au-dessus de la vallée de la Garonne. Elle forme une espèce de promontoire dont le fleuve contourne pour ainsi dire la base en laissant entre lui et la ville une petite plaine

fort étroite que la route de Bagnères-de-Luchon traverse en passant sur le pont du Plan, au bas de la côte de Montréjeau. Les insurgés étaient maîtres de la ville et occupaient fortement le plateau qui la précède à l'ouest et que traverse la route de Lannemezan, par laquelle devait arriver le général Barbot avec une quinzaine de cents hommes.

« Vers huit heures, Vicose déploie ses troupes. Elles marchent sur le faubourg du Plan et s'en emparent pendant qu'une forte colonne d'infanterie, dont je faisais partie, et composée presque en entier de troupes de ligne, gravit le coteau au nord de Montréjeau, en avant du ruisseau encaissé qui borde cette ville, pour renforcer Barbot et lui donner la main. De ce moment, les insurgés ne pouvaient s'échapper qu'en rompant nos lignes ou en battant en retraite sur Luchon, mais ils avaient la rivière à dos, et il fallait la franchir au risque d'y être jetés dedans. C'est ce qui leur arriva.

« Cette manœuvre était à peine terminée que le canon retentit en avant de la ville, sur la route de Lannemezan. C'était Barbot qui attaquait. L'engagement devient bientôt général. La fusillade pétille et répond à la fusillade comme le canon répond au canon. Le combat est vif et acharné. On se battait vigoureusement de part et d'autre, lorsque deux volontaires des troupes de Barbot tombent près de moi, l'un mort, l'autre

blessé. Ces deux hommes étendus sur le sol épouvantent leurs camarades peu habitués aux luttes de ce genre. La peur les prend et une panique presque générale s'empare de toute l'aile gauche du corps du général Barbot. Heureusement que notre détachement était là et qu'il y avait aussi pour commandant un brave chef de bataillon de l'armée régulière, le citoyen Pégot. Il se jette courageusement au-devant des fuyards, le pistolet au poing, et, aidé par le lieutenant de gendarmerie Lamaguère, il parvient, non sans peine, à ramener ses hommes au combat. Mais les royalistes, profitant de cette circonstance, avaient gagné du terrain et devenaient dangereux. La situation était grave et la lutte violente, avec des alternatives variées de part et d'autre. Il fallait en finir. C'est alors que Barbot, dirigeant lui-même ses deux pièces d'artillerie chargées de mitraille jusqu'à la gueule, ordonne une décharge qui jonche le sol de cadavres royalistes. L'épouvante se jette aussitôt dans leurs rangs. Barbot se précipite sur eux, les charge à la baïonnette avec toute son infanterie, les met en pleine déroute et les pourchasse sur la route de Mazères et dans les rues de Montréjeau jusqu'à la Garonne où ses troupes à pied et à cheval, ainsi que celles de Chaussey et de Vicose, les précipitent. Il s'en noya un très grand nombre et l'on disait, après la bataille, que les insurgés avaient perdu plus de trois mille hommes tués, blessés ou prisonniers, dans cette affaire courte

mais sanglante qui ne dura pas deux heures. Un de leurs chefs, le comte de Paulo, y avait, disait-on, péri. J'appris plus tard qu'il n'en était rien et qu'il avait gagné l'Espagne. »

Ce récit est pleinement confirmé par celui, beaucoup plus étendu, qu'a donné de la bataille de Montréjeau M. Emile Dario, professeur au collège de Moissac, dans deux articles insérés dans la *Gironde littéraire et scientique* et reproduits par le *Progrès libéral,* de Toulouse, numéros des 3 et 4 février 1885. Nous n'avons, par conséquent, rien à y ajouter, mais nous ferons toutefois remarquer que les articles de M. Emile Dario contiennent plusieurs erreurs d'appréciation et de fait. C'est ainsi que dans la bataille de Montréjeau il donne au chef de bataillon Pégot, son parent, mort général en retraite à Saint-Gaudens, sa ville natale, le commandement des troupes du général Latour, blessé à Saint-Martory. Or, nous savons que ces troupes n'existaient plus et que le corps ariégeois qui se battit à Montréjeau était commandé par Chaussey et Léra. Il parle aussi d'un splendide dîner destiné aux chefs royalistes par M. Gèze, de Montréjeau, et qu'il s'empressa d'offrir aux chefs républicains, après leur victoire, et auquel assista M. Lassus de Camon, maire de cette ville. Si le fait est exact, Barbot put seul assister à ce dîner, puisque Vicose, Chaussey et Léra se trouvaient à Saint-Gaudens le 3 fructidor, à quatre heures du soir,

lorsqu'y arriva le général Commes venant de Saint-Elix.

Quant au nombre fatidique des huit cents morts, huit cents noyés et huit cents prisonniers de la bataille de Montréjeau, nous en laissons la responsabilité à M. Dario. Il est vrai que ces chiffres ne sont pas plus étranges que les chiffres donnés par l'abbé de la Tour de Noé, qui porte les pertes des belligérants de Montréjeau à *quatre mille quatre cents* pour les royalistes, dont trois mille tués, mille blessés et quatre cents noyés, et à *cinq mille* celles des républicains, qui comptaient *dix mille* hommes dans leurs rangs pendant que les royalistes n'en avaient que *cinq mille.*

Que conclure de toutes ces divergences dans les rapports tant officiels qu'officieux, quoique celles des premiers soient bien moindres, sinon qu'après les succès comme après les défaites chaque parti veut grandir les siens en témoignage de leur héroïque résistance, de leur bravoure ou de leur courage ?

Quoi qu'il en soit, les cinq à six cents royalistes échappés à la déroute de Montréjeau gagnèrent la vallée de la Pique et Bagnères-de-Luchon sans être inquiétés, grâce à l'imprévoyance du général Bartier qui, au lieu d'occuper le pont de Labroquère comme il en avait reçu l'ordre, alla réinstaller l'agent municipal de Saint-Bertrand-de-Comminges, expulsé deux jours auparavant par les insurgés de Cierp, et replanter l'arbre de

la liberté abattu par eux. On a prétendu que cette fausse manœuvre fut voulue et qu'elle avait pour but de favoriser la retraite des vaincus, parmi lesquels se trouvaient quelques chefs rebelles amis ou connaissances personnelles de ce général. Cette accusation ne nous paraît guère fondée, Bartier ayant fait, avant comme après la bataille de Montréjeau, tout ce qui dépendait de lui pour arrêter, comprimer ou réduire l'insurrection.

Arrivé, comme nous l'avons déjà dit, à Saint-Gaudens vers quatre heures du soir, le 3 fructidor, le général Commes prit immédiatement le commandement de toutes les forces réunies et dirigea le lendemain matin Chaussey et Léra sur Saint-Béat, par Aspet, pendant qu'il prenait lui-même, avec le corps de Vicose, la route de Bagnères-de-Luchon. Chaussey arriva dans la nuit du même jour sur les hauteurs voisines de Saint-Béat et se présenta, le lendemain matin, devant cette ville qui lui ouvrit ses portes avec empressement et lui fit le meilleur accueil. Il recevait le même jour, du général Commes, une lettre lui annonçant que les insurgés, entrés à Luchon la veille, avaient gagné la frontière d'Espagne par une gorge mal gardée de la vallée d'Aran, et que dès lors il l'invitait à rentrer à Saint-Girons avec sa colonne. Chaussey s'empressa d'obéir. Il arriva dans cette ville le 6, en repartit le 8 pour Labastide-de-Sérou, et rentra à Foix le 9 fructidor

(25 août), après vingt jours d'une campagne très active (1).

Le général Commes était entré à Bagnères-de-Luchon avec ses troupes, en même temps que Chaussey à Saint-Béat, c'est-à-dire le 5 fructidor. Il y avait appris la réception ou plutôt l'ovation faite aux débris de l'armée royale commandés par Rougé et de Paulo. Ces deux chefs n'étaient donc pas morts, comme on l'avait cru en voyant flotter sur les eaux de la Garonne, à Montréjeau, deux chapeaux à panache blanc.

Ce général s'empressa d'informer l'administration centrale de la Haute-Garonne de tous ces faits qui annonçaient la fin de l'insurrection et le rétablissement de l'ordre dans le pays. Mais il l'invita à presser l'organisation de colonnes mobiles dans chaque canton, afin de renvoyer les forces des autres départements et d'empêcher la formation de nouveaux rassemblements royalistes. Dans cette lettre du 5 fructidor (21 août), Commes prévient l'administration centrale qu'il lui arrivera par Tarbes et Saint-Gaudens au moins *douze cents prisonniers* faits dans cette petite campagne. « Je crois, ajoute-t-il, qu'il faut user « d'indulgence envers les séduits, les égarés, « mais être sévère contre les chefs et les pillards ; « car je suis fort décidé, pour ma part, à réprimer « le pillage de quelque part qu'il vienne, et j'ai juré

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois*, tome II, p. 348.

« et promis à mes soldats de faire fusiller sur place
« le premier qui y sera pris (1). »

Commes se plaint ensuite amèrement des fonctionnaires et des autorités de Luchon et de Saint-Gaudens, qui ont lâchement abandonné leur poste pour aller se cacher dans les bois à l'approche des brigands. Il cite, en opposition, la conduite des municipalités de Saint-Béat et de Saint-Mamet qui a été, dit-il, admirable. Puis il écrit au gouverneur espagnol de la vallée d'Aran :

« Qu'une troupe de trois à quatre cents Français à pied ou à cheval, armés contre leur pays, se sont réfugiés sur le territoire espagnol et qu'il le prie, en conséquence des conventions établies entre le roi d'Espagne et la République française, de les arrêter, de les désarmer et de lui livrer d'abord Rougé, ex-général français, de Toulouse, et le comte de Paulo, du pays de Foix, les deux principaux chefs de l'insurrection royaliste qui ont *pillé et dévasté* le département de la Haute-Garonne et *volé* les caisses publiques à Saint-Martory, à Saint-Gaudens et à Bagnères-de-Luchon; puis les chefs en sous-ordre Binos, de Guran; Binos, de Bachas, et ses deux frères; le chevalier d'Hers; Verdalle, de Cierp, et ses trois enfants; Guy-Binos et d'Espouy, avec ses trois enfants, également de Cierp; Dutrey fils aîné, de Mayrègne; Péfore oncle et neveu, de Benque;

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 6.

d'Espouy, de Cier, ancien juge de paix; Seube, de Luchon, fils d'émigré; Condieu, de Castillon; Gros, de Billères; Miègeville, agent municipal de Trébons; Mathieu Laforgue, adjoint municipal de Trébons; d'Aguin, de Marin et Lamothe, de Toulouse; Dubarry et ses deux enfants, de Valcabrère; Latour, de Latou; Dispan, Dupac et son frère, du canton de Saint-Gaudens; Dufaur, des environs de Muret; de Palaminy, de Martres-Tolosane; les quatre frères d'Espouy, d'Ardiège; Dupac-Labastide et son père, et de Sainte-Gemme, de Sauveterre. Quant aux malheureux paysans égarés, Commes le prie de leur communiquer l'arrêté de l'administration centrale qu'il lui envoie, et de les assurer, de sa part, qu'ils n'ont qu'à rentrer dans leurs foyers, reprendre leurs travaux, obéir aux lois et qu'il ne leur sera rien fait. Le général réclame, en outre, aux termes de la convention précitée, les chevaux, les armes et les munitions de guerre (1). »

Deux jours après, c'est-à-dire le 7 fructidor (23 août), le général Commes recevait de Sérou, gouverneur de la vallée d'Aran, une lettre lui disant : « Qu'il avait appris, le 21 août, que des Français à pied et à cheval, mal armés et sans uniforme, étaient entrés à Bossost; qu'il avait immédiatement donné l'ordre de les arrêter et de les désarmer, mais que comme ils arrivaient par petits

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 6.

pelotons, il n'avait été possible d'arrêter et de désarmer que les premiers arrivés, les autres s'étant jetés dans les montagnes en apprenant cette mesure. D'un autre côté, ces hommes n'ayant ni costume ni signe distinctif des grades qu'ils occupent, il devient fort difficile de reconnaître les chefs qui, disent-ils, ne sont pas avec eux. Mais s'il s'en présente ou qu'il en soit reconnu, ajoute Sérou, je m'empresserai de vous les adresser. Quant aux armes et aux munitions de guerre, le gouverneur de la vallée d'Aran ne peut les livrer que sur un ordre du capitaine-général de la Catalogne, informé d'ailleurs de ce qui se passe. »

Sur ce renseignement, Commes écrit le même jour au capitaine-général de la Catalogne et à l'ambassadeur de France à Madrid. Le lendemain, 8 du même mois, Commes fait parvenir à l'administration centrale de la Haute-Garonne une copie d'une longue délibération de l'administration municipale de Luchon, dans laquelle cette administration cherche à se disculper des graves accusations qui pèsent sur elle. Ce général ajoute, dans sa lettre d'envoi, que cette délibération prouve au moins l'ignorance et l'incapacité, sinon la mauvaise volonté de cette municipalité, qui devrait être remplacée, car elle n'a exercé et n'exerce encore aucune surveillance. « La police, « dit-il, se fait fort mal ou plutôt pas du tout. « Des gens inconnus arrivent et partent d'ici « sans qu'on leur demande rien. Je suis presque

« obligé de faire la police moi-même. C'est ainsi « que j'ai dû faire arrêter le citoyen Lacuée, « capitaine-aide de camp, porteur d'une feuille « de route pour l'armée d'Italie, délivrée à Agen « le 16 messidor (3 juillet), et qui s'est trouvé ici « on ne sait trop comment, sans ordre, sans « mission et loin de sa route, à l'époque de l'arri- « vée des brigands et sans que personne lui ait « demandé qui il était, ce qu'il faisait, et sans « s'être présenté à la municipalité.

« Cet officier ayant arboré la cocarde blanche, « n'ayant pas cherché à résister aux rebelles et « se trouvant dans une situation tout à fait irré- « gulière, j'ai dû m'assurer de lui et l'envoyer à « Toulouse jusqu'à ce que le ministre de la guerre « ait répondu à la dépêche que je viens de lui « envoyer, etc., etc. »

Cette lettre se termine par la remarque suivante : « La police se fait si mal dans ce canton que les « paysans des montagnes pillent et dévalisent les « voisins absents et en accusent ensuite les déta- « chements de nos troupes à pied ou à cheval (1). »

Pour rémédier à ce déplorable état de choses, le général Commes dut mettre la ville de Luchon en état de siège. Il choisit dans la garde nationale une compagnie de cent hommes sûrs qui l'aidèrent puissamment à y rétablir le bon ordre et la discipline.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 6.

Cierp, qui avait été le point de départ de l'insurrection dans cette partie des montagnes, fut également mis en état de siège, ainsi que Saint-Gaudens, Muret, Auterive, Caraman, Beaumont-de-Lomagne et toutes les localités qui avaient été au pouvoir des insurgés, leur avaient servi de retraite ou s'étaient montrées favorables à leurs intérêts.

Ces mesures rigoureuses mais nécessaires furent prises à la suite de l'arrivée du général Frégeville à Toulouse et en vertu de l'arrêté qui suit :

« Paris, le 26 thermidor an VII de la République
« française une et indivisible.

« Le Directoire exécutif, sur le rapport du
« ministre de la guerre, arrête :

« Article premier. — Le général de division
« Frégeville est nommé au commandement supé-
« rieur des 9e et 10e divisions militaires.

« Art. 2. — Ce général est autorisé à requérir
« et lever les gardes nationales des deux divisions
« et celles des départements du Lot et Lot-et-
« Garonne et de les faire passer, au besoin, d'un
« département à l'autre.

« Art. 3. — Le général Frégeville est encore
« autorisé à mettre en état de siège toutes les
« communes de ces deux divisions qui auront
« participé à la rébellion royale.

« Art. 4. — Le ministre de la guerre est chargé

« de l'exécution du présent arrêté qui ne sera
« pas imprimé.

« Pour expédition conforme :

« *Le président du Directoire exécutif*,

« SIEYÈS, *signé*.

« Pour le Directoire exécutif :

« *Le secrétaire-général*, LAGARDE, *signé*.

« Pour copie conforme :

« *Le Ministre de la guerre*, BERNADOTTE, *signé*.

« Pour copie conforme :

« *Le général commandant les 9e et 10e*
« *divisions militaires*,

« Henry FRÉGEVILLE (1). »

En conséquence de cet arrêté du Directoire exécutif et conformément aux demandes formulées par le général Commes, de nouvelles colonnes mobiles de garde nationale furent organisées dans chaque canton et placées sous les ordres d'officiers de l'armée régulière résidant dans les chefs-lieux en état de siège. Ces colonnes se portaient partout où il se produisait quelque agitation, arrêtaient les réquisitionnaires, les conscrits et les déserteurs, pourchassaient les insurgés insoumis et mettaient, quand elles le pouvaient, la main sur leurs chefs et sur les prêtres réfractaires. C'est

(1) Ministère de la guerre (archives historiques). *Correspondance militaire générale*, liasse du 12 août.

ainsi que le capitaine Gaubert, commandant l'état de siège à Saint-Gaudens, arrêta les fameux Denax, de Lilhac, et Martres père et fils, de Saint-André, surnommés *les Tondeurs,* qui inspiraient la terreur dans les cantons d'Aurignac, Boulogne et l'Isle-en-Dodon et qui se réfugiaient, avec une bande des leurs, dans la forêt de Salerm. Dufaur, le chef d'état-major de l'armée royale qui avait, comme nous l'avons vu, vidé la caisse du receveur de Saint-Gaudens, fut également arrêté par une de ces colonnes, à la tête de laquelle marchait le citoyen Izard, agent municipal de Saint-Sulpice-de-Lézat. Bernard Dufaur fut trouvé à Saint-Sulpice, dans la maison d'un certain maître Bernard, de Beaumont-sur-Lèze, *encastré dans un mur,* muni d'un fusil à deux coups, d'une paire de pistolets, de plusieurs balles de toute grosseur, de deux livres de poudre environ et de deux mille cinq cents francs en or enfermés dans un filet de soie. L'agent municipal Izard prit cette somme et la remit à l'administration centrale, à Toulouse, où il accompagna son prisonnier (1).

Mais ces colonnes, qui se fractionnaient souvent en petits détachements, se permettaient quelquefois des actes fort répréhensibles. C'est ainsi que l'agent municipal Monna, de Beaumont-sur-Lèze, déclare, dans un procès-verbal du 27 fructidor que, s'étant rendu ce jour-là dans le village

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 11.

vers huit heures du matin, décoré de son écharpe, le détachement de garde nationale stationné à Saint-Sulpice, joint à celui de Noé, lui avait amené le nommé Massot, ex-noble, l'un des chefs des brigands royaux, portant la cocarde blanche à son chapeau, et que lui ayant proposé de la remplacer par la cocarde tricolore, Massot avait répondu qu'il n'y consentirait jamais et qu'il tiendrait le serment qu'il avait fait, même aux dépens de sa vie. Sur cette réponse, les gardes nationaux l'invitèrent, à plusieurs reprises, à crier : *Vive la République!* Mais Massot, ayant persisté à déclarer qu'il était pour le roi et pour la religion, quatre à cinq hommes du détachement l'avaient fusillé sur place (1).

Trois jours auparavant, un fait analogue, mais encore plus regrettable, s'était produit à Saint-Sulpice, au dire du lieutenant Legros, commandant le détachement cantonné dans cette commune. Cet officier raconte, dans une lettre du 24 fructidor adressée à l'administration centrale, qu'ayant été chargé par la municipalité de Saint-Sulpice-sur-Lèze de fouiller un bois dans lequel se cachaient, disait-on, *six chefs de brigands,* les gardes nationaux de sa colonne s'occupaient beaucoup plus à piller la volaille et à dévaster le pays, notamment ceux de Carbonne qui fusillèrent un malheureux arrêté par ceux de Saint-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 11.

Sulpice et qui attendait l'agent municipal de sa commune pour se faire connaître. Il se disait bordier d'une ferme voisine et allait pour travailler aux champs (1).

Il est à remarquer que ces deux faits déplorables sont les seuls que nous ayons trouvés dans les nombreux documents relatifs à ces colonnes, et qu'ils se passèrent dans le même canton et furent accomplis par les mêmes détachements, ce qui prouve que ces détachements contenaient quelques chenapans indignes du service qu'on réclamait d'eux.

Par contre, Bonneville-Ayral, commandant la place d'Auterive en état de siège, déclare dans une lettre du 30 fructidor que, dans une battue faite à Cintegabelle le 28, avec sa colonne mobile, il a opéré l'arrestation de quarante-deux royalistes, dont *un consul royal, un capitaine royal* et quatre à cinq chefs royalistes. « La battue a été faite, « dit-il, dans les meilleures conditions. Il n'y a « eu aucun désordre, et des hussards du 12e ont « trouvé des sacs d'argent qu'ils ont respectés (2). »

Mais les commandants de l'état de siège ne trouvaient pas tous les mêmes facilités pour remplir convenablement et efficacement leur mission. C'est ainsi que celui du canton de Montesquieu-sur-le-Canal se plaint de ce que, malgré ses instances et ses nombreuses visites, il n'a pu obtenir

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 5.
(2) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 5.

des administrateurs du canton de Nailloux ni du commissaire du Directoire exécutif Desclaux, la formation de la colonne mobile de ce canton.

De son côté, le capitaine Jaubert, commandant l'état de siège à Saint-Gaudens, dit que « les « ordres et les arrêtés de l'administration cen- « trale sont éludés ou retardés par de faux-fuyants « émanant de la municipalité dont l'esprit est fort « mauvais et avec laquelle il lui est impossible de « s'entendre, parce qu'elle est pleine de dissimu- « lation, de fausseté et qu'il craint de tomber dans « quelque piège. Elle antidate ou postdate ses « délibérations et ses lettres selon les besoins, « afin de mettre ses actes d'accord avec les ordres « ou arrêtés de l'administration centrale. Mais « ces procédés font échouer toutes les mesures « qu'il prend, parce que le public est informé « avant qu'elles soient prises (1). »

Pendant ce temps une capture des plus importantes avait lieu à Beaumarchez, arrondissement de Mirande (Gers). C'était celle de Lamothe-Vedel, dit le chevalier de Thermes, de son lieutenant Jean Labarrère, dit Nègre, et de six de leurs compagnons.

Lamothe-Vedel, que le général Petit-Pressigny considérait comme le plus redoutable des chefs insurgés par *son courage, son activité et ses capacités militaires*, avait trouvé le moyen, avec

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 5.

quarante de ses fidèles les plus résolus, d'échapper depuis un mois à tous les efforts combinés de la gendarmerie et des colonnes mobiles. Traqué, pourchassé comme une bête fauve, il divisait sa bande en fractions de huit à dix hommes qui se cachaient le jour dans les bois et se réunissaient la nuit, sur un point arrêté d'avance, pour se procurer des vivres et continuer leur course aventureuse vers les Pyrénées. Mais le 25 fructidor (10 septembre), Lamothe-Vedel et ses sept compagnons furent arrêtés à Beaumarchez et conduits dans les prisons d'Auch. Voici comment l'administration centrale de ce département raconte cette capture dans le procès-verbal de sa séance du 27 fructidor :

« Le fameux Lamothe-Vedel, dit le chevalier de Thermes, déjà condamné à mort par contumace par le tribunal criminel d'Auch, il y a plus d'un an, pour délits contre-révolutionnaires commis à main armée, est enfin dans les fers. Il a été écroué ce matin avec son lieutenant Labarrère, dit Nègre, et ses compagnons *Tichené*, *Fieuzac*, *Condé*, *Dutau*, *Barguille* et le chevrier qui leur servait de guide.

« Cette importante capture a été opérée à Beaumarchez, arrondissement de Mirande, dans les circonstances suivantes :

« Depuis quelques jours le bruit courait, dans la contrée, qu'une bande d'insurgés à cheval et armés se réfugiait le jour dans le bois de Bas-

soues. Le citoyen Lavergne, président de l'administration municipale d'Auch et délégué par l'administration centrale pour suivre et arrêter la bande de Thermes, se trouvant sur les lieux combina, avec les administrations des cantons de Bassoues, Marciac et Montesquiou, une battue dans le dit bois qui n'amena aucun résultat.

« Le lendemain, le citoyen Lafite, agent municipal de la commune de Montdebat, canton de Beaumarchez, aperçut dans la campagne huit à dix cavaliers armés qu'il se mit à suivre de loin, pensant qu'ils faisaient partie de la bande dont on parlait tant. Peu de temps après, ces cavaliers entrèrent sur le territoire de la commune de Beaumarchez et passèrent près d'un champ où travaillait, avec sept à huit ouvriers, le citoyen Ducassé, agent municipal de cette commune. Ce courageux citoyen, n'écoutant que son devoir, court à eux, décline ses noms et qualités, et leur enjoint de s'arrêter et de lui montrer leurs passeports. Mais il est couché en joue et sommé de se retirer s'il ne veut recevoir plusieurs *balles dans le ventre*. En présence d'une réponse aussi catégorique et aussi peu rassurante, Ducassé se hâte de rejoindre ses ouvriers et les cavaliers poursuivent leur marche. Seulement, au lieu de continuer leur travail, les ouvriers sont envoyés immédiatement dans les communes voisines pour prévenir les autorités, faire sonner le tocsin et soulever les populations afin d'arrêter ces cavaliers

qui devaient incontestablement appartenir à la bande de Lamothe-Vedel. Les ouvriers partis, Ducassé gagne lui-même à la hâte le village de Beaumarchez. Il donne l'alarme, fait battre le rappel, laisse à la garde nationale l'ordre de le rejoindre le plus vite possible en un lieu déterminé et part à cheval avec son adjoint Lafont, pour ne pas perdre les traces des rebelles. Mais à peine sortis du village, ils rencontrent leur collègue Lafite qui ne les a pas perdus de vue et leur indique le lieu où ils doivent se trouver. A ce moment arrivent à cheval six gardes nationaux de Beaumarchez, armés de bons fusils. Ducassé se met à la tête de cette petite troupe de *neuf hommes* résolus, qui se jette à fond de train sur les traces des insurgés et ne tarde pas à les rejoindre. Le brave Ducassé les somme de nouveau de s'arrêter et de mettre bas les armes. On lui répond par un refus formel. Il ordonne alors de faire feu et Labarrère tombe de cheval. Aussitôt ses camarades l'entourent. Ils se mettent en bataille et ripostent par une décharge qui atteint grièvement deux gardes nationaux.

« Ceci se passait dans la plaine de l'Arros. Mais le tocsin sonnait dans toutes les communes des alentours ; la garde nationale de Beaumarchez, descendant les coteaux au pas de charge, arrivait dans la plaine au bruit de la fusillade, et les rebelles voyaient les hauteurs qui la circonscrivent se couronner de masses noires armées dont les drapeaux flottaient au vent. Ils étaient,

en effet, enveloppés par une *dizaine de mille hommes* accourant de Plaisance, de Ladevèze-Ville, Ladevèze-Rivière, Thieste, Montdebat, Castelnavet, et des cantons de Marciac, Labatut, Auriebat et Maubourguet (Hautes-Pyrénées). Ce qu'il y a eu de particulier dans ce soulèvement, c'est que les femmes y ont figuré en grande quantité, notamment dans les communes de Ladevèze-Rivière et de Marciac. Près de cinq cents femmes armées de broches sont parties de la première, et celles de Marciac, munies de la même arme, ont monté la garde dans cette petite ville jusqu'au retour de la population masculine, partie toute entière pour cette expédition.

« Les brigands, étonnés et surpris de ce soulèvement général, ont gagné un bois et se sont dispersés. Mais ils ont été bientôt pris les uns après les autres. La garde nationale de Beaumarchez en a arrêté *cinq* et celle de Plaisance *trois,* grâce aux indications fournies par les citoyens Domerc et Lebéron, de Ladevèze-Ville.

« L'un de ces brigands ayant gagné le moulin d'Espalanques, n'y a trouvé que la citoyenne Saint-Martin, dont le mari avait couru après les rebelles. Il a voulu se faire donner asile; mais cette brave meunière s'y est refusée obstinément, malgré une bourse pleine d'or et une rescription de deux mille francs que lui offrait ce rebelle.

« Les brigands étaient porteurs de *huit fusils,* dont six à deux coups, une carabine et un fusil

de munition. Ils portaient, en outre, une ceinture chacun garnie de pistolets et de vingt-quatre à vingt-cinq cartouches, plus un havresac, des papiers et de l'argent. Deux d'entre eux avaient une montre en or, et la somme totale dont ils étaient pourvus s'élevait à six cent trente-quatre francs soixante-sept centimes.

« Tous les objets saisis par le juge de paix Magnon, de Beaumarchez, et remis à l'administration centrale figurent dans un inventaire annexé au procès-verbal de ces arrestations, dressé par le dit juge de paix qui a accompagné les prisonniers jusqu'à Auch, avec les citoyens Ducassé, Lafont, Lafite, Domerc, Lebéron, Lavergne et Saint-Martin, le meunier d'Espalanques, ainsi qu'un grand nombre de gardes nationaux et de citoyens ayant concouru à ces arrestations, qui ont produit une grande émotion à Auch, à cause des vives inquiétudes que ces brigands avaient répandues dans le pays (1). »

Les battues, les marches et contremarches des colonnes mobiles dirigées par des officiers capables, expérimentés, et composées en partie de troupes régulières d'infanterie et de cavalerie amenées à Toulouse par le général Frégeville, ne tardèrent pas à mettre un peu d'ordre dans le pays par l'arrestation d'un très grand nombre d'insurgés, de plusieurs chefs, de beaucoup de prêtres

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 45.

réfractaires, de réquisitionnaires, de déserteurs et de conscrits, et par le désarmement de tous les suspects, conformément à l'arrêté de l'administration centrale dont la teneur suit :

« SÉANCE PERMANENTE DU 2 FRUCTIDOR AN VII.

« L'administration centrale du département de « la Haute-Garonne,

« Considérant que le salut de la chose publique « dépend essentiellement de la sagesse des me- « sures que nécessitent les circonstances, et no- « tamment de celles qui peuvent tendre à empê- « cher les contre-révolutionnaires de suivre le fil « de leurs trames criminelles ; qu'un des plus sûrs « moyens d'y parvenir est celui de leur enlever « les armes destinées au massacre des républi- « cains et à l'anéantissement de la République ;

« Demeurant les dispositions de l'arrêté du « 22 thermidor dernier et autres subséquents ;

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

« ARRÊTE :

« ARTICLE PREMIER. — Il sera fait des perquisi- « tions dans toutes les maisons des particuliers « signalés par l'opinion publique comme ennemis « du gouvernement républicain, et où les admi- « nistrations municipales croiront qu'il existe des « armes pouvant servir contre les intérêts de la « République.

« ART. 2. — Ces administrations s'empareront « des dites armes. Elles en tiendront un registre

« et les déposeront en lieu de sûreté pour s'en « servir au besoin.

« ART. 3. — Ces mêmes armes ne seront con- « fiées qu'à des mains purement républicaines, le « salut public l'exigeant ainsi.

« ART. 4. — Le présent sera imprimé pour être « envoyé à toutes les administrations municipales « de l'arrondissement. Il en sera adressé un « exemplaire à chacun des ministres de l'inté- « rieur, de la police générale et de la guerre.

« Délibéré à Toulouse les jour, mois et an que « dessus.

« CAISSEL, *président;* BARRAU, LEYGUE,
« DESBARREAUX, CAMPARAN, *administra-*
« *teurs;* LAMAGDELAINE, *commissaire*
« *du Directoire exécutif;* BÉGUILLET,
« *secrétaire-général.* »

Mais le calme relatif amené par ces mesures de violence était plus apparent que réel; car, comme le dit le commissaire Lamagdelaine dans un rapport au ministre de la police générale, en date du 3 fructidor (19 août), « la pacification sera longue « à cause du fanatisme des paysans, dont plusieurs « ont préféré se faire hacher en criant : *Vive la* « *Religion! vive le Roi!* plutôt que de crier : « *Vive la République!* Pour que les hommes des « champs ayent quitté leurs moissons pour s'in- « surger, il faut qu'on leur ait tourné la tête. « Malgré donc le rétablissement d'un ordre appa-

« rent, la haine couve sous la cendre. Certaines
« administrations municipales n'osent pas encore
« reprendre leurs fonctions sans avoir sous la
« main une force armée, une garnison, crainte
« d'attaques nocturnes, de vengeances contre leurs
« personnes ou leurs biens. Nous ne pouvons pas
« ramener à exécution les lois les plus urgentes,
« telles que celle de l'organisation des bataillons
« de conscrits, de l'emprunt de cent millions,
« etc., etc., et nos caisses sont à sec par suite des
« grandes dépenses occasionnées par la rébellion
« et les pillages dont certaines ont été l'objet (1). »

Il serait difficile de peindre avec plus de précision et de vérité la situation matérielle et morale des départements insurgés à la suite de la rébellion de l'an VII. Les réflexions de Lamagdelaine démontrent que ce fonctionnaire intelligent et ferme connaissait parfaitement cette situation, car toutes ses prévisions se réalisèrent, et cet état de choses durait encore quatre mois après, ainsi que le prouve le document suivant :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ
—

« Au quartier-général à Toulouse, le 17
« frimaire an VIII de la République
« française une et indivisible.

« ORDRE DU JOUR

« Conformément aux intentions du général
« Frégeville, commandant supérieur des 9e et
« 10e divisions militaires, et aux ordres qu'il a

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

« donnés, le nombre des commandants extraor-
« dinaires et adjudants dans les arrondissements,
« cantons et communes en état de siège dans le
« département de la Haute-Garonne depuis l'épo-
« que de l'insurrection royale, et qui étaient char-
« gés d'y exercer respectivement la surveillance
« militaire et d'y maintenir l'ordre et la tran-
« quillité, est réduit, à dater du 25 frimaire
« courant, à la quantité ci-après déterminée :

« PREMIER ARRONDISSEMENT

« *District de Saint-Gaudens et de Rieux.*

« JAUBERT, capitaine commandant.
« Un adjudant à son choix.

« Le commandant Jaubert résidera à Saint-
« Gaudens.

« DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

« *District de Castelsarrasin et de Grenade.*

« PORTAL, adjudant-général, chef de bataillon, com-
« mandant.
« Un adjoint à son choix.

« La résidence du citoyen Portal est fixée à
« Verdun-sur-Garonne.

« TROISIÈME ARRONDISSEMENT

« *District de Muret.*

« DAREXY, chef de bataillon, commandant.
« Un adjoint à son choix.

« La résidence du citoyen Darexy est fixée à
« Muret.

« QUATRIÈME ARRONDISSEMENT

« *District de Revel et de Villefranche.*

« FONTÈTES, capitaine, commandant.
« Un adjoint à son choix.

« La résidence du citoyen Fontètes est fixée à « Caraman.

« Il sera envoyé dans chaque arrondissement « ci-dessus vingt-cinq hommes d'infanterie de « ligne et cinq chasseurs à cheval.

« Le général Aubugeois est chargé de faire « exécuter ce mouvement de troupes d'ici au « 25 frimaire.

« *Le général commandant provisoirement*
« *la 10e division militaire,*

« COMMES, *signé.*

« Pour extrait :

« *L'adjudant-général, chef d'état-major de la*
« *10e division militaire,*

« PRIVAT (1). »

Cependant l'administration centrale de la Haute-Garonne, voulant autant que possible hâter la pacification du pays, avait, à la suite de la victoire de Montréjeau, pris l'arrêté suivant :

« ARRÊTÉ

« *De l'administration centrale du département de la « Haute-Garonne concernant les prisonniers faits « par les républicains sur les brigands royaux et « tous autres individus qui ont figuré dans la cons- « piration royale éclatée dans le département en « thermidor de la septième année républicaine.*

« Du 8 fructidor an VII de la République
« française une et indivisible.

« L'administration centrale du département de

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 6.

« la Haute-Garonne, voulant réaliser les effets de « la clémence paternelle du gouvernement, mani« festée par la correspondance ministérielle à « l'égard des manouvriers et cultivateurs simples « et crédules que la malveillance a, par astuce « ou par violence, entraînés sous les drapeaux « des brigands royaux ;

« Considérant que les résultats des divers com« bats livrés par les HOMMES LIBRES aux vils « esclaves d'un fantôme appelé roi ont produit, « depuis le 19 thermidor dernier, plusieurs cen« taines de prisonniers qui attendent sous le poids « des remords et de justes alarmes la décision de « leur sort ;

« Qu'autant il importe de livrer à la vengeance « nationale les chefs et principaux agents de ces « hordes de vandales qui, traînant à leur suite « tous les genres de forfaits, la dévastation et la « mort, voulaient rétablir sur des ruines et des « cadavres le trône d'un ridicule aventurier dési« gné sous le nom de Louis XVIII, autant il est « juste et politique de rendre à l'agriculture et « aux arts mécaniques cette foule de victimes, « instruments passifs du plus délirant despotisme, « tombées au pouvoir des républicains, en pre« nant néanmoins à leur égard les mesures de po« lice que commandent la prudence et la sagesse ;

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

« ARRÊTE :

« ARTICLE PREMIER. — Les administrations

« municipales des cantons de l'arrondissement
« dont le territoire est purgé de la présence des
« hordes royales dresseront sur-le-champ la liste
« des hommes qui y ont figuré ou participé, soit
« directement soit indirectement.

« Art. II. — Elles distingueront par des notes
« précises ceux qui ont été signalés comme chefs,
« sous-chefs ou enrôleurs de ceux qui, par des
« motifs quelconques, méritent d'être excusés ou
« pardonnés, et elles en déduiront les motifs ;
« elles diront aussi si les dits individus sont de la
« classe ci-devant noble, s'ils sont parents ou
« alliés d'émigrés, s'ils sont prêtres ; enfin quelle
« est leur profession et leur conduite politique.
« A cet effet il leur sera envoyé un modèle de
« tableau par colonnes.

« Art. III. — Elles donneront aussi leur avis
« particulier sur chacun des individus qui, ayant
« été faits prisonniers de guerre par l'armée ré-
« publicaine, sont maintenant en détention. Leur
« avis sera positif, soit pour la mise en liberté,
« soit au contraire pour la mise en jugement.
« Dans ce dernier cas, elles transmettront avec
« le dit tableau toutes les pièces ou renseigne-
« ments qu'elles auront recueillis contre eux.

« Art. IV.— L'administration centrale fera le dé-
« pouillement des procès-verbaux, listes et avis à
« elle adressés par les administrations munici-
« pales ; elle statuera, par un arrêté particulier à
« chaque canton, sur la mise en liberté de ceux des

« dits prisonniers passibles de jouir de l'effet de sa « proclamation du 27 thermidor dernier, et renverra devant les tribunaux compétents les chefs, « sous-chefs et enrôleurs pour y être jugés, ainsi « que ceux qui, sans être titrés comme ci-dessus, « auraient commis des assassinats ou des pillages « à main armée.

« Art. v. — Il sera délivré à chacun des prisonniers mis en liberté une *carte de passe* pour « rentrer dans leurs communes respectives, au « moyen de laquelle ils ne pourront être inquiétés durant la route. Il leur sera, au contraire, accordé secours et protection si besoin « est jusqu'à leur destination ; il sera tenu un « registre des dites cartes.

« Art. vi. — A leur arrivée dans le canton de « leur domicile, ils seront tenus de présenter la « *carte de passe* à l'administration municipale « pour y être visée. Il sera tenu note de ce *visa* « sur un registre à ce destiné.

« Art. vii. — La révolte dont ces individus viennent de se rendre coupables envers la République exige que l'œil investigateur de la police soit « constamment ouvert sur eux ; en conséquence, « ils seront placés sous la surveillance de leurs « municipalités respectives et ne pourront sortir « du territoire de la commune de leur résidence « sans être munis d'une autorisation de l'agent « municipal ou de l'adjoint en son absence.

« Art. viii. — Chacun des prisonniers rentrés,

« et tous autres ayant volontairement ou par sé-
« duction fait partie des armées des brigands
« royaux, seront dépouillés de toute espèce d'ar-
« mes et tenus de représenter et déposer entre
« les mains de leur administration municipale un
« bon fusil simple de calibre ou un bon fusil à
« deux coups. Ces armes seront employées à la
« défense commune et resteront dans le lieu in-
« diqué par l'administration municipale, pour en
« user au besoin.

« Art. ix. — Comme les mesures ci-dessus ne
« sont prises que pour extirper tous les germes
« de l'insurrection et pour prévenir de nouveaux
« déchirements dans le sein de la République, et
« particulièrement dans le département de la
« Haute-Garonne, les armes ne seront confiées
« qu'aux vrais républicains. Eux seuls sont di-
« gnes de les porter et de garantir, par leur éner-
« gie, le salut de la patrie.

« Art. x. — L'exécution de cet arrêté doit être
« prompte ; dès que les administrations munici-
« pales l'auront reçu, elles demeureront en per-
« manence jusques après la formation définitive
« du tableau ordonné par les articles i et ii, et
« le transmettront sans le moindre délai à l'ad-
« ministration centrale.

« Art. xi. — L'administration centrale recom-
« mande comme un devoir civique à tous les
« citoyens de seconder leurs magistrats pour la
« découverte des coupables mentionnés dans le

« présent arrêté et de suppléer envers l'autorité « supérieure au silence des dits magistrats qui, « par faiblesse ou tout autre motif volontaire, lui « laisseraient ignorer la vérité.

« Le présent sera imprimé, publié, affiché et « lu au temple décadaire, le 1er décadi après sa « réception. Il en sera adressé un exemplaire à « chacun des ministres de la police générale, de « l'intérieur et de la guerre.

« Délibéré à Toulouse les jour, mois et an que « dessus.

« CAISSEL, *président;* BARRAU, DESBAR-
« REAUX, CAMPARAN, *administrateurs;*
« LAMAGDELAINE, *commissaire du Di-*
« *rectoire exécutif;* BÉGUILLET, *secré-*
« *taire-général.* »

Cependant, la nouvelle de la déconfiture des royalistes à Montréjeau s'était répandue dans toute la France avec une étonnante rapidité. La tribune nationale avait retenti de cet important succès, et l'administration centrale de la Haute-Garonne recevait de chaleureuses adresses de félicitations de tous les points de notre territoire, notamment des villes de Lille, Douai, le Havre, Rouen, Nancy, Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Mende, Montpellier, etc., preuve évidente de la vive émotion, ou plutôt des graves appréhensions que cette insurrection avait suscitées dans tout le pays. Les ministres de l'intérieur, de la

police générale et de la guerre envoyèrent aussi les leurs. Ce dernier avait déjà écrit, le 1er fructidor, au commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine :

« La loi a prononcé que les rebelles pris les « armes à la main soient jugés de suite. Les pé- « rils de votre situation ont justifié cette mesure « terrible. Sans doute, la victoire même est une « calamité dans les discordes civiles; mais il faut « que la République et les lois triomphent, et les « larmes qu'elle peut coûter sont le crime des « incorrigibles royalistes. N'ont-ils pas sans cesse « réduit les républicains à la nécessité de repous- « ser la force par la force ?

« Mais la puissance de la nation est assez « grande pour être calme au milieu même du « combat. Ainsi, vous saurez faire la distinction « du crime et de l'égarement. Traitez la faiblesse « soumise avec les égards qui peuvent la con- « traindre et la ramener. Placez les conspirateurs « sous le joug inflexible des lois.

« Témoignez surtout aux bons citoyens de « votre département, à votre garde nationale va- « leureuse les sentiments de reconnaissance et « d'admiration que lui porte le gouvernement. Ils « ne meurent point les hommes qui succombent « en défendant la patrie! Ils vivent à jamais dans « la mémoire des hommes!

« Salut et fraternité.

« Joseph BERNADOTTE. »

Huit jours après, ce ministre envoyait ce qui suit :

« Paris, 8 fructidor an VII de la République
« française une et indivisible.

« *Le ministre de la guerre aux gardes nationales*
« *du département de la Haute-Garonne.*

« Les soldats du prétendu Louis XVIII, aussi « lâches que le maître qu'ils servent, ont osé « troubler votre sommeil. Réveillés par les ac- « cents plaintifs de vos femmes et de vos enfants, « vous avez saisi les armes terribles aux ennemis « de votre repos et de votre liberté.

« L'usage que vous en avez fait est justifié par « les dangers que vous avez courus. La Répu- « blique applaudit à votre courage.

« En vous levant simultanément, vous avez « commandé l'estime, vous avez enchaîné l'amitié « des républicains. Néanmoins, votre tâche n'est « pas encore remplie. Vous ne pouvez, sans com- « promettre le salut de la patrie, rentrer dans vos « demeures tant qu'il restera un rebelle en armes. « La volonté nationale parle : elle exige, elle or- « donne; obéissez à sa voix.

« Vous serez humains dans la victoire ; vous « ne vous appesantirez que sur les chefs de la « rébellion. Vos bras les frapperont encore avec « la massue d'Hercule !

« L'indiscipline ne flétrira point les lauriers « qui ombragent vos têtes ; vous les conserverez « et les transmettrez à vos neveux.

« Le pillage ne souillera point votre marche.
« Les républicains ont toujours le cœur pur et
« les mains nettes.

« La France vous contemple ; les armées vous
« admirent ! Le Directoire attend le retour de
« l'ordre et de la paix dans cette intéressante
« partie du Midi. C'est à vous qu'il confie cet
« honorable soin.

« Joseph BERNADOTTE (1). »

Des adresses analogues furent envoyées aux gardes nationales et aux volontaires des départements du Tarn, de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées et des autres départements qui avaient si généreusement répondu à l'appel de l'administration centrale de la Haute-Garonne ; et enfin, le 17 fructidor an VII (2 septembre 1799), le conseil des *Cinq-Cents* et celui des *Anciens* adoptèrent la résolution dont la teneur suit :

« Au nom de la République française,

LOI

« *Portant que les autorités civiles, militaires et les*
« *citoyens qui ont concouru à étouffer la conspira-*
« *tion royale dans le département de la Haute-*
« *Garonne ont bien mérité de la patrie.*

« Du 17 fructidor an VII.

« Le conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il

(1) *Journal de Toulouse* du 17 fructidor an VII.

« est instant de donner un gage de la reconnais-
« sance nationale aux autorités civiles et militai-
« res et aux citoyens qui ont concouru, par leur
« zèle et leur dévouement, à étouffer la conspira-
« tion royale qui a éclaté dans le département de
« la Haute-Garonne dans la nuit du 18 au 19
« thermidor dernier, déclare qu'il y a urgence et
« prend la résolution suivante :

« Article premier. — L'administration centrale
« de la Haute-Garonne, l'administration muni-
« cipale de la communede Toulouse et les admi-
« nistrations centrales du Tarn, de l'Aude, de
« l'Ariège, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne
« et des Hautes-Pyrénées, ainsi que les adminis-
« trations des cantons de ces départements qui
« ont contribué à la défaite des brigands royaux,
« ont bien mérité de la patrie.

« Art. ii. — Les chefs militaires, les colonnes
« mobiles, les gardes nationales et tous les
« citoyens qui se sont généreusement dévoués
« à la défense de la République et de la Cons-
« titution de l'an iii, en combattant les hordes
« royales qui avaient arboré le drapeau blanc et
« proclamé Louis xviii, ont bien mérité de la
« patrie.

« Art. iii. — Les noms des citoyens morts en
« combattant les brigands royaux seront inscrits
« sur un tableau qui demeurera affiché dans le
« lieu des séances des administrations du canton
« de leur domicile.

« ART. IV. — La présente résolution sera im-
« primée.

« *Signés* . BOULAY (de la Meurthe), *pré-*
« *sident ;* CHOLET, LUDOT, CURÉE, AR-
« NOULD, *secrétaires.*

« Après une seconde lecture, le conseil des
« Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus.

« Le 19 fructidor an VII de la République
« française.

« *Signés :* CORNET, *président ;* F. LOBJOY,
« LEMENUET, HERWYN, *secrétaires.*

« Le Directoire exécutif ordonne que la loi
« ci-dessus sera publiée, exécutée et qu'elle sera
« munie du sceau de l'Etat.

« Fait au Palais national du Directoire exécutif
« le 21 fructidor an VII de la République française
« une et indivisible.

« *Le président du Directoire exécutif,*
« SIEYÈS.

« Par le Directoire exécutif,

« *Le secrétaire-général,*
« LAGARDE.

« Pour copie conforme :
« *Le ministre de la justice,*
« CAMBACÉRÈS (1). »

(1) *Bulletin des Lois,* n° 3241.

CHAPITRE IV

L'Epilogue.

Telle fut l'insurrection royaliste de l'an VII dans la Haute-Garonne et les départements limitrophes. Si elle n'eut pas l'éclat, la grandeur et l'importance de celle de la Vendée, elle fut plus personnelle, plus violente et plus barbare. Les Vendéens de 1793 se soulevèrent spontanément pour défendre leur foi politique et religieuse. Les insurgés de l'an VII invoquèrent le même prétexte, mais n'obéirent, en réalité, qu'à des intérêts particuliers, des passions mesquines ou des sentiments de vengeance et de haine. Les premiers furent des paysans qui forcèrent leurs maîtres à marcher à leur tête ; chez les seconds, ce fut les maîtres qui se mirent à la tête des paysans et les forcèrent trop souvent à les suivre pour réaliser un complot longuement préparé et recouvrer leurs privilèges perdus. Aussi l'insurrection de la Vendée, qui fut une insurrection de principes, eut-elle quelque chose de grand et de chevaleresque, tandis que celle de l'an VII, qui n'eut pour mobile que des intérêts ou de

basses rancunes, conserva jusqu'à la fin un caractère de sauvagerie étroite et féroce. Les chefs des Vendéens furent des héros ; ceux des insurgés de l'an VII de simples *condottieri*.

Néanmoins, si cette insurrection avait abouti, elle aurait infailliblement amené l'invasion du Midi de la France par les Austro-Russes, après la bataille de Novi, et probablement la chute du gouvernement de la République. Les faits que nous avons rapportés, les documents reproduits, la proclamation au peuple français du général Souwarow dont nous avons parlé, tout prouve clairement que tel était le but poursuivi par les organisateurs et les chefs de ce soulèvement contre-révolutionnaire. Aussi produisit-il, dès qu'il fut connu, une grande et vive émotion dans toute la France, et le gouvernement, qui en comprit tout le danger, s'empressa-t-il de prendre les mesures les plus énergiques et les plus promptes pour y mettre un terme, malgré les difficultés extérieures et intérieures dont il était accablé.

A la première nouvelle de ce mouvement, le ministre de la guerre, bien que manquant d'hommes et de munitions, forma immédiatement un petit corps de deux mille cinq cents hommes de toute arme et le dirigea sur Toulouse sous les ordres du général divisionnaire Frégeville, nommé commandant supérieur des 9e et 10e divisions militaires. Mais ces forces, malgré toute leur diligence, n'arrivèrent à destination que le

8 fructidor, c'est-à-dire cinq jours après la destruction de l'armée royale à Montréjeau. Toutefois, leur présence rendit de signalés services. Elle permit aux gardes nationales et aux volontaires des départements voisins de rentrer dans leurs foyers, et aux autorités civiles et militaires de constituer de petits détachements de troupes régulières, vainement réclamés depuis longtemps par le général Commes, et de les mettre, réunis à des gardes nationales, en garnison dans toutes les localités déclarées en état de siège.

Pendant toute la durée de cette courte mais rapide campagne, les ministres de la guerre, de l'intérieur et de la police générale reçurent journellement, du citoyen Lamagdelaine, des rapports circonstanciés sur la marche des évènements. Des résumés sommaires de ces rapports, adressés à la députation du département par ce fonctionnaire actif, énergique et intelligent, lui permettaient de porter tous les faits saillants à la tribune du conseil des Cinq-Cents, et par conséquent à la connaissance de la France entière. Cette députation se composait, à cette époque, de Destrem, Joseph Martin, Dast, Pérès, Porte, Bailly et Augereau. Nous n'avons reproduit aucune de ces communications ni aucun des discours qu'elles suscitèrent parce qu'on peut les lire dans le *Moniteur* du temps, et qu'ils ne sont, d'ailleurs, que des paraphrases ou des amplifications des rapports de Lamagdelaine, dont nous avons souvent donné

la substance et quelquefois rectifié les erreurs provenant de la promptitude des envois et de l'insuffisance des informations.

En présence de cette déplorable campagne, de cette nouvelle tentative de guerre civile dont nous venons de raconter, avec toute l'exactitude et toute l'impartialité possibles, les péripéties sanglantes et les épisodes odieux, on se demande naturellement quelles furent les pertes des partis belligérants dans cette lutte fratricide de vingt jours. Si on additionnait les nombres de morts et de blessés inscrits dans les divers rapports déposés aux archives, on arriverait à *plusieurs milliers* pour les royalistes, et à *cent* au plus pour les républicains. Nous ignorons ce que disaient à cet égard les papiers et correspondances des rebelles, saisis à Caraman par Vicose et à Muret par Aubugeois, que nous avons vainement cherchés à Paris comme à Toulouse; mais nous sommes à peu près certain que ces chiffres, s'ils existent, doivent être à quelque chose près renversés. C'est de règle dans les luttes de ce genre. C'est ainsi que nous avons vu l'abbé la Tour de Noé faire tuer *quatre mille cinq cents* républicains au combat de la Terrasse, alors qu'il n'y en avait pas *quinze cents*, par *deux mille* royalistes qui ne perdent que *quatre cents* combattants. Ce sont là des exagérations voulues, faites de part et d'autre pour donner du relief aux siens, les encourager en décourageant, abaissant leurs adversaires. C'est tout

naturel. Il y a longtemps que cela se pratique et cela se pratiquera longtemps encore.

Nous avons cherché à ramener ces appréciations contradictoires et opposées à des chiffres aussi précis que possible; mais les documents nous ont entièrement fait défaut pour les royalistes, et nous n'avons trouvé, pour les républicains, que les états des morts et des blessés, dressés par les municipalités en exécution de l'article 13 de la loi du 24 messidor an VII et de celles des 3 et 17 fructidor suivants (1). Or, le relevé fait sur ces états fort incomplets, ne porte qu'à soixante-douze le nombre des républicains tués par les insurgés et à cent trente-trois celui des blessés. Cela nous paraît inadmissible en présence des affirmations du commissaire Lamagdelaine, avouant au ministre de la guerre *soixante morts* au seul combat de la Terrasse, et des déclarations du *Journal de Toulouse*, élevant ce nombre à *soixante-huit*. Nous ignorons absolument le chiffre des pertes subies par les autres départements, n'ayant rien trouvé à ce sujet dans leurs archives; mais nous estimons que, dans l'ensemble des forces républicaines réunies pour combattre l'insurrection de l'an VII, il y eut environ cent cinquante morts et deux cent cinquante à trois cents blessés. Les insurgés perdirent au moins *quatre mille* hommes tués ou blessés, et eurent à peu près *six mille*

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 18.

prisonniers, ainsi que nous le verrons bientôt. Cette énorme différence vient de ce que, nous l'avons déjà dit, les républicains étaient mieux armés et mieux commandés; qu'ils avaient une artillerie bien montée, bien servie, et une cavalerie dont le noyau se composait de gendarmes et de cavaliers de l'armée régulière.

Il en est de même pour le nombre des insurgés de l'an VII, malgré les *listes des individus notoirement connus pour avoir fait partie des bandes royales*, dressées par les municipalités cantonales en vertu de l'article premier de l'arrêté de l'administration centrale du 8 fructidor que nous avons reproduit. Ces listes sont à peu près toutes incomplètes et certaines contiennent des chiffres dérisoires. C'est ainsi que le canton de Lanta, d'où partit l'insurrection, n'aurait fourni que 41 insurgés ; Saint-Félix, 84; Caraman, 186 ; Revel, 14; Nailloux, 94; Montgiscard, 185; Castanet, 103; Montesquieu-sur-le-Canal, 150; Auterive, 246; Saint-Sulpice-sur-Lèze, 110; Rieux, 30; Cazères, 21 ; Carbonne, 57 ; Saint-Gaudens, 34; Saint-Bertrand, 17 ; Luchon, 64 ; Saint-Béat, 81; Beaumont-de-Lomagne, 55 ; Saint-Nicolas-de-la-Grave, 67 ; Verdun, 70; Saint-Porquier, 7, etc. De telle sorte que l'addition des chiffres portés sur toutes ces listes ne donne que *4,884 insurgés*. Evidemment ce nombre n'est pas seulement illusoire, il est ridicule; car, quel résultat aurait-il obtenu sur l'immense surface qu'occupa

l'insurrection dès le premier jour? Nous savons, d'ailleurs, et nous croyons avoir établi que, dès le 20 thermidor, tous ces centres insurrectionnels étaient occupés par des milliers de rebelles qui repoussèrent victorieusement les colonnes républicaines à Deymes et à Lanta; il est à peu près certain que ces colonnes n'auraient pas été vaincues si elles n'avaient eu affaire qu'aux quarante-un royalistes de Lanta et aux cent quatre-vingt-cinq de Montgiscard! Un auteur peu suspect, M. de Casteras (1), porte à *seize mille* le nombre des insurgés massés à l'entour de Toulouse dès le début de l'insurrection. Nous sommes entièrement de son avis, et nous estimons que, du 20 au 22 thermidor, l'armée royaliste toute entière comptait au moins *vingt mille* hommes dans ses rangs. Cette appréciation ne repose pas seulement sur les documents que nous avons reproduits ou analysés, mais encore sur les quelques listes sincères établies par les municipalités, et surtout sur celles des cantons très suspects de Cadours et de Muret, dont la première porte le chiffre des rebelles à *six cent soixante-cinq* et la seconde à *six cent quatre-vingt-quinze*. Or, il y a *quarante-six listes*, et nous savons que le plus petit et le plus tiède des cantons de la Haute-Garonne donna trois à quatre cents hommes à l'insurrection. Mais l'inexactitude de ces listes s'explique facilement. La lutte avait cessé

(1) *Histoire de la Révolution dans l'Ariège*, page 358.

depuis quelque temps; un calme relatif lui avait succédé. On voulait faire l'apaisement : le pouvoir central comme les pouvoirs locaux le recommandaient, les autorités et les fonctionnaires le prêchaient, de telle sorte qu'on était sur une pente favorable pour ne pas figurer sur ces listes que les insurgés redoutaient. De là des démarches actives et pressantes des parents, des amis, des connaissances, des hommes influents auprès des municipalités généralement assez débonnaires et portées, pour la plupart, à beaucoup d'indulgence.

Il nous est tout aussi difficile de déterminer les forces numériques des républicains que celles des royalistes, car elles se composaient, les unes et les autres, d'un noyau d'hommes déterminés, convaincus ou fanatisés, et de volontaires ayant obéi aux entraînements de l'amitié, d'une opinion ou d'un devoir à remplir, mais qui abandonnaient les rangs et rentraient chez eux au premier échec, à la première fatigue ou au premier désagrément. C'est ainsi que nous avons vu les trois mille républicains volontaires du Tarn, massés le 21 thermidor au Bourg Saint-Bernard, réduits de moitié le 22 au soir parce que les vivres et les munitions attendus de Toulouse n'étaient pas arrivés. C'est ce qui nous a mis dans l'impossibilité de préciser le nombre de combattants des divers corps qui poursuivaient les rebelles, ces corps en perdant et en recevant sans cesse dans des proportions

inconnues et que rien ne peut établir. Nous savons, toutefois, que le général Vicose n'avait guère que quinze cents hommes lorsqu'il quitta Caraman, le 25 thermidor, pour se porter sur Baziège et Montgiscard, et qu'il n'avait gardé, de tous les républicains du Tarn, que trois cents hommes fort vaillants qui le suivirent partout et se battirent bravement jusqu'à la fin de la campagne. Le général Aubugeois partit de Toulouse le 23 avec une force à peu près égale pour réduire les insurgés réunis à Colomiers et à l'Isle-en-Jourdain. Il ressort de tous les documents que les forces républicaines réunies pour combattre les insurgés ne s'élevèrent jamais, dans la Haute-Garonne, à plus de *six à sept mille* hommes, dont un sixième gardait la ville pendant que les autres, fractionnés en deux ou trois petits corps, luttaient et pourchassaient les rebelles à l'est, à l'ouest et au nord du département. De sorte que dans toutes les rencontres les royalistes étaient plus nombreux que les républicains, mais plus mal armés et plus mal commandés.

Il résulte des états estimatifs de la valeur en numéraire des objets pillés, brisés, volés ou brûlés par les brigands royaux, états dressés après vérification par l'administration centrale sur les plaintes et les réclamations des victimes de ces déprédations, que ces pertes s'élevèrent, pour la Haute-Garonne, au chiffre rond de *trois cent mille francs*, somme considérable à cette époque. La brigade

de gendarmerie de Caraman figure, à elle seule, pour 4,880 francs dans ces pertes (1). Mais ces états ne comprennent point les réquisitions en nature ou en argent faites sur les communes par les insurgés. Il n'est question ici que des objets *volés, brisés* ou *brûlés* avant ou pendant l'insurrection, sans compter les vieux titres de certaines archives communales, comme ceux de la baronie de Blagnac et de l'abbaye de Bonnefont.

Si on pouvait ajouter à ces pertes les dépenses faites par les communes, le département et l'Etat pour combattre et réduire les insurgés de l'an VII, ainsi que celles résultant des dégâts occasionnés aux récoltes sur pied, coupées ou en train d'être coupées, par le va-et-vient, pendant près d'un mois, de toutes ces bandes, de tous ces corps armés d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, se suivant et se pourchassant à travers champs, vignes et bois, on serait effrayé, en outre de la perte de tant d'hommes utiles, pères de famille et autres, des désastreuses conséquences pour la fortune publique de cette insurrection. C'est ce que disent en termes émus les administrateurs de la Haute-Garonne dans une lettre au ministre de la guerre en date du 3 fructidor : « Nous gémissons « des tristes effets de la guerre civile. Des veuves « éplorées, des enfants orphelins implorent nos

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 19.

« secours. Les campagnes presque désertes, les « terres sans culture, les récoltes abandonnées « dans les champs ou sur les aires, les bras « chargés de les exploiter ayant, de gré ou de « force, suivi le torrent contre-révolutionnaire « qui vient d'opérer tant d'affreux ravages. Tel « est l'affligeant tableau que nous sommes réduits « à vous présenter (1). »

On ne peut s'en faire une idée qu'en lisant avec soin les nombreuses plaintes et demandes adressées à ce sujet à l'administration centrale lorsque la lutte fut terminée. Il y en a de très curieuses, de très instructives à plusieurs points de vue, et nous allons reproduire *textuellement* l'une des plus *habiles*, pour ne pas dire des plus *perfides*. Elle émane d'un homme considérable dont le fils joua un grand rôle sous la Restauration.

« *Au citoyen Rabaud, le jeune, Délégué dans le* « *Département de la Haute-Garonne, le citoyen* « *Villèle, cultivateur, ci-devant habitant le* « *canton de Caraman.*

« Citoyen,

« Vous savez que nos malheurs sont grands ; « Que ceux du canton de Caraman sont extrêmes ; « Vous voudriez au prix de votre sang en cica- « triser toutes les blessures ; Vous n'en connai- « tréz la profondeur que par les détails partiels

(1) Ministère de la guerre (archives historiques), liasse du 19 août.

« qui vous parviendront ou qui vous ont été déjà
« donnés, et vous les aprécierés d'autant que la
« haine et la vengeance ne les auront pas dirigés ;
« qu'on ne vous demandera justice que des assas-
« sins et des voleurs, qu'on réclamera votre in-
« dulgence pour les individus qui n'ont été
« qu'exaltés et exagerés, mais qu'il serait dange-
« reux pour la tranquillité publique de leur païs
« de laisser plus longtemps dans des fonctions
« publiques.

« Ami de l'ordre et de la tranquillité mes vues
« de bien public celles que j'ai toujours dirigé
« vers la prosperité des campagnes, ont suffi et
« concourù avec l'évidence de quelques propriétés
« supérieures par leur ordre, leur culture, et leur
« étendue, à celles plus misérables de mes en-
« tours, par exciter l'envie, la jalousie, et la haine
« de ses trop nombreux et trop avides ultra-
« révolutionnaires, qui trouvent dans les troubles
« publics, la facilité de satisfaire leur rage et
« leur cupidité.

« Les mouvements de nos campagnes que je
« me flatois de prévénir en me hâtant dès que
« j'en apperçus le germe, d'en faire connoitre
« au gouvernement les principes, les causes,
« et les remèdes et moyens pour les éviter, ont
« été une occasion nouvelle de m'inquiéter,
« comme si j'eusse pu avoir pris part dans les
« malheurs que l'esprit invisible et infernal du
« Jacobin nous préparoit, et que j'avais cherché

« au contraire a faire étouffer avant leur nais-
« sance.

« Des dénonces aussi calomnieuses q'hor-
« ribles, amenèrent mon arrestation provisoire
« par mesure de circonstance, et ma détention
« facilita les moyens de me piller, de me dévas-
« ter, de chasser ma famille de chez elle, et cellà
« avec cet excès de rage, et d'avidité, qui na guère
« jamais eu d'exemple, et qui est pire encore que
« les amertumes et les vexations qu'on m'avait
« fait éprouver, pour m'engager à fuir à aban-
« donner et livrer mon bien à ceux qui le convoi-
« toient ; sans peser les dettes et les charges dont
« il étoit grevé.

« Mon habitation de Morvilles dans le canton
« de Caraman fut entièrement pillée le 25 ther-
« midor et cella avec autant d'acharnement et de
« vandalisme, que ce qui ne peut être enlevé fut
« brisé, cassé, mutilé, que les livres et les papiers
« furent dispersés, déchirés, les objets de phar-
« macie répendus, de manière que sur plus de
« trente mille francs de domages en mobilier,
« deux mille francs n'ont pas profité aux pil-
« lards.

« Ma femme et deux de mes filles eurent a
« peine le temps de fuir, avec les objets les plus
« précieux quelles purent emporter, et parmi ces
« objets, le moins intéréssant n'était pas ma chère
« fille ainée qui, victime de la piété filiale, est
« percluse et rachitique depuis qu'en 1794 a l'age

« de dix-huit ans, son sang se glaceâ de terreur « aux menaces que dirigoit contre son père, un « forcené alors puissant, et en place pour laquelle « il n'étoit pas fait.

« Ce ne fut qu'en transportant ce dépot de « meterie en meterie, de gitte en gitte, quelles « aboutirent après plusieurs jours a Toulouse, ou « elles me trouverent dans les fers! et quelles « perdirent malgré leurs soins un vieux domes-« tique de quatre-vingt-cinq ans, qui ne put « resister aux blessures et aux contusions dont « il avoit été assené a Morvilles lors du pillage « après lequel nos biens furent saisis, nos recoltes « pillées, nos bestiaux enlevés, des gendarmes de « Caraman vinrent a plusieurs reprises achever « le pillage sous pretexte de chercher l'argenterie « qui avoit été soustraite à leur rapacité, le « cuivre ne leur échappa pas.

« Enfin par l'evidence de mon innocence, et par « l'interet que le ministre de l'interieur a mis a « ce qu'il fut rendu justice a mes sentiments, j'ai « obtenu ma liberté quil a été reconnu navoir « jamais du metre ravie. Mais mes biens ont resté « seisis pour les contributions de l'an 6 époque « ou la grele la plus affreuse emporta nos recoltes « en tout genre, pour celles de l'an 7 ou le « département a ete forcé de faire restituer aux « sequestrés toutes les recoltes qui se sont trou-« vees insuffisantes pour pourvoir aux semences « et aux frais de culture. Mon sort est celui

« d'une infinité de malheureux pour qui je ne « doute pas que vous ne vous empressiez de vous « interesser.

« Et pour cella ne conviendrait-il pas Citoyen, « Dangager le gouvernement a accorder aux grelés « et a ceux qui n'ont pas retiré de leur proprieté « foncière de quoi semer, et payer les frais de « culture, au moins l'entier dégrevement de leurs « contributions sil n'est pas possible de leur « procurer d'autres secours.

« Ne serait-il pas juste de faire poursuivre et « punir les assassins, et les voleurs, dont l'im- « punité augmente l'audace; de ne reserver la « clemence que pour les exagerés moins coupa- « bles, en les remplaceant cependant dans les « fonctions qui peuvent leur avoir été confiées, « par des hommes probes et honnettes, et de substi- « tuer des gendarmes qui se contentent de faire « leur devoir, a ceux qui peuvent avoir pre- « variqué ou autorisé le crime.

« Si un Joseph gendarme de Caraman a « assassiné de sangfroid comme on l'assure, « plusieurs personnes sous pretexte d'insurrection « et quand elle n'existoit plus, s'il est venu piller « a Morvilles, emporter ma batterie de cuisine, « reclamer mes filles pour les egorger disait-il, « comme il venait de le faire de Puybusque de « Maurens dans sa maison ou sa cour.

« Si le fils de Baron dit Griffoul brigadier de « la gendarmerie de la meme residence a pillé a

« Morvilles comme ailleurs sans étre contenu par
« son père.

« Si des administrateurs de Caraman, le com-
« missaire Vidalot, ont provoqué le pillage, dési-
« gné ma maison et plusieurs autres.

« Si Laflêche, président de ladministration de
« Baziege, et ses collègues les agens des commu-
« nes du canton se sont permis les denonces les
« plus fausses, les plus injurieuses suffisantes
« pour perdre l'innocent et lhonnette homme.

« Ne serait-il pas bon

« de poursuivre en justice le gendarme voleur
« et assassin?

« de casser ou renvoyer au loin le brigadier
« qui souffre que ses enfants pillent?

« de destituer les administrateurs incapables
« de faire le bien?

« Tels sont les bienfaits dont vous pourriez
« gratifier les cantons de Caraman, baziege et
« Villefranche, tout un arrondissement des plus
« interesseants de la république; En les faisant
« administrer par de vrais bons et honettes ci-
« toyens, tels que Viole, notaire, Martin Lamothe
« bonvilard pour Caraman. Doumerc homme de
« loi de fourquevaux, Isard et Cabos de basiege,
« pour le canton, Dardenne, ainé, Manent homme
« de loi, Cambon notaire pour celui de Villefran-
« che ou par tant d'autres très honnettes person-
« nes de cet arrondissement qui pourront d'ail-
« leurs vous etre presentées.

« Ce sont les réclamations, et les vœux de votre « concitoyen.

« VILLELE.

« à Toulouse le 10 nivose an 8 (1). »

Ce document, intéressant à plusieurs titres et qui peut être considéré comme un modèle du genre, se passe de tout commentaire, et nous laissons à nos lecteurs le soin d'en apprécier la perfidie. Ils n'auront, à cet effet, qu'à le rapprocher de celui de du Bourg, écrit deux jours auparavant, et du procès-verbal de ces mêmes Vidalot et Baron si violemment attaqués et que nous avons reproduit dans le chapitre précédent. Mais cet excellent M. de Villèle, un des plus riches propriétaires du Lauragais, qui en compte de si riches, n'avait pu payer ses impositions de l'an VI et de l'an VII parce que ses récoltes, *entièrement détruites par la grêle,* n'avaient pas seulement donné de quoi ensemencer ses terres. Comment avait-on fait alors pour les lui *piller?* C'est un peu contradictoire. Mais ce grand tenancier s'occupe fort peu de la contradiction. Ce qu'il cherche, ce qu'il veut, c'est incriminer les hommes qui, au péril de leur vie, ont défendu les lois et la Constitution de leur pays, et mettre sur le pavois ceux qui les ont violées, attaquées les armes à la main. Ainsi le commissaire Vidalot et les gendarmes Baron et

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 14.

Joseph devraient passer en conseil de guerre pour avoir, sur les ordres de leurs chefs, réquisitionné les denrées nécessaires à l'entretien des volontaires accourus de tous les côtés pour défendre la République et tué quelques citoyens, *sous prétexte d'insurrection*. Mais il faudrait glorifier et même récompenser ceux qui avaient dévalisé ces mêmes gendarmes de Caraman, assassiné dans cette ville deux femmes inoffensives, pillé, saccagé, brûlé les maisons et les récoltes des fonctionnaires et des magistrats, qu'on devrait s'empresser de remplacer par des hommes de son choix, afin que son parti ne fût plus surveillé ou, comme il dit, *dénoncé* dans ses agissements antipatriotiques et contre-révolutionnaires.

Sans vouloir innocenter de tout excès les personnes précitées et les troupes de volontaires et de gardes nationaux qui combattirent l'insurrection, nous nous permettrons de faire remarquer qu'il ne pouvait guère en être autrement. Tous les hommes qui reçoivent un soufflet ne sont pas disposés à présenter l'autre joue.

L'on comprend aisément que tous ceux qui avaient été maltraités dans leurs personnes ou leurs biens, comme Vidalot, les gendarmes de Caraman et tant d'autres, se laissassent aller à quelques représailles. Les hommes ne sont pas parfaits ! D'ailleurs, M. de Villèle et ses amis politiques ne devaient pas ignorer que lorsqu'on soulève les vents on recueille la tempête !

Mais pendant que les de Villèle, les de Bourg et bien d'autres accusaient hautement les soldats de la répression de toute sorte de méfaits et réclamaient à hauts cris leur renvoi devant les tribunaux, les journaux à leur dévotion, et peut-être à leur solde, décriaient, diffamaient les généraux. C'est ainsi que Commes était journellement signalé comme l'instrument passif des vengeances d'une nièce et d'une tante qui habitaient Toulouse; Vicose comme ayant froidement et sans nécessité ordonné l'incendie du château de Terraqueuse, et Aubugeois comme un ancien moine rénégat ayant fait mettre à sac la ville de l'Isle-en-Jourdain pour bénéficier de ses dépouilles. Nous avons reproduit la lettre par laquelle le général Vicose proteste énergiquement contre le fait qu'on lui impute et démontre que l'incendie du château de Terraqueuse ne se produisit qu'après son départ. M. Roschach l'affirme dans son livre de *Foix et Comminges*. Le général Aubugeois ne répondit rien, que nous sachions, et Commes déclara qu'il n'avait pas de nièce et que la tante qui, en effet, avait habité Toulouse ne l'habitait plus à l'époque où il y était arrivé. Généralement, dans les luttes de toute sorte ce sont les vaincus qui ont tort; ici on voulait à tout prix que ce fût les vainqueurs et on finit par y parvenir presque.

Cependant toutes les prisons de Toulouse et même les anciens couvents disponibles étaient

pleins de prisonniers : insurgés, otages, prêtres réfractaires, réquisitionnaires et conscrits. Le général Frégeville, commandant supérieur des 9e et 10e divisions militaires, arrivé à Toulouse le 8 fructidor, recevait d'eux pétition sur pétition demandant tous leur élargissement. Ces pétitions étaient si nombreuses qu'elles forment encore, dans les archives de la préfecture de la Haute-Garonne, six énormes liasses. Le général les renvoyait à l'administration centrale, seule compétente à cet égard, et mandait toutefois à Toulouse les premier et deuxième conseils de guerre permanents de la 10e division militaire, afin d'instruire immédiatement contre les chefs et les soldats insurgés les plus coupables. Ces conseils s'installèrent, le premier au Sénéchal, et le second dans le couvent des Tiercerettes. Ils rendirent, du 26 fructidor an VII au 30 vendémiaire an VIII, *trente-deux* jugements, dont *onze* portèrent la peine de MORT, *deux* la *déportation*, *neuf* des *détentions* diverses avec amende, et *dix* l'*élargissement* immédiat. Voici les noms des onze condamnés à mort, exécutés dans les vingt-quatre heures contre les murs d'enceinte de la ville, en dehors de la porte Saint-Etienne, dit d'Aldéguier : « *Reynis (Pierre)*, « cultivateur, de Miramont (Haute-Garonne); « *Dastarac (Vincent)*, cordonnier, de la même « localité; *Bacalerie (Jean)* et *Lannes (Etienne)*, « cultivateurs, de Blagnac; *Aigobère (Gré-* « *goire)*, cultivateur, de Maubel; *Lassale*

« *(Georges)*, agriculteur, de Venerque; *Lacassa-*
« *gnère (Jean)*, forgeron, de Sarraut (Gers);
« *Couchon (Jean-Arnaud)*, propriétaire-culti-
« vateur, de Muret ou d'Auterive; *Espagnol*
« *(Jean)* dit *Saint-Ibars*, agent municipal de
« Seysses; *Esquirol (François)*, propriétaire-
« cultivateur, de Montgiscard, et *Tourrel (Domi-*
« *nique)*, ex-maître d'escrime, de Toulouse (1). »
Ces conseils continuèrent à fonctionner jusqu'après le 18 brumaire, mais nous n'avons pas trouvé d'autres documents. On sait néanmoins qu'il n'y eut qu'une ou deux autres condamnations à mort.

En parcourant la liste des victimes de l'insurrection de l'an VII, il est facile de voir que, malgré les affirmations réitérées des ministres et de l'administration centrale de la Haute-Garonne, et malgré son arrêté du 8 fructidor de sévir principalement et surtout contre les organisateurs et les chefs de la rébellion, aucun d'eux ne figure sur cette liste. A l'exception d'Esquirol, qui joua un certain rôle dans l'insurrection du canton de Montgiscard, tous les autres sont d'illustres inconnus. Cependant Dufaur, le chef d'état-major de l'armée royale à Montréjeau; d'Aguin, l'un des chefs de cette armée à Muret; Lamothe-Vedel et son lieutenant Labarrère, dont les bandes avaient ensanglanté le nord-ouest du département, à Auvillars, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Por-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 47.

quier, Larrazet, etc., etc., étaient dans les fers. Mais la justice humaine sera toujours, comme on l'a dit, une toile d'araignée que les grosses mouches rompent et qui ne retient que les petites. Nous ne citons les noms de ces chefs que parce qu'ils étaient très connus; car il y en avait beaucoup d'autres dans les prisons de Toulouse. Le 11 vendémiaire, le gouverneur de la vallée d'Aran, Sérou, en avait remis à la gendarmerie française une douzaine arrêtés dans l'Aragon, et parmi lesquels se trouvaient d'Aguin et Boutonier, ex-trésorier de France. Lamothe-Vedel était encore détenu un an après. Nous avons trouvé, aux archives du Capitole, plusieurs lettres de sa femme sollicitant l'élargissement de son mari, et une supplique de Romiguières fils, le célèbre avocat toulousain mort conseiller à la Cour de cassation, demandant au préfet Richard, le 10 fructidor an VIII, la liberté sous caution de son client malade ou son transfert à l'hôpital, ne comprenant pas pourquoi on le détient en prison alors que le comte de Paulo se promène librement dans les rues de Toulouse (1).

Mais, malgré les recherches les plus actives et les ordres les plus précis, on ne put mettre la main sur Rougé ni sur de Paulo. Cependant le commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine, sur la demande du général Commes, avait en-

(1) Arch. du Capitole, *Insurr. de l'an VII*, t. premier, pièces diverses.

voyé à tous ses collègues du département les signalements que voici :

« Marc-Antoine-Jules Paulo, âgé d'environ « vingt-quatre ans, taille $1^{m}761^{mm}$ (soit 5 pieds 5 « pouces), cheveux châtains coupés en rond, yeux « châtains et petits, nez long, visage maigre et al- « longé, bouche moyenne, menton long, relevé, « avec une fossette à petit trou. Un peu voûté. »

« Rougé, Américain, ex-général ; taille 5 pieds « 4 pouces, svelte de corsage, bien bâti, les yeux « roux, nez retroussé, menton carré, bouche « moyenne, sourcils et cheveux noirs un peu « crépus, visage ovale, teint basané, la figure un « peu gravée, le corps roide, parlant gras et très « lentement, articulant ferme (1). »

Tels sont les portraits des deux principaux chefs de l'insurrection de l'an VII. D'après M. de Casteras, le comte de Paulo serait rentré en France après le 18 brumaire. Il aurait été présenté à Joséphine Beauharnais et invité plusieurs fois à la Malmaison. Sa beauté physique et son courage ayant séduit la jeune Hortense de Beauharnais, il aurait été question d'un mariage que Bonaparte repoussa ; mais il lui accorda pour compensation sa radiation de la liste des émigrés et un passeport pour Toulouse. De Paulo en profita pour rentrer à Terraqueuse où il fit construire une maisonnette en face des anciennes écuries du

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 3.

château entièrement détruit. C'est là qu'il vécut quelques années avec sa mère et Mlle de Fontanges qu'il avait épousée en Auvergne; il y mourut le 6 juin 1804 (1).

Quant à Rougé, dit Richou, il rentra d'Espagne à la suite de l'amnistie accordée aux insurgés par le premier consul, et se retira à Saint-Orens, près Toulouse, sur une propriété que possédait son frère. Il y était encore en 1811, et avait placé son fils à l'Ecole militaire. Rougé était originaire de Toulouse. Il avait habité quelque temps Saint-Domingue et n'était rentré dans sa ville natale qu'en 1788 pour s'y marier. Nommé commandant du 7e bataillon des volontaires de la Haute-Garonne en 1792, il se rendit à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il se distingua et fit preuve de quelque capacité militaire. Promu général de brigade en l'an II, il en remplit les fonctions jusqu'à la paix avec l'Espagne. Mais, quelque temps après, une trahison s'étant produite sur la frontière du côté de Perpignan, Rougé fut accusé d'être complice de cette trahison et mis en demi-solde. Froissé par cette mesure, ce général prêta facilement l'oreille aux propositions des royalistes et fut nommé général en chef de l'armée insurrectionnelle. Nous avons vu ce qu'il fit de cette armée. Le rôle piteux qu'il joua dans l'insurrection, sa fuite en Espagne, et surtout les soupçons d'y avoir em-

(1) *Histoire de la révolution dans l'Ariège*, page 368.

porté des fonds provenant de la caisse militaire des troupes sous ses ordres à Montréjeau, firent concevoir de lui une opinion qui le rendit suspect aux deux partis. C'était un homme ardent, laissant aisément percer le regret de se voir, avec les talents militaires qu'il se supposait, condamné à l'inaction et à l'oubli (1).

Pendant que les conseils de guerre rendaient les jugements dont nous avons donné le chiffre, l'administration centrale de la Haute-Garonne, assaillie de demandes, pressée de sollicitations et travaillée par toutes sortes d'intrigues, prenait, sur les listes dressées par les municipalités, des arrêtés qui élargissaient des détenus par douzaines et faisaient jeter les hauts cris à tous les républicains sincères de la région.

Il résulte, en effet, des relevés faits sur les registres des archives du Capitole, que cette administration prit, pendant les mois de fructidor et de vendémiaire, environ *huit cent cinquante* arrêtés d'élargissement. Or, comme presque tous ces arrêtés contiennent plusieurs noms et que bon nombre d'entre eux en comptent plus de *trente,* il s'ensuit qu'on peut, sans exagération, porter à *six mille* environ le nombre des prisonniers mis en liberté dans cet espace de temps (2). Aussi des protestations nombreuses émanant de simples

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 45

(2) Arch. du Capitole, registres de l'*Insurrection de l'an VII,* pièces diverses.

citoyens, de fonctionnaires, d'administrations centrales ou municipales, arrivaient-elles de tous les côtés. Nous allons en donner quelques spécimens. C'est d'abord l'administration centrale de l'Ariège qui se plaint, le 9 vendémiaire, de ce qu'on se montre trop facile à relâcher les coupables. « Si « cela continue, ajoute-t-elle, il ne faudra pas « être surpris de voir les vengeances et les assas- « sinats des fonctionnaires et des républicains « recommencer (1). »

Celle de Villefranche-de-Lauragais déclare, dans une lettre du 22 vendémiaire, « que des chefs « rebelles élargis viennent la narguer jusque dans « la salle de ses séances. » L'administration municipale de Caraman envoie la délibération suivante :

« SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 VENDÉMIAIRE AN VIII
« DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

« Après l'ouverture de la séance, etc.

« Un membre a observé que certains de ceux « qui ont figuré dans l'insurrection royale de « thermidor dernier comme chefs, sous-chefs, En- « roleurs, Embaucheurs, Meneurs, Pillards, etc., « ont fait faire des enquêtes devant le juge de « paix, à la faveur desquelles ils ont obtenu leur « mise en liberté ; que cette mesure coupable « ayant réussi, d'autres non moins coupables sui- « vent la même route.

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 16.

« Il a fait remarquer que ces ennemis du bien « public invoquent pour témoins à décharge des « révoltés, leurs parents et beaucoup de ces dé- « votes qui, au nom du ciel, ont préparé depuis « la révolution la défaite des plus purs patriotes, « et qui croyent que c'est un mérite auprès du « père éternel de sauver, à quelque prix que ce « soit, les royalistes les plus effrénés.

« L'administration, instruite de toutes ces vé- « rités, Et considérant les dangers où se trouverait « la chose publique, notamment le canton, si des « témoignages de cette nature étaient reçus et uti- « lisés, a délibéré à l'unanimité de prévenir de « cet abus les administrations et tribunaux cri- « minel et militaires séant à Toulouse, afin qu'ils « se tiennent en garde contre des procédures qui « n'ont d'autre mérite que la mauvaise foi.

« L'administration prévient les dites autorités « qu'elles trouveront la vérité dans l'enquête « qu'elle a faite, qui va leur être adressée après « qu'elle aura fait le dépouillement des déclara- « tions fournies par environ quatre cents témoins, « et le répertoire alphabétique des accusés, ce qui « sera prêt dans six jours au plus tard, jusqu'à « laquelle époque, les dites administrations et « tribunaux sont très instamment invités, au nom « du salut public, de suspendre toute mise en « liberté, même en faveur de ceux des cultiva- « teurs reclus qui en grande partie ont été les « assassins des patriotes et des pillards avérés.

« Pour extrait conforme, pour être adressé à « la municipalité de Toulouse,

« Calvet, *président ;* Soual, *secrétaire* (1). »

A son tour, l'administration municipale de Gaillac-Toulza écrivait au commissaire du Directoire exécutif Lamagdelaine : « C'est avec regret « que nous avons vû et lû un arrêté du Département du 29 vendémiaire dernier qui met en liberté le nommé Jean Berdoulat ainé habitant « de la commune de Caujac qui, quoique déclaré « chef des insurgés royaux de cette commune, « ayant contre lui environ quarante dépositions « faites, soit devant l'agent de cette commune, « soit devant le juge de paix du canton, va jouir « de tous les droits accordés seulement à des « innocents ; nous ne pouvons nous taire sur un « pareil arrêté. Il a été surpris à la religion du « Département par de fausses attestations. Aussi « en réclamons nous auprès de vous. »

Après avoir énuméré les délits commis par le dit Berdoulat, l'administration municipale ajoute :

« Si d'après tout cela l'on est innocent ; si la « loi est muette pour de pareils hommes, agréez, « citoyen commissaire, que les soussignés fas- « sent entre vos mains leur démission.

« Les dangers que nous avons courus ne sont « rien. Mais pour le présent nous voudrions évi-

(1) Arch. du Capitole, *Insurr. de l'an VII,* pièces diverses, tome premier, page 399.

« ter d'être assassinés, et nous le serions si tous « ceux qui sont portés sur notre tableau pour « être jugés sont mis en liberté.

« Les sacrifices ne coûtent rien aux vrais ré- « publicains, et véritablement nous vous décla- « rons que nous en faisons un quand nous vous « donnons notre démission ; parce que nous ai- « mons notre devoir; mais dans cette circonstance « notre sensibilité est à son comble. Aussi dépo- « sons-nous dans votre sein, et nos sollicitudes « et le danger qu'ont à courir les patriotes qui, « échappés une fois aux brigands royaux, ne « peuvent s'attendre actuellement qu'à être as- « sassinés partiellement.

« Nous espérons que vous partagerez nos craintes « et que de concert avec le département, vous « prendrez des mesures efficaces pour détourner « de dessus la tête des républicains le fer tran- « chant que les amis de Paul premier (1) aiguisent « contr'eux. — Salut et Fraternité.

« Bepmale, *président;* Lacombe, *agent muni-* « *cipal;* Picquié, *adjoint municipal;* Sal- « vayre, Masse, Lavail, Doussiet ; Pomi- « rol, *commissaire;* Barès, *secrétaire* (2). »

Enfin, le lieutenant de gendarmerie Labat, en résidence à Castelsarrasin, écrit, le 10 vendémiaire, à son chef hiérarchique à Toulouse :

(1) Allusion à de Paulo, sans doute.
(2) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 10.

« Citoyen chef, La consternation est générale « dans ce canton depuis l'arrivée du fameux « Conte, dit poil rouge, qui a été, dit-on, seule- « ment condamné à aller rejoindre les armées, « et qui s'est évadé des mains de ceux qui le con- « duisaient. Quels que soient les motifs qui ont « fait trouver cet homme blanc comme neige, je « les respecte, sans que pour cela je me départe « de la conviction intime que j'ai, que cet homme « que l'on a sans contredit trouvé innocent, est « un déserteur, un voleur, un embaucheur, un « assassin, et un des plus actifs chefs de la bande « royale. Peut-être, dira-t-on? Mais aucune « plainte ou procédure contre ce scélérat n'est « parvenue au tribunal qui l'a jugé? Cela peut « être. La procédure n'est partie que hier; mais le « département dans son arrêté du 8 fructidor « chargea les municipalités de lui fournir des « nottes sur tous les hommes les plus marquants « des bandes insurgées. Ces notes furent four- « nies, et très certainement le dit Conte ne fut « pas oublié. Comment aurait-on omis le plus « intrépide scélérat du païs. D'ailleurs, qu'on y « jette un coup d'œil, s'il en est temps encore, on « l'y trouvera avec les détails de ses crimes. « Peut-être n'est-il pas vrai qu'il se soit échappé? « Je le désire pour le bien de la société et la « tranquillité du païs. Cependant j'ai droit de « croire, comme on le dit, qu'il est dans le païs; « car j'ai vu arriver aujourd'hui son digne collè-

« gue, le fameux Samazan, l'assassin de la gen-
« darmerie. On le conduisait avec deux autres,
« tout bonnement à Rochefort, sans être même
« attaché. Je l'ai arrêté ici et l'ai soustrait à la
« toujours juste vengeance du peuple. Mais si on
« l'a jugé comme marin déserteur, moi, j'ai un
« procès à lui intenter comme l'assassin du gen-
« darme Creusel qu'il fusilla en plein jour au
« milieu de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Je vous
« rendis compte de ce fait dans le temps. J'espère
« que le glève de la justice l'atteindra. On écrit à
« son sujet au ministre de la justice. Ecrivez-lui
« vous-même, si vous le croyez nécessaire. Au
« reste, si Conte, dit poil rouge, est dans ces pa-
« rages, il ne faut plus attendre de réquisition-
« naire ni de conscrit. Il faut se préparer à faire le
« coup de fusil chaque fois qu'on les pourchas-
« sera, telle est l'influence de cet homme sur les
« habitants des campagnes. Je désespère de le
« joindre une seconde fois.

« Je vous salue respectueusement.

« LABAT, *signé*.

« Pour copie conforme :

« *Le chef du 17e escadron de la gendarmerie nationale,*

« REGNARD, *signé* (1). »

Lorsqu'on a parcouru avec quelque attention les nombreuses pièces de procédure relatives à l'insurrection, on est obligé de reconnaître que

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 15.

l'administration centrale de la Haute-Garonne, surprise, trompée ou cédant à des sentiments de pacification et de clémence exagérés, délivrait des hommes qui, comme celui dont parle le lieutenant Labat, auraient dû passer en conseil de guerre plutôt que certains pauvres diables comme Lannes et Bacalerie, de Blagnac, condamnés à mort et fusillés pour avoir attisé, avec une fourche, le feu qui dévorait les papiers des archives de cette commune jetés dans la rue. Il est vrai qu'à ce moment les parents, les amis et les connaissances des personnes compromises dans la rébellion et incarcérées, usaient de tous les moyens imaginables pour obtenir leur délivrance et que les prisonniers eux-mêmes faisaient amende honorable, confessaient leurs erreurs et écrivaient des lettres comme celle-ci :

« *A l'administration du département de la*
« *Haute-Garonne et au général de division*
« *Frégeville.*

« Citoyens,

« Les détenus dans la maison d'arrêt du ci-
« devant Sénéchal de Toulouse, soussignés, arrê-
« tés par suite des mouvements séditieux qui ont
« éclaté dans le département,

« Vous exposent :

« Qu'ils éprouvent bien vivement qu'il est
« malheureux d'être jeune quand la raison ne
« nous prête pas son appui.

« S'examinant aujourd'hui d'un œil sévère, ils « rougissent d'avoir pu donner dans les pièges « qui ont été tendus à leur inexpérience. Et le « courroux qui les révolte fortement contre eux- « mêmes, leur fait aussi détester de plus fort les « traîtres qui osèrent compter sur leurs bras pour « relever le trône pulvérisé d'un despote ! Mais « ils apprendront que ce n'est pas en vain qu'on « expose des républicains français à la honte et « aux remords.

« Les pétitionnaires vous demandent, avec cette « indignation et cet enthousiasme qui fit tant de « héros, de les envoyer sur-le-champ au premier « rang des armées républicaines. C'est là qu'ils « rendront compte à la patrie qu'ils adorent, des « sentiments d'amour et de dévouement qu'on « voulait lui ravir en eux.

« Oui, citoyens administrateurs et citoyen « général, ils jurent de vaincre ou de mourir « pour la République, et d'effacer ainsi dans leur « sang, ou dans celui des vils satellites des rois, la « honte qui les déchire.

« (*Suivent les signatures.*) (1). »

Les sentiments exprimés dans ce document, couvert de nombreuses signatures d'hommes parfaitement inconnus, quoique fort exagérés, pouvaient être sincères ; car nous savons que beaucoup d'insurgés prirent les armes par entraînement,

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 7.

par obéissance, trompés ou séduits, plutôt que par conviction. Mais que dire de ceux que contient celui-ci?

« Toulouse, le 3 vendémiaire, huitième
« année républicaine.

« Citoyen,

« Vous avez été instruit, sans doute, que de la « maison de justice de la commune d'Auch, j'ai « été transféré dans celle de cette ville après avoir « été arrêté à Beaumarchais, département du « Gers. Je ne puis tarder à être jugé. Mon sort, « dans cette circonstance, est pour ainsi dire « entre vos mains. Vous pouvez me sauver ou me « perdre. Je suis sauvé si malgré la prévention « que les apparences ont pu vous inspirer, vous « prenez la peine de recueillir les preuves incon- « testables du soin que je me suis donné pour « faire respecter les personnes et les propriétés, « même au péril de ma vie. Je suis perdu si, vous « laissant aller à des impulsions étrangères, vous « ne présentez à mes juges que les faits qui « paraissent déposer contre moi.

« Je suis bien éloigné d'être la cause des « malheurs de mon pays. On ne peut ni on ne « doit les attribuer qu'à la perfide lâcheté des « chefs, dont l'ambition seule nous a fait mettre « en évidence.

« Vous m'avez souvent jugé d'une manière dé- « favorable. Vous avez, je le sais, interprété mes « démarches comme des moyens que j'employais

« pour me venger, et venger ma famille des maux « dont nous avons été accablés, tandis que je ne « travaillais qu'à parer les coups que les circons- « tances eussent pu faire porter même à mes « ennemis.

« Je vous ai sauvé la vie plusieurs fois, et « notamment le jour où vous fûtes à Auvillars. « Nombre de personnes de Saint-Nicolas le savent, « et je pourrais maintenant vous en donner des « preuves incontestables, si j'étais capable de me « justifier aux dépens de mes semblables. Il est « également vrai et public que, sans moi, les « citoyens Dauby, Mazars, Benoit, commandant; « Maury, Duffaut, Bizot, les Lavergne, Jean « Pons, Bernadet, des Carlots; Aziron, de Cau- « mont, et une infinité d'autres patriotes des plus « prononcés n'existeraient plus. Qu'on les inter- « pelle; s'ils sont honnêtes, reconnaissants et « vraiment républicains, leurs dépositions doivent « suffire pour effacer l'apparence, même mes torts « qu'on ne peut attribuer qu'à l'empire des cir- « constances, et au désir que j'avais d'éviter de « plus grands malheurs. — Salut et fraternité.

« NÈGRE fils, *signé*.

« *Au citoyen Capéla, commissaire du Directoire « exécutif près l'administration municipale du canton « de Saint-Nicolas-de-la-Grave.*

« Pour copie conforme :

« CAPÉLA, *signé* (1). »

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 15.

En adressant cette lettre au citoyen Lamagdelaine, Capéla lui dit *d'en faire tel usage qu'il jugera convenable*. Puis il ajoute : « On dirait que « nous lui devons de grandes obligations, moi « surtout, auquel il prétend avoir plusieurs fois « sauvé la vie. »

Incontestablement, cette lettre est d'un homme intelligent et habile. Elle ne manque même pas d'une certaine dignité ; mais elle ne peut faire oublier que Jean Labarrère, dit Nègre, était à la tête des insurgés qui envahirent à plusieurs reprises Saint-Nicolas-de-la-Grave à la fin du mois de thermidor, y dévalisèrent plusieurs maisons, notamment celle du commissaire Capéla, et y assassinèrent, sur le pas de sa porte, le notaire Garrigues, après un combat où trois républicains avaient trouvé la mort. S'il est vrai maintenant qu'il n'ait pas fait subir le même sort à Capéla et aux personnes qu'il énumère, alors qu'il pouvait le faire, cela ne diminue en rien sa responsabilité; car les crimes que l'on ne commet pas ne sauraient absoudre de ceux que l'on a commis.

D'ailleurs, Labarrère devait savoir que lorsqu'un homme prend, à tort ou à raison, la ferme résolution d'en appeler aux armes contre une oppression quelconque, il doit aussi se résoudre à accepter sans se plaindre toutes les conséquences de ses actes, et que dès lors sa lettre, quelque habile qu'elle soit, était une faiblesse.

On nous permettra de faire remarquer à cette occasion que les royalistes, qui ont livré Toulon aux Anglais, insurgé la Vendée et le Midi de la France, usé contre la Révolution de la révolte, de l'assassinat et des Cosaques, n'ont jamais cessé de combattre et de signaler comme infâme le principe révolutionnaire du droit à l'insurrection. O logique des passions !

Toutefois, les plaintes et les récriminations se succédaient si nombreuses que l'administration centrale modéra son indulgente ardeur et ne délivra plus les prisonniers par fournées. Elle examina les dossiers avec plus de soin et d'attention, mit une si sage lenteur à prendre ses déterminations que le *18 Brumaire* trouva les insurgés les plus compromis et plusieurs de leurs chefs dans les maisons d'arrêt de Toulouse, attendant les décisions du jury d'accusation et des conseils de guerre. Cela les sauva. On sait, en effet, qu'à la suite de ce coup d'Etat, Bonaparte, espérant rallier le parti royaliste à sa fortune, accorda une amnistie générale à tous les insurgés et fit rapporter la loi du 24 messidor an VII. Ces deux mesures de pacification et d'oubli ouvrirent les portes de toutes les prisons aux insurgés, aux réquisitionnaires, aux conscrits et aux déserteurs ainsi qu'aux otages. Mais le premier consul n'en obtint pas ce qu'il espérait. Les fossés de Vincennes en fournissent la preuve. Les royalistes demeurèrent ce qu'ils étaient auparavant, c'est-

à-dire les ennemis acharnés de la République. A peine sortis de leur geôle, ils recommencèrent à conspirer et à ourdir une nouvelle insurrection. Depuis le commencement de la Révolution ce parti n'a pas fait autre chose. Tant qu'il ne détient pas le pouvoir, il ne cesse de conspirer plus ou moins ouvertement.

Quelques jours après l'amnistie, en effet, le capitaine de gendarmerie Laborde, en résidence à Auch, écrivait à l'administration centrale, le 24 nivôse an VIII (13 janvier 1800) : « Un travail « insurrectionnel se fait dans la partie du Gers « limitrophe de la Haute-Garonne. Les attroupe- « ments recommencent partout comme en l'an VII, « et la gendarmerie n'est pas en sûreté. On pille, « on brûle, on assassine et le commissaire du « pouvoir exécutif près l'administration munici- « pale de Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées) « a été tué, il y a trois jours, dans la forêt de « Puntous. Il y a déjà plus de deux mille réqui- « sitionnaires dans notre département (1). »

Des faits pareils se produisaient dans la Haute-Garonne et nous croyons devoir reproduire la pièce suivante à l'appui de cette affirmation.

« Au nom de Louis XVIII, Roi de France et de « Navarre,

« Nous, Alexandre Maury, aide de camp de

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII*, liasse 5.

« Monseigneur le comte Jules de Paulo, général
« en chef de l'armée royale, en vertu de la com-
« mission dont nous sommes revêtu de commis-
« saire général pour les provinces de Languedoc,
« du Roussillon et du comté de Foix, sous la date
« du 1er février 1800, et des pouvoirs à nous délé-
« gués qu'elle renferme, Nommons par ces pré-
« sentes, commissaire général des communes de
« Colomiers, Tournefeuille, Cugnaux et Portet,
« faisant partie du canton forain de Toulouse,
« des cantons de Blagnac, Grenade, Lévignac et
« Cadours, le sieur Bertrand Granadel, pro-
« priétaire et huissier, habitant la commune de
« Colomiers, capitaine de l'insurrection royale
« de 1799. Et à la charge par le dit Granadel de
« rallier tous les bons royalistes dans les dites
« communes et cantons ci-dessus ramenés, et
« de les préparer à se réunir sous les drapeaux
« de M. le comte de Paulo du moment où il sera
« ordonné. Le chargeons, en outre, de nommer
« des commissaires particuliers dans les cantons
« dont il s'agit, et de les renvoyer devant nous
« pour y faire viser leurs commissions. Le char-
« geons, de plus, de tenir la correspondance
« suivie avec nous à cet effet et de communiquer
« à tous les commissaires, les ordres qui leur
« seront transmis par nous, émanant de notre
« général. En foi de quoi lui avons délivré le
« présent et y avons apposé notre chiffre. Au
« quartier général de l'armée royale, le 15 mars

« de l'an de grâce 1800, le sixième du reigne de
« Louis XVIII.

« MAURY, *commandant général, aide*
« *de camp,* signé (1). »

Voilà comment le comte de Paulo se montrait reconnaissant des gracieusetés du premier consul Bonaparte à son égard. Mais ces préparatifs insurrectionnels ne tardèrent pas à être connus de l'administration centrale de la Haute-Garonne qui, plus vigilante qu'en thermidor, s'empressa, le 6 pluviôse an VIII (25 janvier 1800), de prendre un arrêté remettant en activité toutes les colonnes mobiles et les gardes nationales sédentaires du département, afin de disperser les rassemblements séditieux qui se formaient dans quelques cantons et menaçaient nos contrées d'un nouveau soulèvement contre-révolutionnaire. A la même date, cette administration recevait la lettre suivante :

« Au quartier général à Paris, le 6 pluviôse
« an VIII de la République française une et
« indivisible.

« *Le général divisionnaire Lannes aux membres*
« *de l'administration centrale du département*
« *de la Haute-Garonne et au commissaire du*
« *Directoire exécutif.*

« Citoyens administrateurs,

« J'apprends que des troubles se sont mani-

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 46.

« festés dans le département de la Haute-Garonne
« où tout était tranquille à mon départ ; que la
« faction qui ensanglanta la France en thermidor
« aiguise de nouveau ses poignards ; que les
« bandes royales, si heureusement anéanties par
« votre sagesse, le courage des troupes et de vos
« concitoyens, menacent de se réorganiser, et
« qu'enfin il se forme une Vendée dans vos con-
« trées méridionales, tandis que celle de l'ouest
« se dissipe et se pacifie.

« Il existe donc des hommes insensibles à l'in-
« dulgence et qui n'écoutent d'autre raison que
« celle de la force. Eh ! bien, qu'ils s'accusent des
« maux qui vont fondre sur leur tête. La ven-
« geance du gouvernement sera aussi terrible
« qu'elle est nécessaire.

« Parlez, citoyens administrateurs, avez-vous
« besoin de ma personne ? Je vole à l'instant. Les
« troupes, les conscrits, des milliers de citoyens
« vont, je le sais, se réunir à moi. Le temps des
« factions et des ménagements pour les factieux
« est passé. Le premier consul m'a expressément
« promis toute la force nécessaire pour extermi-
« ner les malveillans. Avez-vous besoin de moi ?
« Aussi rapide que ma volonté, je vole, je suis
« parmi vous, et les ennemis de la République
« auront vécu ! — Salut et amitié.

« LANNES (1). »

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 7.

Enfin le général Commes, rentré à Toulouse, adressa la proclamation suivante aux habitants de la 10e division militaire :

« Au quartier général à Toulouse, le 17 pluviôse « an VIII de la République française une et « indivisible.

« *Le général Commes aux citoyens des départe-* « *ments composant la 10e division militaire.*

« Citoyens,

« Le commandement de la 10e division militaire « m'a été de nouveau confié par le premier con- « sul de la République. La sagesse, l'énergie, le « dévouement des républicains qui la composent, « la franchise et la loyauté de mes intentions « garantissent la fidélité de nos devoirs.

« Le gouvernement actuel de la République « est le dernier que nous devons avoir. Il est « assez fort pour la sauver et pour comprimer à « jamais quiconque lui sera rebelle.

« Plus d'arrière-pensée... Le corps politique ne « sera plus sujet aux vacillations de la faiblesse, « à la marche tortueuse des factions. Toute sa « force, absolument toute, est dirigée vers le « triomphe de la République. Ainsi, réunion au « gouvernement, confiance en son chef ; c'est le « seul moyen de salut. Royalistes, vous n'aurez « pas de roi. Le gouvernement, l'armée, les ré- « publicains, la France n'en veulent point. Son- « gez que toute révolte à cet égard est considérée

« comme brigandage et assassinat, et n'obtient
« plus ni indulgence ni pardon.

« Hommes faux et perfides qui n'usiez de « votre influence et de votre fortune que pour « rompre les rangs sacrés des enfants de la patrie ; « lâches qui envenimiez dans l'ombre jusqu'à la « pensée franche et loyale d'un républicain ; qui « semiez les craintes et les défiances autour du « gouvernement contre ses plus zélés défenseurs ; « qui poussiez l'audace jusqu'à nuancer les crimes « des brigands royaux d'une teinte républicaine ; « perfides ! vous êtes connus. Le masque est « tombé.

« Qu'espériez-vous ? la guerre civile ? Elle « n'aurait duré qu'un seul jour, et c'était le der- « nier de votre criminelle existence.

« Des incursions nocturnes, des pillages, des « assassinats partiels dirigés contre les républi- « cains ont souillé récemment quelques cantons « du Gers et de la Haute-Garonne. Les insur- « gés de thermidor dernier ont donc oublié « qu'ils doivent la vie à la clémence de leurs « vainqueurs ? Aspirent-ils à renouer leurs san- « guinaires complots ? comptent-ils retrouver « l'impunité dans les lenteurs d'un jugement ou « dans une détention momentanée ? Ils se trom- « pent. L'égarement ne peut plus être une excuse, « et s'il est d'ailleurs dans la clémence d'un gou- « vernement fort de pardonner aux égarés, il est « aussi de sa justice de punir les coupables, les

« premiers chefs de cette insurrection. Elle a dû « éclairer tous les citoyens sur leurs vrais inté- « rêts, et elle ne laisse plus supposer d'égarement « pour tous ceux qui tenteraient une nouvelle « révolte.

« Aussi je déclare qu'à l'avenir tout individu, « sans distinction, pris *arme à feu ou arme blan-* « *che à la main* dans un rassemblement rebelle, « sera fusillé sur-le-champ. Je tiendrai parole.

« COMMES (1). »

Jusqu'à nos jours l'histoire de notre pays n'a guère été que celle de nos maîtres et de nos oppresseurs. Leurs noms, qu'elle s'efforce de rendre illustres par toute sorte de mensonges et de basses flatteries, s'y étalent à chaque page et à tout propos. Mais ceux des hommes obscurs, tombés pour le droit et pour la liberté sur la route sanglante des âges, où sont-ils ? Néant et poussière! Voilà ce qui nous reste d'eux! Car, comme l'a dit notre grand poète Béranger :

Savez-vous où gît l'humble pierre
Des guerriers morts de notre temps ?
Là plus d'épouses en prière ;
Là plus de fleurs même au printemps.
La lyre attendrie
Ne redit plus leurs noms effacés tous.
Nargue du sot qui meurt pour la patrie!
Enivrons-nous !...

Eh ! bien, non. Cela ne sera pas. Et vos noms

(1) Arch. de la Hte-Gne, *Insurr. de l'an VII,* liasse 7.

survivront, obscurs citadins, humbles paysans, modestes ouvriers et laboureurs qui, en l'an VII de la République française, versâtes votre sang pour la défense des lois et des institutions de votre pays! Car, à défaut de pierre tumulaire pour graver vos noms sur vos tombes ignorées, nous les inscrirons sur ces légères feuilles de papier cent fois plus durables à cause de leur fragilité même. Nous irions encore plus loin, si cela nous était possible, et nous voudrions, comme le demandait Raoul Spifame en 1560, que : « En con-
« templation de quoy, et que c'est acte de vray
« martire, et sanglant sacrifice, de mourir pour
« le bien d'icelle République, le dit seigneur a or-
« donné et ordonne qu'il sera fait un martirologe
« du catalogue de tous ceux qui sont morts en
« expédition militaire, pour la tuition et dé-
« fense de la couronne de france, depuis le
« temps de Charlemaigne; Lequel martirologe
« sera distribué par les journées auxquelles ils
« seront décédés, pour estre leu par toutes Egli-
« ses, à l'office de Tierce, comme l'on lit l'autre
« martirologe ancien à l'heure de Prime. En tou-
« tes Eglises cathédrales, en sera fait un sermon
« par l'une des Dignités d'icelles, etc., etc. (1). »

Pourquoi, en effet, la foi politique n'aurait-elle pas ses martyrs et ses saints comme la foi religieuse? Nous le voudrions d'autant mieux que,

(1) H. Duclos. *Histoire des Ariégeois*, avant-propos, page 1.

malgré les rudes leçons reçues depuis 1799, les royalistes sont demeurés des conspirateurs incorrigibles, tramant, ourdisant sans cesse des complots contre-révolutionnaires, et les républicains, tout aussi incorrigibles, ont continué et continuent encore à s'entre-dévorer, rendant tout gouvernement impossible, et mettant continuellement en péril la République qu'ils chérissent, au lieu de se grouper pour réduire définitivement leurs adversaires à l'impuissance. Malheureusement, on ne raisonne guère en politique. La passion et le sentiment emportent tout.

ÉTAT

DES RÉPUBLICAINS TUÉS OU BLESSÉS PAR LE

DRESSÉ PAR LES A

en exécution des lois du 24 messi

COMMUNES	NOMS DES TUÉS
Saint-Nicolas-de-la-Grave.	Jean Garrigues, notaire; Laurent Toumasset, boulanger; Pierre Capela, cordier..
Bourret. ...	Jean-Charles-Nicolas Patron, agent municipal, âgé de trente ans..................

ATIF

: THERMIDOR AN VII DE LA RÉPUBLIQUE

TIONS MUNICIPALES

r an VII de la République française.

IMUNES	NOMS DES BLESSÉS	NOMBRE
it-Nico- -de-la- ive.	Nicolas Gourg, maçon; Antoine Belmont, aubergiste; Louis Vigneaux, aubergiste; Etienne Villaret, tailleur; Jean-Arnaud Nègre; Jean Brune, sabotier; Bernard Dubon, brassier; Jean Revel, boulanger; Pierre Nègre, barbier; Pierre Capdordy, cordonnier; Pierre Mouillan, perruquier; Guillaume Nègre, brassier; Antoine Imbert, laboureur; Jean Delpoux, tailleur; Jean Guiral, laboureur; Laurent Cérat, sabotier; Pierre Duchaine, tailleur; Guillaume Lebeau; Jean Caubet, marchand; Jean Capéla, dit Guerre, chapelier..........................	20
ret. ...	Jean-Baptiste Cayrou, tambour, quatorze ans; Pierre Hauqué père, ex-officier municipal; Etienne Hauqué fils; François Dauziech; Arnaud Pétignot; Jean Rogé-Baba; Jean Prunet, tailleur; Thomas Popis-Laroche; Philippe Prunet, porte-drapeau; Antoine Labia, percepteur; François Thau-Rouège; Pierre Fontanié; Jean Méja; Vital Dussaut, capitaine; Jean Miramont, dit Credo; Antoine Amouroux; François Ginestet-Bourrissou; Pierre Gaissies; Raymond Marrou; Antoine Ferrié; François Bèges fils, charpentier; Michel Foraguet, tisserand; Pierre Foucade, brassier; Jean-Baptiste Miramont; Antoine Julian, brassier; Jean Faucanié père, tisserand; Jean Faucanié fils, tisserand........................	27
		47

COMMUNES	NOMS DES TUÉS
	Report.....
Verdun-sur Garonne..	Bernard Lasserre, meunier..............
Beaumont-de-Lomagne.	Antoine Méric, dit Caillau, ex-sergent au 4e bataillon de la Haute-Garonne, âgé de trente-deux ans........................
Aspet.......	Néant.
Arbas......	Néant.
Cabanac ...	Néant.
Cazaunous.	Michel Compans, tué à l'affaire de la Terrasse....................................
Chein-Dessus........	X***, tué à l'affaire de la Terrasse.......
Fougaron..	Néant.
Izaut.......	Néant.
Lespiteau..	Néant.
Couledoux.	Néant.
Montastruc-d'Aspet ...	Thomas Barat et Jean Ferran, tués à l'affaire de la Terrasse.........................
Pointis	Jean-Joseph Puisségur, tué à l'affaire de la Terrasse................................
Auterive ...	Néant.
Miremont..	Néant.
Péguillan, canton de Boulogne..	Néant.

…MMUNES	NOMS DES BLESSÉS	NOMBRE
	Report.....	47
…rdun-sur …aronne..	Joseph-Marie Brueys, fils du juge de paix	1
…aumont - Lomagne.	Jean Carboué, dit Jeune; Jacques Moncouet, curé constitutionnel de la commune d'Hauterive, près Beaumont; Jean Sartré, laboureur; Pierre Raymond, juge de paix; Gilles Mazières, billardier; Pierre Fouery, agent municipal de la commune de Solomiac; Fabien Aygosparses, tonnelier; Jean-Claude Jacquis cadet, arquebusier; Jean Dios, aubergiste..........................	9
…pet.......	Louis Bouery, sergent-major; Jean-Bertrand Maylin; Michel Barrère............	3
…bas......	Jacques Suère; François Barat	2
…banac...	Jean-Joseph Bon........................	1
…zaunous.	Néant.	
…ein-Des-…s.	Néant.	
…ugaron. .	Pierre Estrade..........................	1
…ut.......	Jacques Maylin	1
…piteau..	Antoine Chourrieu......................	1
…ledoux.	Bertrand Rumébe........................	1
…tastruc-Aspet ...	Jean-Pierre Cucuron; Jean Ortet.........	2
…ntis.....	Néant.	
…erive...	Fillol, gendarme; Anne Lozes, épouse Berjaut	2
…emont..	Jean Lacombe, cordonnier; Jean-Baptiste Busca..................................	2
…uillan, …ton de …ulogne..	Joseph-Marie Baup	1
		74

COMMUNES	NOMS DES TUÉS
	Report.....
Montréjeau	Bernard Bordères, tué à la Terrasse.....
Bordes.....	Jean-Joseph Fadeuilhe, dix-huit ans, capitaine de la garde nationale, fusillé à Carbonne....................................
Cier-de-Rivière......	Néant.
St-Martory	Etienne Molins, Gentil Bergès, Germain Dardignac, Baptiste Alemand, Marguerite-François Balaresque, tués à la Terrasse....
Mancioux..	Néant.
Lestelle	Bernard Larané, tué à la Terrasse.......
Castillon...	Néant.
Arnaud-Guilhem.	Néant.
Salies-du-Salat....	Séverin Mourlan, âgé de dix-neuf ans....
Castelbiague	Néant.
Mane.......	Simon Feuillerat ....
Roquefort..	Néant.
Cintegabelle	Jacques Galache; Jean-Jacques Chamayou; Jean-Paul Don et Blondin, tués à Calmont. Les trois derniers étaient de Mazères (Ariége)
Cazères	Germain Feuillerat et Lamouche fils, âgé de dix-huit ans, tués à la Terrasse.........
Le Plan....	François Touffine, tué à la Terrasse ....
Palaminy..	Raymond Serville, Laurent Sengès, Jean Rougé, tués à la Terrasse ....
Montberaud	Néant.
Le Fousseret	François Bazin aîné, agent municipal, tué à Saint-Martory.........................

OMMUNES	NOMS DES BLESSÉS	NOMBRE
	Report.....	74
ontréjeau	Jean Belloc..............................	1
rdes.....	Néant.	
er-de-Rivière......	Jean Pouyfourcat, agent municipal, assassiné sur la route de Saint-Bertrand, mais guéri de ses nombreuses blessures.........	1
-Martory	Antoine Cazentre; Jean Pugibet; François Bonneau; Baptiste Barousse, blessés à la Terrasse..............................	4
ncioux..	Vidian Lachaume; Jean Pégot, blessés à la Terrasse..............................	2
stelle....	Dominique Carrère, blessé à la Terrasse.	1
stillon...	Antoine Barraillé, Bernard Lastrade, blessés à la Terrasse........................	2
Arnaud-Guilhem.	Jean Lacombe...........................	1
alies-du-Salat....	Néant.	
telbiague	Jean Esquerré...........................	1
ne.......	Néant.	
quefort..	Bertrand Sarradet.......................	1
tegabelle	Jean Anglade, président de l'administration municipale, et Paul Gaubert, commissaire du Directoire exécutif près cette administration...........................	2
ères....	Néant.	
Plan....	Germain Monereau, blessé à la Terrasse.	1
aminy..	Néant.	
tberaud	Pierre Fourtané, blessé à la Terrasse....	1
ousseret	Néant.	
		92

COMMUNES	NOMS DES TUÉS
	Report.....
Saint-Elix.	Atoch, tué à la Terrasse.. ....
Montégut. .	Néant.
Marignac. .	Néant.
Sénarens. .	Néant.
Lamasquère	Guillaume Ségouffin......................
Martres-Tolosane.....	Jean Limargues, chef de bataillon, âgé de trente-deux ans; Gabriel Vital, charpentier; Bernard Douat, cordonnier, tués à la Terrasse..................................
Mauran....	Guillaume Séglan et Hilaire Doucet, tués à la Terrasse................................
Moncla.....	Gabriel Duffourg, laboureur, tué à la Terrasse..................................
Mondavezan	Guillaume Durrieu, laboureur; Jean-Pierre Beauchêne, laboureur; Bertrand Lagarrigue, laboureur; Vincent Roquebert, laboureur; Bertrand Dader, laboureur, tués à la Terrasse..................................
Montesquieu Volvestre..	Néant.
Villeneuve-les-Cugnaux	Néant.
Rieux......	Laurent Lafaille, tué au pont de Carbonne; Louis-Alexis Gauzac, tué à la Terrasse....
Latrape	Néant.
Saint-Lys..	Antoine Ségoufin et Bernard Darbois, tués à Fonsorbes.........................

...MMUNES	NOMS DES BLESSÉS	NOMBRE
	Report.....	92
...nt-Elix.	Néant.	
...ntégut. .	Itard, grièvement blessé à Saint-Martory, à côté de Bazin............................	1
...rignac. .	Jean Lajous, dit Picherle, charpentier, blessé de huit coups de sabre à Saint-Martory, avec Bazin	1
...arens. .	Bernard Campagnole, tailleur, blessé à Saint-Martory............................	1
...asquère	Jacques Baby............................	1
...tres-To-...ane.....	Laurent Dambrun, maçon; Jean Sonal, brassier; Vital Douat, brassier; François Benoit, brassier; Vidian Marestan, blessés à la Terrasse.....	5
...tran....	Bertrand Ribet, tisserand; Mathieu Dot, charpentier; Jean Azéma, charpentier, blessés à la Terrasse............................	3
...cla.....	Néant.	
...davezan	Jean-Jacques Abadie, laboureur; Jean-Raymond Vital, laboureur; André Dangla, laboureur, blessés à la Terrasse...........	3
...tesquieu ...vestre..	Augustin Guimbel, blessé à la Gondole, près Muret	1
...neuve-...ugnaux	Etienne Lairreu, blessé le 20 thermidor, à Muret............................	1
...x.....	Clément Marin aîné, blessé au pont de Carbonne............................	1
...ape....	Bernard Bélier, blessé au pont de Carbonne............................	1
...t-Lys..	Louis Bécane, Bertrand Danbielle, Mathieu Cazabonne, Catherine Sert, blessés à Fonsorbes ou à Saint-Lys	4
		115

COMMUNES	NOMS DES TUÉS
	Report.....
Fontenilles.	Néant.
St-Sulpice-sur-Lèze..	Néant.
Rieumajou.	Néant.
Caraman ...	Marie Cramassel, épouse Hébrat, dit Bonnet; Elisabeth Boudet, veuve Gautier, tuées dans leur maison par les insurgés..........
Loubens....	Salbat, assassiné dans sa maison pour ne pas avoir voulu crier : *Vive le Roi!*.......
Francarville	Nicolas Gout............................
Lanta......	Jacques Bigorre, métayer................
Verfeil.....	Antoine Pillore, médecin; Joseph-Martin Duca, maçon; Pierre Fontan, charpentier, tués à Lanta..............................
St-Paulet ..	Calmettes, presseur d'huile, tué à Lanta..
Lavalette...	Guillaume Lagarrigue, garde-champêtre, tué à Lanta..............................
Auriac.....	Néant.
Montesquieu s/-le-Canal.	Néant.
Auragne. ..	Néant.
Saint-Léon.	Néant.

MMUNES	NOMS DES BLESSÉS	NOMBRE
	Report.....	115
ntenilles.	Bernard Bardes; Blaise Cestéré neveu, blessés à Fonsorbes........................	2
-Sulpice-tr-Lèze..	Arnaud Izard, agent municipal; Guillaume Carrière, commissaire du Directoire exécutif; Joseph-Michel Capblanc, secrétaire en chef de l'administration, et son adjoint Jean Carrière, garrottés, violentés et blessés dans leur arrestation; Louis Sutra, famulus; Pascal Sarraute, juge de paix, blessés à Muret...........................	6
umajou.	Antoine Calas, assailli et blessé par les brigands, sur la route de Villefranche......	1
raman. .	Jacques Féraud	1
ubens....	Néant.	
ncarville	Néant.	
nta	Néant.	
feil	Jean-Paul Bigorre, cordonnier; Nicolas-Just Espa, perruquier, blessés à Lanta.....	2
Paulet. .	Néant.	
alette...	Néant.	
riac.	Jean Escande, cordonnier; Antoine Gache.	2
tesquieu e-Canal.	Jean Laglère, président de l'administration municipale, arrêté, garrotté et blessé......	1
ragne. ..	Laurent Burgand, blessé de plusieurs coups de sabre............................	1
nt-Léon.	Jean Téqui, capitaine de la colonne mobile, arrêté, blessé et pillé dans sa maison, le 19 thermidor, par les bandes de Gavarret-Rouaïx et Fonsabranes, qui dévastèrent cette contrée................................	1
		132

COMMUNES	NOMS DES TUÉS
	Report.....
Montbrun..	Néant.
Blagnac....	Pierre Roucolle, adjoint municipal, tué à Fonsorbes; Pierre Dufour, tué à Colomiers.
Cornebarrieu.....	Jean Bonnecaze, tisserand; Marty, laboureur, tués à Colomiers ....
Pelleport...	Jacques Siméon, assailli et tué par les insurgés sur la route de Garac............
Clermont...	Jean Campardon.........................
Villemur...	Michel Raymond, soldat au 14e chasseurs à cheval, assassiné à Castanet.............
Toulouse...	Albert Barthélemy, potier; Costes fils aîné, vitrier; Joseph Barutel, boulanger, tués à Lanta; Brousset et Pierre Désangles, chaudronnier, tués à Deymes; Vignes et Despons père, plâtrier, morts des suites de leurs blessures. Le dernier avait pris part à presque toutes les affaires ....
	Total des tués (1).......

COMMUNES	NOMS DES BLESSÉS	NOMBRE
	Report.....	132
Montbrun..	Arnaud Mauriès, agent municipal, grièvement blessé d'un coup de feu à la jambe.	1
Blagnac....	Guillaume Hérisson; Antoine Lamolinerie, dit Izac, Armand Guimbaud, cordonnier, blessés à Fonsorbes......................	3
Cornebarrieu.....	Néant.	
Pelleport...	Néant.	
Clermont...	Néant.	
Villemur...	Néant.	
Toulouse...	Néant.	
	Total des blessés (1).....	136

(1) Cet état ne contient que les noms des tués et blessés de la Haute-Garonne. Nous n'avons trouvé nulle part ceux des autres départements.

Toulouse. — Imprimerie J. Fournier, rue du Salé, 5.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV



